

# Œuvrer pour un monde durable.



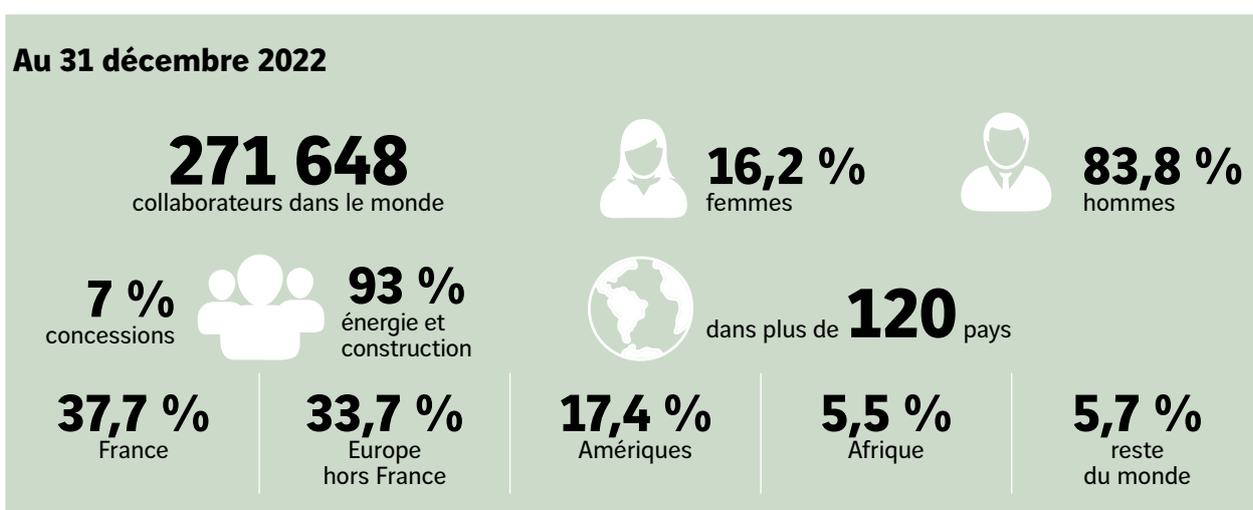
## 1. Performance sociale

### 1.1 Les collaborateurs, premiers garants de la performance du Groupe

La politique de développement économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant des activités à la fois de court terme et de long terme, exercés au travers d'une organisation décentralisée, dont la performance est fondée sur la valeur de son patrimoine humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux femmes et aux hommes sur les systèmes, et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux.

#### 1.1.1 Effectifs

Présent dans plus de 120 pays en 2022, l'effectif de VINCI a augmenté, passant de 219 299 salariés en 2021 à 271 648 salariés en 2022. L'évolution s'explique du fait de l'intégration du pôle Cobra IS, qui compte plus de 45 000 collaborateurs. Le pôle est constitué d'un ensemble de près de 600 business units, réparties dans une soixantaine de pays. 48 % des effectifs de Cobra IS se situent en Espagne, 42 % sur le continent américain, avec des positions fortes en Amérique latine. Au 31 décembre 2022, la part des effectifs de VINCI en Europe représente 71,4 %, et celle hors d'Europe est de 28,6 %.



#### Répartition des effectifs par zone géographique et par pôle au 31 décembre 2022, et évolution(\*)

	2022								2021		2022/2021
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	
<b>France</b>	5 574	897	601	39 694	269	53 540	1 744	102 319	37,7 %	100 681	1,6 %
Espagne	-	-	-	2 096	21 995	917	-	25 008	9,2 %	3 457	623,4 %
Allemagne	-	-	59	13 343	40	4 491	11	17 944	6,6 %	16 481	8,9 %
Angleterre	-	2 195	3	988	30	8 727	-	11 943	4,4 %	11 291	5,8 %
Benelux	-	-	-	6 266	4	713	3	6 986	2,5 %	6 669	4,8 %
Europe centrale et orientale	-	1 503	54	3 573	30	8 684	-	13 844	5,1 %	13 719	0,9 %
Autres pays d'Europe	-	2 666	123	10 368	1 909	842	5	15 913	5,9 %	13 581	17,2 %
<b>Europe hors France</b>	-	<b>6 364</b>	<b>239</b>	<b>36 634</b>	<b>24 008</b>	<b>24 374</b>	<b>19</b>	<b>91 638</b>	<b>33,7 %</b>	<b>65 198</b>	<b>40,6 %</b>
<b>Amériques</b>	-	<b>1 810</b>	<b>1 286</b>	<b>7 436</b>	<b>19 129</b>	<b>17 573</b>	-	<b>47 234</b>	<b>17,4 %</b>	<b>25 823</b>	<b>82,9 %</b>
<b>Afrique</b>	-	-	-	<b>2 327</b>	<b>906</b>	<b>11 778</b>	-	<b>15 011</b>	<b>5,5 %</b>	<b>14 456</b>	<b>3,8 %</b>
<b>Reste du monde</b>	-	<b>1 109</b>	<b>107</b>	<b>3 970</b>	<b>1 148</b>	<b>9 112</b>	-	<b>15 446</b>	<b>5,7 %</b>	<b>13 141</b>	<b>17,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>5 574</b>	<b>10 180</b>	<b>2 233</b>	<b>90 061</b>	<b>45 460</b>	<b>116 377</b>	<b>1 763</b>	<b>271 648</b>	<b>100 %</b>	<b>219 299</b>	<b>23,9 %</b>
<b>Hors Cobra IS</b>								<b>226 188</b>		<b>219 299</b>	<b>3,1 %</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

Au 31 décembre 2022, l'effectif global de VINCI se compose de 48 663 managers (18 % de l'effectif) et de 222 985 non-managers (82 % de l'effectif). La proportion de femmes au sein des effectifs est restée stable, à 16,2 %, en 2022. La part des femmes managers a augmenté, passant de 21,6 % en 2021 à 22,2 % en 2022 (voir paragraphe 1.5 : Inclusion et diversité, pages 204-206, à propos des objectifs et des actions mises en place concernant la place des femmes dans le Groupe).

### Répartition de l'effectif par catégorie, par genre et par métier au 31 décembre 2022, et évolution<sup>(\*)</sup>

	2022								2021		2022/2021	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution	Hors Cobra IS
<b>Managers</b>	<b>1 102</b>	<b>1 536</b>	<b>564</b>	<b>18 020</b>	<b>1 930</b>	<b>24 444</b>	<b>1 067</b>	<b>48 663</b>	<b>17,9 %</b>	<b>45 133</b>	<b>7,8 %</b>	<b>3,5 %</b>
Hommes	685	1 006	378	14 342	1 634	19 287	541	37 873	77,8 %	35 365	7,1 %	2,5 %
Femmes	417	530	186	3 678	296	5 156	526	10 789	22,2 %	9 767	10,5 %	7,4 %
Autres	-	-	-	-	-	1	-	1	0,0 %	1	0,0 %	0,0 %
<b>Non-managers</b>	<b>4 472</b>	<b>8 644</b>	<b>1 669</b>	<b>72 041</b>	<b>43 530</b>	<b>91 933</b>	<b>696</b>	<b>222 985</b>	<b>82,1 %</b>	<b>174 166</b>	<b>28,0 %</b>	<b>3,0 %</b>
Hommes	2 628	5 877	915	62 131	38 051	79 852	206	189 660	85,1 %	147 745	28,4 %	2,6 %
Femmes	1 844	2 767	752	9 910	5 479	12 073	490	33 315	14,9 %	26 418	26,1 %	5,4 %
Autres	-	-	2	-	-	8	-	10	0,0 %	3	233,3 %	233,3 %
<b>Total</b>	<b>5 574</b>	<b>10 180</b>	<b>2 233</b>	<b>90 061</b>	<b>45 460</b>	<b>116 377</b>	<b>1 763</b>	<b>271 648</b>	<b>100,0 %</b>	<b>219 299</b>	<b>23,9 %</b>	<b>3,1 %</b>
Hommes	3 313	6 883	1 293	76 473	39 685	99 139	747	227 533	83,8 %	183 110	24,3 %	2,6 %
Femmes	2 261	3 297	938	13 588	5 775	17 229	1 016	44 104	16,2 %	36 185	21,9 %	5,9 %
Autres	-	-	2	-	-	9	-	11	0,0 %	4	175,0 %	175,0 %

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

#### Répartition des effectifs par âge au 31 décembre 2022

- 26 991 collaborateurs de moins de 25 ans (10 % des effectifs totaux)
- 67 644 collaborateurs de 26 à 35 ans (25 % des effectifs totaux)
- 107 129 collaborateurs de 36 à 50 ans (39 % des effectifs totaux)
- 69 885 collaborateurs de plus de 50 ans (26 % des effectifs totaux)

### 1.1.2 Nature des contrats de travail et évolution

À fin 2022, 246 343 personnes sont en contrat durable (contrat permanent ou contrat à durée de chantier) et 25 305 personnes disposent d'un contrat non permanent (contrat d'alternance ou contrat à durée déterminée en France). Le recours à l'intérim permet de faire face à l'évolution de l'activité. En 2022, celui-ci a concerné 29 385 personnes (en équivalent temps plein), soit une hausse de 28 % par rapport à 2021. VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance et a permis, en 2022, à 6 530 jeunes en alternance d'effectuer leur formation au sein du Groupe.

### Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2022<sup>(\*)</sup>

	2022								2021		2022/2021	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution	Hors Cobra IS
Contrats permanents	5 423	9 771	1 819	79 137	30 654	95 669	1 554	<b>224 027</b>	<b>82,5 %</b>	189 433	18,3 %	2,1 %
Contrats à durée de chantier	-	-	10	3 794	11 966	6 546	-	<b>22 316</b>	<b>8,2 %</b>	794	2710,6 %	1203,1 %
Contrats non permanents	73	329	312	3 307	2 732	11 379	57	<b>18 189</b>	<b>6,7 %</b>	22 393	(18,8 %)	(31,0 %)
Alternance	78	80	92	3 823	108	2 783	152	<b>7 116</b>	<b>2,6 %</b>	6 679	6,6 %	4,9 %
<b>Total</b>	<b>5 574</b>	<b>10 180</b>	<b>2 233</b>	<b>90 061</b>	<b>45 460</b>	<b>116 377</b>	<b>1 763</b>	<b>271 648</b>	<b>100,0 %</b>	<b>219 299</b>	<b>23,9 %</b>	<b>3,1 %</b>
Travailleur intérimaire en équivalent temps plein	3	1 128	103	6 224	3 167	18 738	22	<b>29 385</b>	<b>10,8 %</b>	22 961	28,0 %	14,2 %

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

### 1.1.3 Embauches et départs

Le taux de rotation du personnel est autour de 33 % en 2022. Hors Cobra IS, il reste stable en 2022, à 27 %. Cela s'explique par la fin des contrats à durée de chantier, les démissions, et traduit une politique de recrutement adaptée aux nouveaux chantiers.

#### Recrutement

VINCI a embauché durant l'année 88 715 personnes dans le monde, dont 66 146 en emploi durable (12 379 en France). La part des emplois durables dans les recrutements est passée de 55,4 % en 2021 à 74,6 % en 2022. VINCI a poursuivi en 2022 sa politique de recrutement des jeunes, représentant 8 617 embauches, soit 13 % des recrutements en emploi durable de l'année.

VINCI favorise le développement de l'emploi de salariés locaux ainsi que les mobilités internes. En 2022, 3 145 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne (1 973 en 2021), dont 96 % d'une mobilité intra-pôle et 4 % d'une mobilité inter-pôles.

## Motifs de départ

Les activités des branches énergie et construction se développent dans le cadre de chantiers ou d'opérations d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin d'un projet ou qui souhaitent évoluer dans des entreprises locales afin de réduire leurs déplacements. Dans les activités de concessions, les démissions et les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiqués sous la qualification de « fins normales de contrat ».

## Nombre de départs par motif et par pôle<sup>(1)(2)</sup>

	2022								
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%
Fins normales de contrats <sup>(3)</sup>	627	180	103	6 944	9 184	13 757	363	31 158	38,3 %
Départs décision collaborateurs <sup>(4)</sup>	100	743	259	8 872	6 238	12 589	168	28 969	35,6 %
Départs décision employeur <sup>(5)</sup>	132	262	72	4 034	9 399	6 815	153	20 867	25,6 %
Décès	7	18	1	146	22	192	-	386	0,5 %
<b>Total</b>	<b>866</b>	<b>1 203</b>	<b>435</b>	<b>19 996</b>	<b>24 843</b>	<b>33 353</b>	<b>684</b>	<b>81 380</b>	<b>100,0 %</b>

(1) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

(2) Hors variation de périmètre, mobilité et réajustement effectif n-1.

(3) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(4) Dont ruptures de période d'essai à l'initiative du collaborateur, démissions.

(5) Dont ruptures de période d'essai à l'initiative de l'employeur, licenciements, ruptures anticipées de contrat spécifique, ruptures conventionnelles de contrat (pour la France).

## 1.1.4 Organisation du travail

### Heures travaillées

Le nombre total d'heures travaillées en 2022, hors Cobra IS, s'élève à 387 millions, dont environ 22 millions d'heures supplémentaires. En incluant Cobra IS, les heures travaillées sont au nombre de 475 millions, dont 25 millions d'heures supplémentaires. Comparée à 2021 (383 millions d'heures travaillées, dont 21 millions d'heures supplémentaires), cette évolution traduit la croissance de l'activité des entreprises du Groupe.

### Absentéisme

#### Répartition des jours d'absence par motif, et évolution<sup>(\*)</sup>

	2022							2021	2022/2021	
(en nombre de jours calendaires)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Groupe (hors Cobra IS)	%	Total	Évolution
Maladie non professionnelle	117 699	104 439	18 878	1 246 388	1 338 888	16 916	2 843 208	61,1 %	2 564 437	10,9 %
Accident du travail	3 401	6 505	537	44 551	100 383	556	155 933	3,4 %	160 171	(2,6 %)
Accident de trajet	758	1 465	3	10 358	20 789	695	34 068	0,7 %	34 213	(0,4 %)
Maladie professionnelle reconnue	887	518	-	22 376	53 313	-	77 094	1,7 %	81 641	(5,6 %)
Maternité/paternité	5 406	49 988	7 842	178 105	201 369	9 674	452 384	9,7 %	408 543	10,7 %
Activité partielle (chômage partiel)	53	42 903	-	12 868	59 212	-	115 036	2,5 %	550 494	(79,1 %)
Intempéries	-	774	-	12 422	143 752	-	156 948	3,4 %	235 806	(33,4 %)
Autres causes	11 060	61 313	6 728	266 072	464 408	6 181	815 762	17,5 %	939 585	(13,2 %)
<b>Groupe (hors Cobra IS)</b>	<b>139 264</b>	<b>267 905</b>	<b>33 988</b>	<b>1 793 140</b>	<b>2 382 114</b>	<b>34 022</b>	<b>4 650 433</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 974 890</b>	<b>(6,5 %)</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

### Préservation de l'emploi

Lorsque le contexte économique est difficile, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement possibles grâce au fort maillage du Groupe. VINCI Insertion Emploi (ViE), l'entreprise du Groupe spécialisée dans l'emploi, a mobilisé ses compétences en 2022 pour accompagner les collaborateurs dans une logique de parcours professionnel durable. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir les équipes en place, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité, mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau du Groupe. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe gèrent des opérations importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue mensuellement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France comme à l'international, et définit avec elles les politiques d'emploi adaptées.

## 1.2 Santé, sécurité et sûreté des salariés, intérimaires et sous-traitants

### 1.2.1 Démarche et mesures de prévention santé-sécurité

Assurer à ses salariés et au personnel extérieur intervenant sur ses projets une sécurité optimale est un enjeu majeur pour VINCI, compte tenu de la nature de ses activités. L'objectif du « zéro accident » reste la priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste VINCI, s'applique à l'ensemble des intervenants de chantiers et d'exploitations, qu'ils soient salariés, travailleurs temporaires ou sous-traitants. Les dispositifs de prévention santé-sécurité en place dans le Groupe sont présentés ci-après et détaillés dans le plan de vigilance (voir paragraphe 4.2 : La vigilance en matière de santé et de sécurité des personnes, pages 255-262).

Afin de tendre vers cet objectif du « zéro accident », la démarche de santé-sécurité de VINCI repose sur la responsabilité directe des managers, garants de la diffusion d'une culture sécurité partagée avec l'ensemble des collaborateurs. Une attention particulière est à ce titre portée à leur formation. Le dispositif opérationnel repose également sur un réseau de plus de 2 500 collaborateurs spécialisés dans la fonction santé-sécurité à travers l'ensemble du Groupe (responsables, animateurs, experts, etc.). Les politiques et dispositifs de prévention se déclinent au quotidien en de multiples types de mesures, qui vont de l'analyse des risques, en amont, à l'actualisation et à la diffusion de référentiels sécurité, en passant par les quarts d'heure sécurité associant tous les intervenants d'un chantier, à la remontée et l'analyse des presque-accidents et accidents et de leurs causes racines, ou encore à la délivrance de formations adaptées aux métiers et aux typologies de sites et de contextes d'opération. Les pôles de VINCI définissent et mettent en œuvre ces démarches et actions sur leurs périmètres respectifs, en fonction des risques et enjeux identifiés dans leurs métiers. Pour promouvoir une culture sécurité commune, des événements mondiaux sont organisés chaque année dans les pôles. Ces événements associent également les partenaires, les sous-traitants ou encore les travailleurs temporaires. Enfin, de nombreux outils permettent les remontées de situations à risque, de presque-accidents et d'accidents. Le croisement des données et informations au sein de chaque pôle facilite l'analyse des tendances et la prise en compte des retours d'expérience en vue d'améliorer les dispositifs de prévention pour des risques ou des métiers similaires sur l'ensemble du périmètre d'un pôle.

Plus de **2,5 millions**  
d'heures de formation sur les thèmes  
hygiène, santé et sécurité chaque année

Les collaborateurs et leurs représentants sont des acteurs clés de la prévention. La déclaration *Santé et sécurité au travail*, qui sert de cadre de référence à la démarche de VINCI, a été signée en 2017 par le président-directeur général et le secrétaire du comité d'entreprise européen (<https://www.vinci.com/publi/manifeste/sst-2017-06-fr.pdf>). Elle rappelle les actions incontournables et fondamentales à mettre en œuvre et affirme la conviction partagée que le progrès n'est possible qu'avec l'ensemble des collaborateurs et leurs représentants au travers de la promotion de notre culture sécurité. Les représentants du personnel de chaque entité doivent pouvoir être forces de proposition quant aux actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail et la prévention des accidents du travail et des risques professionnels. Au niveau du Groupe, le sujet est à l'ordre du jour de toute réunion du comité de groupe et du comité d'entreprise européen. Par ailleurs, dans le cadre de son dialogue continu avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), VINCI a rejoint sa campagne en faveur de la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme un droit fondamental par l'Organisation internationale du travail (OIT) en signant la « Déclaration pour des lieux de travail sûrs et sains ».

La démarche de prévention est animée par la coordination Santé-sécurité, qui réunit les directeurs des réseaux santé-sécurité des différents pôles et divisions. Sa mission est de faciliter l'échange de bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'explorer de nouvelles voies de progrès.

Des actions à vocation commune aux différentes activités du Groupe ont été lancées par la coordination Santé-sécurité, permettant d'apporter des améliorations sur des facteurs de risques tels que le levage et la manutention de charges, l'électrocution ou les accidents de voirie du fait de tiers.

VINCI adhère par ailleurs à l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi) et à la Fondation pour une culture de sécurité industrielle (Foncsi) afin de participer à la recherche sur la sécurité du futur et de contribuer à son financement.

La coordination impulse également des démarches prospectives sur les risques émergents dans les métiers et engage une action de développement de l'innovation en matière de santé et de sécurité. Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de VINCI, a conduit une mission relative à l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la prévention. Cette démarche repose sur trois points :

- « Catalyst », avec pour but de répertorier les innovations réalisées dans le domaine de la sécurité, dans le Groupe et en dehors du Groupe ;
- « Parcours intelligence artificielle », avec pour objectif d'identifier des pistes permettant de valoriser la data et de mobiliser des technologies prédictives fondées sur l'intelligence artificielle ;
- « Prospective », avec pour but d'identifier les risques nouveaux qui se présenteront ou s'intensifieront dans l'avenir.

Cette démarche se poursuit en intégrant les prospectives environnementales lorsqu'elles présentent des impacts sur la santé-sécurité au travail du personnel. Par ailleurs, la démarche « Catalyst » est prolongée avec une ouverture sur les sujets de santé.

Au plus près du terrain, les clubs pivots Prévention et les plateformes internes collaboratives facilitent la diffusion et le suivi des actions santé-sécurité auprès de la communauté des responsables, animateurs et experts santé-sécurité. Les entreprises de VINCI nouent également des partenariats avec des organismes nationaux de haut niveau dans le domaine de la santé et de la sécurité, et contribuent activement à l'évolution des politiques conduites dans ce domaine par les branches d'activité de leurs secteurs respectifs. La démarche de prévention santé-sécurité du Groupe a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé des collaborateurs de VINCI et des intervenants externes. Elle a également vocation à assurer la qualité de vie au travail et le reclassement des collaborateurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Des structures internes spécialisées telles que Habileo'h et Trajeo'h œuvrent afin de mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans l'entreprise et accompagner les reclassements de salariés inaptes à l'exercice de leur emploi.

#### **Des actions en faveur de la prévention des risques santé et des risques psychosociaux**

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, l'accent a été mis sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Dans de nombreuses implantations de VINCI ont été mises en place des sensibilisations, des formations des managers et des formules d'accompagnement. Ces initiatives diverses ont pris la forme, par exemple, de hot-lines, de suivis psychologiques, ainsi que de formations à la reconnaissance de signes annonciateurs de dépression ou de situations de détresse, ou, plus largement, d'initiatives autour de la santé mentale et de la gestion du stress.

Concernant la santé, les entreprises du Groupe ont lancé plusieurs campagnes de sensibilisation en lien avec les autorités publiques et des prestataires spécialisés. Elles comprenaient des campagnes de promotion de l'activité physique ou encore de sensibilisation nutritionnelle dans un but de prévention des risques de développement de maladies chroniques. D'autres actions ont été proposées, telles que des suivis individuels par des diététiciens ou des dépistages de risques de diabète ou de maladies cardiaques. De même, des campagnes d'information sur certaines addictions (tabac, alcool, drogue, etc.) ou certaines maladies (comme le cancer, le sida ou la maladie d'Alzheimer) ont été conduites dans différentes régions du monde. Chacune de ces actions vise à informer les collaborateurs, mais également à les associer et à créer des moments de cohésion et des leviers d'entraide via des challenges ou des activités collectives. De même, les entreprises agissent au niveau du renouvellement du matériel et de l'outillage ainsi que de l'organisation du travail afin de réduire l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculo-squelettiques (TMS). Des collaborateurs ont par exemple été formés pour entraîner leurs collègues et animer des sessions de réveil musculaire avant la prise de poste.

Au sein de la filière d'expertise santé-sécurité, une filière de spécialité ergonomie a été mise en place, dans un objectif de partage et de développements communs à toutes les activités dans les domaines des gestes et postures au travail. Des innovations permettent de limiter la pénibilité et les efforts physiques des collaborateurs, avec, par exemple, le développement des exosquelettes chez VINCI Construction, ou encore des dispositifs facilitant la manipulation des bagages dans les activités de manutention de VINCI Airports.

### Santé et sécurité des travailleurs temporaires et sous-traitants

Les entreprises de travail temporaire et les sous-traitants sont associés aux objectifs de la démarche prévention santé-sécurité, et notamment à celui du « zéro accident ». Cette démarche se concrétise par exemple au travers des clauses contractuelles, notamment de contrats-cadres qui lient dans la durée le Groupe à ses partenaires, ou les conditions matérielles en place sur les chantiers et les sites dont les entreprises de VINCI contrôlent l'exécution des travaux. Les règles de prévention sont établies pour un chantier ou un site, et s'appliquent indépendamment du statut des personnes mobilisées (collaborateurs, travailleurs temporaires, sous-traitants). Le cas échéant, les entités du Groupe accompagnent leurs sous-traitants et entreprises de travail temporaire dans leur propre démarche d'amélioration. Cet accompagnement se réalise principalement sur le site d'exploitation ou sur le chantier.

Néanmoins, face au constat d'un taux d'accidents plus élevé parmi les acteurs extérieurs associés à la chaîne de production de valeur des entreprises, différentes actions ont été lancées pour les associer à une amélioration en matière de sécurité au travail de leur personnel. Ces mesures peuvent aller jusqu'à une décision de renonciation à toute forme de collaboration si lesdites entreprises ne respectent pas certaines règles fondamentales.

VINCI a reconduit en 2022, sur le périmètre France, une consultation avec pour objectif le référencement des entreprises de travail temporaire (ETT) avec lesquelles l'ensemble des entreprises du Groupe se limite à travailler. Ce référencement intègre des exigences en matière de santé-sécurité, d'indicateurs et de délivrance d'équipements de sécurité, mais aussi de détention du Passeport de sécurité intérimaires (Pasi), mis en place par le secteur de la construction en France : ce document, résultant d'une formation certifiante de deux jours, devient progressivement une obligation. Tous les travailleurs intérimaires devront le détenir préalablement à chaque mission, au plus tard à fin 2024.

Une novation a été introduite, intéressant financièrement les ETT au progrès en matière de sécurité. Ces entreprises se trouvent ainsi associées aux efforts réalisés dans leur collaboration avec les entreprises de VINCI.

S'agissant des entreprises sous-traitantes, différentes actions ont été conduites et se développent :

- les critères de sécurité sont de plus en plus déterminants dans les processus de consultation et de sélection d'intervenants externes ;
- des clauses contractuelles sont partagées, intégrant une supervision plus étroite de l'activité des sous-traitants, des obligations de reporting et des processus de notification pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de non-respect des règles de coactivité ou de sécurité.

### Santé et sécurité des usagers

Les entreprises de VINCI exploitant des ouvrages ou des infrastructures mènent également des politiques de prévention en direction des clients et usagers. À titre d'exemple, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable mène des études et sensibilise à grande échelle le public aux risques de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou en état d'hypovigilance. Les actions sont détaillées dans le paragraphe 2.1.4. : Relations avec les parties prenantes externes et modalités de dialogue avec celles-ci (dont clients, usagers et riverains), page 213.

### Indicateurs de suivi et de pilotage

Depuis douze ans, les différents indicateurs relatifs à la sécurité ont évolué positivement en tendance. Le taux de fréquence des accidents du travail, qui avait atteint un point bas en 2020, année de la crise sanitaire, connaît depuis lors, sinon une stagnation, seulement une légère augmentation. Celle-ci intervient dans un contexte de forte hausse de l'activité et d'une nécessaire réorganisation des équipes en production.

Le taux de gravité est pour sa part stable depuis trois ans, à un niveau relativement faible. Un suivi spécifique des événements à haut potentiel de gravité et des accidents mortels est réalisé au plus haut niveau du Groupe et en lien avec le comité d'entreprise européen (voir paragraphe 4.2.7 du Plan de vigilance : Le suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre, pages 261-262).

Le taux de fréquence des accidents du travail des travailleurs temporaires s'élève à 13,03 en 2022 (hors Cobra IS). L'écart constaté entre les taux de fréquence des accidents du travail des travailleurs temporaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des acquis en matière de sécurité, de l'expérience et des savoir-faire techniques. Comme déjà indiqué, une attention particulière est portée aux travailleurs temporaires employés au sein des activités du Groupe, avec une ferme volonté de diminuer le nombre d'accidents dont les intérimaires sont victimes.

Enfin, VINCI a commencé le déploiement d'une mesure de la sécurité au travail appliquée à l'ensemble de sa chaîne de valeur, complétant ainsi les indicateurs déjà existants pour ses salariés et travailleurs temporaires par ceux relatifs à ses sous-traitants.

## Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle, et évolution<sup>(\*)</sup>

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2022	2021	2022	2021
VINCI Autoroutes	3,40	5,82	0,46	0,61
VINCI Airports	7,31	7,38	0,35	0,24
Autres concessions	2,68	3,22	0,13	0,06
VINCI Energies	5,33	5,20	0,31	0,32
VINCI Construction	5,95	6,00	0,48	0,50
<b>Groupe (hors Cobra IS)</b>	<b>5,71</b>	<b>5,74</b>	<b>0,40</b>	<b>0,42</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

## Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue, taux de fréquence et taux de gravité des maladies professionnelles reconnues, et évolution<sup>(\*)</sup>

	Groupe (hors Cobra IS)			Dont France		
	2022	2021	Évolution 2022/2021	2022	2021	Évolution 2022/2021
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue	<b>77 094</b>	81 641	(5,6 %)	<b>75 794</b>	81 115	(6,6 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles reconnues <sup>(**)</sup>	<b>0,82</b>	0,95	(13,7 %)	<b>1,97</b>	2,36	(16,5 %)
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues <sup>(***)</sup>	<b>0,20</b>	0,21	(6,5 %)	<b>0,50</b>	0,54	(6,7 %)

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

(\*\*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

(\*\*\*) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle x 1 000)/heures travaillées.

### Performance du Groupe en termes de santé-sécurité

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt dans le monde :
  - collaborateurs de VINCI<sup>(\*)</sup> : 5,71 en 2022 (5,74 en 2021 et 6,60 en 2017) ;
  - personnels intérimaires : 13,03 en 2022 (13,54 en 2021 et 14,40 en 2017).
- Taux de gravité des accidents du travail (collaborateurs de VINCI<sup>(\*)</sup>) : 0,40 en 2022 (0,42 en 2021 et 0,47 en 2017).
- Part des entreprises du Groupe ayant réalisé l'année sans accident du travail avec arrêt : 72 % en 2022 (73 % en 2021 et 72 % en 2017).
- Nombre d'heures de formation en matière de santé-sécurité : 2,5 millions en 2022, incluant Cobra IS, soit 44 % des heures de formation (respectivement 1,5 million et 37 % en 2021).

(\*) Ces indicateurs ont été revus avec un niveau d'assurance raisonnable par un organisme tiers indépendant ; ils n'incluent pas Cobra IS.

## 1.2.2 Sûreté des personnels

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être affectées par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (actes de terrorisme, conflits armés, émeutes, mouvements sociaux, etc.) ainsi que par des actes de malveillance, délictueux (vandalisme, vols sur chantier) ou criminels (agressions, enlèvements). Les contextes géopolitiques, sociaux et sécuritaires locaux, qui peuvent évoluer de manière rapide et inattendue, sont l'une des causes principales de dégradation des conditions de sûreté des salariés et des sous-traitants du Groupe.

La direction de la Sûreté du Groupe est chargée d'évaluer, de prévenir et d'accompagner la gestion de ces risques, y compris les risques de catastrophes naturelles et sanitaires de grande ampleur, en recommandant les actions nécessaires, notamment :

- veille et cartographie des risques géopolitiques et sécuritaires dans l'ensemble des pays du globe et diffusion d'informations de situation aux directions des entreprises et des projets à des fins de prévention ;
- évaluation des risques sécuritaires dès le stade de la réponse à l'appel d'offres afin que les enjeux de sûreté soient pris en compte au plus tôt ;
- mise en place de dispositifs de protection des personnes et des biens, adaptés à la situation dans les zones à risque (chauffeurs pour le personnel, protection physique des emprises, gardiennage, etc.) ;
- programmes de formation et de sensibilisation à la prévention des risques des personnels voyageurs et expatriés ;
- audits et plans particuliers de protection ;
- discussions avec les clients sur les conditions d'arrêt partiel ou total d'activité en cas de dégradation des conditions locales ;
- dispositifs et processus de suivi des personnels voyageurs et expatriés à des fins de gestion de crise ;
- conduite d'opérations de mise sous protection en fonction des situations de crise (confinement, évacuation, rapatriement).

## 1.3 Employabilité et développement des compétences

### 1.3.1 Démarche générale en matière d'attractivité, d'employabilité et de développement des compétences

Le pilotage efficace d'un groupe décentralisé repose sur les qualités humaines de managers entrepreneurs, autonomes et responsables, capables de prendre des décisions au plus près de la réalité opérationnelle. L'employabilité durable et le développement des compétences des collaborateurs constituent un des leviers majeurs permettant à VINCI de préparer l'avenir et de répondre aux très nombreux défis, qu'ils soient techniques, numériques ou managériaux.

Dans un souci de fidélisation et d'attractivité, VINCI conçoit et met en œuvre de nombreux programmes ouverts aux élèves et aux étudiants, dès la 3<sup>e</sup> et jusqu'aux grandes écoles, afin de permettre au plus grand nombre de découvrir les savoir-faire et les expertises des métiers des concessions, de la construction et de l'énergie. Pour l'ensemble des métiers du Groupe et en fonction des besoins de chaque activité, des liens privilégiés et des relations durables ont été créés avec des écoles partenaires, comme l'École spéciale des

travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP), l'École des Ponts ParisTech et l'École des hautes études commerciales (HEC). Depuis 2019, VINCI est également partenaire de la Cité internationale universitaire de Paris et finance chaque année cinq bourses d'études qui couvrent les frais d'hébergement d'étudiants étrangers. En 2022, VINCI étend son action à l'accompagnement d'étudiants par des collaborateurs du Groupe (échanges, visites de sites et d'entreprises, aide à la recherche de stages, etc.).

Afin de promouvoir le modèle d'ingénieur humaniste, VINCI est partenaire depuis 2018 de la Fondation INSA (Institut national des sciences appliquées). Dans les sept écoles du groupe (INSA Centre Val de Loire, INSA Hauts-de-France, INSA Lyon, INSA Rennes, INSA Rouen, INSA Strasbourg, INSA Toulouse), VINCI déploie ainsi chaque année des dispositifs destinés à l'ensemble des étudiantes et étudiants. En 2022, en collaboration avec *Usbek & Rica*, un média français spécialisé dans les sujets de prospective, VINCI a organisé un concours national d'éloquence. Les finalistes de chacun des sept campus ainsi que le « Coup de cœur » ont ainsi prêté leur voix aux générations futures pour défendre leur vision de l'inclusion en entreprise. Depuis 2020, plus de 600 bourses d'accueil ont été également financées dans le cadre de ce partenariat entre VINCI et la Fondation INSA. Pour compléter les dispositifs, la communauté d'ingénieurs de VINCI s'implique aussi localement dans les programmes de mentorat des campus afin de permettre la découverte de leur univers professionnel, plus particulièrement des métiers, des projets et des enjeux.

En France, les mesures concrètes de la réforme de l'apprentissage renforcent l'engagement de VINCI en faveur du recrutement et de l'inclusion des jeunes apprentis ainsi que sa dimension d'employeur responsable. Le Groupe poursuit le développement de son vaste programme « Apprentissage : VINCI s'engage » grâce à une plateforme de mise en relation entre les étudiants, des établissements qui dispensent des formations alignées avec les métiers du Groupe et les entreprises de VINCI. Cette plateforme, créée en partenariat avec JobIRL, premier réseau social d'orientation en France, est ouverte à tous les jeunes âgés d'au moins 15 ans qui souhaitent bâtir un projet d'apprentissage, des premiers niveaux de qualification aux formations supérieures. Afin de contribuer à nourrir l'attractivité de cette voie de passion, d'excellence et d'avenir, VINCI a renforcé ce dispositif en mars 2022 à travers sa participation au salon Apprentissage, alternance et métiers, organisé par le média *L'Étudiant* à Lyon. Près de 500 jeunes et leurs parents ont ainsi été accueillis sur le stand VINCI par des recruteurs et des jeunes alors en alternance au sein des entreprises du Groupe. Son ambition est d'étendre cette action à quatre nouveaux territoires dès 2023.

Afin de faciliter les processus de recrutement en s'appuyant sur l'influence de l'usage des réseaux sociaux, et dans la continuité de la création du cabinet de recrutement intégré Trust[in], VINCI poursuit en 2022 le développement d'Habileo'h, première entreprise à mission du Groupe, créée en 2021, destinée à faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap. Habileo'h complète ainsi les dispositifs existants au sein des entreprises du Groupe et les actions de l'association Trajeo'h en faveur de l'employabilité durable des personnes en situation de handicap.

Une attention particulière est également apportée à l'intégration réussie et efficace de plus de 88 000 nouveaux collaborateurs recrutés en 2022. Un module numérique, Get on Board, à destination des nouveaux talents des entreprises du Groupe, est mis à disposition sur la plateforme d'apprentissage en ligne de VINCI, accessible à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dans le monde. Ce dispositif est complété par des journées à l'échelle du Groupe nommées « Bienvenue chez VINCI » ; des programmes d'intégration sont également mis en œuvre à l'échelle des pôles.

Le Groupe a formalisé un cycle de développement de son capital humain adapté à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le développement de compétences durables et transférables constitue pour VINCI la clé de l'employabilité durable de ses collaborateurs. Ainsi, Skill Pulse, outil de pilotage des carrières fondé sur la création de référentiels, facilite les correspondances entre les capacités et les compétences des collaborateurs et celles requises par les métiers. Lancé au sein des pôles VINCI Autoroutes, VINCI Construction et VINCI Airports, Skill Pulse poursuit son déploiement en 2022, notamment au sein de VINCI Energies, afin de faciliter le développement de compétences et l'évolution professionnelle des collaborateurs et contribuer ainsi à la performance des métiers du Groupe en transformation. Par ailleurs, une base mobilité, repensée et optimisée, dans le cadre d'une refonte de l'outil de gestion de carrières VINCI Jobs, permet aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe d'agir sur leur parcours professionnel en accédant à l'ensemble des offres de postes ouverts au sein des entreprises de VINCI.

#### Performance du Groupe en termes d'employabilité

- Part des emplois durables (\*) dans les recrutements : 74,6 % en 2022 (55,4 % en 2021).

(\*) Contrats permanents, contrats à durée indéterminée, contrats à durée de chantier

### 1.3.2 Développement des compétences et formation

Le développement et l'enrichissement continu des compétences valorisent les ressources humaines de l'entreprise et nourrissent sa performance, tout en favorisant l'employabilité des personnes et leur avenir professionnel. La formation et l'acquisition de compétences sont en effet essentielles pour garantir le partage des fondamentaux de la culture du Groupe et la transmission des savoirs et savoir-faire auprès des collaborateurs, dans toutes les entreprises et tous les pays d'implantation de VINCI, et ce, afin de répondre aux attentes de nos clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formations, axées sur la mise en synergie des métiers et sur des contenus adaptés à l'internationalisation du Groupe. Ces dispositifs visent également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à un parcours individualisé, composé de formations « métiers » et de sessions dédiées au développement personnel et professionnel.

La formation est aujourd'hui bouleversée par la transformation numérique et l'évolution très rapide de la manière dont chacun exerce son métier. Les technologies numériques, par leur souplesse d'utilisation, sont un levier puissant pour faciliter l'acquisition et le renouvellement des compétences. VINCI veille à prévenir la « fracture numérique » en rendant ces nouvelles technologies largement accessibles aux collaborateurs. Le sujet de l'apprentissage tout au long des parcours (*lifelong learning*) est une thématique forte que VINCI souhaite développer, notamment en positionnant les managers comme acteurs du développement des compétences de leurs équipes.

**Performance du Groupe en termes de formation**

- 5 762 283 heures de formation dispensées en 2022 (4 132 250 en 2021).
- Nombre d'heures de formation par salarié : 22 heures (managers et non-managers ; 19 heures en 2021).
- 195 313 collaborateurs formés, soit 74 % de l'effectif en 2022 (70 % en 2021).
- Part des formations dispensées par les centres de formation internes<sup>(\*)</sup> : 23 % :
  - 1 160 255 heures de formation en présentiel en 2022 (921 116 heures en 2021) ;
  - 51 672 stagiaires en présentiel en 2022 (52 283 stagiaires en 2021) ;
  - 189 078 heures en e-learning en 2022 (119 636 heures en 2021) ;
  - 125 673 stagiaires en e-learning en 2022 (102 291 stagiaires en 2021).

<sup>(\*)</sup> VINCI Academy, Parcours ASF, Parcours Cofiroute, Parcours Escota, VINCI Airports Academy, VINCI Energies Academy, Eurovia Academy, Cesame, Centre Eugène-Freyssinet, Centre Sogea-Satom, ETF Academy, VINCI Construction SI, VINCI Construction Grands projets.

**Répartition des heures par type de formation, et évolution<sup>(\*)</sup>**

	2022					Total	%	2021	2022/2021	
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Autres <sup>(**)</sup>			Total	Évolution	Hors Cobra IS
Administration et supports	146 391	219 598	244 411	121 575	-	365 989	6,4 %	322 314	13,6 %	4,4 %
Diversité	7 864	20 767	19 928	8 652	-	28 631	0,5 %	28 377	0,9 %	(20,6 %)
Environnement	26 287	58 654	63 158	21 782	-	84 941	1,5 %	51 837	63,9 %	39,7 %
Éthique et vigilance	26 097	107 878	103 093	30 877	-	133 975	2,3 %	85 062	57,5 %	(20,5 %)
Hygiène et sécurité	308 841	2 227 437	2 246 704	289 539	-	2 536 278	44,0 %	1 540 904	64,6 %	26,2 %
Langues	58 729	111 591	113 994	56 326	-	170 320	3,0 %	109 421	55,7 %	33,9 %
Management	201 450	147 718	273 257	75 909	-	349 168	6,0 %	270 187	29,2 %	26,4 %
Métier technique	285 301	1 590 117	1 613 631	261 787	-	1 875 418	32,5 %	1 618 292	15,9 %	7,0 %
Autres	43 789	173 774	165 892	51 655	-	217 563	3,8 %	105 856	105,5 %	67,1 %
<b>Total</b>	<b>1 104 749</b>	<b>4 657 534</b>	<b>4 844 068</b>	<b>918 102</b>	<b>-</b>	<b>5 762 283</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 132 250</b>	<b>39,4 %</b>	<b>17,1 %</b>
Nombre d'heures de formation par salarié	23	21	22	22	-	22		19	15,8 %	14,3 %

<sup>(\*)</sup> Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

<sup>(\*\*)</sup> Compte tenu de l'effectif des personnes dont le genre est autre que féminin ou masculin, pour des raisons de confidentialité, les données sont masquées. Cependant, la colonne « Total des heures par type de formation » est calculée sur le total des salariés, tous genres confondus.

**Les actions de VINCI Academy**

VINCI Academy conçoit et déploie des formations transverses destinées aux dirigeants et hauts potentiels de VINCI, ainsi qu'aux filières fonctionnelles, en collaboration avec des acteurs reconnus (HEC, Sciences Po, etc.) et les pôles de métiers, chargés de développer leurs propres formations, au plus proche de leurs activités, au travers d'organes dédiés. Les échanges entre VINCI Academy et les pôles ainsi que la cohérence globale de l'approche au sein du Groupe sont assurés par les ambassadeurs de pôles et lors des réunions du club pivot Formation. À l'échelle du Groupe, VINCI Academy cible tant les opérationnels, dirigeants et futurs dirigeants, que les fonctionnels (RH, finance, juridique), tous pôles et pays confondus. En 2023, l'offre s'élargit auprès des filières communication, environnement et santé-sécurité. Ces actions de formation sont complémentaires à celles menées directement par les académies des pôles.

La plateforme d'apprentissage en ligne Up! regroupe la totalité des pôles et permet le partage de contenus et de bonnes pratiques en un lieu unique. Cet outil, accessible également sur mobile, a pour ambition de constituer un socle solide pour la diffusion très large des savoirs, savoir-être et savoir-faire du Groupe, combinant des e-learning obligatoires pour certains publics, tels que le module de formation anticorruption ou le passeport cybersécurité, et des parcours permettant aux collaborateurs de devenir eux-mêmes acteurs de leur formation. En 2022, ce sont plus de 10 000 ressources numériques mises à disposition (proposant différentes langues), plus de 100 000 collaborateurs qui ont bénéficié de 190 000 heures de formation en ligne. Grâce au numérique et à la traduction des modules dans de nombreuses langues, la transmission des valeurs et du projet que porte le Groupe se retrouve dans les déploiements de contenus de VINCI Academy, en France comme à l'international. Le module « L'Ambition environnementale de VINCI » en est l'exemple, plus de 40 000 collaborateurs l'ayant déjà suivi ; ce module est un prérequis aux formations délivrées en présentiel telles que « Leader de la transition » et « Achats responsables ». Les collaborateurs sont également sensibilisés aux enjeux en matière de cybersécurité, plus de 110 000 d'entre eux ayant suivi le module du passeport cybersécurité.

Dans le cadre de l'accessibilité numérique, VINCI Academy a mené un audit sur sa plateforme et mis en œuvre les correctifs nécessaires afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder plus facilement aux contenus numériques. L'accessibilité digitale est essentielle aux personnes en situation de handicap et bénéficie aussi aux personnes dont les capacités changent avec l'âge. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

Un dispositif de formation multimodal portant sur les sujets de mixité, visant à développer un management plus inclusif au sein du Groupe, a été conçu sur mesure et déployé durant l'année auprès d'une cible de managers. Le programme « Connect.HER » a pour ambition d'accroître la part des femmes dans la population managériale, et principalement dans les instances dirigeantes. Il vient compléter des modules disponibles en ligne tels que « Les Bases de l'inclusion », ouvert à tous les collaborateurs, ainsi qu'un parcours « Le Manager inclusif », destiné à une diffusion immédiate et large grâce à la plateforme Up!

### Les actions mises en œuvre par les pôles de métiers en matière de formation

De nombreuses actions de formation sont aussi lancées au niveau des pôles de métiers.

Le réseau formation de **VINCI Construction** se structure selon la nouvelle configuration du pôle, tant en France qu'à l'international. Concrètement, les synergies entre les centres Cesame et Eurovia Academy se sont accrues. L'accueil de tous les collaborateurs de VINCI Construction, quel que soit leur métier, est favorisé dans l'ensemble du réseau des centres de formation. Un parcours d'accueil en ligne à l'échelle du pôle met en avant les thèmes de l'éthique, de la cybersécurité et de l'inclusion. Chaque division peut l'articuler avec ses propres modalités d'accueil. Par ailleurs, au-delà des collaborateurs, des actions de formation s'adressent au public en insertion présent sur nos chantiers. Les axes prioritaires du développement des compétences restent orientés sur le cœur de métier, en gardant une dynamique forte sur la santé-sécurité.

Le « Learning Network » de **VINCI Energies**, créé en 2021, est monté en puissance en 2022. Les collaborateurs accèdent plus facilement à davantage de formations. L'accès à ces formations et leur suivi ont été facilités par la mise en ligne d'une nouvelle interface utilisateur, appelée « Academy Portal », développée en interne sur le modèle des plateformes d'e-commerce. Le nombre de formations proposées a aussi augmenté par l'adhésion au Learning Network de nouveaux centres de formation internes ; ils sont désormais plus de 40 sur cinq continents. En un an, le nombre d'heures de formations internes s'est ainsi accru de 36 %. Le catalogue des formations destinées à l'ensemble de VINCI Energies s'est enrichi d'une formation Project Management pour débutant et d'une formation pour chef de projet expérimenté au sein du cursus Management de projet. Un e-learning sur les engagements environnementaux de VINCI Energies a été également mis en ligne en 2022, ainsi qu'une nouvelle version de la formation Safety Excellence à destination des managers. Cette dernière, conçue pour être dispensée en présentiel aussi bien qu'en distanciel, bénéficie d'une autre nouveauté de l'Academy Portal qui peut maintenant gérer, dans une seule formation, toutes les modalités d'apprentissage : présentiel, distanciel et e-learning. La dynamique est également forte localement avec de nombreuses propositions telles que le nouveau programme de leadership aux Pays Bas, une formation sur l'outil de gestion au Portugal, un cursus d'intégration au Brésil, etc.

Dans un contexte de reprise et de poursuite de la transformation des organisations, renforcer les synergies entre les différents métiers en misant sur la formation en ligne est une des actions majeures de l'année 2022 pour **VINCI Airports Academy**. Avec le déploiement de trois nouveaux modules d'e-learning interactifs destinés à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux stratégiques environnementaux, de la sécurité ou encore des droits humains, VINCI Airports Academy renforce la diffusion d'une culture commune et contribue à l'intégration des collaborateurs. Ces formations sont complétées par d'autres dispositifs pilotés localement, en fonction des besoins identifiés.

En 2022, **VINCI Immobilier** a complètement refondu son parcours de formation en management sur la base d'un nouveau référentiel de compétences. Baptisée « Expérience Manager », cette démarche a permis de poser le cadre des attendus managériaux de VINCI Immobilier afin d'aider les managers de tous niveaux dans leur rôle. Ce parcours sur mesure de trois mois adopte un format résolument moderne, mélangeant présentiel et distanciel, synchrone et asynchrone, plénières et petits groupes, théorie et pratique. En 2022, l'offre de formation présentielle de VINCI Immobilier a été intégralement numérisée dans la plateforme Up!. Ainsi, lors de son entretien professionnel, le collaborateur est en mesure de constituer son plan de développement de compétences individuel en allant sélectionner directement les formations et/ou les actions de développement en lien avec son projet professionnel. À travers la numérisation de son offre et l'automatisation des tâches afférentes à la formation, VINCI Immobilier espère faire évoluer les comportements en rendant les collaborateurs acteurs de leur développement, en impliquant les managers dans le suivi du développement de leurs équipes, et en orientant le service formation vers des missions à plus forte valeur ajoutée.

L'année 2022 confirme le dynamisme et l'investissement autour des enjeux de formation au sein de **VINCI Autoroutes**. C'est ainsi que l'École des métiers de l'autoroute (EMA) a été inaugurée au mois d'avril sur le site de Brive-la-Gaillarde et a déjà accueilli sa première promotion de 11 agents autoroutiers. Les formations, réalisées par des formateurs internes professionnalisés, sont complétées par des apports en tutorat sur le terrain, à hauteur d'un parcours de 200 heures. L'EMA élargira progressivement ses formations aux métiers de la maintenance, des travaux et de l'encadrement des équipes, et aura également vocation à accueillir dans ses cursus des salariés des collectivités territoriales gestionnaires d'infrastructures et des entreprises intervenant sur les tracés routiers, avec l'objectif de délivrer des formations qualifiantes. 2022 a également vu démarrer pour 64 participants la deuxième promotion de « Team Player » à destination des cadres dirigeants, qui leur offre des formations pluridisciplinaires. L'année 2022 a été également consacrée au renforcement et à la modernisation des procédures de certification pour les interventions à réaliser sur le tracé autoroutier. L'application mobile Learn a ainsi été déployée sur l'ensemble des smartphones professionnels, et les agents autoroutiers ont pu tester leur niveau de compétence sur un questionnaire en ligne. Enfin, le déploiement du projet FullBIM se poursuit avec la livraison d'un nouveau module de formation en ligne destiné à plus de 5 000 personnes, ainsi qu'à travers la création d'une base de connaissances et supports communautaires sur Up!, ouverte à tous les utilisateurs du pôle.

### 1.3.3 Rémunération et partage des fruits de la performance du Groupe

L'engagement du Groupe en faveur du partage des fruits de la performance avec les salariés est également un axe fort au service de l'employabilité durable. Inscrit dans le Manifeste VINCI, il agit en effet comme un levier afin d'attirer des talents et de fidéliser les collaborateurs, renforçant leur sentiment d'appartenance.

La politique de rémunération de VINCI se caractérise à la fois par une grande autonomie laissée aux entreprises du Groupe et par des principes communs de partage des fruits de la croissance et d'individualisation des rémunérations. Axée notamment sur le développement de l'actionariat salarié et de plans d'incitation à long terme, la démarche de VINCI est de proposer, au-delà de la rémunération individuelle fixe et variable de chacun, des dispositifs collectifs de court, moyen ou long terme (incluant intéressement, participation, prévoyance et retraite, adaptés au contexte et à la législation de chaque pays du Groupe), permettant d'attirer, de motiver et de fidéliser les collaborateurs.

En France, au travers de l'actionariat, de l'intéressement, de la participation et de l'épargne retraite, le Groupe reverse **450 M€** à ses collaborateurs

### La rémunération

L'individualisation des salaires et des primes met l'accent sur les responsabilités individuelles et le niveau de performance de chaque collaborateur, à tous les niveaux de l'organisation. Les principaux directeurs des ressources humaines du Groupe se réunissent mensuellement, afin d'échanger sur les pratiques actuelles et définir conjointement les lignes directrices en matière de rémunération, qui peuvent varier selon la législation du travail en vigueur dans chaque pays et selon les catégories « managers » et « non-managers ». Des analyses des écarts de rémunération selon les genres et les catégories professionnelles sont réalisées chaque année au niveau du Groupe ainsi qu'au sein des pôles, visant à assurer l'équité des rémunérations à poste et potentiel identiques (voir paragraphe 1.5.2 : Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, page 205).

#### Performance du Groupe en termes de rémunérations

- Charges de personnel (hors Cobra IS) : 11 768 millions d'euros en 2022, soit 20,9 % du chiffre d'affaires (11 037 millions d'euros, soit 22,3 % du chiffre d'affaires en 2021).

### Rémunérations et charges sociales dans le monde<sup>(\*)</sup>

(en milliers d'euros)	Total		Managers		Non-managers	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Salaires moyens VINCI	40	39	67	65	33	32
Hommes	41	39	71	68	34	32
Femmes	37	36	55	54	31	29
Autres	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)
Charges sociales	30 %	31 %	36 %	37 %	27 %	28 %

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

(\*\*) Compte tenu de l'effectif des personnes dont le genre est autre que féminin ou masculin, pour des raisons de confidentialité, la donnée est masquée. Cependant, la ligne « Salaire moyen VINCI » est calculée sur le total des salariés, tous genres confondus.

### Les plans d'incitation à long terme

VINCI met en place chaque année un plan d'incitation à long terme sous forme d'actions de performance ayant une échéance à trois ans, et dont l'acquisition est soumise à une condition de présence à l'issue de cette période. Il bénéficie à près de 10 % des managers du Groupe (ces plans sont détaillés dans la section C : Rapport sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 5.2.1 : Plans d'attribution d'actions de performance existants, page 165).

### L'actionnariat salarié

Développer l'actionnariat salarié est l'un des principaux engagements de VINCI. Le Groupe poursuit une politique volontariste d'actionnariat salarié depuis de nombreuses années, avec deux dispositifs ouverts en parallèle, en France et à l'international : le plan Castor et le plan Castor International.

En France, VINCI propose depuis 1995 trois offres par an, avec une politique d'abondement avantageuse, qui permet à tous d'investir significativement, quel que soit le niveau de revenu.

Le plafond annuel d'abondement de 3 500 euros est fixé selon la grille suivante :

- 200 % jusqu'à 500 euros ;
- 100 % de 501 à 2 000 euros ;
- 50 % au-delà et jusqu'à 4 000 euros.

Par ailleurs, une décote de 5 % est appliquée sur la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action VINCI précédant le Conseil d'administration statuant sur l'offre.

Le montant global de l'abondement pour le fonds Castor s'est élevé à près de 202,6 millions d'euros en 2022 pour la France, pour un taux de souscription de 77 %.

Destinée initialement aux collaborateurs des filiales françaises, la politique d'actionnariat salarié a été progressivement déployée à l'international auprès des collaborateurs des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI, en l'adaptant aux spécificités réglementaires des pays concernés et en garantissant une équité d'accès, quelle que soit la situation professionnelle de chacun. Le plan Castor International, mis en place en 2012, a fêté ses 10 ans avec l'édition 2022.

La souscription des salariés est accompagnée d'une attribution d'actions gratuites conditionnelles sur la base de la grille suivante :

- 200 % pour les 10 premières actions souscrites ;
- 100 % pour les 30 actions suivantes ;
- 50 % pour les 60 actions suivantes ;

soit un maximum de 80 actions gratuites qui complètent l'investissement du salarié.

Le montant global d'abondement pour le fonds Castor International s'est élevé à 86 millions d'euros en 2022 et le taux de souscription s'est élevé à 26 %.

Au cours des dix ans de son existence, le plan Castor International n'a cessé de croître. Proposée en 2012 dans 14 pays, l'édition 2022 en a couvert 45, soit quatre pays supplémentaires par rapport à 2021 (le Danemark, l'Irlande, la Côte d'Ivoire et le Sénégal). Cela permet désormais à plus de 86 % des effectifs hors de France de devenir actionnaires de VINCI.

L'adhésion des collaborateurs est un des indicateurs clés de performance extra-financière de VINCI, qui permet à la fois de fidéliser ses collaborateurs et d'en faire un formidable levier d'attractivité.

Avec le pilier du Manifeste VINCI « Ensemble, pour partager les fruits de notre performance », le Groupe souhaite partager avec ses collaborateurs, partout dans le monde, les fruits de la croissance, grâce à l'actionnariat salarié et à des mécanismes adaptés de partage des profits. VINCI s'engage, partout où cela est possible, à ce que 100 % de ses salariés bénéficient d'un dispositif de partage de réussite économique.

Plus de **90 %**  
de l'effectif couvert par  
les dispositifs Castor

Au sein d'un groupe très décentralisé, l'actionnariat salarié s'est révélé être un formidable élément fédérateur autour de la marque VINCI. Castor est tout à la fois un outil de rétribution, de partage des fruits de la croissance, d'attraction et de fidélisation, et un vecteur de la culture de VINCI à travers le monde, qui rencontre un véritable succès tant en France qu'à l'international.

Le volontarisme du Groupe vis-à-vis de l'actionnariat salarié se traduit également dans la récurrence et la fréquence des opérations. Ainsi, plus de 90 % de l'ensemble des collaborateurs partout dans le monde se voient proposer chaque année la possibilité de participer au programme d'actionnariat.

### L'intéressement, la participation

Parallèlement à ce programme d'actionnariat salarié, d'autres avantages sociaux sont proposés, notamment en France, par des accords d'intéressement et de participation. À fin 2022, en France, 96,7 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement (96,5 % en 2021). VINCI a distribué des montants d'intéressement et de participation en hausse, en France, par rapport à l'année précédente (221 millions d'euros en 2022, contre 141,9 millions d'euros en 2021 au titre du partage des fruits de la croissance). Grâce à ces dispositifs, la très grande majorité des salariés du Groupe en France est directement associée à la performance de son employeur local.

### L'épargne retraite

En France, le plan d'épargne retraite collectif du Groupe, baptisé PERCOL-G ARCHIMÈDE, complète l'offre d'épargne de VINCI. Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, a fait l'objet d'une transformation pour bénéficier des évolutions de la loi Pacte, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce plan propose aux salariés une offre d'épargne retraite à des conditions privilégiées, notamment au travers d'un abondement. Ce dernier a été revu à la hausse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les catégories ouvriers et employés, techniciens et agents de maîtrise (Etam), avec un abondement de 200 % jusqu'à 200 euros et de 100 % jusqu'à 400 euros, soit un abondement maximal de 600 euros pour 400 euros versés. L'abondement des cadres, 100 % plafonné à 400 euros, reste inchangé par rapport à 2021. Le montant global de l'abondement pour le plan d'épargne retraite collectif du Groupe s'est élevé à 14,7 millions d'euros en 2022 pour la France, soit une évolution de 65 % (8,9 millions d'euros versés en 2021).

Par ailleurs, depuis 2013, en France, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, pour les salariés cadres et assimilés. Ce dispositif, lui aussi modifié pour prendre en compte les évolutions de la loi Pacte, complète le PERCOL-G ARCHIMÈDE. Financé pour moitié par le collaborateur et pour moitié par l'entreprise, il est ouvert à l'ensemble des filiales du Groupe en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel. À fin 2022, il couvre plus de 700 sociétés qui ont souhaité y adhérer, pour 46 652 salariés adhérents. La contribution de VINCI au financement de ce régime est de plus de 11 millions d'euros en 2022.

### La protection sociale

En 2022, VINCI a lancé un socle universel de protection sociale. Il offrira à tous les collaborateurs sous contrat avec une entreprise du Groupe, quels que soient leur pôle d'activité, leur catégorie professionnelle et leur pays d'opération, des garanties minimales dans deux domaines essentiels de la protection sociale que sont la prévoyance et la parentalité.

• **La prévoyance** : versement d'une indemnité équivalant à au moins 12 mois du salaire de base brut, afin d'aider financièrement les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que leurs familles à faire face en cas d'accident grave de la vie (décès ou invalidité totale permanente), quelle qu'en soit la cause, dans des circonstances professionnelles ou privées.

• **La parentalité** : mise en place d'un congé maternité/adoption de 14 semaines rémunérées à 100 % du salaire et d'un congé « second parent » de trois jours rémunérés à 100 % du salaire, pour aider les collaborateurs à assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle dans ce moment particulier que représente l'arrivée d'un enfant.

Ces garanties constituent un socle minimum qui sera déployé progressivement d'ici à décembre 2024. Dans les entreprises où les garanties sont actuellement plus favorables, celles-ci seront conservées intactes.

#### Performance du Groupe en termes de partage des fruits de la performance

- Couverture du dispositif Castor dans le monde : 45 pays en 2022 (41 pays en 2021) et la France.
- Montant global de l'abondement versé pour le fonds Castor en France : 202,6 millions d'euros en 2022 (197,5 millions d'euros en 2021).
- Montant de l'abondement pour les dispositifs Castor sur le périmètre international : 86 millions d'euros.
- Nombre de collaborateurs dans le monde éligibles aux offres d'actionnariat salarié : 205 000 collaborateurs en 2022.
- Part de l'actionnariat salarié dans le capital de VINCI : 9,9 % en 2022 (9,9 % en 2021), ce qui fait des collaborateurs les tout premiers actionnaires du Groupe.
- Montant total versé par le Groupe en France au titre de l'actionnariat salarié, de la participation, de l'intéressement et des régimes de retraite collectifs : 450 millions en 2022.

## 1.4 Dialogue social

### 1.4.1 Démarche générale du dialogue social

L'engagement du Groupe en faveur du dialogue social est inscrit et affirmé dans son Manifeste. La politique générale de VINCI repose ainsi sur plusieurs principes fondateurs :

- l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ;
- la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ;
- la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.).

Le Groupe s'est toujours inscrit dans le cadre d'un mode d'organisation et de gestion décentralisé, y compris pour le dialogue social. L'une des priorités de VINCI en matière sociale est en effet d'assurer la mise en place d'un dialogue de proximité, pertinent et adapté à chaque métier, donnant ainsi aux partenaires sociaux un vrai rôle à jouer au sein de chaque entité.

S'il s'opère au quotidien au plus près du terrain, au sein des filiales de VINCI, le dialogue social est également présent au niveau du Groupe, via deux instances que sont le comité de groupe et le comité d'entreprise européen.

• **Le comité de groupe**, qui couvre le périmètre français (soit près de 38 % de l'effectif du Groupe), est constitué de 30 représentants titulaires, 17 suppléants et 5 représentants syndicaux, issus des différents pôles. Habituellement, et conformément aux accords relatifs à l'organisation et au fonctionnement du comité de groupe, deux réunions plénières sont organisées chaque année et un bureau se tient tous les deux mois en comité restreint. Ces réunions permettent d'établir un dialogue transparent et d'aborder de nombreux sujets tels que les données sociales, la situation financière, les perspectives à venir ou encore les actualités diverses du Groupe.

Des moyens financiers sont mis à la disposition des organisations syndicales pour remplir les missions qui sont confiées à leurs représentants au sein des différentes entités. Une aide annuelle est ainsi versée aux organisations syndicales disposant de représentants au comité de groupe ; le montant de cette aide est de 230 000 euros au titre de l'année 2022. En accord avec le bureau du comité de groupe, le budget alloué annuellement aux experts de l'instance, revalorisé de 15 % en 2021, a été maintenu. Un complément de 30 000 euros a également été prévu pour financer un élargissement de leur expertise sur des thématiques sociales autour desquelles la seconde réunion plénière annuelle se concentrera.

• **Le comité d'entreprise européen (CEE)** relaie les échanges au sein des différentes instances locales ou nationales, du niveau national à l'échelle européenne<sup>(\*)</sup>. Au titre de l'année 2022, quatre réunions de négociation ont été initiées avec un groupe spécial de négociation (GSN) réunissant 12 membres du CEE et parlant huit langues différentes. À l'issue de ces réunions, un nouvel accord a été conclu pour définir les conditions de mise en place, de fonctionnement et d'attribution du CEE pour la mandature 2023-2026. Cet accord prévoit notamment la désignation de 31 membres titulaires et de 31 membres suppléants, issus de 15 pays dans lesquels le Groupe est implanté. Cette augmentation du nombre de membres permet de tenir compte de l'intégration de Cobra IS et de conserver le Royaume-Uni, malgré son départ de l'Espace économique européen, ainsi que de mettre l'accent sur les sujets RSE transverses à l'ensemble du Groupe.

Le CEE est une instance privilégiée d'information et de dialogue des représentants du personnel au niveau européen et a pour principal objectif d'améliorer le droit à l'information et à la consultation des travailleurs ; il est le relais indispensable de la politique de dialogue social déployée dans toutes les filiales européennes du Groupe. Afin de développer l'information et la formation de ses membres en matière de RSE et de les associer à la mise en œuvre des actions du Groupe dans ce domaine, une commission RSE a été créée en 2018. Les réunions de cette commission permettent de développer puis de débattre des enjeux liés à la sécurité, à l'ambition environnementale et à la responsabilité sociale et sociétale du Groupe. Pour illustration, sur l'année 2022, ces réunions ont permis d'évoquer la politique de sous-traitance responsable (via les audits sociaux constitués par le Groupe) et d'identifier d'éventuelles pistes pour l'élargir au-delà de la France. Dans ce cadre a également été organisé, en décembre 2022, un atelier de travail sur la lutte contre le sexisme ordinaire et la manière dont les représentants du personnel peuvent, chacun dans son pays, à la fois répondre à cette problématique et appuyer la politique du Groupe en la matière.

Le nouvel accord conclu en septembre 2022 maintient, pour la mandature 2023-2026, cette commission RSE, notamment pour assurer le suivi des lignes directrices environnementales et de la déclaration santé-sécurité. Désormais, parallèlement à cette commission, il y aura la possibilité de constituer des groupes de travail à thématiques ciblées, constitués de membres du CEE et auxquels seront associés des experts internes pour travailler sur des problématiques spécifiques transverses à l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, l'accord en faveur du dialogue social vient appuyer cette dynamique, puisqu'il a pour objet d'établir un socle commun d'actions de nature à promouvoir et favoriser le dialogue social au sein du groupe VINCI en France. Les principales évolutions concernent les recommandations émises par les partenaires sociaux et par le Groupe à la suite de l'entrée en vigueur des ordonnances travail. C'est à ce titre qu'il a été recommandé de constituer des commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dans les entreprises ou établissements à partir de 50 salariés, alors que le seuil obligatoire légal de mise en place est de 300 salariés. De même, il a été recommandé de tenir une réunion ordinaire du comité social et économique (CSE) chaque mois, quels que soient les effectifs de l'entreprise, et de mettre à l'ordre du jour de chaque réunion un point sur les indicateurs en matière de prévention, de santé et de sécurité.

Afin de promouvoir un dialogue connecté avec les réalités de l'activité économique et sociale spécifique à chaque pôle, les partenaires sociaux et le Groupe, dans l'accord en faveur du dialogue social au sein du groupe VINCI, ont conçu un mode de représentation du personnel adapté à la structure décentralisée de l'entreprise en incitant la mise en place d'instances de dialogue au sein des pôles. Ainsi, en 2022, des instances de pôle supralégales de dialogue social existent au sein des pôles VINCI Energies et VINCI Construction. Avec les ajustements de périmètres, ces instances de pôle vont être amenées à évoluer, si bien que des discussions avec les représentants du personnel ont démarré dans le courant du second semestre 2022 à ce sujet, ou vont s'ouvrir à compter de janvier 2023.

<sup>(\*)</sup> Périmètre Espace économique européen et Suisse, soit 71 % de l'effectif du Groupe au 31 décembre 2022.

En 2022, sur les 52 millions de jours travaillés, les absences pour grève ont représenté 7 046 journées dans le monde (hors Cobra IS), dont 4 883 journées en France (contre respectivement 3 195 journées et 2 850 journées, sur 51 millions de jours travaillés, en 2021). En France, les revendications concernent essentiellement la réforme nationale des retraites.

## 1.4.2 Mesures prises en matière de dialogue social et résultats

### • Le dialogue social : véritable relais de la politique santé-sécurité et de la politique sociale

La santé-sécurité est au cœur des préoccupations du Groupe et occupe, à l'occasion de chaque réunion des instances de réunion du personnel, une place clé. En effet, sont systématiquement présentés à chaque bureau du comité de groupe et du CEE les résultats concernant les taux de fréquence, de gravité et d'accidents mortels, et la direction s'attache à répondre à l'ensemble des questions posées en la matière avec la plus grande transparence. Dans ce cadre, la commission RSE a reçu un représentant de la coordination sécurité VINCI, qui leur a présenté les plans d'action mis en œuvre au niveau du Groupe afin d'améliorer les résultats (notamment concernant les risques liés à la manutention, au levage, aux interventions sur voie en cours de circulation, les risques cardiaques, d'électrocution, ainsi que les plans concernant les sous-traitants et intérimaires).

VINCI ayant lancé, via Leonard, une démarche d'innovation et de prospective en matière de santé et de sécurité, des membres désignés par la commission RSE ont été reçus et interviewés aux fins d'identifier les leviers d'action qui peuvent être mobilisés pour appliquer sur le terrain cette démarche. À ce titre, la commission RSE a reçu la personne chargée de ce projet et a été conviée à une première présentation des résultats.

Comme chaque année, le CEE a été associé, dans son intégralité, à la définition des risques et des actions à mener au regard du plan de vigilance du Groupe, lors de la réunion hybride tenue en octobre 2022. Cette réunion a été aussi l'occasion de présenter aux représentants du personnel le socle de protection VINCI, qui sera déployé dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent et où les membres du CEE seront les nécessaires relais.

### • Outils et leviers d'action mis en place

Véritable levier de croissance et de progrès, l'innovation sociale permet la mise en place de nouvelles formes de dialogue favorisant les échanges et la transparence. Le Groupe et le CEE ont travaillé en concertation à la mise en place d'une plateforme destinée aux membres du CEE, dont l'objectif était double :

- moderniser la plateforme électronique d'échanges préexistante réservée aux seuls membres du CEE, et y ajouter un espace d'échange avec la direction ;
- créer une interface ayant pour objet d'être une vitrine du rôle et des missions du CEE et de ses membres vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Cet outil, déployé en 2021, permet de faciliter la communication entre les membres du comité et l'information des collaborateurs des filiales européennes de VINCI quant à leurs travaux.

Des sessions annuelles de formation d'une durée de trois jours sont par ailleurs proposées aux membres du CEE. En 2022, les sujets de formation ont notamment porté sur l'innovation en matière environnementale et RSE, l'intelligence collective au sein du comité, le droit syndical espagnol, la négociation d'accords CEE, l'intégration au sein de VINCI de nouvelles entités. Le Groupe a également organisé durant cette formation une réunion dite « hybride », c'est-à-dire une réunion d'échanges portant sur plusieurs thèmes du Manifeste. En 2022, cette réunion a porté sur les réalisations et ambitions du Groupe en matière d'environnement, d'inclusion et de diversité, ainsi que sur la responsabilité sociale et les droits humains. Les membres du comité de groupe bénéficient également d'une formation annuelle, réalisée à Bordeaux cette année.

Le dialogue social étant un élément clé du Manifeste VINCI, plusieurs entreprises du Groupe ont décidé de sensibiliser leurs collaborateurs à son mode de fonctionnement. À titre d'illustration, VINCI Energies organise en France des actions de formation de ses managers chargés de présider des comités sociaux et économiques. Par ailleurs, la direction des Affaires sociales de VINCI réunit annuellement l'ensemble du réseau ressources humaines (RH) français afin de le sensibiliser à ces pratiques, à travers l'évènement, en 2022, « Préparer sa rentrée sociale » auquel sont conviés plus de 300 professionnels de la fonction RH en France.

### • Les accords collectifs signés en 2022

Les accords collectifs négociés et signés au sein des sociétés qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte les réalités locales et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2022, les négociations collectives ont permis de concrétiser des actions concernant la qualité de vie au travail et ont conduit à la signature de 101 accords. Parmi les autres thèmes, plus de 43 % des accords portent sur la rémunération.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer et d'être associés, comme c'est notamment le cas au Qatar (voir paragraphe 4.4 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, page 269).

En 2022, deux accords de groupe, applicables sur le périmètre France, ont été négociés et signés avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Le premier est un avenant à l'accord en faveur du dialogue social qui avait été signé en 2019, et qui acte de la répartition du budget annuel alloué aux organisations syndicales (230 000 euros au total). Le second est un accord permettant la mise en œuvre de dispositions quant au déblocage exceptionnel et de manière anticipée des sommes investies sur les fonds d'épargne salariale du Groupe à hauteur de 10 000 euros nets par salarié, conformément aux dispositions de la loi relative aux mesures d'urgence en matière de pouvoir d'achat.

**1 568** accords  
collectifs signés en 2022

En 2022, un accord de groupe applicable sur le périmètre européen a été conclu pour définir les conditions de mise en place, de fonctionnement ainsi que les attributions du CEE sur la mandature 2023-2026.

#### Performance du Groupe en termes de dialogue social

- Nombre de salariés dans le monde détenant un mandat de représentant du personnel : 8 580, dont 78 % en France (contre 8 372, dont 82 % en France, en 2021).
- Nombre d'accords collectifs dans le monde portant sur :
  - la rémunération et périphérie : 674 en 2022 (629 en 2021) ;
  - l'aménagement et l'organisation du temps de travail : 247 en 2022 (246 en 2021) ;
  - les droits syndicaux : 172 en 2022 (22 en 2021) ;
  - la diversité et l'égalité des chances : 96 en 2022 (51 en 2021).

## 1.5 Inclusion et diversité

### 1.5.1 Démarche générale en faveur de l'inclusion et de la diversité

#### • Faire de la singularité et des différences des valeurs ajoutées pour l'entreprise

La culture du Groupe en matière de diversité, déjà inscrite au sein même du Manifeste VINCI, repose sur une politique d'inclusion globale faisant de la prévention de toute forme de discrimination et de la promotion de l'égalité des chances ses deux grandes priorités. En lien avec cet engagement, VINCI s'attache particulièrement à augmenter la part des femmes au sein du Groupe et à ouvrir, plus largement, l'entreprise aux personnes de toutes origines sociales, ethniques, éducatives et géographiques. Promouvoir la diversité des profils et s'assurer que chacun peut suivre un parcours adapté est l'une des valeurs fortes portées par le Groupe.

#### • Installer durablement une culture de la diversité

Afin de mettre en œuvre cette ambition dans l'ensemble du Groupe, un certain nombre d'instances gouvernantes ont été mises en place. Dès 2004, une direction Diversité globale a été créée et s'est vu confier deux grandes responsabilités, en collaboration avec les ressources humaines des pôles : proposer des outils intégrés, utilisables par toutes les filiales, et sensibiliser l'ensemble des pôles aux valeurs communes que sont l'inclusion et le respect de la différence. Depuis 2008, la direction Inclusion et Diversité travaille de concert avec les clubs pivots Ressources humaines régionaux, instaurés afin de structurer les moyens d'action et de mutualiser les bonnes pratiques observées au sein du Groupe.

Depuis 2011, afin d'accompagner la direction Inclusion et Diversité dans cette tâche et de garantir l'application de sa stratégie au niveau local, un réseau mondial d'aujourd'hui 682 animatrices et animateurs inclusion et diversité mène des actions de sensibilisation et encourage le développement de dispositifs efficaces en faveur de l'inclusion au sein des divers métiers et zones géographiques. Les animatrices et animateurs suivent des formations spécifiques et échangent régulièrement lors de journées « inclusion et diversité » ou via leur réseau social collaboratif. Ils ont pour objectif de construire des politiques et des actions déployables dans le Groupe. La direction anime l'ensemble de ce réseau et l'aide à structurer son influence et à faire reconnaître sa contribution en faveur de l'inclusion dans le Groupe. Des experts extérieurs, des personnalités influentes externes et des porteurs internes de bonnes pratiques interviennent dans les réunions du réseau. Les enjeux d'inclusion identifiés par les animatrices et animateurs dans leurs périmètres sont caractérisés, des solutions sont envisagées et leur mise en application, soutenue par le réseau.

Afin d'inciter au management inclusif à tous les niveaux, le Groupe poursuit sa démarche d'identification des risques d'exclusion, dont les discriminations, et des opportunités d'inclusion, à travers trois actions clés : la labellisation Diversité, l'utilisation de la plateforme numérique « VINCI lutte contre les discriminations ; vous aussi ? » et la maîtrise des enjeux d'inclusion et de diversité.

**Le label Diversité**, attribué par un organisme extérieur (Afnor Certification, en France), mesure les plans d'action relatifs à la prévention des discriminations, la promotion de l'inclusion et de la diversité, et le respect de l'égalité des chances. Il s'agit d'un véritable outil permettant au Groupe d'identifier les risques en matière de discrimination et de valoriser ses bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Fin 2022, 11 entités françaises, soit près de 8 000 collaboratrices et collaborateurs, sont des entreprises de VINCI titulaires du label Diversité d'État, dont 100 % des équipes autoroutières. En Grande-Bretagne, ce sont deux entités, représentant 54 % de l'effectif, qui sont labellisées par le National Centre for Diversity. En Allemagne, ce sont les entreprises de VINCI Energies qui adhèrent aux engagements de la Charta der Vielfalt. En 2022, d'autres entreprises de VINCI ont été reconnues pour leurs processus et pratiques inclusives, notamment HEB (VINCI Construction), distinguée en Nouvelle-Zélande par Diversity Works, ainsi que Balfour Beatty VINCI (VINCI Construction), qui est la première de l'ensemble des entités impliquées dans le projet HS2 à obtenir la certification Diversité et inclusion Gold. Le Groupe poursuit la recherche et le déploiement de ces labellisations à l'international.

**L'outil d'autodiagnostic** « VINCI lutte contre les discriminations ; vous aussi ? » est une application créée par la direction des Ressources humaines du Groupe, permettant de mesurer la résistance du fonctionnement d'une entreprise, d'un pôle ou d'un service face aux risques de discrimination. Cet outil se décompose en neuf modules couvrant neuf étapes de la vie professionnelle : recrutement, accueil et intégration, gestion des emplois et des compétences, formation, rémunération, départs et sanctions, dialogue social, qualité de vie au travail et politique diversité. Ces modules détaillent 150 situations présentant potentiellement un risque de discrimination. Accessible à tout salarié du Groupe via un site Internet dédié, il permet d'autoévaluer la probabilité d'occurrence de chacune de ces situations, de mesurer le niveau de résistance au risque de discrimination et de proposer des actions prioritaires à mettre en place. La version française est disponible depuis 2016. Une version universelle destinée à l'ensemble des pays a été élaborée avec le soutien des clubs pivots Ressources humaines (par zone géographique) et de la direction Inclusion et Diversité. Dans le monde, le nombre d'heures de formation a augmenté, pour s'établir à 28 631 heures.

**Maîtrise des enjeux d'inclusion et de diversité** : depuis 2021, VINCI Academy met à disposition sur Up! une formation aux clés du management inclusif ainsi qu'un guide d'utilisation des indicateurs de l'index égalité femmes-hommes pour piloter des politiques mixtes de rémunération et de promotion. Ces modules sont disponibles en plusieurs langues.

Par ailleurs, le parcours de formation-action pour comprendre l'inclusion et la diversité a été mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs du Groupe en français, anglais, allemand et espagnol. Ce programme permet d'approfondir sa connaissance de la diversité et de développer des pratiques inclusives.

La diversité reste un thème indissociable du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés au sujet de la diversité et de l'égalité des chances est de 96 en 2022.

### 1.5.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'une des dimensions majeures de la politique d'inclusion et de diversité du Groupe est la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette politique s'inscrit à chaque étape du parcours professionnel, en ayant pour but de favoriser l'égalité d'accès aux emplois, mais aussi aux formations, aux carrières, aux promotions et aux augmentations.

Le sujet est porté au plus haut niveau de l'entreprise et il est régulièrement abordé lors des réunions du comité Exécutif. Le document répertoriant les mesures à mettre en place pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes a été revu par le comité Exécutif, permettant ainsi d'établir la dynamique du Groupe et de donner aux pôles et filiales les axes à suivre. Plusieurs leviers d'action ont été confirmés :

- effectuer, dans chaque pôle d'activités, des *people reviews* destinées aux femmes managers, pour les fonctions opérationnelles et fonctionnelles ;
- pour chaque poste vacant de manager, en particulier pour les fonctions opérationnelles, inclure systématiquement au moins un profil féminin dans la liste des candidats envisagés ;
- simultanément, l'accent est mis sur l'effort de recrutement de femmes, en particulier à l'international, et sur le renforcement de leur formation managériale afin de leur permettre d'accéder plus rapidement à des postes de dirigeants.

Un focus particulier est apporté aux femmes managers lors des *people reviews*. La part des femmes au sein de la population managériale ressort au 31 décembre 2022 à 22,2 %, soit une progression de 6 points de pourcentage en dix ans (16,4 % en 2012).

Une attention particulière a été portée aux postes de comités de direction. Le comité d'Orientat ion et de Coordination de VINCI compte six femmes : Alexandra Boutelier, directrice générale du consortium Stade de France, VINCI Stadium, Virginie Leroy, directrice générale immobilier résidentiel et des régions de VINCI Immobilier, Belen Marcos, présidente de VINCI Highways, directrice générale adjointe de VINCI Concessions, Isabelle Spiegel, directrice de l'environnement de VINCI, Jocelyne Vassoille, directrice des ressources humaines de VINCI, et Valérie Vesque-Jeancard, présidente de VINCI Railways, directrice déléguée France, Amérique du Sud et Caraïbes de VINCI Airports. Au 31 décembre 2022, les femmes occupent 76 des 439 postes de comité de direction des pôles et divisions du Groupe (17,3 %).

Afin de stimuler cette ambition, le Groupe fixe et suit des objectifs à l'horizon 2030 et annonce son ambition de **porter à 30 % la part des femmes dans des fonctions managériales ainsi que la part des femmes dans les comités de direction.**

**Index de l'égalité femmes-hommes** : en 2022, 584 entreprises du Groupe, en France et à l'international, de 50 salariés et plus, sont éligibles à l'index de l'égalité femmes-hommes. Ces entreprises affichent des résultats positifs qui reflètent les efforts déjà fournis par le Groupe en la matière, une marge de progrès subsistant pour les sociétés ayant obtenu les notes les plus basses. La note moyenne obtenue est de 82/100. Les plans d'action sont déployés par les entreprises en vue d'améliorer leur note. La déclinaison de la méthodologie de l'index à l'international se poursuit.

**82/100**

Note moyenne obtenue  
par les entreprises éligibles  
à l'index de l'égalité  
femmes-hommes



VINCI est par ailleurs engagé dans la lutte contre les stéréotypes de genre, concrétisée notamment par la poursuite du partenariat conclu en 2018 avec l'association Elles Bougent. Cette association s'emploie à susciter des vocations féminines pour les métiers techniques en France et à l'international. Au 31 décembre 2022, 643 collaboratrices et collaborateurs de VINCI ayant la qualité de marraine ou de relais dans 26 pays s'étaient inscrits afin de participer à des événements avec des lycéennes pour les sensibiliser à ces métiers. En 2022, Jocelyne Vassoille, directrice des ressources humaines de VINCI, devient présidente d'honneur de l'association.

Par ailleurs, pour améliorer la connaissance qu'ont les jeunes femmes des métiers de VINCI et pour favoriser l'égalité des chances, la Fondation VINCI pour la Cité et l'association Rêv'Elles ont poursuivi le programme « Rêv'Elles-moi les métiers du BTP », en Île-de-France et en région lyonnaise. L'objectif est de proposer à des jeunes filles issues de quartiers modestes et soutenues par l'association d'intégrer des entreprises de VINCI le temps d'une journée, aux côtés des collaboratrices, ou de bénéficier de conseils dans leur orientation professionnelle. Au total, près de 50 collaboratrices ont pu s'impliquer de diverses manières auprès des jeunes filles accompagnées par l'association.

#### Performance du Groupe en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

- Part des femmes managers en 2022 : 22,2 % (contre 21,6 % en 2021 et 21,1 % en 2020, + 6 points de pourcentage en dix ans).
- Part des femmes non-managers en 2022 : 14,9 % (contre 15,2 % en 2021 et 14,8 % en 2020).
- Part des effectifs féminins du Groupe en 2022 : 16,2 % (contre 16,5 % en 2021 et 16,1 % en 2020).

**Répartition des effectifs féminins par pôle, et évolution<sup>(\*)</sup>**

	2022				2021		2022/2021	
	Nombre de femmes managers	En % de l'effectif des managers	Nombre de femmes non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total de l'effectif féminin	En % de l'effectif total	Total	Évolution
VINCI Autoroutes	417	37,8 %	1 844	41,2 %	2 261	40,6 %	2 349	(3,7 %)
VINCI Airports	530	34,5 %	2 767	32,0 %	3 297	32,4 %	2 905	13,5 %
Autres concessions	186	33,0 %	752	45,1 %	938	42,0 %	733	28,0 %
VINCI Energies	3 678	20,4 %	9 910	13,8 %	13 588	15,1 %	12 483	8,9 %
Cobra IS	296	15,3 %	5 479	12,6 %	5 775	12,7 %	-	-
VINCI Construction	5 156	21,1 %	12 073	13,1 %	17 229	14,8 %	16 797	2,6 %
VINCI Immobilier et holdings	526	49,3 %	490	70,4 %	1 016	57,6 %	918	10,7 %
<b>Total</b>	<b>10 789</b>	<b>22,2 %</b>	<b>33 315</b>	<b>14,9 %</b>	<b>44 104</b>	<b>16,2 %</b>	<b>36 185</b>	<b>21,9 %</b>
Hors Cobra IS	10 493	22,5 %	27 836	15,5 %	38 329	16,9 %	36 185	5,9 %

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes (hors Cobra IS), voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

**1.5.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'employabilité des personnes en situation de handicap**

La politique générale de prévention a vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariées et salariés en situation d'inaptitude ; le recrutement de personnes handicapées ; et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat).

L'ambition en matière d'emploi des personnes en situation de handicap est largement portée par les collaboratrices et collaborateurs de VINCI investis dans le dispositif Trajeo'h, structure formée de huit associations qui couvrent l'ensemble du territoire de France métropolitaine. Les chargés de mission Trajeo'h coordonnent les souhaits et les engagements des personnes en situation de handicap, de leurs responsables opérationnels et de leurs services des ressources humaines afin de faciliter la mise en place de solutions spécifiques, adaptées à chaque situation (aménagement de poste, reclassement dans le Groupe, accompagnement de projet professionnel, reclassement hors du Groupe). Tous les ans, des comités santé regroupant les ressources humaines, la médecine du travail et Trajeo'h sont organisés afin d'identifier le plus en amont possible les situations d'inaptitude potentielles. Leur rôle est de favoriser le maintien dans l'emploi des collaboratrices et collaborateurs de VINCI en situation d'inaptitude et d'accompagner les entreprises du Groupe, en France, sur le sujet du handicap. En 2022, ce sont 1 094 personnes en situation de handicap qui ont été accompagnées en France par les huit délégations régionales de Trajeo'h, chiffre en hausse constante année après année, avec une augmentation de 16 % par rapport à 2021. Enfin, en 2022, dans le cadre de « GiveMe Five x ULIS », près de 500 collégiennes et collégiens en situation de handicap et scolarisés dans des collèges du réseau d'éducation prioritaire dans quatre régions en France ont pu réaliser leur stage de 3<sup>e</sup> au format Give Me Five avec les adaptations et compensations utiles à la variété de leurs handicaps.

Afin d'être en mesure d'accompagner au mieux les personnes en situation d'inaptitude, les collaboratrices et collaborateurs investis dans les associations de Trajeo'h suivent des formations spécifiques en lien avec divers types de handicap : impact sur le travail du diabète, du cancer, de la sclérose en plaques, de la dyslexie, de la dyspraxie ou encore de la dysphasie. Des réunions de coordination régulières entre les huit associations sont par ailleurs planifiées par la direction Inclusion et Diversité du Groupe, qui coordonne l'ensemble de l'organisation.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap, en Europe, représente un chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros.

Dans certains pays, la loi impose aux entreprises d'employer un pourcentage donné de personnes en situation de handicap (tous les secteurs d'activité n'étant pas concernés par cette démarche) ou de s'acquitter d'une contribution compensatrice. Celle-ci s'est élevée à 4,3 millions d'euros en 2022 pour les filiales situées en France.

**Performance du Groupe en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap**

- Part des managers en situation de handicap en 2022 : 1,1 % (inchangée par rapport à 2021).
- Part des non-managers en situation de handicap en 2022 : 1,8 % (2,1 % en 2021).
- Nombre de salariés en situation de handicap en 2022 : 4 656 (4 093 en 2021).
- Nombre de personnes accompagnées par Trajeo'h en 2022 : 1 094 (contre 946 en 2021).

**Répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle, et évolution<sup>(\*)</sup>**

	2022				2021		2022/2021		
	Managers	En % de l'effectif des managers	Non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total	En % de l'effectif total	Total	En % de l'effectif total	Évolution
VINCI Autoroutes	38	3,4 %	455	10,2 %	493	8,8 %	468	8,1 %	5,3 %
VINCI Airports	7	0,5 %	54	0,6 %	61	0,6 %	57	0,6 %	7,0 %
Autres concessions	2	0,4 %	11	0,7 %	13	0,6 %	13	0,8 %	0,0 %
VINCI Energies	282	1,6 %	1 586	2,2 %	1 868	2,1 %	1 765	2,1 %	5,8 %
Cobra IS	12	0,6 %	354	0,8 %	366	0,8 %	-	-	-
VINCI Construction	212	0,9 %	1 620	1,8 %	1 832	1,6 %	1 765	1,5 %	3,8 %
VINCI Immobilier et holdings	6	0,6 %	17	2,4 %	23	1,3 %	25	1,5 %	(8,0 %)
<b>Total</b>	<b>559</b>	<b>1,1 %</b>	<b>4 097</b>	<b>1,8 %</b>	<b>4 656</b>	<b>1,7 %</b>	<b>4 093</b>	<b>1,9 %</b>	<b>13,8 %</b>
Hors Cobra IS	547	1,2 %	3 743	2,1 %	4 290	1,9 %	4 093	1,9 %	4,8 %

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 292 du document d'enregistrement universel 2022.

## 2. Performance sociétale

### 2.1 La contribution socio-économique du Groupe dans les territoires

#### 2.1.1 Mesure de l'empreinte socio-économique de VINCI

VINCI est constitué d'un réseau d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité. Grâce à cet ancrage territorial, à l'autonomie et à la capacité d'initiative que leur assure le modèle de management décentralisé du Groupe, les entreprises de VINCI participent activement aux dynamiques locales.

À la fois investisseur, constructeur et opérateur de bâtiments et d'infrastructures, VINCI est un acteur majeur de la transformation des villes et des territoires. Les entreprises du Groupe participent à la structuration et à la cohésion de ces derniers, favorisent leur développement et leur attractivité, et concourent au dynamisme du tissu économique et social local. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession, les entreprises de VINCI créent de la valeur non délocalisable et produisent localement des richesses importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, d'activités annexes, de fiscalité locale ou de soutien à des associations.

Depuis 2014, des études sont menées par un tiers pour mesurer les impacts et retombées socio-économiques de projets ou d'entreprises par le biais de l'outil Local Footprint®, conçu par le cabinet Utopies®. Elles sont réalisées à l'échelle d'un territoire, comme pour les activités de VINCI en Loire-Atlantique, ou à l'échelle d'un site, d'un projet de construction ou d'exploitation d'une infrastructure, en France comme à l'international. Ces études ont concerné autant les activités de construction (carrière Eurovia à Solignac-sur-Loire et carrières gérées par Jalicot) que des activités de concession (aéroports de VINCI Airports en France, Lamsac au Pérou, extension de l'autoroute Bogotá-Girardot en Colombie, exploitation du Stade de France, etc.). De même, des études ont pu être menées dans le cadre d'offres (projet d'aménagement du carrefour de Bambeto à Conakry en Guinée, phases chantier et exploitation du grand contournement ouest de Strasbourg, lot T3C de la ligne 15 du métro parisien, etc.).

Dans le prolongement de cette approche, VINCI a réalisé, pour la deuxième fois, une étude d'empreinte socio-économique de toutes ses activités en France, fondée sur les données 2021, afin d'identifier les flux injectés par toutes ses entreprises dans l'économie française et de quantifier et valoriser l'ancrage territorial du Groupe dans les tissus économiques locaux et sa chaîne de fournisseurs. L'étude actuelle confirme le poids des activités du Groupe dans l'économie française. Elles permettent de soutenir 1,6 % des emplois nationaux, touchent environ 15 secteurs d'activité et contribuent à hauteur de 1,5 % au PIB national. 1 million d'euros dépensés par VINCI pour des achats, des salaires et des taxes soutiennent 22 emplois en France. Il ressort également de cette étude que VINCI est présent sur tout le territoire. Le Groupe participe au développement économique de l'ensemble des régions : dans chacune d'elles, il soutient entre 1 et 2,6 % des emplois et réalise entre 1 et 2 % du PIB. Par ailleurs, l'étude démontre que VINCI a une chaîne de fournisseurs concentrée au niveau du rang 1 et réalise près de la moitié de ses achats auprès de TPE ou PME. Enfin, VINCI soutient 10 % des emplois du secteur du bâtiment et des travaux publics en France, et une autre part de la valeur créée bénéficie au quotidien des Français, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du commerce de proximité.

Une plateforme dédiée à l'empreinte socio-économique a été mise en place sur Internet et sur l'intranet, accessible à tous les collaborateurs du Groupe. Elle présente la démarche, la méthodologie, les résultats, les pistes d'exploitation possibles et permet de faire une demande pour une synthèse spécifique à un pôle ou à une division, ou encore à une région française. Depuis le lancement, une centaine de synthèses ont été réalisées pour tout le territoire métropolitain et d'outre-mer. Elles sont principalement utilisées dans le cadre d'appels d'offres et lors du dialogue avec des donneurs d'ordres ou des élus locaux. Une enquête interne auprès des demandeurs de synthèses socio-économiques démontre également que la mesure d'empreinte socio-économique contribue par ailleurs à la réflexion de certains pôles sur leur stratégie de responsabilité territoriale et sur les leviers possibles de maximisation de leur impact.

#### 2.1.2 Contribution de VINCI à la cohésion sociale des territoires

##### 2.1.2.1 En France

###### • Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

En France, les activités réalisées dans le cadre des marchés publics sont soumises à des clauses sociales prévoyant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % de ces clauses sont concentrées dans le BTP, représentant 2 millions d'heures de travail par an pour les entreprises de VINCI. Pour accompagner les entreprises du Groupe ainsi que leurs sous-traitants dans la mise en œuvre de politiques d'insertion efficaces, VINCI Insertion Emploi (ViE), une entreprise spécialisée dans le domaine de l'insertion, unique en France, a été créée en 2011. La structure décentralisée de ViE, ancrée dans les territoires, permet d'agir au plus près des besoins locaux en matière d'insertion, d'employabilité et d'ingénierie sociale en faveur du retour à l'emploi durable pour des personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi (chômage longue durée, avec peu ou pas de qualifications, anciens détenus, réfugiés, etc.).

D'une part, ViE accompagne les entreprises de VINCI et des entreprises externes dans la mise en œuvre de leurs clauses d'insertion et, d'autre part, les met en lien avec des acteurs locaux tels que des associations, des entreprises d'insertion, des structures de retour vers l'emploi, pour permettre à des personnes en insertion de trouver un travail pérenne et d'être accompagnées le long de leur parcours. Le réseau de ViE s'étend localement, collaborant avec 500 acteurs nationaux d'insertion (entreprises adaptées, intérim, etc.) et 250 organisations liées à des collectivités et territoires (Missions locales, Pôle emploi, etc.). En 2022, ce sont environ 860 entreprises qui ont bénéficié de ses conseils et de son expertise ; près de 41 008 heures de formation ont été réalisées. Afin de renforcer les compétences des publics en insertion, ViE s'attache à allonger la durée de leur parcours au sein des entreprises du Groupe. 27 % des personnes employées en insertion se sont vu proposer une mission complémentaire à l'issue de leur premier chantier (16 % en 2021, 17 % en 2020).

Au total, environ

**2 millions**

d'heures d'insertion réalisées  
en 2022

## Activité de l'entreprise sociale ViE, et évolution

	2022 <sup>(*)</sup>	2021	2020	2022/2021 Évolution
Nombre de personnes en insertion	2 735	2 997	3 068	(8,7 %)
Nombre d'heures travaillées	1 217 200	1 099 000	1 005 000	10,8 %
Nombre d'heures de formation	41 008	41 669	13 000	(1,6 %)

(\*) Données fournies au 31 décembre 2022.

Les collaborateurs de ViE s'attachent à accompagner les personnes en insertion, à veiller à leur bonne intégration dans les équipes, à suivre leurs missions et à trouver, si nécessaire, des solutions aux problématiques sociales qu'elles pourraient rencontrer (logement, administration, santé, barrières linguistiques, etc.). ViE, dans le cadre de ses missions, expérimente et conduit des actions d'innovations sociales avec pour objectif d'améliorer ou initier de nouvelles formes d'accompagnement.

À titre d'exemple, en 2022, les trois actions suivantes ont été développées :

- en Île-de-France, dans le cadre de la construction et de l'aménagement du nouveau siège de VINCI (l'archipel), ViE a permis la réalisation de 114 000 heures d'insertion. 174 personnes en insertion ont été mobilisées sur ce projet, dont 84 demandeurs d'emploi de longue durée (plus de deux ans d'inactivité). Ce travail de sourcing et d'accompagnement s'est fait avec la collaboration de la Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre (92) et de huit structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) proches de l'opération ;
- en Alsace, dans le cadre du projet de contournement ouest de Strasbourg, ViE, en lien avec la direction de projet, a noué pour la première fois un partenariat social et économique avec Relais Chantiers (organisme chargé du contrôle et de l'exécution des clauses pour l'Eurométropole de Strasbourg). Sur ce chantier de très grande ampleur, 200 parcours d'insertion ont été réalisés, 55 % des publics étaient habitants de Strasbourg et plus de 33 % des contrats ont été transformés en CDI ou CDD de plus de six mois ;
- enfin, en lien avec VINCI Energies Est, ViE a expérimenté une démarche de recrutement innovante, permettant à 11 personnes de s'inscrire dans un parcours d'électricien en alternance. Cette action est destinée à être déployée dans l'ensemble des territoires de la France métropolitaine.

ViE travaille sur l'employabilité de publics très éloignés de l'emploi et élabore une approche innovante en matière de cartographie des capacités et des compétences transférables. Depuis quelques années, un dispositif de retour à l'emploi durable, appelé Stratégie territoriale pour l'emploi (Step), permet aux personnes en insertion de monter en capacité dans les grandes régions en France. L'approche pédagogique de Step est innovante car elle est orientée vers l'action et favorise l'autonomie des « steppers ». Selon le principe de la formation-action, ceux-ci devront gérer et organiser la réalisation d'un projet concret, ce qui leur permettra de développer leurs compétences techniques ainsi que leurs capacités relationnelles et organisationnelles. Le travail en groupe et l'expérience individuelle sont utilisés pour stimuler la réflexion et le développement des compétences individuelles et collectives dans une situation de travail spécifique. Cette approche permet d'établir un lien direct entre les métiers des différents secteurs d'activité en termes de capacités transversales (telles que les savoir-être, les savoir-faire). Cela peut aider une personne à se projeter dans une nouvelle activité qu'elle n'aurait pas forcément envisagée auparavant. ViE porte une attention particulière aux métiers en tension, avec pour objectif de recruter, suivre et accompagner ce public volontaire dans des secteurs où un réel besoin de main-d'œuvre existe.

Concernant l'ingénierie sociale, ViE travaille avec des entreprises sur leurs enjeux sociaux et sociétaux dans l'objectif de construire et développer leur stratégie de responsabilité sociétale, et propose notamment de les accompagner et les former en matière de mobilités et de transitions professionnelles (plans de départs volontaires, etc.). De plus, ViE les accompagne dans leur démarche d'achats pour développer leur recours aux achats inclusifs auprès de TPE et PME ou de structures de l'économie sociale et solidaire telles que les entreprises adaptées (EA) et/ou les établissements ou services d'aide par le travail (Esat). Plus de détails sur cette démarche avec les pôles et divisions se trouvent au paragraphe 2.2.2 : Des relations locales et durables avec les fournisseurs et sous-traitants, page 214. À ce jour, ViE ne dispose d'aucune subvention publique et mène ses expérimentations en matière d'employabilité et de développement en termes de conseil et d'ingénierie sociale dans une démarche d'amélioration continue.

Plusieurs entités du Groupe déploient également cette démarche volontariste pour favoriser l'emploi et l'insertion localement. À titre d'exemple :

- la cellule du Grand Paris a mis en place un parcours de formation en partenariat avec le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq) Île-de-France et les Compagnons du Tour de France, à l'issue duquel des personnes ont été embauchées en contrat à durée indéterminée. VINCI a réalisé plus de 4 millions d'achats auprès du Geiq en France. En Île-de-France, en 2022, le Geiq a accompagné 172 personnes éloignées de l'emploi en alternance, par le biais de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation, sur des postes variés (coffreur-bancheur, ouvrier VRD, encadrement de chantier, etc.) ;
- sur les chantiers du Grand Paris, 7 à 10 % des collaborateurs de VINCI sont en situation d'insertion. Un résultat supérieur aux 5 % exigés par la Société du Grand Paris. Chantiers Modernes Construction, filiale de VINCI Construction qui travaille sur la ligne 14 du Grand Paris Express, est allée au-delà de son obligation contractuelle de 8 700 heures d'insertion, en réalisant 23 000 heures d'insertion en partenariat avec les Maisons de l'emploi locales. Sur les travaux d'aménagement de trois gares aériennes de la ligne 18, 10 % des heures travaillées sont prévues pour des personnes en insertion, et 20 % du montant du contrat sera confié à des TPE-PME ;
- VINCI Autoroutes confie certaines prestations à des structures de l'économie sociale et solidaire, et, à travers des clauses d'insertion sociale intégrées dans chaque prestation, plus de 600 chantiers menés sur le réseau l'ont été avec des personnes en insertion. 7 % des personnes employées sur ces chantiers étaient issues de l'insertion, ce qui affirme la réelle volonté du pôle de soutenir l'emploi local et l'insertion. Sur le chantier d'aménagement de l'A10, plus de 100 000 heures d'insertion ont été réalisées en recrutant 72 personnes avec l'aide de partenaires locaux (Geiq, Pôle emploi, Mission locale).

### • Insertion professionnelle des jeunes

Le programme Give Me Five a été déployé fin 2018 avec pour objectif de contribuer à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités. Conçu, financé et animé par VINCI, Give Me Five est dédié aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'articule autour de cinq dispositifs qui relèvent chacun de cinq leviers d'action :

- **l'orientation** : VINCI, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, s'engage à accueillir en stage découverte de 3<sup>e</sup> jusqu'à 5 000 collégiens, par an, scolarisés dans des collèges de réseaux d'éducation prioritaire et réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP et REP+). En 2022, les stages découverte et les interventions dans les collèges du programme Give Me Five se sont déroulés de février à décembre, dans les académies d'Amiens, Aix-Marseille, Reims, Toulouse, Strasbourg, Versailles, Lille, Bordeaux, Lyon, Metz-Nancy, Nice, Grenoble, Dijon et Besançon, et ont permis d'accueillir plus de 4 200 collégiens issus de près de 100 établissements ;
- **l'accompagnement personnalisé** : depuis la rentrée scolaire 2020, un dispositif d'accompagnement personnalisé (aide à l'orientation, soutien scolaire, ateliers inspirants, etc.) est déployé en Île-de-France, à Lille et à Lyon, en partenariat avec les associations Viens voir mon taf, Rêv'Elles, Crée ton avenir et Unis-Cités. En 2022, plus de 5 000 élèves ont bénéficié de ce dispositif dans quatre académies françaises ;
- **l'intégration** : en collaboration avec Mozaik RH, cabinet de sourcing spécialisé dans la diversité et l'inclusion, VINCI contribue à la promotion de l'ensemble de ses stages (césure, fin de cycle et jobs d'été) et en facilite l'accès aux étudiants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2022, 14 journées de recrutement ont été organisées dans toute la France pour des étudiants de tous niveaux ;
- **l'insertion** : VINCI copilote avec les équipes de ViE le déploiement d'un dispositif d'insertion vers l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le dispositif Step est détaillé en page précédente ;
- **l'apprentissage** : ce cinquième volet du programme Give Me Five a été lancé en 2021 afin de poursuivre la dynamique de recrutement de jeunes apprentis. Grâce à une plateforme en ligne créée en collaboration avec JobIRL, premier réseau social d'orientation en France, les jeunes à partir de 15 ans peuvent s'informer et bâtir leur projet d'apprentissage en découvrant les formations qui correspondent aux offres de contrats d'alternance proposés par les entreprises du Groupe et postuler très facilement en quelques clics. En 2022, VINCI a également participé au salon Apprentissage, alternance et métiers, à Lyon, organisé par le média *L'Étudiant*. Plus de 500 jeunes et leurs parents ont ainsi été accueillis sur le stand de VINCI par des recruteurs et des jeunes actuellement en alternance dans les entreprises du Groupe. Environ 150 tests de personnalité ont été réalisés pour permettre à ces jeunes de mieux se connaître afin de bâtir le projet d'orientation qui leur correspond le plus.

Depuis septembre 2021, une offre de soutien scolaire nommée Boost est proposée aux enfants de tous les collaborateurs en France et dans toutes les zones francophones du Groupe. Cette offre en ligne est financée à 100 % par VINCI, en partenariat avec Prof Express, qui met à disposition de nombreuses ressources et l'accès à des professeurs de l'Éducation nationale. Plus de 8 000 enfants de collaborateurs ont bénéficié de ce dispositif depuis son lancement. Depuis la rentrée 2022, les collégiens de Give Me Five peuvent eux aussi bénéficier de cet accompagnement scolaire gratuit.

Depuis novembre 2022, VINCI a lancé Moov, un programme de mentorat en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Tous les collaborateurs de VINCI peuvent ainsi devenir mentor et accompagner un jeune, selon des modalités souples, à définir directement dans le cadre de leurs premiers échanges. Ce programme a été conçu en partenariat avec Collectif Mentorat, qui fédère l'écosystème des associations investies dans le mentorat en France. Pour ce lancement, VINCI a sélectionné cinq associations afin de proposer une expérience sur mesure aux collaborateurs de VINCI, accompagnés en amont par un module de sensibilisation au mentorat accessible sur Up!, la plateforme en ligne du Groupe.

Les entreprises de VINCI, guidées par leur objectif de recruter chaque année plus de 8 000 jeunes, entretiennent, à l'échelle du Groupe, des pôles de métiers et des entreprises, des relations fortes et durables de long terme avec les établissements d'enseignement supérieur et, d'une façon plus large, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. Ces relations prennent des formes très diverses : parraïnages, soutien à des filières, visites de sites, participation à des salons, soutien de manifestations sportives, accueil de stagiaires, etc. En France comme à l'international, les entreprises du Groupe s'appuient également sur la marque employeur de VINCI – « Vous serez bien chez nous » – pour bâtir leur stratégie de recrutement et nouer localement des partenariats avec des centres de formation, des universités et des établissements de l'enseignement supérieur. En France, la plupart de ces actions sont portées par les clubs pivots Ressources humaines, au plus près des territoires.

**8 617**

jeunes de moins de 26 ans  
recrutés en 2022

### • Les joint-ventures sociales

En plus des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle en France, précédemment évoqués, les pôles de VINCI et la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité ont créé des joint-ventures sociales (collaboration entre une entreprise de VINCI et une association).

En 2022, la Fondation a poursuivi l'ancrage des cinq joint-ventures sociales :

- Tridev, cofondée par VINCI Construction et le Groupe Id'ees, spécialisée dans les métiers de l'entretien des espaces verts et de la déconstruction de bâtiments (13 salariés, dont 10 en insertion) ;
- Tim, cofondée par VINCI Energies France et le groupe Vitamine T, spécialisée en multiservice (18 salariés, dont 13 en insertion) ;
- Baseo, cofondée par VINCI Construction et le Groupe Id'ees, spécialisée dans les services aux bases vie des chantiers (61 salariés, dont 51 en insertion) ;
- Liva, cofondée par VINCI Construction et le groupe Ares, spécialisée en logistique de chantier (233 salariés, dont 172 en insertion) ;
- Inva, cofondée par VINCI Autoroutes et le groupe La Varappe, spécialisée en multiservice et entretien des installations des aires de services (50 salariés, dont 35 en insertion).

#### 2.1.2.2 À l'international

Présentes dans une centaine de pays, les entreprises du Groupe participent à la création et au maintien de l'emploi local à travers le monde. Dans les pays émergents, notamment, leur contribution à la formation et au développement des compétences locales participe au dynamisme territorial.

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités d'énergie, de routes et de construction ont des impacts directs, indirects et induits très importants en matière d'emploi. Pour les emplois de chantier, le Groupe privilégie le recours au recrutement local, contribuant ainsi à l'effort de formation des territoires. Par ailleurs, les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers entraînent pour les salariés des mobilités géographiques et professionnelles. Les entreprises de VINCI font appel à leurs moyens de formation pour accompagner ces mobilités. Ces transferts de compétences bénéficient de manière globale à l'ensemble de la profession et au développement des territoires.

En Afrique, Sogea-Satom (VINCI Construction), qui recourt systématiquement à l'emploi local, au plus près de ses activités, pour la réalisation des chantiers, a poursuivi cette année encore sa politique historique de formation des cadres : en 2022, plus de 80 % de l'encadrement et 98 % des effectifs sont originaires du continent. Par ailleurs, le Campus Africa Pro, créé au Maroc en 2015 afin de développer l'offre de formation pour ses collaborateurs sur le continent et de renforcer la culture commune de l'entreprise, a continué son développement. Désormais basé en Côte d'Ivoire, ce campus gère la formation de 19 filiales situées dans 18 pays. En 2022, 12 967 heures de formation ont été réalisées pour 536 participants (en comparaison avec 11 949 heures réalisées pour 658 participants en 2021). Africa Pro poursuit également le développement de ses parcours de formation destinés aux nouveaux collaborateurs (Socle – Intégration) et aux collaborateurs les plus anciens (par filière de métier). Cette année, 165 participants et 23 formateurs y étaient présents, pour un total de 18 nationalités représentées et 5 775 heures de formation cumulées pour l'ensemble des participants. Ces dernières portaient notamment sur les domaines suivants : management et organisation de chantiers/projets ; qualité, sécurité et environnement ; technique et matériel BTP. Le Campus travaille par ailleurs à la construction de formations pour les chefs de chantier. Le déploiement a commencé avec la formation « Chef de chantier et manager sécurité », dont cinq sessions ont été réalisées en 2022.

VINCI Construction Grands projets a poursuivi le déploiement de son programme Skill Up, qui vise à développer les connaissances et les compétences des personnels opérationnels et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier) dans le monde en mettant en place des centres de formation adaptés aux exigences de chaque projet. Ces centres sont conçus pour servir les équipes locales employées dans le cadre des projets. Avec des formations dispensées aux salariés, sous-traitants et partenaires, ils contribuent à améliorer leur employabilité à l'issue des travaux sur les sites. Toutes les formations font l'objet d'une évaluation finale et d'un certificat de formation remis aux participants. Certains employés peuvent être recrutés par la suite. Le projet HS2 au Royaume-Uni donne une grande importance à la formation et au développement des compétences de ses salariés comme des parties prenantes à proximité du projet : un programme Skills, Employment and Education (SEE) a été mis en place, 950 jeunes apprentis ont été accueillis en 2022, des partenariats ont été noués avec des écoles et des centres de recherche d'emploi, des journées portes ouvertes sont organisées, un soutien professionnel est mis à disposition pour certains métiers et pour certains groupes de travailleurs, etc.

Dans le prolongement de cette démarche, avec l'ambition de favoriser le développement des compétences locales, plusieurs filiales du Groupe créent leur propre réseau de relations avec le monde de l'éducation dans leurs différents territoires d'implantation. Parmi de nombreuses initiatives, en 2022, Axians (VINCI Energies), en Angola, accompagne le gouvernement dans la transformation de l'éducation publique et dans l'accompagnement de l'insertion professionnelle. Les équipes ont mis au point plusieurs modules de formation, mais aussi des solutions mobiles permettant aux entreprises de promouvoir leurs offres d'emploi et aux demandeurs d'emploi d'y candidater. En 2022, VINCI Energies s'est vu confier la réalisation d'un ensemble d'infrastructures électriques au Bénin, sur plus de 1 000 km de réseau de distribution. L'entreprise s'est engagée à former 300 jeunes techniciens au sein des communautés locales.

De la même manière, les activités de concessions, présentes sur le long terme dans un territoire, ont des engagements forts de recours local à l'emploi. À titre d'exemple, Via 40 Express (VINCI Highways/VINCI Concessions), en Colombie, garantit que 30 % des employés résident aux alentours de la route. Quant aux aéroports de Chambéry et de Grenoble, ils recrutent des collaborateurs saisonniers pendant la saison hivernale, en favorisant les personnes originaires du bassin de la région Auvergne-Rhône-Alpes. De nombreux aéroports ouvrent leurs portes aux écoles et universités, et organisent des salons de l'emploi en France comme à l'international. L'objectif est de mettre en relation l'ensemble des offres d'emploi de l'aéroport et des entreprises présentes sur la plateforme avec les demandeurs d'emploi des communes riveraines. Stagiaires et jeunes apprentis sont formés entre cours théoriques et pratiques. Les huit aéroports du Brésil comptent, en 2022, 14 apprentis et 40 stagiaires.

### 2.1.3 Entreprise citoyenne et solidaire

Là où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leur réalité socio-économique. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales (grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents), le caractère pérenne ou non de l'implantation, etc. Via 40 Express, filiale de VINCI Highways (VINCI Concessions), concessionnaire de l'autoroute Bogotá-Girardot en Colombie, a mis en place la Via Esperanza, une aire d'accueil pour les réfugiés fuyant chaque mois la crise économique et politique au Venezuela. Soutenue par la Croix-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Via Esperanza permet à une centaine de migrants de trouver un endroit pour se reposer, se changer, s'hydrater, se nourrir et recevoir des informations essentielles sur leur parcours. Pour les plus jeunes sont aussi proposés un espace pour bébé, une bibliothèque mobile ou encore une zone de coloriage. De plus, Via 40 Express a créé un *Guide du commerce durable* qui vise à promouvoir les entrepreneurs, producteurs, agriculteurs et/ou artisans locaux, le long de la route, qui offrent des produits et/ou des services durables et responsables. En les mettant en avant, VINCI Highways permet le soutien et la promotion de travailleurs locaux, contribue à l'économie locale et sensibilise les utilisateurs et communautés à la consommation locale et responsable.

VINCI Energies a signé, en juin 2022, un partenariat de quatre ans avec l'Unicef pour soutenir des projets au Bénin, au Brésil et au Timor oriental, qui permettront d'offrir aux enfants une éducation de qualité via l'accès au numérique. Près de 20 000 enfants bénéficieront d'un meilleur accès à l'éducation, et pourront développer leurs propres compétences numériques, essentielles pour leur future vie professionnelle.

Depuis son lancement, il y a quinze ans, le programme Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels à travers un double accompagnement reposant sur un appui financier et un mécénat de compétences des salariés via le parrainage d'un collaborateur. Il concerne des porteurs de projets locaux dans de nombreux domaines (éducation, santé, énergie, artisanat local, autosuffisance alimentaire, etc.) et accorde une attention particulière aux femmes porteuses de projets. Depuis sa création, 334 projets, pour un montant total de plus de 6,1 millions d'euros, ont été soutenus dans 22 pays. En 2022, 28 nouvelles initiatives économiques et sociales ont été appuyées, pour un budget de 598 000 euros.

À titre d'exemple, deux projets emblématiques financés :

- aménagement du premier centre de prise en charge holistique de femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG) en Côte d'Ivoire ;
- fourniture d'équipements pour le recyclage de cartouches d'encre utilisées par les entreprises à Kampala, en Ouganda.

### Activité d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique en 2022

	Nombre de projets soutenus		Total	Nombre de pays concernés	Montant total (en milliers d'euros)
	Aide à l'accès aux services essentiels	Aide à l'initiative économique			
2022	17	11	28	12	598
2021	13	11	24	10	507
2020	22	4	26	13	485

### Fondation VINCI pour la Cité

Le groupe VINCI encourage l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises au cœur des territoires. Cet engagement se traduit via ses fondations d'entreprise et fonds de dotation, pour soutenir des projets locaux qui visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragiles. Depuis 2002, 17 structures ou programmes ont été créés dans le monde pour proposer à l'ensemble des salariés du Groupe des dispositifs leur permettant de s'engager auprès de structures d'intérêt général. En 2022, une nouvelle structure de mécénat a été créée au Canada, le Fonds VINCI Canada, abrité par la Fondation Roi Baudouin Canada.

2022 a été l'année de célébration des 20 ans de la Fondation VINCI. En vingt ans, la Fondation a soutenu près de 3 500 projets, grâce à l'engagement de près de 6 300 collaborateurs des entreprises du groupe VINCI, et des aides de 55,5 millions d'euros ont été attribuées. Elle compte parmi les plus importantes fondations privées françaises, tant par la dotation financière que par le nombre de projets auxquels elle apporte sa contribution. Ce vingtième anniversaire a été célébré le 6 avril 2022 à l'archipel, nouveau siège du groupe VINCI, à Nanterre.

**55,5 M€**

de soutien à des associations  
par les fondations du Groupe  
depuis 20 ans

L'évènement a été ensuite décliné le reste de l'année en région : Nantes en juillet, Lille en septembre, Bordeaux, Marseille, Narbonne en octobre et Lyon en novembre. À l'occasion de cet anniversaire a été réalisé le film *Engagés*, qui donne à voir la diversité des actions de la Fondation avec ceux qui l'incarnent sur tout le territoire : témoignages d'associations, de collaborateurs et de plusieurs bénéficiaires.

Au total, plus de 6,1 millions d'euros ont été versés en 2022 par les entreprises du Groupe à ces fondations, qui ont soutenu 572 projets pour aider les personnes en difficulté dans leur retour à l'emploi. Près de 1 570 collaboratrices et collaborateurs ont donné de leur temps pour des actions solidaires dans tous les territoires où VINCI est présent. Leur engagement est facilité par la plateforme d'engagement dédiée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, VINCI Solidarity. Lancée pendant la crise sanitaire, la plateforme ne cesse d'évoluer et de s'enrichir de missions de la part de nouvelles associations nationales et locales.

Afin de démultiplier l'action de son équipe, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité s'est dotée depuis 2017 d'un réseau d'ambassadeurs. Près de 80 salariés bénévoles se sont ainsi proposés pour accompagner les porteurs de projets, favoriser l'implication des collaborateurs et améliorer le suivi des actions réalisées, en étant toujours au plus près du terrain.

Depuis 2010, les appels à projets « Cité solidaire » ciblent les petites associations situées dans des territoires fragiles. En 2022, trois appels à projets ont été lancés : à Beauvais en juillet, à Caen en novembre et avec le département de la Seine-Saint-Denis. Au total, 48 territoires ont bénéficié de ce programme exemplaire en France et à l'international, depuis sa création.

### Activités des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion en 2022

Pays	Nombre de projets soutenus	Nombre de collaborateurs engagés	Montants versés aux fonds et fondations (en milliers d'euros)
France	393	1 356	4 567,7
<i>dont Sillon solidaire</i>	10	-	175
<i>dont Chantiers et territoires solidaires</i>	17	-	392,7
Allemagne	16	29	300
Belgique	12	16	296,5
Espagne	6	8	69,5
Grèce	-	-	35
Pays-Bas	5	6	101
République tchèque	13	18	29,8
Royaume-Uni, Irlande et île de Wight	45	49	193,1
Slovaquie	15	15	47,5
Portugal	28	30	252
Colombie	8	27	5,9
Pays nordiques	21	21	114,7
Nouvelle-Zélande	10	-	-
Canada	-	-	91,4
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>1 568</b>	<b>6 104,1</b>

S'inscrivant dans le cadre de l'initiative du gouvernement « #1jeune, 1solution », la Fondation VINCI se mobilise en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances via le mentorat. En soutenant les associations NQT, Télémaque, Kodiko et Proximité, la Fondation VINCI propose aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe de devenir mentors de jeunes issus de milieux modestes et de personnes éloignées de l'emploi. Près de 300 collaborateurs se sont déjà engagés dans différents programmes partout en France.

En juillet 2022, la Fondation VINCI pour la Cité a lancé son programme « Accès à l'emploi des femmes », en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole. Ce programme s'inscrit dans la vocation de la Fondation à déployer rapidement des moyens humains et financiers pour proposer des solutions adaptées aux besoins d'action sociale identifiés par les élus de terrain et les associations. Ce programme local consiste à faire accompagner 100 femmes par des collaborateurs de VINCI sur une période d'un an. Dans ce cadre, un soutien financier a été alloué à six associations montpelliéraines accompagnant des femmes vers le retour à l'emploi : Alife Conseil, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Développement formation et insertion (DeFI), France Active Airdie-Occitanie, Union cépière Robert Monnier (UCRM) et Unis-Cité.

À l'occasion de ses 20 ans, la Fondation VINCI pour la Cité a interrogé, avec l'institut Kantar Public, plus de 500 représentants de collectivités territoriales, d'associations et d'entreprises sur les enjeux de la ville inclusive, les capacités d'action de chaque acteur et les opportunités de coopération au bénéfice de l'action sociale. Alors que les besoins en matière d'action sociale sont appelés à croître dans les années à venir, tous les acteurs (secteur public, associatif, privé, mais aussi les citoyens individuellement) ont un rôle important à jouer en matière d'action sociale. Le rôle des entreprises est jugé « assez » ou « très » important par plus de 85 % des représentants d'associations et d'entreprises, et par près de 70 % des représentants de collectivités. Par ailleurs, une complémentarité des acteurs se dessine, avec une distribution des rôles assez claire en termes de domaines d'intervention et d'atouts/faiblesses. Les trois publics interrogés s'accordent pour désigner l'acteur le plus efficace pour chacun des différents champs de l'action sociale :

- les acteurs publics pour l'accès au logement, l'accès aux soins et l'accompagnement des seniors ;
- les entreprises pour l'accès à l'emploi ;
- les associations pour l'accueil des populations migrantes, l'accès à une alimentation saine et l'accès à la culture et aux loisirs.

#### 2.1.4 Relations avec les parties prenantes externes et modalités de dialogue avec celles-ci (dont clients, usagers et riverains)

##### • Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Le positionnement des entreprises de VINCI dans la chaîne de valeur impose le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les projets. Si les choix en matière d'infrastructures, de transport, de cadre de vie ou d'énergie ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la décision publique ou du client privé, ce sont en pratique les entreprises de VINCI qui assument la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. Point affiché comme un des engagements dans le Manifeste VINCI, le Groupe encourage les entreprises à l'ouverture et au dialogue avec les parties prenantes, pour en faire une opportunité et un élément de création de valeur à impact positif.

Afin de prendre en considération les attentes des parties prenantes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, VINCI s'est doté d'un outil simple de cartographie : REFLEX. Cette plateforme collaborative à la disposition de tous, dans toutes les entités du Groupe, complète et renouvelle les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de sites, etc. Elle permet aux utilisateurs d'identifier chacune des parties prenantes, de les cartographier et de les hiérarchiser en fonction de l'influence réciproque et de la volonté de dialogue.

En ligne avec cette approche, VINCI consulte régulièrement ses parties prenantes dans le champ de l'innovation sociale et des droits humains dans le cadre de six initiatives collaboratives auxquelles l'entreprise a adhéré : Leadership Group for Responsible Recruitment, Building Responsibly, Global Deal, Global Compact, Entreprises pour les droits de l'homme (EDH) et Business for Inclusive Growth (B4IG). La participation active à ces initiatives, les rencontres et échanges qui en découlent permettent à VINCI de promouvoir des partenariats et des initiatives conjointes, ou encore de coconstruire sa démarche avec un très large éventail de parties prenantes (gouvernements, entreprises, syndicats, associations, universités, institutions internationales, etc.). Ce partage multipartite est essentiel pour être à l'écoute des attentes et développer conjointement des approches et actions adaptées pour répondre aux défis posés par les mutations de la société. Les actions de ces coalitions sont détaillées dans le paragraphe 4.3.5 du Plan de vigilance : Une participation active au sein d'initiatives collaboratives pour développer une capacité d'influence, page 267.

##### • Politique générale de dialogue avec les clients et usagers

Une majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises avec qui le Groupe noue des partenariats de long terme (autoroutes, aéroports, stades, etc.), dont l'objectif est de développer une relation de confiance dans la durée. Les relations avec les clients directs ou les usagers sont également cruciales, dès la phase de conception des projets, en raison de l'impact potentiel des chantiers sur les riverains et parce qu'elles sont un indice significatif de l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

Des dispositifs et des actions de dialogue, de concertation et d'échanges avec les parties prenantes des projets et les acteurs des territoires, tels que des élus, des collectivités locales, des services de l'État, des associations d'usagers ou des populations riveraines des infrastructures et équipements, sont déployés par les entreprises du Groupe. À titre d'exemple :

- dès la phase d'études, **VINCI Autoroutes** s'engage à dialoguer avec les élus, les riverains et les associations à propos des projets d'autoroutes, pour trouver les solutions les plus adéquates aux différentes situations. Un site dédié par chantier, des interviews d'experts, une foire aux questions, des portes ouvertes, des agents de liaison qui réalisent du porte-à-porte avec les riverains sont des exemples d'actions menées par le pôle ;
- les **huit aéroports du Brésil** (VINCI Airports) organisent régulièrement des actions avec les différentes parties prenantes. Entre autres initiatives, des réunions publiques ont été menées entre les directions des aéroports et les maires et gouverneurs des villes et États dans lesquels les aéroports sont situés. En 2022, trois réunions ont eu lieu avec les communautés locales amazoniennes, dans le but de comprendre leur culture et le contexte local actuel. Tous les employés des aéroports ont reçu deux formations, de la part de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, sur les droits des réfugiés, les contextes de refuge et de migration dans le pays, pour pouvoir leur prêter assistance et les orienter ;

– **Universeine** (VINCI Construction et VINCI Immobilier), le projet d'aménagement en Seine-Saint-Denis qui accueillera les athlètes et leurs accompagnants pour les événements sportifs à Paris en 2024, peut illustrer la démarche de dialogue de VINCI Construction avec ses parties prenantes. En 2022, Universeine a accueilli le président français, le ministre français chargé du logement et le ministre des Sports. Sportifs, étudiants, collaborateurs, organisations syndicales et associations ont également été consultés et ont pu visiter les lieux en cours de construction.

#### • Actions en faveur de relations durables avec les clients et usagers

Avec la volonté de construire et d'entretenir des relations durables avec ses parties prenantes, les entreprises du Groupe tendent également à anticiper les besoins et attentes de leurs clients et des usagers des infrastructures et équipements qu'elles conçoivent, réalisent ou exploitent, en développant des solutions innovantes au service du bien-être, de l'écoute, de la satisfaction, de la sécurité ou d'une meilleure information des usagers.

#### Écoute et satisfaction

VINCI Airports s'attache continuellement à satisfaire les passagers et à améliorer la qualité de ses services et de l'expérience client. Parmi les actions déployées dans les aéroports en France et à l'international peuvent être citées : la rénovation des infrastructures et la mise à jour des nouvelles technologies pour fluidifier le parcours des passagers (aéroports de Lyon, de Lisbonne, de Kobe et de Samaná), la mise à disposition de robots voituriers dans les parkings pour prendre en charge le véhicule du passager (aéroports Lyon-Saint Exupéry et Londres Gatwick), le développement de solutions pour éviter la destruction des objets confisqués lors du contrôle des passagers (aéroport Lyon-Saint Exupéry), l'aménagement des espaces de loisirs et de commerces (aéroports Osaka Itami, Kansai International et Salvador Bahia). Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement, et, dans certains aéroports, la borne Skiply permet de recueillir en temps réel le retour d'expérience des voyageurs grâce à des boutons connectés, disséminés dans les aérogares.

VINCI Autoroutes développe une relation constructive avec ses clients en étant à l'écoute de leurs usages et de leurs besoins, notamment grâce à la mise en place d'outils d'information à leur attention. Les réseaux de VINCI Autoroutes ont poursuivi le développement de leurs services tels que le fil Twitter, le site Internet dédié, l'application VINCI Autoroutes, la radio VINCI Autoroutes et le numéro clients (3605). VINCI Highways à l'international dispose de services similaires tels que des radios ou chatbot pour enrichir l'expérience client tout en améliorant leur sécurité. En 2022, AFNOR Certification a attribué à MESEA, filiale de VINCI Railways (VINCI Concessions) la triple certification qualité, environnement et santé-sécurité au travail pour l'exploitation et la maintenance de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, garantissant une excellence opérationnelle pour tous les circulants.

#### Sécurité

En plus d'un travail continu pour améliorer la qualité de service apportée à ses clients et des enquêtes de satisfaction menées régulièrement, VINCI, dans ses activités liées à la mobilité, attache une importance particulière au risque routier. Celui-ci concerne les collaborateurs du Groupe (plusieurs dizaines de milliers de véhicules et d'engins de chantier) et les centaines de millions de clients qui fréquentent chaque année les routes, les autoroutes concédées ainsi que les aéroports de VINCI Airports. Les campagnes de sensibilisation et d'information y sont récurrentes, ainsi que des formations spécifiques destinées aux publics les plus exposés.

En France, la Fondation VINCI Autoroutes est particulièrement engagée dans la prévention des risques liés à la somnolence et l'inattention au volant. Via son programme de recherche, la Fondation finance plusieurs études scientifiques et enquêtes portant sur les comportements sur la route et contribue à mettre à la disposition des conducteurs et du grand public des outils d'information.

En mars 2022, la Fondation a organisé une conférence-débat, avec des experts de la sécurité routière et de l'adolescence, sur le thème des « jeunes au volant », à l'occasion de la publication d'un ouvrage sur le sujet. Cet ouvrage s'appuie notamment sur les conclusions d'une étude sociologique soutenue par la Fondation et conduite sur la base de plus de 150 entretiens approfondis avec des jeunes de 18 à 25 ans. L'équipe de chercheurs qui a participé à cette étude a brossé le portrait d'une génération hyperconnectée, très dépendante de la voiture, et contrainte à chercher sans cesse des compromis entre les injonctions de sa vie sociale et une conduite sûre, quitte à prendre des risques. Dans ce contexte, la Fondation a réalisé une campagne de sensibilisation en ligne, destinée aux jeunes conducteurs, avec un clip intitulé « La notif' », qui met en scène avec humour l'irrésistible pression exercée par les « compagnons numériques » sur les jeunes au volant. Cette vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux sous le hashtag #JeTeLaisseEnVu #TuMeLaisseEnVie a recueilli plus de 20,5 millions de vues.

En mai 2022, la Fondation a livré les résultats de son nouveau baromètre de la conduite responsable (9<sup>e</sup> édition européenne). Cette vaste enquête, réalisée auprès de plus de 12 400 personnes dans 11 pays européens, dresse un état des lieux des comportements des Européens au volant pour contribuer à mieux orienter les messages de prévention dans chaque pays. Dans le prolongement de ce baromètre, la Fondation a publié, en novembre 2022, les résultats d'une nouvelle enquête européenne réalisée par Ipsos sur le partage de la route. Cette étude évalue les comportements des Européens confrontés à la cohabitation entre différents modes de déplacement et fait notamment apparaître que 96 % des usagers de la route ont peur du comportement à risque des autres. Elle montre aussi qu'à l'heure de l'accélération du développement des modes de déplacement actifs, en particulier du vélo, le partage de la route, et plus largement de l'espace public, requiert une faculté d'adaptation de chacun et témoigne de la nécessité de sensibiliser l'ensemble des usagers au respect d'autrui et des règles, de façon à permettre une coexistence harmonieuse des usages.

En juillet 2022, face au nombre inacceptable de fourgons d'intervention heurtés sur l'autoroute et du décès en cours d'intervention de quatre agents sur le réseau autoroutier concédé français, VINCI Autoroutes et la Fondation VINCI Autoroutes ont organisé une opération choc itinérante intitulée « Quand allez-vous percuter ? » pour inciter les conducteurs à prendre conscience de la gravité de certains comportements et à garder les yeux ouverts sur la route. Cette opération a reçu un très large écho médiatique et a également fait l'objet d'une importante campagne de communication en ligne. Elle s'est poursuivie en novembre 2022 par la diffusion sur les réseaux sociaux d'un clip de sensibilisation qui a généré plus de 20 millions de vues et dont l'objectif était de rappeler la règle dite du « corridor de sécurité ».

De manière générale, de nombreuses actions de sensibilisation concernant la sécurité routière et la sécurité des personnels d'intervention ont été menées sur les différents réseaux tout au long de l'année, à l'attention de diverses catégories d'usagers.

## Évolution des accidents sur le réseau concédé VINCI Autoroutes

	2022	2021 <sup>(*)</sup>
Réseau VINCI Autoroutes (en kilomètres)	4 436	4 419
Trafic (en milliards de kilomètres parcourus)	53	50
Nombre d'accidents par milliard de kilomètres parcourus	222	226
Nombre d'accidents mortels par milliard de kilomètres parcourus	1,6	1,3
Nombre de personnes tuées par milliard de kilomètres parcourus	1,8	1,4

(\*) Données hors Arcos dont la mise en service est intervenue le 17 décembre 2021.

## 2.2 Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants

### 2.2.1 Une démarche Groupe d'achats responsables

Les achats sont un levier de performance clé pour le Groupe. Ils permettent d'optimiser les coûts, de sécuriser les approvisionnements et de maîtriser les risques, tout en créant une relation durable avec les partenaires stratégiques. Cette approche s'inscrit dans un objectif de performance globale. L'atteinte des objectifs environnementaux, sociaux et éthiques à travers l'acte d'achat ne se fera qu'à travers la coconstruction avec nos parties prenantes et en jouant un rôle de partenaire responsable.

La part des achats dans le chiffre d'affaires reste stable depuis plusieurs années et représentait 57 % à fin 2022 (56 % à fin 2021), hors acquisition Cobra IS. Elle se décompose en 14,9 milliards d'euros d'achats de matières (10,7 milliards d'euros en 2021), 6,7 milliards d'euros d'achats de services extérieurs (5,5 milliards d'euros en 2021) et 11,8 milliards d'euros de prestations de sous-traitance (9,8 milliards d'euros en 2021).

#### Part des achats dans le chiffre d'affaires

(en milliards d'euros)	2022	2021	Évolution
Montant total des achats	34,9	27,4	27,4 %
Part des achats dans le chiffre d'affaires	57 %	56 %	2,0 %
Dont achats consommés	14,9	10,7	39,6 %
Dont achats de services extérieurs	6,7	5,5	20,8 %
Dont prestations de sous-traitance (hors les charges de construction des sociétés concessionnaires)	11,8	9,8	19,9 %
Dont personnel intérimaire	1,6	1,4	13,7 %

En 2022, VINCI a poursuivi le déploiement de sa démarche en matière d'achats responsables, dont l'objectif est la prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux, éthiques et environnementaux dans la sélection de ses partenaires. Les critères permettant de qualifier un achat responsable et les différentes actions à mettre en œuvre pour prendre en compte ces critères figurent dans le guide pratique des achats responsables du Groupe.

La gouvernance de la fonction achats a été adaptée en 2022 pour assurer la diffusion de cette démarche aux différents niveaux du Groupe.

- Un **comité Achats VINCI** est sponsorisé par un membre du comité Exécutif en tant que référent achats Groupe et composé des référents achats du Groupe et des représentants VINCI des lignes fonctionnelles concernées (environnement, RSE, éthique et juridique). Le directeur de la coordination Achats Groupe en assure l'animation et le secrétariat. Réuni quatre fois par an, le comité a pour objectif de définir et superviser la mise en œuvre de la politique achats du Groupe.
- Le **comité des Directeurs achats** met en œuvre les décisions prises par le comité Achats VINCI. Constitué des directeurs et responsables achats de chacun des pôles et divisions de VINCI, il a pour mission de coordonner les initiatives et les actions des pôles. L'animation et le secrétariat sont également confiés au directeur de la coordination Achats Groupe.

Par ailleurs, des instances relais transverses sont en place au service des opérations et des entreprises du Groupe :

- une **coordination Achats Groupe**, placée sous l'autorité du référent achats Groupe, se recentre sur quatre familles d'achats clés (intérim, énergie, véhicules, voyages et téléphonie) sur lesquelles elle devient pôle d'expertise. Elle est au service des opérationnels, et travaille en étroite collaboration avec les lignes fonctionnelles concernées et les directions des achats des pôles et des filiales, au travers d'un large réseau d'acheteurs, et met en place des contrats-cadres de référencement de fournisseurs en lien avec leurs utilisateurs internes locaux. Cette instance veille à ce que les lignes directrices achats du Groupe soient correctement mises en œuvre par les pôles. Par ailleurs, elle a aussi vocation à développer et maintenir les outils d'agrégation de données et de partage d'information à l'échelle du Groupe ;
- des **clubs pivots Achats** présents dans six régions françaises VINCI et dans les principaux pays d'opération du Groupe, rattachés aux clubs pivots dirigeants, qui ont pour rôle de contribuer à l'amélioration des synergies achats et de diffuser et mettre en œuvre la politique achats Groupe localement ;
- un **comité Achats durables** qui est au service des directions achats des pôles et des divisions du Groupe et qui a pour mission d'assurer l'intégration des enjeux extra-financiers dans les processus achats, mais aussi de piloter des actions ou projets transverses reliant la fonction achats aux fonctions environnementale, sociétale, sociale et éthique. Ce comité est constitué des directeurs et responsables achats de chacun des pôles et divisions de VINCI. L'animation et le secrétariat sont assurés par le responsable des achats durables VINCI, qui assure l'interface entre les fonctions achats du Groupe et les fonctions extra-financières (environnement, RSE et éthique).

### 2.2.2 Des relations locales et durables avec les fournisseurs et sous-traitants

L'ancrage territorial du Groupe dans ses pays d'opération est fort grâce à ses activités directes, mais également grâce à ses achats. En effet, le recours à des fournisseurs comme à des sous-traitants locaux est important et relève d'une volonté de l'entreprise de contribuer au développement socio-économique des territoires de manière durable. Le Groupe s'attache également à promouvoir des relations équilibrées et inscrites dans la durée avec ses fournisseurs et sous-traitants, en favorisant notamment un dialogue constructif et durable.

L'étude conduite par le cabinet Utopies® en 2021 sur les retombées socio-économiques de l'activité de VINCI en France a démontré que la chaîne d'approvisionnement, concernant des activités d'énergie, de construction ou des activités concessionnaires, est majoritairement concentrée sur les fournisseurs directs de rang 1. Ainsi, en France, 59 % des fournisseurs de VINCI sont de rang 1, tous types d'achats confondus, et si l'on se concentre sur les fournisseurs dans le secteur du BTP, ce chiffre s'élève à 90 %.

De plus, au niveau du Groupe et dans chacun de ses projets, VINCI favorise une approche partenariale avec ses fournisseurs et développe des relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises. L'étude d'Utopies® a montré que 49 % des achats du Groupe et de ses pôles sont réalisés auprès de TPE et de PME. Concernant des familles d'achats clés pour les activités des entreprises du Groupe, telles que les agences de travail temporaire ou la location de matériel de chantier, la stratégie du Groupe a été de référencer un nombre important de partenaires locaux et régionaux afin d'assurer un maillage géographique de l'ensemble du territoire et de travailler avec le tissu d'acteurs économiques locaux. L'ancrage territorial des fournisseurs est ainsi pris en compte dans le processus de sélection des consultations. À ce jour, 65 % des entreprises référencées par le Groupe en France sont de petites et moyennes entreprises avec une empreinte sur l'ensemble du territoire, et il en est de même du réseau d'entreprises locales du Groupe.

Par ailleurs, VINCI s'engage à développer une collaboration forte avec ses partenaires stratégiques. En 2021, le Groupe s'est rapproché de ses fournisseurs de location de matériel pour réaliser une première analyse de la traçabilité et de la provenance de ces équipements. En 2022, une nouvelle investigation menée sur les pays de fabrication de ces matériels a confirmé que ceux-ci n'étaient pas fabriqués dans des pays à risque sur le plan du respect des droits humains. Parallèlement, sur le volet environnemental, VINCI collabore avec ses fournisseurs pour obtenir la consolidation des émissions de CO<sub>2</sub> émises par la location de matériel, pour tester de nouveaux matériels et en réduire l'impact. Le Groupe est persuadé que les initiatives collaboratives sectorielles et par filière sont des atouts majeurs pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus vertueuses et durables.

VINCI est également attentif à la prise en compte et à l'intégration des structures d'insertion, des entreprises adaptées (EA), des établissements et services d'aide par le travail (Esat). Ainsi, en 2022, sur l'ensemble des entreprises de travail temporaire référencées par le Groupe, 44 % sont des entreprises de travail temporaire d'insertion (Etti), réparties sur l'ensemble du territoire français. D'après l'étude socio-économique d'Utopies®, VINCI réalise 40 millions d'euros d'achats auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France, soutenant ainsi des entreprises adaptées, des entreprises d'insertion, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, etc. Par ailleurs, VINCI Insertion Emploi (ViE) a développé un nouveau service d'accompagnement auprès des entités de VINCI Autoroutes (directions de la maîtrise d'ouvrage d'Escota et d'ASF) dans le cadre de leurs achats socialement responsables. Cette démarche constitue un acte volontaire de la part de ces filiales, qui intègrent des engagements sociétaux dans la passation de leurs marchés (achats de fournitures, travaux, etc.), notamment dans la sélection de leurs partenaires ou dans le recours à des personnes en insertion, favorisant ainsi la collaboration avec des acteurs de l'ESS du territoire.

Enfin, cet engagement pour des relations équilibrées, constructives et durables avec les fournisseurs et sous-traitants se traduit également par la mise en place d'un indicateur de dépendance économique afin de veiller à ce qu'aucun fournisseur ne soit mis en position de risque du fait d'une part trop importante de chiffre d'affaires réalisé avec VINCI. Cet indicateur est contrôlé annuellement, et une attention particulière est portée sur les petites et moyennes entreprises. Si un fournisseur apparaît comme trop dépendant, un plan de progrès est déployé afin de l'encourager à diversifier son portefeuille clients. Par ailleurs, cet indicateur est suivi notamment dans le cadre d'une non-prolongation de contrat ou pour une consultation en vue d'un nouvel appel d'offres. Des actions sont alors développées, et les fournisseurs sont accompagnés vers des solutions équivalentes et une indépendance économique.

### 2.2.3 La prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les achats du Groupe

#### • La démarche d'identification et d'évaluation des risques liés aux achats

Parmi les principes permettant de définir un achat responsable, VINCI considère que le respect des droits humains et des normes internationales du travail dans sa chaîne d'approvisionnement est essentiel. Le Groupe tend également à rechercher des solutions innovantes en faveur de l'environnement, du climat et de la transition énergétique pour non seulement prévenir les risques, mais également accroître la performance environnementale de ses achats. Pour ce faire, des critères environnementaux et sociaux sont intégrés dans les cahiers des charges et les contrats-cadres du Groupe et pris en compte dans le choix des fournisseurs et des produits. Ils prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ou encore les engagements sociétaux des fournisseurs. Pour les familles d'achats les plus stratégiques, du fait de leur volume ou des risques qu'elles peuvent engendrer, des analyses spécifiques sont conduites pour évaluer les fournisseurs en fonction des enjeux qui leur sont propres.

Ainsi, la coordination Achats Groupe réalise une évaluation des fournisseurs qui prend en compte leur performance sociale, sociétale et environnementale, et les acheteurs du Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer ces critères dans les contrats qu'ils négocient. Un comité réunissant les fonctions extra-financières et achats durables travaille sur chaque appel d'offres pour analyser en profondeur les spécificités de chaque famille d'achats concernée, cartographier ses risques, évaluer les fournisseurs au travers d'un questionnaire extra-financier spécifique adapté aux enjeux, qui s'ajoute au questionnaire générique établi pour tout type d'achat. Ce dernier a été revu en 2022 pour prendre en compte les retours d'expérience. Selon les résultats obtenus lors de son évaluation extra-financière, un fournisseur peut être exclu du processus d'appel d'offres ou se voir proposer un plan de progrès et un plan d'action. Des audits ou actions de vérification de la mise en œuvre de ces plans sont menés. Les pôles et les divisions conduisent également cette démarche d'évaluation des fournisseurs. Les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction ont travaillé sur plusieurs appels d'offres (étalement, sécurisation, prestations de nettoyage et de conseil) en y intégrant les enjeux extra-financiers, représentant un budget achat annuel d'environ 100 millions d'euros.

Pour approfondir la stratégie globale et les actions à mener, des cartographies des risques sociaux et environnementaux des achats des six principaux métiers du Groupe en France (divisions Bâtiment France, Génie civil France et Route France de VINCI Construction, VINCI Energies France, VINCI Autoroutes et VINCI Airports) ont été réalisées fin 2022. Avec l'aide d'un partenaire externe (EY), ces cartographies ont été menées de manière collégiale et multipartite avec de nombreux experts métiers, environnementaux, sociaux et des équipes opérationnelles. La méthodologie de cotation a été réalisée sur la base d'une échelle commune à l'ensemble des pôles via des ateliers et des entretiens avec les différents experts pour chaque catégorie d'achats. Ces exercices de cartographies ont permis d'identifier les vingt principaux facteurs de risques sociaux et environnementaux d'une soixantaine de familles d'achats stratégiques par métier, couvrant 75 % des dépenses du Groupe en France. Ils vont permettre au Groupe de prioriser les mesures d'atténuation des

risques et de formaliser les plans d'actions par pôle, en fonction des familles d'achats. Au niveau du Groupe, quatre catégories d'achats dont la criticité et les niveaux de risques sociaux et environnementaux sont les plus élevés ont été identifiées : la sous-traitance de travaux, la prestation avec chauffeur (fret, engins de chantier), l'intérim et les agrégats, sables et argile.

#### • La formation achats responsables

Le Groupe accorde une grande importance à la formation de ses collaborateurs et mobilise des moyens pour renforcer leurs compétences et leur expertise en matière d'achats responsables. Un e-learning de sensibilisation aux achats responsables permettant une meilleure appropriation du guide pratique des achats responsables du Groupe est disponible, en cinq langues, pour tous les collaborateurs. Au 31 décembre 2022, plus de 3 500 collaborateurs ont suivi ce module. De plus, une formation plus approfondie, dédiée à la fonction achats du Groupe, a été dispensée tout au long de l'année 2022 à plus d'une centaine de collaborateurs occupant des fonctions clés pour les achats du Groupe. Une trentaine d'ambassadeurs-formateurs au sein des pôles de métiers ont suivi une formation de formateur pour déployer à leur tour les outils et méthodologies dans leurs périmètres respectifs. Ainsi, en 2022, 80 nouveaux collaborateurs ont été formés aux achats responsables par lesdits ambassadeurs.

#### • La démarche en matière de sous-traitance responsable

La priorité du Groupe est de conserver les compétences et les métiers techniques en interne. Néanmoins, de nombreux marchés, ainsi que le positionnement croissant de certaines entités comme entreprises générales pour des projets à forte dimension technique ou très spécialisés, peuvent amener à un certain pourcentage de sous-traitance. VINCI s'attache à ce que ses sous-traitants veillent au respect de la réglementation en vigueur dans les pays où ces sociétés interviennent.

Déployée en 2014, la *Charte relations sous-traitants* de VINCI détaille le contenu des engagements du Groupe en matière de sous-traitance : conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, relations commerciales durables, organisation d'appels d'offres loyaux, transparence dans les relations d'affaires, coopération avec les entreprises locales et respect des valeurs de VINCI. De plus, afin de renforcer sa vigilance et sa maîtrise concernant le risque social dans la sous-traitance, VINCI a lancé dès 2018 des démarches d'évaluation des pratiques en place, permettant d'identifier des axes de progression (voir paragraphe 4.3.4 du Plan de vigilance : L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs, pages 265-266).

## 2.3 Le respect des droits humains

La démarche de VINCI en matière de droits humains et ses actions de mise en œuvre sont décrites de manière détaillée dans le chapitre consacré au plan de vigilance du Groupe (voir paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, page 267).

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les entreprises du Groupe ne se rendent pas complices de violations de ces droits. VINCI s'est adossé aux principes énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)*, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales pour définir sa stratégie.

Dans ce cadre, VINCI a traduit ces principes au regard de ses activités et analysé les risques qu'il fait potentiellement porter sur des tiers dans ses opérations. Les enjeux saillants identifiés ont été regroupés autour de cinq domaines, eux-mêmes subdivisés en 17 thématiques, qui couvrent l'ensemble du cycle de vie des projets (de la réponse aux appels d'offres jusqu'à la mise en service et à l'exploitation). Ces domaines sont : les pratiques de recrutement et la migration de main-d'œuvre ; les conditions de travail ; les conditions d'hébergement ; les pratiques relatives aux droits humains dans la chaîne de valeur ; et les communautés locales.

Réalisé en 2017, le document de référence applicable à l'ensemble du Groupe, le *Guide VINCI des droits humains*, rappelle les enjeux identifiés, leurs implications pour les entreprises du Groupe, et présente un socle commun de lignes directrices qui précisent les démarches spécifiques à adopter pour prévenir les risques saillants dans chacune des 17 thématiques. Ce guide, qui s'adresse à tous les collaborateurs de VINCI dans plus d'une vingtaine de langues, avait été présenté au comité d'entreprise européen et validé par le comité Exécutif de VINCI.



La démarche et son déploiement sont pilotés par un comité spécifique, instauré en 2015, composé des directeurs des ressources humaines de pôles et de divisions de l'ensemble du Groupe. Chacun de ses membres est ensuite responsable de la mise en œuvre de la démarche pour son périmètre en tenant compte des spécificités de son activité et de ses implantations. Une équipe dédiée au sein de la direction des Ressources humaines du Groupe accompagne les pôles et divisions, élabore les outils de cartographie et d'évaluation, ou encore effectue une veille sur ces sujets.

Différents outils soutiennent la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et accompagnent les équipes dans le déploiement de ces lignes directrices. Il s'agit entre autres de modules de formation, de cartographies de risques au niveau des pays ainsi que d'un outil d'évaluation de la performance. À ce jour, 27 cartographies pays ont été réalisées avec l'appui d'un tiers externe, et 81 filiales ont été évaluées dans 32 pays, couvrant un effectif total de plus de 23 000 collaborateurs. En fonction des résultats de l'évaluation, des plans d'action sont définis et mis en place dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Afin de soutenir sa politique et d'être en mesure d'exercer son influence sur sa chaîne de valeur, VINCI participe activement à des initiatives collaboratives, notamment l'initiative sectorielle Building Responsibly, dont le Groupe est membre fondateur, Entreprises pour les droits de l'homme (EDH), Business for Inclusive Growth (B4IG), ou encore le Leadership Group for Responsible Recruitment. Ces outils et initiatives collaboratives sont décrits de façon détaillée dans le paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, page 267.

L'engagement de VINCI en faveur des droits humains se traduit par des actions concrètes menées au plus proche de ses opérations et de manière adaptée selon le niveau de risque. Par exemple, au Qatar, où VINCI est implanté par le biais de l'entreprise Qatar Diar VINCI Construction (QDVC), une vigilance renforcée à l'égard des conditions de travail et d'emploi a été exercée, en particulier pour les employés des agences de travail temporaire et les sous-traitants. Une page Internet dédiée au sujet est disponible sur le site du Groupe : <https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/qatar.htm>. Le paragraphe 4.3.7 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains (page 268) donne plus de détails sur les actions menées.

**Outils développés par VINCI pour « protéger, respecter et réparer(\*) » les potentiels impacts droits humains liés à ses activités :**

- **Guide VINCI des droits humains et son annexe** : ensemble des lignes directrices et démarches opérationnelles à adopter pour toutes les activités de VINCI dans tous ses pays d'opération.
- **E-learning droits humains** : parcours de sensibilisation et de formation à l'engagement de l'entreprise en faveur des droits humains, à l'étendue de la responsabilité du Groupe, aux risques droits humains liés à nos métiers et aux répercussions possibles d'une violation des droits humains.
- **Cartographies des risques pays** : analyse conçue pour aider VINCI et ses filiales à identifier et prioriser les sujets pour lesquels le contexte réglementaire, politique, économique, social et environnemental, dans un pays donné, présente des risques spécifiques en termes de droits humains.
- **Managing Human Rights** : outil de performance en matière de droits humains composé de plus de 200 questions permettant d'évaluer les entités de manière objective, approfondie et qualitative, et de mettre en place des actions correctives sur des sujets tels que le recrutement, les conditions de travail, les conditions d'hébergement, la sous-traitance et l'impact des projets sur les communautés. L'outil est déployé depuis 2018 ; il est à la disposition de tous les collaborateurs depuis 2022 sur le site de l'intranet, en trois langues.

(\*) Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : <https://bit.ly/3p3LHe8>

## 2.4 L'éthique des affaires

### 2.4.1 Démarche générale en matière d'éthique des affaires

• **Une approche transversale et intégrée pilotée au plus haut niveau du Groupe**

L'éthique, engagement n° 2 du Manifeste, est au cœur de toutes les relations professionnelles entre VINCI et ses parties prenantes. Cet engagement, piloté au plus haut niveau, s'inscrit de façon transversale et intégrée dans tous les métiers présents au sein du Groupe. VINCI a adopté une démarche d'acculturation globale visant à l'adoption, par tous, de comportements collectifs et individuels conformes à cet engagement.

Deux documents de référence constituent le socle de nos préconisations et de nos exigences en la matière :

- la *Charte éthique et comportements*, qui formalise les règles de conduite s'imposant à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs ;
- le *Code de conduite anticorruption*, qui détaille plus spécifiquement les règles en matière de prévention des faits de corruption, notamment par l'identification des risques dans les processus métiers et par l'illustration des comportements à proscrire.

Ces deux documents sont disponibles en 31 langues sur l'intranet et sur le site Internet du Groupe et font partie du dossier d'accueil des nouveaux collaborateurs. Les managers de VINCI s'engagent formellement à les respecter et à les faire appliquer.

• **Une gouvernance structurée**

En étroite collaboration avec l'ensemble des fonctions du Groupe, la direction Éthique et Vigilance accompagne la mise en œuvre des dispositifs de conformité du Groupe, et tout particulièrement du dispositif de prévention des faits de corruption.

Le **comité Éthique et Vigilance** est composé de sept membres, dont cinq membres du comité Exécutif. Il s'assure du déploiement et de l'évolution des dispositifs de conformité couverts par la *Charte éthique et comportements*, notamment en matière de :

- prévention des faits de corruption ;
- prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe.

Il supervise les évolutions de la *Charte éthique et comportements* et du *Code de conduite anticorruption*. Il s'est réuni quatre fois en 2022.

Le **réseau d'animateurs, coordinateurs et référents éthiques**, composé principalement de directeurs juridiques et conformité, assure le déploiement et le suivi dans les pôles des plans d'action adaptés.

Le **club Éthique et Conformité**, composé du directeur juridique du Groupe et des principaux responsables juridiques et conformité de chaque pôle ainsi que du directeur du contrôle interne et de la directrice éthique et vigilance, assure une veille réglementaire et un partage des bonnes pratiques, notamment en matière d'outils de formation ou de processus d'évaluation des tiers. Ce club contribue ainsi à la prévention de comportements contraires à l'éthique des affaires. Il s'est réuni quatre fois durant l'année 2022.

En parallèle, le **club des référents RGPD**, composé de représentants nommés par chaque pôle du Groupe, accompagne le déploiement et l'évolution des processus relatifs à la protection effective des données personnelles, en particulier au regard du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette instance, animée par la direction Éthique et Vigilance, permet, en relation étroite avec le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), le partage des outils et des bonnes pratiques. Le club des référents RGPD, qui s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2022, s'appuie sur un réseau de correspondants dans les pôles.

• **Une démarche d'amélioration continue**

VINCI a décidé de mobiliser des ressources importantes pour améliorer en permanence son dispositif anticorruption et renforcer ainsi la prévention de ces risques.

## 2.4.2 Mesures mises en place en matière d'éthique des affaires

### • Formation et information

La formation et l'information occupent une place essentielle dans la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière d'éthique des affaires. Afin que l'ensemble des collaborateurs puisse contribuer de manière effective à la prévention et à la détection des faits de corruption, en fonction des missions qui leur sont confiées, des programmes de formation sont conçus et déployés à chacun des niveaux organisationnels du Groupe. Ces programmes permettent de comprendre le cadre juridique national, et international le cas échéant, et d'identifier les enjeux et les responsabilités. Ils explicitent les schémas de corruption identifiés et les risques induits, les diligences à accomplir pour réduire ces risques, les comportements préconisés face aux sollicitations, les modalités de recueil des signalements des conduites inappropriées, ainsi que les sanctions personnelles encourues sur le plan disciplinaire comme pénal en cas de violation. L'exemplarité managériale étant indispensable à l'efficacité de la diffusion de pratiques éthiques au sein des filiales de l'entreprise, la ligne de conduite du Groupe est rappelée dans toutes les formations relatives au management dispensées par les académies.

# 45 000

collaborateurs formés  
à l'éthique en 2022

La direction Éthique et Vigilance intervient régulièrement lors des événements managériaux (conventions) et auprès de réseaux transverses comme les séminaires ressources humaines, communication, fiscalité, achats, assurances ou finance, et les clubs pivots.

### Le dispositif anticorruption de VINCI



#### • Dispositif d'alerte

Chaque collaborateur dispose de plusieurs canaux d'alerte. Il peut choisir de saisir sa ligne hiérarchique, de se tourner vers le dispositif d'alerte local de son entité ou de s'adresser directement au référent éthique du Groupe. Il peut aussi utiliser la plateforme VINCI Integrity, qui permet de recueillir les signalements relatifs aux manquements graves à l'égard des règles et engagements du Groupe, énoncés dans les documents de référence : droits humains, santé et sécurité, éthique des affaires et environnement.

Les parties prenantes externes peuvent également accéder à cette plateforme, à partir du site Internet du Groupe, et y effectuer des signalements.

#### • Évaluation des risques

L'évaluation des risques liés à l'éthique des affaires fait partie intégrante de la politique de management des risques qui sont susceptibles d'affecter la performance globale du Groupe ou son image. Le résultat de cette évaluation, issue d'un processus collaboratif et menée au plus près possible du terrain, est cartographié avec une hiérarchisation des risques identifiés au niveau organisationnel pertinent. Elle est inscrite aussi bien dans le processus d'analyse des projets (comité des Risques) que dans le processus de croissance externe (comité des Investissements). Les principaux clients, fournisseurs et sous-traitants ainsi que les intermédiaires commerciaux, le cas échéant, sont évalués préalablement à l'entrée en relation contractuelle et/ou au cours de celle-ci, notamment au moyen de questionnaires pluridisciplinaires et de plateformes spécifiques.

#### • Contrôles comptables et audits

Les processus comptables mis en œuvre contribuent à la prévention des faits de corruption. Ainsi, les plans d'audit interne et les processus d'autoévaluation réalisés sous l'égide de la ligne financière comportent un ensemble de questions qui permettent de s'assurer de l'existence et de l'efficacité du dispositif de prévention des faits de corruption.

#### • Maturité RGPD du Groupe

En matière de protection des données à caractère personnel, VINCI s'est appuyé sur l'audit de maturité RGPD (règlement général sur la protection des données) mené en 2021 pour déployer un plan d'action destiné à renforcer la conformité sur les points d'amélioration identifiés.

### 2.4.3 Mesures mises en place en matière de démarche fiscale

L'organisation de VINCI, très décentralisée, est structurée autour des pôles de métiers et des filiales opérationnelles, et non pas par pays ou par zones géographiques. La charge substantielle d'impôts et de taxes diverses dont s'acquitte le Groupe représente une part significative de sa contribution économique aux États où il opère. Il remplit ses obligations fiscales dans le respect des droits locaux et internationaux en vigueur, en accord avec les engagements intangibles et universels de VINCI.

Conformément à sa *Charte éthique et comportements* et à ses directives générales, VINCI a pour principe directeur un strict respect, par chaque entreprise et chaque collaborateur, en toutes circonstances, des lois et règlements en vigueur dans les pays où le Groupe exerce ses activités.

La nature du modèle économique de VINCI et ses activités, essentiellement locales, ont pour conséquence que les entités du Groupe achètent leurs biens et services principalement auprès de fournisseurs locaux. De ce fait, les flux transfrontaliers entre ses différentes sociétés sont limités et peu significatifs, étant pour l'essentiel composés de redevances de marque ombrelle, de prestations de service de la société mère et de financements à court et à moyen terme pour des besoins opérationnels ou de croissance externe. Les principes de facturation pratiqués sont en ligne avec les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) applicables en matière de prix de transfert. Ces principes intègrent notamment les recommandations émises dans le cadre du projet « Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices » (Base Erosion and Profit Shifting - Beps) et, plus particulièrement, les actions 8-10 consistant à aligner les prix de transfert sur la création de valeur, en plus du respect du principe de pleine concurrence.

Considérant l'autonomie dont disposent les filiales du Groupe, les risques fiscaux majeurs qu'elles sont susceptibles de rencontrer dans le cadre de leurs activités sont liés à la diversité, l'importance et/ou la complexité des opérations qu'elles effectuent. Ces risques sont pour l'essentiel de nature déclarative (dépôt tardif, inexactitudes ou manquements déclaratifs) ou technique (manque de formalisation, mauvaise interprétation d'une règle, changement législatif non anticipé, etc.), mais peuvent par incidence avoir des impacts réputationnels.

Les sujets fiscaux, comme toutes les autres informations financières, sont revus de façon régulière par les directeurs financiers de chaque entité du Groupe, notamment à l'occasion des appels d'offres, de chaque phase budgétaire, de la préparation des comptes annuels et intermédiaires, et autant que de besoin. Les directeurs financiers rendent directement compte aux présidents, membres des conseils d'administration, s'il y en a, ou de l'organe compétent de l'entité dont ils dépendent, ainsi qu'au directeur financier du niveau organisationnel supérieur.

Comme expressément indiqué dans les directives générales du Groupe, les directeurs financiers doivent s'assurer que les données financières sont établies en accord avec les standards, principes et procédures en vigueur. Les données financières, qui incluent les données fiscales, sont reportées, gérées et contrôlées à travers des systèmes comptables fiables, eux-mêmes régulièrement contrôlés, afin d'assurer qu'ils fonctionnent de façon efficiente, et audités. Les collaborateurs qui les utilisent bénéficient d'une formation.

Pour tout sujet de nature fiscale, les directeurs financiers peuvent se faire assister par les fiscalistes du Groupe, au niveau des principaux holdings de division, des pôles ainsi qu'au niveau de VINCI SA, et/ou par des conseils fiscaux externes, selon la complexité et l'importance des sujets. Quand un conseil extérieur intervient, il s'engage à respecter les valeurs de VINCI, notamment celles énoncées dans sa *Charte éthique et comportements*.

VINCI prend en compte les conséquences fiscales de ses activités opérationnelles et/ou de ses investissements et peut utiliser les options prévues par les réglementations locales afin d'atténuer sa charge fiscale ou administrative. Ainsi, VINCI utilise des dispositions légales de crédits d'impôt recherche ou de suramortissements, crée des groupes d'intégration fiscale dans les pays où la législation l'autorise, ou bénéficie d'exonérations octroyées par les administrations locales pour la réalisation de projets faisant l'objet de financements multi-latéraux. Néanmoins, dans tous les cas, le principe fondamental du Groupe est de ne pas s'engager dans des structures fiscalement agressives ou artificielles destinées à éluder l'impôt dû, ni de prendre part à des montages à but principalement fiscal qui ne présentent aucun avantage commercial réel. De même, lorsque VINCI est présent dans un pays dont la fiscalité est considérée comme privilégiée, c'est en raison de ses seules activités opérationnelles. Quand un risque fiscal est identifié, des solutions sont élaborées, dimensionnées et mises en œuvre, en lien avec les directions financières et fiscales appropriées, afin de le réduire au minimum. Ces analyses et solutions sont régulièrement réévaluées en fonction de l'évolution des projets, de l'organisation du Groupe et des changements législatifs et réglementaires. Elles sont, le cas échéant, discutées et revues avec les auditeurs et/ou les autorités fiscales compétentes.

Le Groupe attend de ses filiales qu'elles entretiennent des relations transparentes et constructives avec les autorités fiscales dans les pays où elles opèrent. C'est avec ce souci de transparence et de coopération que VINCI SA et ses filiales intégrées se sont engagées en France, dès 2019, dans un partenariat avec l'administration, dit de « Relation de confiance ».

De plus, VINCI publiera en 2023 un premier rapport décrivant la politique fiscale du Groupe et sa contribution fiscale et sociale, tant en France qu'à l'international, au titre de l'exercice 2022.

### 3. Performance environnementale

#### 3.1 L'ambition environnementale

Dans le contexte d'urgence climatique, l'environnement constitue la priorité stratégique de VINCI. Le Groupe l'aborde avec l'ambition de jouer pleinement son rôle dans la transition environnementale du cadre bâti, des infrastructures et de la mobilité. Conscient des responsabilités que lui confèrent ses métiers mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à cette transition, VINCI s'est fixé une ambition environnementale à l'horizon 2030, avec un double objectif : réduire significativement les impacts directs de ses activités, et accompagner ses clients et partenaires dans la réduction de leur propre empreinte environnementale. VINCI mobilise ses équipes et son potentiel d'innovation pour accélérer la transformation de ses métiers et la création de valeur environnementale dans les projets qu'il réalise pour ses clients, ainsi que dans les services qu'il propose aux usagers et partenaires de ses infrastructures. Sa démarche intégrée de concepteur-construteur-exploitant favorise la réduction des impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie des projets. Le développement de partenariats avec des parties prenantes externes répond au même objectif.

 <b>Agir pour le Climat</b>	 <b>Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire</b>	 <b>Préserver les milieux naturels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les émissions de gaz à effet de serre directes (scopes 1 et 2) de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018.</li> <li>● Réduire les émissions indirectes (scope 3 amont et aval) de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers du Groupe.</li> <li>● Adapter les ouvrages et les activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles.</li> <li>● Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets.</li> <li>● Développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prévenir les nuisances et incidents environnementaux en systématisant un plan de management environnemental dans toutes les activités du Groupe.</li> <li>● Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.</li> <li>● Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité.</li> </ul>

#### Synthèse des principaux engagements complémentaires par pôle

	 <b>Agir pour le Climat</b>	 <b>Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire</b>	 <b>Préserver les milieux naturels</b>
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 50 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● 50 % de réduction des émissions de GES en moyenne par opération sur chantiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 90 % de recyclage des agrégats d'enrobés d'ici 2030, dont la moitié réutilisée sur les chantiers de VINCI Autoroutes.</li> <li>● 100 % de déchets valorisés d'ici 2025, dont 60 % de déchets d'exploitation en valorisation matière.</li> <li>● 10 % de réduction de déchets d'exploitation produits à l'horizon 2030 (par rapport à 2018).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 10 % de réduction de la consommation d'eau d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● Plan de renaturation.</li> <li>● Objectif « zéro phyto » (zéro produit phytosanitaire) en 2030.</li> </ul>
VINCI Concessions	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 51 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● Objectif « zéro émission nette » en 2030 en France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Objectif « zéro déchet en décharge » d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diviser par deux la consommation d'eau par unité de trafic d'ici 2030.</li> <li>● Objectif « zéro phyto » en 2025.</li> </ul>
VINCI Energies	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 40 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Valorisation de 80 % des déchets d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Objectif « zéro phyto » en 2030.</li> </ul>
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 40 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● 90 % de béton bas carbone utilisé à l'horizon 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Multiplier par deux la production de matériaux recyclés sur les carrières et plateformes entre 2019 et 2030.</li> <li>● 90 % de valorisation des déchets pour la division Grands projets d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définir un plan de maîtrise de l'empreinte écologique pour 100 % des projets de bâtiments en France.</li> <li>● Déployer des solutions de réduction de l'usage de l'eau sur 100 % des chantiers de la division Grands projets.</li> </ul>
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 60 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plus de 50 % du chiffre d'affaires réalisé dans des opérations de recyclage urbain avant 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Objectif zéro artificialisation nette en France dès 2030.</li> </ul>

## 3.1.1 De la maîtrise des risques aux opportunités

### 3.1.1.1 Gouvernance interne

#### • Structure de la gouvernance

La mise en œuvre de l'ambition environnementale repose sur les engagements du comité Exécutif de VINCI, dont la directrice environnement du Groupe, Mme Isabelle Spiegel, fait partie depuis avril 2022. Ces engagements sont relayés au niveau de chaque pôle, selon trois axes prioritaires : agir pour le climat, optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire et préserver les milieux naturels. Elle implique également la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans ses entreprises et un dialogue ouvert avec les pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux, ainsi qu'avec les associations de protection de l'environnement.

Cet échange se poursuit en interne, à travers le comité d'entreprise européen. Suite à la signature, en novembre 2020, des lignes directrices environnementales (voir, ci-dessous, paragraphe 3.1.1.2 : Identification et maîtrise des risques), la commission RSE se réunit chaque année afin de contribuer au déploiement de l'ambition environnementale du Groupe.

Le comité Environnement, piloté par VINCI SA et représentant chacun des pôles, coordonne les trois volets de l'action environnementale du Groupe. Il apporte une réponse aux enjeux globaux par la définition de l'ambition environnementale et la conduite de projets transverses, et veille à sa déclinaison au niveau local par les entreprises du Groupe. En parallèle, différents groupes de travail, associant des experts opérationnels de chaque pôle, sont constitués : la coordination Biodiversité, la coordination Économie circulaire, ou encore les groupes thématiques liés à la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le changement climatique.

Au niveau des pôles, la stratégie environnementale est validée par le plus haut organe de décision et portée par l'ensemble des directions opérationnelles. Celles-ci animent au quotidien et font vivre au plus près du terrain cette ambition environnementale. Elles s'appuient sur un réseau de plus de 800 correspondants à travers le monde, qui ont pour mission de maîtriser les risques environnementaux, d'élaborer les plans d'action en faveur de la protection de l'environnement et d'en soutenir la mise en œuvre.

#### • Intégration de critères environnementaux dans la rémunération des dirigeants et des opérationnels

La rémunération variable court terme et long terme de M. Xavier Huillard, président-directeur général du groupe VINCI, est indexée à hauteur de 25 % sur l'atteinte d'objectifs relevant de la responsabilité environnementale, sociale et de critères de gouvernance (voir section C : Rapport sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 4.2.1 : Décisions relatives à la rémunération du président-directeur général, page 159). Cet exemple est de plus en plus suivi et décliné au niveau opérationnel par les pôles : la performance des managers du pôle Sweden East de VINCI Energies est systématiquement évaluée selon les axes « triple P » (Planet, People, Profit), et les primes annuelles d'objectifs sont calculées en conséquence. VINCI Immobilier a intégré un critère environnemental dans la rémunération individuelle de ses développeurs, afin de progresser sur l'objectif de réalisation de plus de 50 % du chiffre d'affaires en recyclage urbain avant 2030.

### 3.1.1.2 Identification et maîtrise des risques

La prise en compte des enjeux environnementaux au sein du Groupe repose tout d'abord sur une base solide d'identification et de maîtrise des risques environnementaux selon les principes de la « double matérialité », mais également sur une démarche d'anticipation de ces enjeux, créatrice de valeur environnementale, sociale et économique à moyen et à long terme. Les mesures et procédés de maîtrise des risques environnementaux sont détaillés dans le Plan de vigilance du Groupe, au paragraphe 4.4 : La vigilance en matière d'environnement, page 272.

Au-delà des grands axes de l'ambition environnementale et du respect de la réglementation, les entreprises de VINCI sont engagées dans une démarche de progrès constant, afin d'appréhender le contexte et la sensibilité environnementale au niveau local. La signature des lignes directrices environnementales en novembre 2020 par le président-directeur général de VINCI et le secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe constitue un cadre de référence dont la vocation est de limiter les risques et l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Il s'applique à toutes les entreprises de VINCI qui ont la responsabilité, sur le terrain, de s'assurer que des actions adaptées sont également mises en œuvre par les sous-traitants et cotraitants tout au long de la réalisation des projets (voir paragraphe 4.4.3 du Plan de vigilance : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 278).

Afin d'améliorer le fonctionnement de leur système de management environnemental, VINCI incite ses filiales à s'engager dans une démarche de certification, telle que la norme ISO 14001. Chez VINCI Autoroutes, 100 % de l'activité de construction, d'entretien et d'exploitation est certifiée ISO 14001. En 2022, ce sont 38 entités de VINCI Concessions qui ont obtenu cette certification, dont 24 aéroports. VINCI Airports a pour ambition, d'ici 2030, de faire certifier ISO 14001 tous ses aéroports recevant plus de 100 000 passagers par an. Concernant les activités de VINCI Concessions et de VINCI Construction, la part du chiffre d'affaires certifié est en augmentation.

### Évaluation et certification environnementale

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	ISO 14001			Indicateur	Périmètre géographique
	2022	2021	2020		
Autoroutes en exploitation	100	100	100	Kilomètres	France
VINCI Airports	93	89	77	Part du chiffre d'affaires	Monde
Autres concessions	31	26	25	Part du chiffre d'affaires	Monde
VINCI Energies	44	50	47	Part du chiffre d'affaires	Monde
VINCI Construction – activités Route					Monde
Production des carrières en propre	63	56	53	Tonnes	Monde
Production des postes d'enrobage en propre	41	63	38	Tonnes	Monde
Production des usines de liants en propre	63	54	64	Tonnes	Monde
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	50	36	26	Part du chiffre d'affaires	Monde
VINCI Construction (autres activités)	87	86	85	Part du chiffre d'affaires	Monde

En complément, plusieurs labels internes ont été créés à l'initiative d'entreprises de VINCI Construction et sont attribués aux chantiers candidats sur la base d'un audit interne, pour assurer une bonne prise en compte des engagements environnementaux du Groupe sur ces chantiers, challenger les équipes et apporter une garantie aux clients :

- le label Attitude Environnement, créé en 2012 par les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction, contient un nouveau référentiel composé de 44 exigences environnementales et a été attribué à 294 chantiers en 2022, pour un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard d'euros ;
- le label Excellence Environnement, conçu en 2016 par la division Route France de VINCI Construction, a été obtenu par 42 chantiers en 2022, dont le chantier de la mise en 2 x 2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) en Saône-et-Loire (71). La traversée d'une zone Natura 2000 a imposé une rigueur absolue aux équipes dans la façon d'exécuter leurs travaux. Chaque intervenant a été formé à ces enjeux, et, dans une réflexion d'économie circulaire globale, le recyclage sur place des déblais de chantier, la réutilisation des matériaux de déconstruction des chaussées existantes et l'application d'un enrobé contenant 40 % d'agrégats ont été les piliers de l'organisation du chantier.

### 3.1.1.3 Le pilotage de la performance

#### • Périmètre et couverture du reporting environnemental

Pour piloter la performance environnementale de VINCI, le reporting environnemental utilise un logiciel commun au reporting financier et au reporting social, et s'inspire des standards de la Global Reporting Initiative (GRI) appliqués aux activités de VINCI (voir le tableau de correspondance, pages 399-400), ainsi que des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (voir le tableau de correspondance, page 401) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) (voir le tableau de correspondance, page 402). Couvrant la quasi-totalité des sociétés du Groupe, il comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour VINCI : les émissions de gaz à effet de serre, la consommation des ressources, l'économie circulaire, la certification environnementale et les incidents environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting réalisé en central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La Note méthodologique, pages 282 à 286, en précise les éléments clés.

VINCI fait vérifier ses informations environnementales par ses commissaires aux comptes depuis 2002. La présentation des données environnementales se fonde sur l'article 225 de la loi dite Grenelle II et sur les évolutions issues, notamment, de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 173) et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle prend également en compte l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, ainsi que le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, transpositions de la directive européenne relative à la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises.

Le périmètre du reporting environnemental est le même que celui du reporting financier, sauf exceptions (voir la Note méthodologique, page 282). À fin 2022, le reporting environnemental couvrait 99 % du chiffre d'affaires, hors Cobra IS. Cobra IS ayant rejoint le groupe VINCI le 31 décembre 2021, cette entité intégrera le reporting environnemental en 2023. L'année 2022 a été consacrée à la structuration d'une gouvernance environnementale adaptée au sein de cette entité et à la formation de plus de 450 de ses collaborateurs sur l'ambition environnementale du Groupe et les moyens de déploiement à leur disposition sur le terrain.

#### Taux de couverture du reporting environnement (\*) – hors acquisitions au cours de l'exercice

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	2022	2021	2020
<b>Concessions</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
VINCI Autoroutes	100 %	100 %	100 %
VINCI Airports	100 %	100 %	100 %
Autres concessions	100 %	100 %	100 %
<b>VINCI Energies</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>98 %</b>	<b>97 %</b>	<b>98 %</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>

(\*) La couverture indiquée pour le reporting environnement concerne uniquement les indicateurs énergie. La couverture des indicateurs « Eau » et « Déchets » est présentée dans la Note méthodologique, page 282.

#### • Analyse d'impact environnemental

VINCI a développé une méthodologie d'analyse d'impact multicritère dans le cadre du Prix de l'Environnement en 2021, pour quantifier les émissions réduites ou évitées de chacune des initiatives et leur potentiel d'impact projeté à trois ans (jusqu'en 2023), dans le but de déployer celles qui contribuent le plus à l'ambition environnementale du Groupe (voir paragraphe 3.1.4.1 : Mobilisation des collaborateurs autour des solutions et actions environnementales, page 226). L'enjeu est d'accélérer le changement d'échelle des solutions environnementales et d'éclairer certaines des prises de décision au sein du Groupe, en évaluant les résultats d'impact à court terme en fonction des hypothèses de déploiement économique. Cette méthodologie est fondée sur une « analyse du cycle de vie » (ACV) simplifiée et consiste à mesurer l'impact d'une solution en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs spécifiques, et à évaluer son apport à l'ambition environnementale de VINCI en prenant en compte son déploiement à l'échelle du Groupe et auprès des clients. Le développement de cette méthode a été accompagné par un comité scientifique composé d'environnementalistes, d'experts financiers et de scientifiques. Les données obtenues peuvent porter sur les émissions de CO<sub>2</sub> réduites ou évitées, les tonnes de matériaux revalorisés ou les mètres cubes d'eau économisés par rapport à un scénario de référence.

### 3.1.2 La taxonomie verte européenne

Issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements « durables » dans l'Union européenne, appelé « taxonomie verte européenne ». Conformément à ce règlement, le Groupe est soumis au titre de l'exercice 2022 à l'obligation de publier la part de son activité éligible à la taxonomie – chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (Capex) et d'exploitation (Opex) – sur les deux premiers objectifs environnementaux liés au changement climatique.

Pour être considérée comme durable, une activité doit contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux listés ci-dessous, ne pas entraver les cinq autres selon le principe dit « *Do No Significant Harm* » (DNSH) et respecter des standards sociaux minimums sur les thèmes des droits humains et sociaux, de la lutte contre la corruption, de la fiscalité, de la concurrence déloyale et de la défense du consommateur. Le règlement taxonomie est complété par deux actes délégués : le premier, paru en avril 2021, précisant les critères techniques environnementaux pour les deux premiers objectifs, le second, paru en juillet 2021, précisant les modalités du reporting attendu sur la taxonomie.

### Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie



Sur les deux premiers objectifs liés au changement climatique, une activité donnée peut être **éligible** à la taxonomie si elle est déjà à faible intensité carbone (*own performance*), si elle contribue à la transition vers une économie zéro émission nette d'ici 2050 (*transitional activity*), ou encore si elle permet à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> (*enabling activity*). Pour être **alignée**, une activité doit être éligible et satisfaire aux critères techniques (*technical screening criteria*), ne pas porter atteinte aux cinq autres objectifs environnementaux, ni aux garanties minimales précisées dans le règlement.

Cette première évaluation de l'alignement des activités du Groupe a été menée sur la base d'une analyse détaillée, effectuée à partir des processus, des systèmes de reporting existants et d'hypothèses prudentes formulées avec le management. L'ensemble compose une méthodologie dont les éléments significatifs – hypothèses et interprétations, précisions et limitations méthodologiques – sont décrits dans la Note méthodologique (page 282).

Le Groupe révisera cette méthodologie et les chiffres qui en découlent en fonction de l'évolution de la réglementation, notamment avec la publication des actes délégués relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux en 2023.

#### 3.1.2.1 Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires de VINCI au 31 décembre 2022

En première approche, il ressort que 42 % du chiffre d'affaires de VINCI sont éligibles et 20 % alignés au titre des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne :

Activités taxonomie (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires éligible	% chiffre d'affaires éligible	Chiffre d'affaires aligné	% chiffre d'affaires aligné	% chiffre d'affaires aligné/éligible
4.9 Transport et distribution d'électricité	4 329	8 %	3 464	6 %	80 %
6.14 Infrastructure de transport ferroviaire	3 788	7 %	3 395	6 %	90 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	1 565	3 %	1 564	3 %	100 %
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	280	0 %	280	0 %	100 %
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	223	0 %	223	0 %	100 %
7.1 Construction de bâtiments neufs	6 359	11 %	739	1 %	12 %
7.2 Rénovation de bâtiments existants	1 138	2 %	186	0 %	16 %
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	1 853	3 %	482	1 %	26 %
4.28 Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	550	1 %	454	1 %	82 %
Autres activités éligibles	3 254	6 %	417	1 %	13 %
<b>Activités taxonomie éligibles</b>	<b>23 338</b>	<b>42 %</b>	<b>11 204</b>	<b>20 %</b>	<b>48 %</b>
Activités non éligibles	32 817	58 %			
<b>Total chiffre d'affaires consolidé VINCI<sup>(*)</sup></b>	<b>56 155</b>	<b>100 %</b>			

(\*) Hors Cobra IS.

Au 31 décembre 2022, les principales activités contribuant à l'alignement du chiffre d'affaires du Groupe sont les suivantes :

- l'activité 4.9 de transport et distribution d'électricité de VINCI Energies en Europe, où le critère de contribution substantielle est réputé respecté, mais aussi en Nouvelle-Zélande et au Canada, où les clients du Groupe distribuent une électricité produite à partir de sources renouvelables ;
- l'activité 6.14 qui regroupe les grands projets de construction d'infrastructures ferroviaires au sol électrifiées de VINCI Construction, comme High Speed 2 au Royaume-Uni, le projet de tunnel ferroviaire Lyon-Turin (TELT) ou les projets du Grand Paris, auxquels VINCI Energies peut être associé. Mais également les activités de VINCI Railways, notamment la maintenance de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et la majorité des activités de la filiale ETF de VINCI Construction (division Réseaux France), qui sont essentiellement des projets de maintenance ferroviaire en France ;
- les activités 7.3, 7.5 et 9.3 de VINCI Energies, toutes liées à la performance énergétique des bâtiments et pour lesquelles le nombre de DNSH à respecter est faible, ce qui explique l'alignement à 100 % de ces activités ;

- les activités 7.1 et 7.2 de construction et de rénovation de bâtiments de VINCI Construction et de VINCI Immobilier en France, et les lots de raccordement électriques des bâtiments sous-traités à VINCI Energies dans le cadre de constructions neuves en Europe. Le Groupe a adopté une approche prudente, ce qui explique le faible taux d'alignement à date, en ne retenant pour VINCI Construction que les projets de plus de 50 millions d'euros respectant les critères de contribution substantielle et DNSH après une analyse au cas par cas. Le pourcentage d'alignement de VINCI Construction ainsi obtenu a été appliqué aux projets de VINCI Energies en France, et un taux de 50 % a été retenu pour les autres projets européens de VINCI Energies. En ce qui concerne VINCI Immobilier, seule l'opération To-Lyon et les immeubles de bureaux respectant les labels E+C- ont été retenus ;
- l'activité 5.9 correspondant aux activités de recyclage de matériaux de VINCI Construction (plateformes de recyclage, usines et carrières) ;
- l'activité 4.28 de maintenance de centrales nucléaires de VINCI Energies et de VINCI Construction (Nuvia) en Union européenne (essentiellement en France) et au Royaume-Uni.

Ces activités totalisent 96 % du chiffre d'affaires aligné de VINCI au 31 décembre 2022, ce qui met en lumière l'impact significatif des expertises de VINCI Energies, VINCI Construction et VINCI Immobilier dans la transition écologique, mais ne reflète pas l'intensité des efforts déployés par les activités de concession du Groupe pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (voir paragraphe 3.2 : Agir pour le climat, page 229).

Le chiffre d'affaires éligible et aligné du Groupe est détaillé par activité au format réglementaire en pages 403-404 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

### 3.1.2.2 Éligibilité et alignement des Capex de VINCI au 31 décembre 2022

En première approche, il ressort que 22 % des Capex de VINCI sont éligibles et 6 % alignés au titre des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. Il est à noter qu'au 31 décembre 2022, 51 % des Capex du Groupe, soit plus de 3 milliards d'euros, correspondent à la valeur attribuée aux droits de concession des aéroports du groupe OMA au Mexique, acquis en décembre 2022 (voir section A : Rapport sur les comptes de l'exercice, paragraphe 1.1.1 : Principales variations de périmètre, page 117). En dehors de cette acquisition significative, les pourcentages de Capex éligibles et alignés de VINCI seraient respectivement de 44 % et 12 %.

Activités taxonomie (en millions d'euros)	Capex éligibles	% Capex éligibles	Capex alignés	% Capex alignés	% Capex alignés/éligibles
6.14 Infrastructures de transport ferroviaire	147	2 %	142	2 %	97 %
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	110	2 %	58	1 %	53 %
4.9 Transport et distribution d'électricité	72	1 %	58	1 %	80 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	39	1 %	38	1 %	97 %
7.1 Construction de bâtiments neufs	166	3 %	9	0 %	5 %
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	5	0 %	5	0 %	100 %
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	311	5 %	15	0 %	5 %
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	283	4 %	43	1 %	15 %
Autres activités éligibles	261	4 %	25	0 %	11 %
<b>Activités taxonomie éligibles</b>	<b>1 394</b>	<b>22 %</b>	<b>393</b>	<b>6 %</b>	<b>28 %</b>
Activités non éligibles	4 988	78 %			
<b>Total Capex consolidés VINCI (*)</b>	<b>6 382</b>	<b>100 %</b>			

(\*) Hors Cobra IS.

Au 31 décembre 2022, les principaux Capex alignés du Groupe sont liés aux activités alignées identifiées précédemment :

- les Capex liés aux activités alignées de construction d'infrastructures ferroviaires, notamment la future gare de l'aéroport Londres Gatwick ;
- les Capex liés aux activités 5.9, qui correspondent principalement au pourcentage d'enrobés 100 % recyclés que VINCI Autoroutes réintroduit sur ses chantiers de maintenance de chaussées, et, dans une moindre mesure, aux Capex de VINCI Construction liés à ses activités alignées de recyclage de granulats ;
- les Capex liés aux activités de transport et distribution d'électricité de VINCI Energies ;
- les Capex liés aux activités alignées d'installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments de VINCI Energies et des concessions ;
- les Capex liés aux activités alignées de construction de bâtiments.

L'analyse des actifs en location longue durée comptabilisés sous IFRS 16 a conduit à l'identification de deux activités supplémentaires contribuant de manière significative à l'alignement des Capex du Groupe :

- les locations longue durée de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- les locations longue durée de bâtiments avec un diagnostic de performance énergétique (DPE) A (uniquement sur le périmètre France).

Ces activités totalisent 94 % des investissements alignés de VINCI au 31 décembre 2022. Les Capex éligibles et alignés du Groupe sont détaillés par activité au format réglementaire en pages 405-406 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

Au-delà des Capex alignés avec la taxonomie européenne, le Groupe a estimé à quelques centaines de millions d'euros le montant de Capex nécessaire à la réalisation de son ambition environnementale à l'horizon 2030. Chez VINCI Autoroutes par exemple, le plan Ambition Environnement est accompagné d'une enveloppe de 61 millions d'euros pour couvrir le passage en LED, la rénovation des bâtiments, l'installation de bornes électriques pour les collaborateurs, la couverture des tas de sel, etc.

### 3.1.2.3 Matérialité des Opex de VINCI au 31 décembre 2022

Les Opex tels que définis par le règlement taxonomie représentent 1 945 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit moins de 5 % du total des Opex du Groupe, ce qui n'est pas représentatif de son modèle d'affaires. Une analyse plus poussée n'aurait pas permis d'aboutir à un montant significatif d'Opex éligibles ou alignés, l'indicateur est donc considéré comme non matériel. Le dénominateur Opex du Groupe est présenté au format réglementaire en page 407 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

### 3.1.3 Des opportunités de marchés en lien avec la transition environnementale

#### 3.1.3.1 Principales opportunités de marchés identifiées

À travers ses métiers de constructeur et concessionnaire d'infrastructures de transport ferroviaire, ses activités d'aménagement urbain et de traitement de l'eau, ou encore son savoir-faire en construction et maintenance de bâtiments et d'infrastructures d'approvisionnement en énergie décarbonée, le groupe VINCI est au cœur de la transition environnementale et énergétique. Mieux connaître les risques et opportunités liés au changement climatique et les anticiper constitue un défi clé pour la pérennité des activités du Groupe et le maintien de sa place de leader sur le marché. En plus d'évaluer et de limiter les impacts de ses activités sur le changement climatique, VINCI travaille sur le développement de ses activités et savoir-faire permettant d'apporter des solutions à des enjeux majeurs de la transition environnementale et d'en faire bénéficier ses clients, notamment dans les domaines d'actualité suivants :

- **Accélération de la rénovation énergétique** (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 235). Le marché de la rénovation a représenté pour VINCI Construction un chiffre d'affaires d'environ 800 millions d'euros en 2022 (contre environ 600 millions d'euros en 2021) et a vocation à se développer. Outre la conduite de chantiers de rénovation, VINCI a également développé des solutions innovantes permettant d'accompagner la rénovation thermique des bâtiments et propose à ses clients d'améliorer leur efficacité au travers de dispositifs comme les contrats de performance énergétique (CPE).
- **Développement des mobilités bas carbone** (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 235). Le Groupe VINCI développe de nombreuses solutions contribuant à décarboner la mobilité, notamment l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides ainsi que la fourniture de ce type d'équipement sur le réseau autoroutier dont il est concessionnaire.
- **Désartificialisation et renaturation des sols** (voir paragraphe 3.4.3 : Protection de la biodiversité, page 250). Pour contribuer à préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité et recréer si nécessaire des espaces naturels, VINCI a développé une expertise en ingénierie environnementale.
- **Accompagnement de la transition vers une énergie bas carbone**, grâce à une offre intégrée de financement, construction, raccordement et maintenance d'installations de production d'énergie renouvelable (centrales solaires photovoltaïques, projets éoliens, etc.) VINCI est aussi impliqué dans le développement d'infrastructures d'hydrogène décarboné.
- **Adaptation au changement climatique** : (voir paragraphe 3.2.3 : Résilience des projets et ouvrages, page 239). Pour faire face au changement climatique, VINCI apporte des solutions concrètes aux territoires en proposant la construction et le financement de projets d'adaptation des infrastructures (digues, tunnels, ponts, usines de dessalement d'eau, etc.), ou l'écoconception de bâtiments adaptés.

Ces opportunités de marché à l'échelle du Groupe sont détaillées en paragraphe 4.4.1 du Plan de vigilance : La cartographie des risques environnementaux majeurs du Groupe, page 273.

#### 3.1.3.2 Labels environnementaux

VINCI a pour objectif d'associer ses fournisseurs, sous-traitants, partenaires et clients à sa démarche de réduction de l'impact environnemental, en leur proposant à la fois d'intégrer plus d'écoconception dans les activités du Groupe, et de nouvelles offres de services. Permettant de démontrer le savoir-faire et l'intégration de l'environnement dans les projets du Groupe, les projets labellisés ne cessent de prendre de l'ampleur. En 2022, le volume d'activité représenté par ces projets (labels externes) a atteint 5,5 milliards d'euros pour plus de 1 100 projets livrés ou en cours de livraison par VINCI Construction, VINCI Immobilier et VINCI Energies.

Une majorité des certifications et labels obtenus en 2022 sont des certifications BREEAM®, LEED® ou E+C- :

- le projet de modernisation du stade nautique du Roucas-Blanc à Marseille, qui recevra les épreuves de voile des événements sportifs en 2024. Un projet à fort enjeu environnemental, avec un objectif de recyclage ou de réemploi de 90 % des matériaux déconstruits du site, l'utilisation de béton bas carbone, la réduction des consommations d'eau et d'énergie, l'emploi de matériaux biosourcés et la mise en place de toitures végétalisées. Cet équipement deviendra ensuite la nouvelle base nautique municipale et vise la reconnaissance Bâtiments durables méditerranéens (BDM) au niveau Argent, la certification Effinature et le label E+C- (Énergie 3 et Carbone 1) ;
- le programme immobilier To-Lyon, conjuguant une tour de bureaux de 43 étages visant les certifications NF HQE™ Exceptionnel et BREEAM® niveau Excellent, un hôtel quatre étoiles visant la certification BREEAM® Very Good, des commerces sur 3 000 m<sup>2</sup> de surface et un parking enterré ;
- le projet Initia réalisé par VINCI Immobilier en périphérie sud de Toulouse, qui est un des premiers en France à viser le label E+C- niveaux Énergie 4 et Carbone 1. Dans le cadre de cette opération de recyclage urbain, les matériaux comme les enrobés et les bétons issus des constructions existantes seront réutilisés pour la voirie et les parkings, tandis que les autres déchets prendront, autant que possible, la direction de filières de récupération. La végétalisation et la perméabilisation des sols seront optimisées. Et du point de vue énergétique, la production sera supérieure à la consommation, notamment grâce à la pose de 1 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière collective à bois réduisant l'impact carbone ;
- l'ensemble immobilier Terre d'Émergence à Strasbourg, qui regroupe deux bâtiments de bureaux de 4 400 et 5 100 m<sup>2</sup>, un hôtel quatre étoiles de 170 chambres et une résidence hôtelière quatre étoiles de 80 chambres et vise la certification BREEAM® Very Good ;
- le projet de réhabilitation de l'immeuble de bureaux Lightwell à La Défense, qui vise également de très hauts standards environnementaux (NF HQE™ Exceptionnel, BREEAM® Excellent et le label BBC Effinergie Rénovation RT – 40 %) en privilégiant l'économie des ressources et la sobriété énergétique : renaturation du bâtiment et préservation de la structure existante aux deux tiers, utilisation de matériaux biosourcés, réemploi de l'ancienne façade en pierre, mise en place d'une façade isolée par l'extérieur et recyclage de plus de 85 % des déchets par réemploi ou recyclage ;
- à Casablanca, au Maroc, le projet emblématique de rénovation de l'hôtel Royal Mansour, qui vise les certifications BREEAM® et LEED®. Le nouveau bâtiment sera converti en un immeuble de grande hauteur construit selon les meilleurs standards internationaux.

Le label BiodiverCity® est également de plus en plus sollicité par les clients :

- le projet du Jardin des Sens à Vaucresson, lauréat d'« Inventer la métropole du Grand Paris 1 », est labellisé BiodiverCity®. Il développe une agroforesterie et la récupération de la chaleur du tunnel autoroutier de l'A86 qui permettra de fournir 50 % des besoins en chaleur des logements ;
- le Village des athlètes à Saint-Denis vise des certifications élevées pour les bâtiments tertiaires neufs comme HQE™ Bâtiment durable, BREEAM® niveau Excellent, BiodiverCity® et la démarche E+C- (Énergie 2 et Carbone 2) ;

– le projet Ulteam (Paris VIII), livré en 2022, est un ensemble tertiaire réhabilité qui répond aux meilleurs standards environnementaux et vise le label BiodiverCity®, la démarche OsmoZ, les certifications NF HQE™ Excellent, BREEAM® RFO niveau Excellent sur la partie rénovée et BREEAM® 2016 Excellent sur la partie neuve.

**5,5 Mds €**  
de projets labellisés en 2022

### 3.1.4 Activation de la transition environnementale

La mise en œuvre de l'ambition environnementale de VINCI nécessite à la fois une vision stratégique et une forte appropriation des enjeux environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs. Le déploiement des actions de formation et de sensibilisation au sein du Groupe traduit une volonté de partage de bonnes pratiques et de transmission à tous les échelons.

#### 3.1.4.1 Mobilisation des collaborateurs autour des solutions et actions environnementales

##### • Journée de l'environnement 2022 et déploiement des initiatives du Prix de l'Environnement

Placée sous le signe de l'« amplification des actions environnementales », la Journée de l'environnement 2022 de VINCI a permis à chacun des managers d'échanger avec ses équipes sur les actions menées au sein des pôles pour atteindre les objectifs de l'ambition environnementale. Environ 100 000 collaborateurs ont participé à cet événement rythmé par des conférences et actions de sensibilisation dans l'ensemble des pôles du Groupe.

La première Journée de l'environnement de septembre 2020 avait été l'occasion pour VINCI de lancer le Prix de l'Environnement, concours interne transverse se déroulant sur une année et visant à rendre les collaborateurs acteurs de l'ambition environnementale du Groupe. Ce programme de détection et de valorisation des initiatives environnementales de terrain avait mobilisé plus d'un quart des collaborateurs (plus de 57 000 d'entre eux avaient voté pour les initiatives porteuses sur la plateforme interne environnement.vinci.com). Tirant parti du modèle décentralisé du Groupe, un réseau de plus de 800 correspondants et experts avait été constitué pour piloter le Prix de l'Environnement dans ses différentes implantations géographiques. Près de 200 initiatives avaient été primées au sein des régions créées, et 14 d'entre elles avaient été distinguées en tant que lauréates lors de la finale en 2021. Parmi ces lauréates, plusieurs contribuant à réduire l'empreinte directe des activités du Groupe avaient été identifiées, de même que des solutions proposées aux clients quant à l'efficacité énergétique, le réemploi ou la renaturation.

L'année 2022 a marqué la poursuite du déploiement des initiatives issues du Prix de l'Environnement en interne. Le grand prix Exegy®, qui favorise l'utilisation du béton bas carbone a déjà été mis en œuvre sur plusieurs projets emblématiques du Groupe fin 2022 en France et au Royaume-Uni (voir 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 235). Parmi les autres lauréats, Rehaskeen®, une solution visant à massifier la rénovation thermique des bâtiments par la façade a été déployée sur deux chantiers en France à fin 2022. La solution « Entretien autoroutier bas carbone », qui développe le recyclage sur site, a déjà permis de faire l'économie de 80 000 t de matériaux. La solution Power Road®, lauréate en région, permet la production d'énergie thermique à partir de la route et est actuellement déployée sur 11 sites en Europe et au Canada.

##### • Communautés

La communauté Ecowork, active depuis 2018 au sein du groupe VINCI, à l'initiative de la direction de l'Environnement du Groupe, fédère plus de 500 collaborateurs issus de différents pôles et métiers et désireux de mettre en place des actions en faveur de l'environnement dans leur vie professionnelle. Le réseau est animé par la direction de l'Environnement, en lien avec l'association Makesense, et repose sur des parcours de formation, des outils de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ainsi que des temps d'échange et de rencontre.

La direction de l'Environnement du Groupe anime également des réseaux internes consacrés aux grands thèmes de l'ambition environnementale : biodiversité, économie circulaire, enjeux carbone. Ces réseaux mobilisent des dizaines d'experts issus de toutes les zones géographiques et de tous les métiers du Groupe, et ont pour objectif de créer de la transversalité, de faire partager les solutions et bonnes pratiques, et d'avancer sur des sujets communs.

En 2022, un réseau ACV (analyse du cycle de vie) a également été lancé à l'initiative de la direction de l'Environnement pour développer l'expertise interne en la matière.

##### • Numérique responsable

Le Groupe a lancé fin 2022 un programme de numérique responsable afin de définir une trajectoire de réduction des impacts environnementaux et sociaux du numérique et de son usage. Le programme est porté par la direction des Systèmes d'information (DSI) du Groupe en collaboration avec la direction de l'Environnement. Il vise à renforcer et accélérer une dynamique déjà existante au sein des différents pôles du Groupe, autour de cinq grandes thématiques :

- les achats numériques responsables dans l'objectif d'intégrer dans les processus d'achat des critères écoresponsables ;
- la gestion des infrastructures IT et des data centers en visant une optimisation des architectures de fonctionnement utilisées ;
- l'optimisation du patrimoine applicatif et informationnel en mettant l'écoconception au cœur des projets applicatifs ;
- l'allongement du cycle de vie des équipements numériques ;
- la sensibilisation de tous les collaborateurs à l'impact de leurs usages numériques au quotidien à travers des outils comme le passeport « numérique responsable » et l'initiative GreeT, qui a été primée dans la catégorie « Engagement collaboratif » à l'occasion des Ekopo Awards, en décembre 2022.

### 3.1.4.2 Formations et sensibilisation

Le déploiement de nouveaux modules de formation et de sensibilisation a continué durant l'année 2022, avec la création de sessions plus spécifiques sur des enjeux environnementaux ou des activités ciblées.

#### • E-learning

Fin 2022, plus de 42 000 collaborateurs, soit 20 % de l'effectif du Groupe, ont suivi le module d'e-learning développé en juin 2020 afin de sensibiliser aux enjeux environnementaux, d'expliquer l'ambition environnementale de VINCI et de créer un langage commun pour tous les collaborateurs. D'autres modules sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs sur des sujets comme la résilience climatique des ouvrages, les achats responsables ou les usages numériques responsables. Certains pôles ont également adopté des formations en ligne, plus opérationnelles et adaptées à leurs activités. En 2022, plus de 5 000 directeurs ou responsables d'affaires de VINCI Energies ont complété un e-learning portant sur l'engagement environnemental du pôle. En 2022 VINCI Autoroutes a développé une formation Systèmes d'information géographique (SIG) environnement. Enfin, VINCI Construction Grands projets a développé, au cours de l'année 2022, huit e-learning dédiés à la construction durable (portant sur des sujets tels que le béton bas carbone ou la ressource en eau).

#### • Actions de sensibilisation

La Fresque du climat continue à être largement déployée, avec plus de 3 300 collaborateurs sensibilisés en 2022 (dont 1 400 pour VINCI Energies et 1 850 pour VINCI Autoroutes). L'atelier 2 Tonnes a également été déployé chez VINCI Autoroutes (avec plus de 1 000 collaborateurs formés), la Fresque de la construction et la Fresque de l'économie circulaire chez VINCI Construction, et la Fresque de la ville chez VINCI Immobilier. Plusieurs collaborateurs se sont saisis du format collaboratif pour créer des jeux dédiés à la sensibilisation des collaborateurs du Groupe sur les enjeux spécifiques de VINCI : ainsi « L'épopée verte » conçue en 2022 par VINCI Construction et adaptée par VINCI Energies permet de partager les solutions et initiatives existantes au sein des pôles en matière d'impact environnemental. Dans le cadre de la Journée de l'environnement 2022, les collaborateurs de VINCI Autoroutes ont créé le jeu « Itinéraires décarbonés » autour des thématiques liées à la mobilité durable, déployé auprès de 600 collaborateurs environ.

Plusieurs divisions ont également lancé des actions de sensibilisation sur le terrain. Ainsi, les collaborateurs de Soletanche Freyssinet (VINCI Construction) ont collecté plus de 17 tonnes de déchets dans le cadre d'un partenariat avec l'association Project Rescue Ocean, en faveur du développement d'une économie circulaire. Enfin plusieurs entreprises sensibilisent leurs collaborateurs à l'écoconduite et organisent des défis afin de les inciter à diminuer leurs consommations de carburant (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre direct, page 235).

#### • Formations

Les formations consacrées aux problématiques environnementales s'intègrent également dans les cursus déjà existants (travaux, études, exploitation, etc.). Des modules dédiés à l'environnement sont systématiquement inclus dans les programmes de formation pour les managers et dirigeants, gérés par VINCI Academy ou par les académies des pôles. Une formation Environnement by VINCI à destination des cadres supérieurs environnement et opérationnels, élaborée conjointement par la direction de l'Environnement, VINCI Academy et Sciences Po Paris, devrait être déployée pour la première fois en 2023.

Plusieurs pôles ont développé des supports de formation à destination d'un public opérationnel. Ainsi, en 2022, VINCI Energies a construit un module dédié au développement d'offres compatibles avec la transition environnementale, ainsi qu'à la pratique du bilan carbone. VINCI Immobilier a également formé l'ensemble des développeurs immobiliers aux leviers à actionner pour mettre en place la stratégie environnementale, et notamment l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2030. Soletanche Freyssinet (VINCI Construction) a, de son côté, développé la formation Environnement Leader @ Soletanche Freyssinet, à destination de tous les managers de business units. La formation a été conçue autour de plusieurs ateliers qui permettront le partage d'expériences entre pairs et l'amélioration des plans environnement pour chacune des business units.

Au cours de l'année 2022 les pôles ont également ciblé certains enjeux liés à leur activité pour bâtir des formations à destination d'un public plus large. VINCI Concessions a mis à jour ses modules de formation aux enjeux environnementaux, qu'il s'agisse des activités de VINCI Highways et de VINCI Railways avec le lancement de nouveaux modules de sensibilisation, ou de VINCI Airports avec l'intégration des nouveaux enjeux liés au scope 3, aux *sustainable aviation fuels* (SAF) et à l'hydrogène vert notamment. Le pôle VINCI Autoroutes a déployé des formations terrain sur les enjeux de protection de la biodiversité locale. Ces formations peuvent par exemple concerner l'identification et la mise en place d'alternatives aux produits phytosanitaires, le respect des plans de fauchage, le mode de suivi des clôtures. Sur les chantiers et les projets, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants bénéficient d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement réguliers, permettant de traiter des problématiques opérationnelles. En France, ces quarts d'heure sont déployés dans tous les métiers de la branche construction. Des formations spécifiques au béton bas carbone et à la RE 2020 ont été assurées auprès d'une majorité des équipes de la division Bâtiment France en région Normandie-Centre.

L'ensemble de ces actions a représenté en 2022 un total de 84 941 heures, soit une forte augmentation par rapport à 2021, de 65 % en intégrant les heures de formation des collaborateurs de Cobra IS et de 41 % à périmètre comparable.

### Formation et sensibilisation à l'environnement, et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2022	2021	2022/2021
VINCI Autoroutes	12 635	4 476	182,3 %
VINCI Airports	3 361	3 474	(3,3 %)
Autres concessions	735	1 253	(41,3 %)
VINCI Energies	19 180	20 001	(4,1 %)
Cobra IS	12 544	-	-
VINCI Construction	34 476	21 602	59,6 %
VINCI Immobilier et holdings	2 010	731	175,0 %
<b>Groupe</b>	<b>84 941</b>	<b>51 537</b>	<b>64,8 %</b>
Hors Cobra IS	72 397	51 537	40,5 %

### 3.1.5 Dialogue avec les parties prenantes

La mise en œuvre de l'ambition environnementale de VINCI implique un grand nombre de parties prenantes, afin d'identifier au mieux leurs attentes et d'y apporter des réponses appropriées, mais également pour soutenir les objectifs du Groupe. En externe, VINCI contribue à l'amélioration des connaissances et à la diffusion des bonnes pratiques dans son secteur, et met à contribution ses clients, partenaires et fournisseurs pour accélérer le développement de solutions environnementales répondant aux défis du changement climatique, de l'économie circulaire et de la protection des milieux naturels.

En 2022, VINCI a participé à la COP 27 en Égypte, dans le cadre du partenariat avec la Global Alliance for Buildings and Construction (GlobalABC), contribuant aux échanges lors des journées « solutions », « énergie » et « adaptation ». Les partenariats historiques ont été renouvelés avec l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et son programme du club Urbanisme, bâti et biodiversité (U2B), le Comité 21, l'association Équilibre des énergies (Eden), la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) ainsi qu'avec des organismes de recherche tels que l'Institut du développement durable et des relations internationales (Idrri). Enfin, le lab recherche environnement VINCI-ParisTech est un partenariat scientifique entre VINCI et les trois écoles de ParisTech (Mines, Ponts et Agro), qui vise à réduire les impacts des bâtiments et des infrastructures sur l'environnement. Les travaux menés dans ce cadre ont permis de développer plusieurs outils et solutions dont la vocation est de préserver la biodiversité en zone urbaine.

Si depuis de nombreuses années, des partenariats robustes ont été noués avec des associations ou des centres de recherche en faveur des milieux naturels (près de 1 000 contrats, dont 600 de manière volontaire, ont été établis ou sont en cours en 2022), les entités du Groupe ont étendu leurs collaborations à des domaines divers.

VINCI Autoroutes s'est associé à de nombreux partenaires au niveau national comme la LPO, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), The Shift Project, l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf), ou encore l'Office national des forêts (ONF). Au niveau régional, VINCI Autoroutes propose à ses partenaires des territoires de s'engager ensemble pour accélérer la transition énergétique des mobilités via son programme Autoroute Bas Carbone (voir paragraphe 3.2 : Agir pour le climat). La Fondation VINCI Autoroutes investit un nouveau champ d'action en soutenant huit projets de préservation et de restauration du patrimoine naturel dans les territoires proposés par des acteurs locaux.

Chez VINCI Concessions, LISEA, concessionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), et MESEA, mainteneur de la ligne, ont poursuivi en 2022 leurs engagements pour la transition des territoires. Créé en 2021 en partenariat avec, entre autres, l'Ademe et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), le Fonds SEA accompagne aujourd'hui 13 projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Soutenir l'agriculture locale et durable ». En 2022, le Fonds SEA a également lancé un partenariat avec Odeys, cluster en construction et aménagement durables, en Nouvelle-Aquitaine, afin de soutenir des projets ayant une démarche engagée dans l'économie circulaire, le réemploi des matériaux ou le développement de matériaux biosourcés et géosourcés. Enfin, un appel à projets a été lancé pour renforcer les filières locales de la déconstruction et du réemploi des matériaux du bâtiment. En 2022, VINCI Airports a noué un partenariat avec l'association AéroBiodiversité pour les aéroports Rennes Bretagne, Dinard Bretagne et Annecy Mont-Blanc. Trois visites par site ont été effectuées au cours de l'année pour répertorier les espèces de faune et de flore présentes sur les concessions, et des sensibilisations des collaborateurs sur site ont également été menées.

VINCI Construction participe aux comités environnement et développement durable de fédérations professionnelles comme EGF BTP, Routes de France, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) et l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG). Les entreprises de génie écologique de VINCI Construction sont actives au sein de l'Union des professionnels du génie écologique (UPGE), et la division Route France est partenaire de l'Institut national de l'économie circulaire (Inec), participant à ses travaux et publications. Membre fondateur de CircoLab, la division Bâtiment France participe à la promotion de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment. Ainsi, les délégations Habitat neuf et Réhabilitation Île-de-France ont signé la Charte métropolitaine pour une construction circulaire de la Métropole du Grand Paris, une convention de partenariat sur l'économie circulaire entre CDC Habitat et GTM Bâtiment, ainsi qu'une convention de partenariat entre VINCI Construction et Immobilière 3F (groupe Action Logement) en faveur de la massification de la rénovation énergétique, notamment grâce à Rehaskeen®.

De nombreux partenariats locaux ont été engagés autour d'actions concrètes de préservation de la biodiversité sur des sites de carrières ou des chantiers. En 2022, les dix ans du partenariat de VINCI Construction avec l'unité Patrimoine naturel (sous la triple tutelle du MNHN, du CNRS et de l'Office français de la biodiversité) ont été fêtés. Le partenariat, qui sera reconduit pour les quatre prochaines années, a structuré, en termes de préservation de la biodiversité, l'engagement de VINCI Construction, qui a inscrit certaines actions dans son programme « Entreprises engagées pour la nature ». Au Québec, un partenariat a été créé avec l'association Conservation de la nature Canada (CNC) pour l'aménagement d'une carrière dans le but d'observer et de préserver la tortue des bois, une espèce menacée et vulnérable. En Australie, Seymour Whyte, dans le cadre de la modernisation de la Pacific Motorway (M1) a mené des partenariats et des mécénats avec des associations de la protection de la faune dans le Queensland.

VINCI Energies France participe à plusieurs groupes de travail (association Noé, Cerema) sur les enjeux d'avenir de l'éclairage public afin d'identifier les leviers de réduction d'impact carbone. VINCI Energies France Tertiaire Grand Ouest a noué un partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) dans une démarche de meilleure prise en compte de la biodiversité dans ses activités et en finançant des projets d'intérêt général de l'association. France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes accompagne Citeos Ingénierie Lyon pour réduire l'impact de l'éclairage public sur les milieux naturels (acculturation des clients, identification des zones naturelles sensibles, etc.).

Au-delà des partenariats institutionnels, les entreprises de VINCI entretiennent un dialogue constant avec les parties prenantes. Elles renforcent la communication avec les riverains au niveau des chantiers et des infrastructures en exploitation, à la fois par des réunions d'information, l'amélioration de l'affichage, des visites de chantier, mais aussi au moyen de nouveaux canaux de communication :

- chez VINCI Highways, l'association pour une mobilité durable Movemos cherche à fédérer tous les acteurs de la mobilité au Pérou afin de trouver des solutions nouvelles autour d'enjeux tels que la sécurité routière, l'urbanisme et l'environnement ;
- l'aéroport Salvador Bahia (Brésil) a inauguré son premier complexe dédié au développement durable. Ce bâtiment regroupe une station de traitement des effluents, un centre de traitement des déchets et un centre de biodiversité destiné au développement des actions de conservation de la faune et de la flore. Cet espace permettra également de mener des activités d'éducation environnementale et d'interagir avec la communauté aéroportuaire ;

- dans le cadre de son travail de réduction des nuisances sonores pour les riverains, VINCI Airports met à disposition sur son site Internet les résultats mesurés par ses systèmes de monitoring du bruit ainsi que les trajectoires associées. L'aéroport Londres Gatwick publie également les données de surveillance de la qualité de l'air dans le rapport *Decade of Change* (<https://www.gatwickairport.com/business-community/sustainability/reports>) ;
- un site Internet a été développé sur les chantiers d'aménagement routiers et urbains de VINCI Construction, facilitant la communication avec les populations riveraines de nombreux chantiers en France. Cet outil a par exemple été utilisé dans le cadre de l'entretien périodique des voies du tramway de Grenoble où VINCI Construction a entrepris des travaux de démolition des revêtements, de remplacement des rails usés et de réfection des revêtements ; l'entreprise s'est ainsi engagée à diminuer les nuisances pour les riverains à travers plusieurs actions concrètes (bâches acoustiques). Le chantier était en outre signalé sur l'application mobile Waze, et, grâce au site Internet, les riverains et usagers pouvaient suivre l'avancement des travaux et poser des questions.

D'autres partenariats sont mentionnés dans les paragraphes 3.2 : Agir pour le climat (page 229), 3.3 : Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire (page 240) et 3.4 : Préserver les milieux naturels (page 246).

## 3.2 Agir pour le climat

Le changement climatique est une réalité : l'élévation observée de la température de plus de 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle engendre des événements climatiques extrêmes, plus fréquents et plus intenses chaque année. Selon les modélisations climatiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) – scénarios SSP3-7.0 et SSP5-8.5 –, les modes de production et de consommation actuels pourraient entraîner une hausse des températures de l'ordre de 2,8 à 5,7 °C d'ici la fin du siècle, source de bouleversements majeurs et irréversibles, affectant l'ensemble des pans de notre société. Le rapport spécial du Giec sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C en précise la portée. Ainsi, le sixième rapport du Giec démontre, de façon toujours plus documentée, l'origine humaine du changement climatique, les besoins d'adaptation et les solutions d'atténuation.

Les secteurs des transports et du bâtiment, dans lesquels VINCI opère, sont responsables de plus de 50 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre, et sont également fortement exposés aux risques induits par le changement climatique. Le Groupe intègre donc déjà, depuis plusieurs années, le risque climat dans son analyse des risques (voir section D : Facteurs de risques, paragraphe 2.5 : Risques environnementaux, page 179). VINCI a également mené des analyses poussées pour mieux qualifier et maîtriser les risques associés au climat encourus par ses activités (voir paragraphe 4.4.1 du Plan de vigilance : La cartographie des risques environnementaux majeurs du Groupe, page 272).

Agir pour le climat nécessite de transformer la conduite des activités du Groupe en optimisant ses consommations d'énergie et en recourant massivement aux énergies renouvelables pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Cela implique également de repenser la conception de ses projets afin de réaliser des infrastructures et bâtiments plus résilients, sobres en termes d'émissions carbone et plus efficaces énergétiquement ; mais aussi d'imaginer de nouvelles offres permettant de transformer la mobilité, l'habitat et les modes de vie, afin de réduire l'empreinte carbone de ses clients. Dans cet objectif, VINCI a pris trois engagements structurants :

- réduire ses émissions directes (scopes 1 et 2) de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018 ;
- réduire ses émissions indirectes (scope 3) en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses métiers, avec un objectif de – 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019 ;
- adapter ses ouvrages et ses activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.

### 3.2.1 Réduction des émissions du périmètre direct (scopes 1 et 2)

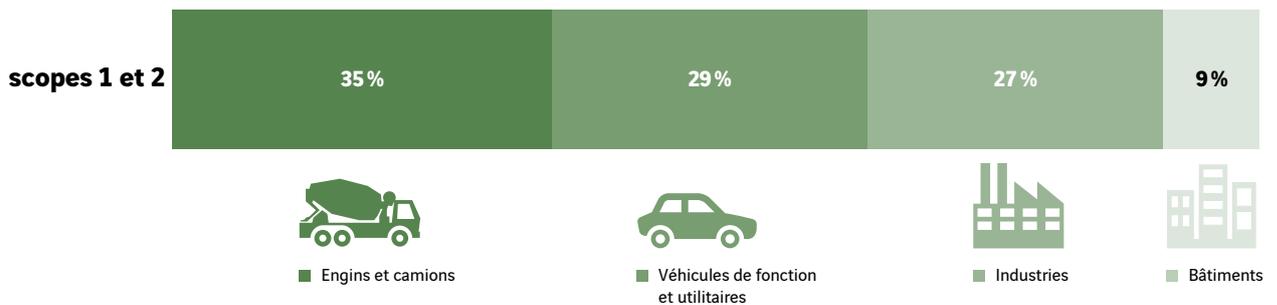
Dès 2007, VINCI a entrepris une démarche proactive de réduction et de maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre de l'engagement « Pour accélérer la transition environnementale » de son Manifeste. L'adoption en 2020 de la nouvelle ambition environnementale de VINCI a été l'occasion de renforcer les objectifs du Groupe, avec pour volonté de s'aligner avec l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. Dans une optique d'exemplarité, le Groupe s'engage ainsi à réduire de 40 % ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2018 sur son périmètre direct d'activité (scopes 1 et 2). Selon le référentiel de la Science Based Targets initiative (SBTi), cet engagement place le Groupe sur une trajectoire « bien en dessous de 2 °C » (*well below 2 °C*). Au-delà de cet objectif de réduction en valeur absolue, VINCI vise une réduction ambitieuse des émissions de son périmètre direct d'activité permettant de contribuer à la neutralité carbone planétaire en 2050.

Cet objectif a été décliné et adapté dans les politiques environnementales de chacun des pôles de VINCI, selon leurs enjeux propres. Les pôles se sont au minimum alignés sur l'objectif du Groupe de – 40 % de réduction des émissions sur les scopes 1 et 2 (voir les engagements déclinés par pôle, page 220). L'année 2022 a été marquée par des tensions sur les approvisionnements énergétiques internationaux de gaz et d'électricité en France. Pour y faire face et saisir l'opportunité de renforcer les actions engagées pour tendre vers plus d'efficacité énergétique, le Groupe a accéléré la mise en œuvre de son plan de sobriété et a signé, le 22 septembre 2022, la charte Ecowatt s'engageant à réduire de 15 % ses consommations de gaz et d'électricité en 2023 par rapport à 2021, pour ses bureaux, ses bases vies, ses aéroports et ses autoroutes. Le Groupe s'est engagé à mener des tests grandeur nature des actions de performance énergétique sur dix bâtiments représentatifs de ses activités.

### 3.2.1.1 Actions de réduction des émissions du périmètre direct

Actions mises en œuvre		Indicateurs de suivi
Activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Optimiser l'efficacité énergétique.</li> <li>– Substituer les énergies fossiles à fortes émissions par du gaz naturel et du gaz d'origine renouvelable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)</li> <li>– Consommation totale d'énergie et répartition par sources</li> </ul>
Engins de chantier et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Substituer une partie de la flotte d'engins de chantier par des engins moins émetteurs, promouvoir l'écoconduite et mettre en place des outils de suivi des consommations.</li> <li>– Collaborer avec les constructeurs et loueurs d'engins de chantier pour tester sur le terrain des innovations bas carbone.</li> <li>– Accélérer le renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules hybrides, électriques ou moins émetteurs de gaz à effet de serre.</li> <li>– Inciter les collaborateurs à réduire leurs consommations, grâce au développement de plateformes de covoiturage, à la formation à l'écoconduite et à l'usage des mobilités douces.</li> <li>– Expérimenter des carburants tels que l'hydrogène et le biogaz pour les véhicules utilitaires.</li> </ul>	
Bâtiments et bases vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réaliser des diagnostics d'efficacité énergétique sur le parc de bâtiments du Groupe et déployer des initiatives adaptées, telles que rénovation thermique, régulation de température ou écoconception.</li> <li>– Accroître l'utilisation de bases vie à haute performance énergétique.</li> </ul>	
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Privilégier la consommation d'énergies renouvelables, notamment en installant des centrales photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation.</li> </ul>	
		– Part d'énergie renouvelable consommée

Un travail approfondi sur les actions à entreprendre pour atteindre l'objectif de réduction des scopes 1 et 2 a été réalisé en 2019 pour les différentes activités du Groupe. Cette démarche a mobilisé l'ensemble des entités opérationnelles de VINCI et a permis de recenser les facteurs de progrès et les besoins d'investissements associés. Des plans d'action chiffrés, y compris sur le plan financier, ont été adoptés dans tous les pôles. L'atteinte de l'objectif de 40 % de réduction d'ici 2030 requiert en complément des évolutions technologiques supplémentaires, dont le rythme de développement opérationnel comporte encore une part d'incertitude. L'année 2022 a permis de poursuivre ces plans d'action, qui couvrent prioritairement quatre domaines : la performance environnementale des engins et poids lourds, la mobilité des collaborateurs de VINCI, l'optimisation énergétique des bâtiments et processus industriels, et la décarbonation de l'énergie consommée.



#### • Performance environnementale des engins et poids lourds

La consommation d'énergie liée à l'utilisation des engins de chantier et poids lourds représente le premier poste d'émissions des scopes 1 et 2 de VINCI, avec 35 % des émissions. Pour réduire les émissions associées, les entités de VINCI agissent sur trois principaux leviers : le pilotage des consommations en temps réel, la formation des opérateurs et la modernisation du parc en lien avec les fournisseurs. Concernant le suivi des consommations, VINCI Construction poursuit le déploiement de l'outil E-Track, captant les données des engins et camions équipés de télématique, afin d'optimiser leur utilisation et donc leur consommation d'énergie. En 2022, plusieurs milliers d'engins supplémentaires ont été connectés à E-Track. Au sein de Sogea-Satom (VINCI Construction), 30 % de la flotte poids lourds et engins est équipée en télématique et 750 collaborateurs sont formés à l'écoconduite.

VINCI investit dans la modernisation du parc d'engins et de camions :

- VINCI Energies généralise l'usage des biocarburants pour sa flotte d'engins, en fonction des disponibilités locales et en s'appuyant sur un conseil extérieur pour évaluer les effets indirects de ces biocarburants, comme les changements d'affectation des sols. La consommation de biocarburants a triplé par rapport à 2021 pour atteindre 1,7 million de litres, ce qui permet d'éviter l'émission de 4 400 tonnes de CO<sub>2</sub> d'origine fossile. La flotte de VINCI Energies compte actuellement 3 600 véhicules hybrides ou électriques (soit 8 % du parc) ;
- VINCI Construction développe l'usage d'engins électriques et hybrides : Sogea Île-de-France (division Réseaux France) a réalisé plusieurs chantiers 100 % électriques comme ceux pour la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) dans le X<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les divisions Génie civil France et Réseaux France utilisent des pelles et des camions-toupies hybrides sur les opérations du pôle d'échanges multimodal de La Part-Dieu à Lyon.

En parallèle, de nombreuses expérimentations ont été menées en 2022 pour tester les innovations des fabricants :

- VINCI Autoroutes a testé le premier fourgon 100 % électrique de grande autonomie Fiat e-Ducato, dont le déploiement n'est pas encore réalisable sur tout le réseau ;
- VINCI Airports a accueilli la première dégivreuse électrique en France, à Clermont-Ferrand. Créée par la société Vestergaard, l'e-Mini MY Lite est équipée d'une batterie de 62 kWh et peut effectuer 8 à 12 dégivrages et parcourir jusqu'à 75 km en une seule charge ;
- un des bateaux nettoyeurs de VINCI Construction Maritime et Fluvial (division Réseaux France) a été retenu, dans une démarche interne et de manière expérimentale, pour être remotorisé avec une propulsion électrique en vue d'une participation au « protocole de lancement des plateformes de financement de la transition écologique des flottes fluviales et la mobilisation des armateurs fluviaux » signé en mars 2022. À plus long terme, le programme ambitionne de modifier 40 navires sillonnant la Seine en Île-de-France.

### • Mobilité des collaborateurs de VINCI

VINCI déploie également des actions pour encourager la mobilité douce de ses collaborateurs. Avec un parc de plus de 80 000 véhicules particuliers et utilitaires, la consommation de carburant liée à l'utilisation des véhicules par les salariés de VINCI constitue un poste significatif d'émissions directes pour le Groupe. La réduction de ces émissions nécessite d'identifier les solutions de déplacement disponibles et pertinentes localement, mais aussi de faire évoluer les grilles de véhicules et les offres de déplacements associées. Ainsi, les actions déployées vont de l'optimisation des déplacements et kilomètres parcourus, à l'utilisation de véhicules à faibles émissions, en passant par des actions de sensibilisation et de formation à l'écoconduite.

L'accélération du renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules électriques ou moins carbonés est en cours, avec 27 % des nouvelles commandes de véhicules en 2022 portant sur des véhicules à faibles émissions. À l'horizon 2030, le Groupe prévoit de convertir plus de 40 % de la flotte en France et 20 % à l'étranger. Au 31 décembre 2022, la flotte de VINCI en France compte près de 8 % de véhicules électriques.

Là où les technologies existantes ne permettent pas de couvrir de manière satisfaisante certains besoins de mobilité, des expérimentations sont portées par plusieurs entités :

- VINCI Airports a conclu un partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'une station de distribution d'hydrogène gazeux alimentée en électricité renouvelable pour l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, qui permettra d'approvisionner dès 2023 une partie de la nouvelle flotte de véhicules à hydrogène de l'aéroport ;
- les entités travaillent également à optimiser les déplacements de leurs collaborateurs et à favoriser le covoiturage, via le déploiement de plateformes dédiées. Au sein de plusieurs filiales ou divisions de VINCI Construction (ETF, Grands projets, etc.), des navettes ont été mises en place entre les chantiers et les bases vie. Enfin, de façon emblématique, l'ensemble des collaborateurs de l'opération du pôle d'échanges multimodal de La Part-Dieu à Lyon arrive sur le chantier en mode doux (à pied, en bus, en métro, à vélo, à trottinette, etc.).

### • Optimisation énergétique des activités industrielles

Les consommations énergétiques associées à l'activité industrielle des entités de VINCI Construction représentent 27 % des consommations totales du Groupe. La division Route France de VINCI Construction a élaboré et déployé depuis 2016 une stratégie environnementale, avec des objectifs d'efficacité énergétique ambitieux par métier.

En 2022, la baisse de la consommation énergétique de ses sites industriels s'est confirmée, grâce à de nouveaux investissements consacrés à l'électrification de parcs à liant dans six usines, la construction de hangars à matériaux dans neuf usines, la construction de quatre usines neuves aux consommations optimisées et le remplacement de brûleurs au fioul par des brûleurs au gaz naturel dans trois usines. Le remplacement en 2019 et 2021 des postes de production de la carrière de Pagnac, située dans le département de la Haute-Vienne, a permis, en trois ans, d'améliorer la production de près de 30 % tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 20 %.

Un outil numérique, nommé Edrive, a été développé et déployé en 2022 dans plus de la moitié des sites industriels de VINCI Construction (dont le périmètre de Sogea-Satom), afin de leur permettre de piloter leurs réductions de consommation d'énergies et d'émissions de CO<sub>2</sub> en temps réel.

### • Optimisation énergétique des bâtiments et des bases vie

Par ailleurs, l'ensemble des entités du Groupe est mobilisé pour réduire les consommations d'énergies de leurs bâtiments. Ces actions, parfois lancées dès 2020, s'inscrivent dans le cadre du plan de sobriété adopté par VINCI en 2022 :

- VINCI Construction a déployé plusieurs actions, notamment des travaux d'isolation, de limitation des chauffages et des éclairages, ainsi que la diffusion dans toutes les agences d'affiches et d'un livret base vie. L'efficacité énergétique de ses bâtiments est pilotée à travers plusieurs outils, dont le principal, Eleneo, est directement relié au progiciel de gestion intégré pour le suivi des compteurs d'électricité et de gaz. Concernant les sites mobiles (bâtiments et installation de chantier), le raccordement au réseau électrique est privilégié ;
- suite à une analyse effectuée en 2020 sur l'ensemble de ses 600 bâtiments, VINCI Energies France impose que chaque bâtiment ait un diagnostic de performance énergétique égal à C au minimum ; il est également prévu d'éradiquer la classe E avant fin 2023. À ce jour 81 % des bâtiments sont de classe D ou supérieure ;
- VINCI Autoroutes déploie l'éclairage à LED sur le tracé et ses sites (aires, échangeurs, section courante, plateformes de péage et centres d'entretien) et adopte une démarche d'écoconception pour le renouvellement de ses aires de services. L'ensemble des sites sera équipé d'ici 2024, représentant 40 000 LED ;
- VINCI Concessions déploie de nombreuses initiatives visant à réduire ses consommations d'énergie partout dans le monde : relampage LED, renouvellement des systèmes HVAC (*heating, ventilation, and air-conditioning*) par les systèmes les plus performants, optimisation des consignes de température, d'éclairage et de ventilation dans les tunnels, mise en place d'*energy management systems* certifiés ISO 50001, etc.

### • Décarbonation de l'énergie consommée

Au-delà de la réduction de leurs consommations d'énergie, plusieurs entités se sont engagées dans la décarbonation de l'énergie qu'elles utilisent, grâce à l'installation d'énergies renouvelables en autoconsommation ou à l'achat de *power purchase agreements* (PPA, ou contrats directs d'achat d'électricité renouvelable), et de garanties d'origine :

- VINCI Autoroutes et ses filiales ASF, Escota et Cofiroute ont recours à des contrats d'électricité renouvelable avec garanties d'origine pour 100 % de l'électricité ;
- VINCI Concessions déploie un vaste plan d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, dont une partie grâce à sa filiale SunMind, qui lui a permis de porter sa puissance installée à 36 MWh en 2022, dont 23 MWh sont dédiés à l'autoconsommation. SunMind est une des initiatives lauréates du Prix de l'Environnement, visant à développer l'installation de centrales solaires pour les bâtiments et les infrastructures dans toute l'Europe (150 MWh de projets sont en cours de réalisation) ;
- en 2022, 26 % de l'électricité consommée par les entités de VINCI Energies était d'origine renouvelable, soit environ 30 000 MWh, avec notamment une puissance installée en équipements de production d'énergies renouvelables de 76 MWh. L'entreprise Eliove a été créée pour centraliser l'expertise nationale de VINCI Energies en matière de photovoltaïque sur l'ensemble du processus allant du développement, du financement et de la construction jusqu'à l'exploitation des installations sur vingt ans. Une plateforme hydrogène a également été créée pour familiariser les entreprises du réseau avec les solutions hydrogène existantes ;

– les activités de VINCI Construction comprennent l'installation de panneaux photovoltaïques, afin de répondre à leurs besoins propres ou à ceux du réseau. En 2022 de nouveaux projets d'installation photovoltaïque sur des sites fixes ont été mis en service comme sur la carrière de Peyrolles (Bouches-du-Rhône), ou développés comme pour une usine à Iquique au Chili, deux projets en République tchèque et quatre agences de Sogea-Satom (division Europe Afrique). Au sein de Sogea-Satom, près de 30 % des bases vie sont sobres en énergie et équipées de panneaux solaires.

### 3.2.1.2 Suivi de la performance

Le suivi de la performance s'appuie sur des outils de reporting en constante amélioration. VINCI Energies généralise les outils carbone pour le calcul et le suivi des émissions des projets, et a déployé cette année son outil eVE destiné à la consolidation et au suivi des émissions directes du pôle.

#### • Consommations énergétiques

Les consommations d'énergies sont au cœur des plans d'action environnementaux des entreprises du Groupe, avec notamment pour objectif de réduire les quantités d'énergie consommées et de recourir dès que possible à des énergies moins carbonées. En valeur absolue, les consommations énergétiques s'élèvent à 9 430 174 MWh en 2022, par rapport à 9 279 864 MWh en 2021 et augmentent légèrement (+ 1,6 %), là où la croissance de l'activité du Groupe est de près de 14 % (hors Cobra IS).

#### Consommation totale d'énergie par pôle, et évolution

(en MWh)	Combustibles <sup>(*)</sup>	Électricité	Dont énergies renouvelables <sup>(**)</sup>	Total des énergies consommées 2022	Consommation par pôle (en %)	Total des énergies consommées 2021
<b>Concessions</b>	<b>239 952</b>	<b>490 297</b>	<b>386 159</b>	<b>730 249</b>	<b>7,7 %</b>	<b>678 638</b>
VINCI Autoroutes	79 836	111 676	112 566	191 512	2,0 %	203 696
VINCI Airports	146 431	352 757	270 692	499 188	5,3 %	441 301
Autres concessions	13 685	25 864	2 901	39 549	0,4 %	33 641
<b>VINCI Energies</b>	<b>1 226 362</b>	<b>120 196</b>	<b>49 584</b>	<b>1 346 558</b>	<b>14,3 %</b>	<b>1 325 298</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>6 591 964</b>	<b>736 411</b>	<b>141 222</b>	<b>7 328 376</b>	<b>77,7 %</b>	<b>7 255 847</b>
<b>VINCI Immobilier et holdings</b>	<b>10 878</b>	<b>14 114</b>	<b>887</b>	<b>24 992</b>	<b>0,3 %</b>	<b>20 081</b>
<b>Total</b>	<b>8 069 156</b> ☑	<b>1 361 018</b> ☑	<b>577 852</b> ☑	<b>9 430 174</b> ☑	<b>100,0 %</b>	<b>9 279 864</b> ☑

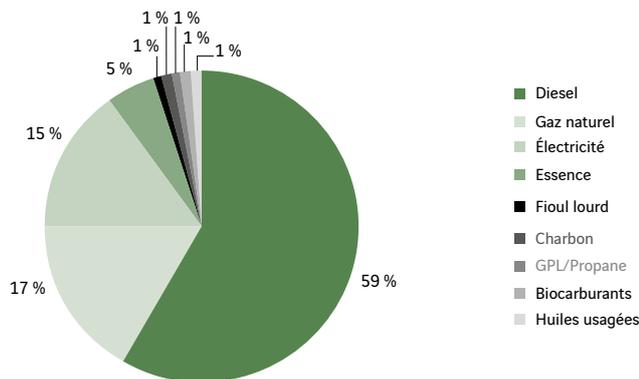
(\*) Combustibles : diesel, gaz naturel, essence, fioul lourd, charbon, GPL/propane/butane, huiles usagées et biocarburants.

(\*\*) Énergies renouvelables : électricité d'origine renouvelable et biocarburants.

☑ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les consommations énergétiques de VINCI Construction représentent 78 % des consommations totales du Groupe, en raison notamment des activités industrielles et de chantier. Le carburant, dont le diesel, est l'énergie la plus consommée au sein du Groupe, étant utilisée pour alimenter les engins de chantier, mais aussi le parc de véhicules. Les consommations d'énergies fortement carbonées comme le fioul lourd et le charbon représentent environ 2 % de la consommation totale d'énergie du Groupe. Malgré la reprise du trafic de VINCI Airports et les nouvelles acquisitions de VINCI Energies et de VINCI Construction, la consommation totale de combustibles reste stable par rapport à 2021, tandis que la consommation d'électricité totale augmente de 8 %.

#### Consommation totale d'énergies (en MWh)



#### • Recours aux énergies renouvelables

En complément des actions menées par les sociétés de VINCI pour réduire leurs consommations d'énergie, le recours à l'électricité d'origine renouvelable est en forte croissance depuis 2018. En 2022, la consommation d'électricité renouvelable s'élève à 523 250 MWh, soit une augmentation de 66 % par rapport à 2021. L'électricité renouvelable consommée représente 38 % du total d'électricité consommée (contre 25 % en 2021) et provient de trois sources : 434 347 MWh issus de l'achat de garanties d'origine, 63 918 MWh issus de l'achat de *power purchase agreements* (PPA) et 24 984 MWh d'énergie produite et autoconsommée sur les sites. La quantité d'électricité produite et autoconsommée sur site est liée à VINCI Concessions pour 70 % et augmente de 48 % par rapport à 2021.

La consommation de biocarburants s'élève à 54 602 MWh, dont 52 % proviennent de VINCI Construction.

**38 %**  
d'électricité d'origine  
renouvelable en 2022

## Évolution de la consommation d'énergies renouvelables

(en MWh)	2022	2021	2022/2021 Évolution	2020
Consommation totale d'énergies renouvelables	523 250 <input checked="" type="checkbox"/>	314 355 <input checked="" type="checkbox"/>	66,5 %	207 069

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

### • Émissions de gaz à effet de serre

La quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des biocarburants, des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (usines de chaux de VINCI Construction). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie – électricité pour l'essentiel – sur les sites fixes et les chantiers. Les émissions du scope 2 sont calculées selon deux méthodes : la méthode *location-based*, qui utilise les facteurs d'émissions liés au mix électrique moyen du pays où se situent les entités du Groupe, et la méthode *market-based*, qui utilise les facteurs d'émissions liés aux fournisseurs auprès desquels les entités du Groupe achètent leur électricité (voir la Note méthodologique, page 282).

En 2022, selon l'approche *market-based*, 2,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été émises, dont 1,9 million de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le scope 1 et 0,2 million de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le scope 2. Ces émissions diminuent de 4,7 % par rapport à 2021, notamment grâce à la part croissante de l'électricité consommée d'origine renouvelable, permettant de diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre du scope 2 (- 27 % par rapport à 2021).

**2,1 M de tCO<sub>2</sub>e**  
émis en 2022 (scopes 1 et 2)

## Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), et évolution

(en tonnes de CO <sub>2</sub> e)	Valeurs réelles (émissions scopes 1 et 2 <i>market-based</i> )	Valeurs réelles (émissions scopes 1 et 2 <i>market-based</i> )	2022/2021 Évolution	Valeurs réelles (émissions scopes 1 et 2 <i>location-based</i> )	Valeurs réelles (émissions scopes 1 et 2 <i>location-based</i> )
	2022	2021		2022	2021
<b>Concessions</b>	<b>93 883</b>	<b>117 558</b>	<b>(20,1 %)</b>	<b>137 074</b>	<b>138 106</b>
VINCI Autoroutes	18 301	20 951	(12,6 %)	22 537	25 686
VINCI Airports	71 149	91 911	(22,6 %)	109 536	107 090
Autres concessions	4 433	4 697	(5,6 %)	5 001	5 330
<b>VINCI Energies</b>	<b>294 248</b>	<b>310 373</b>	<b>(5,2 %)</b>	<b>298 584</b>	<b>315 723</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>1 756 496</b>	<b>1 823 358</b>	<b>(3,7 %)</b>	<b>1 771 427</b>	<b>1 844 190</b>
<b>VINCI Immobilier et holdings</b>	<b>2 765</b>	<b>2 680</b>	<b>3,2 %</b>	<b>2 799</b>	<b>2 680</b>
<b>Total</b>	<b>2 147 392</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>2 253 970</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>(4,7 %)</b>	<b>2 209 884</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>2 300 699</b> <input checked="" type="checkbox"/>

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI - hors acquisitions durant l'exercice.

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

### • Suivi de la trajectoire carbone de VINCI – Performance 2022

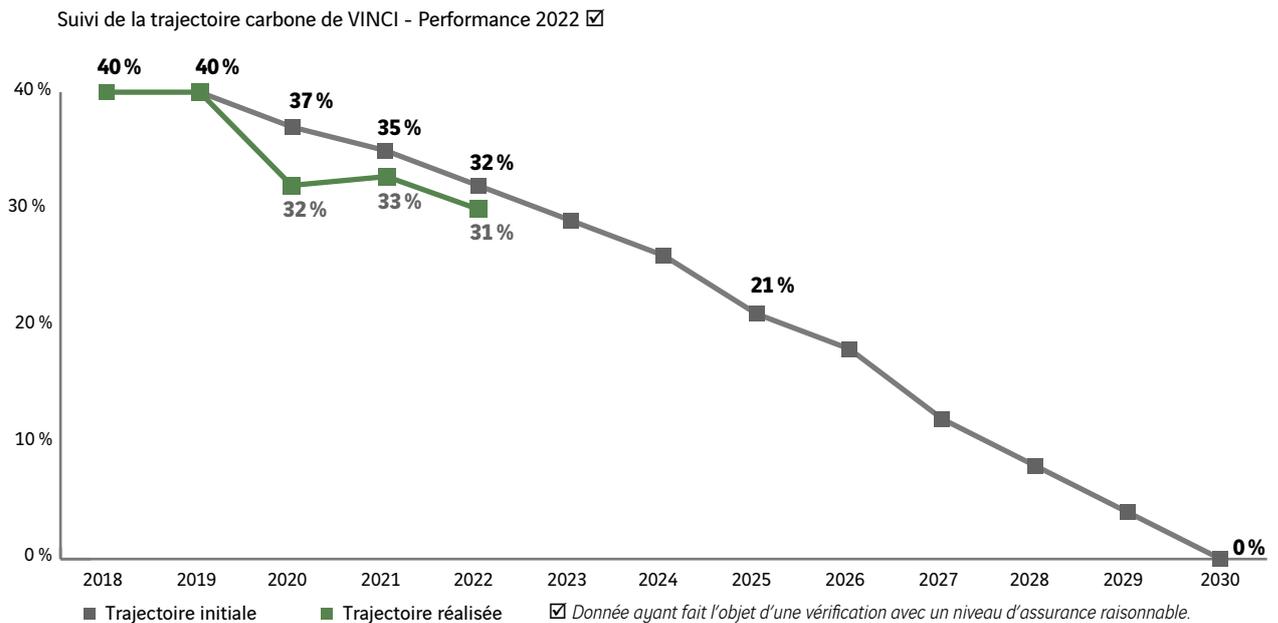
En 2020, VINCI a construit, avec l'appui d'un cabinet externe, une méthodologie personnalisée afin de suivre sa progression par rapport à l'engagement de réduction des émissions directes du Groupe de 40 % entre 2018 et 2030. Cette méthodologie permet au Groupe de comparer chaque année sa performance (appelée « trajectoire réalisée ») par rapport à sa « trajectoire initiale ».

Cette « trajectoire initiale » sert de référence pour mesurer la performance du Groupe entre 2018 et 2030. Elle a été construite en tenant compte des engagements et du rythme de décarbonation des actions planifiées par chaque pôle. La trajectoire de décarbonation de VINCI prend en considération les évolutions de périmètre des pôles ainsi que la croissance organique des principales activités du Groupe. Toute acquisition est engagée sur la trajectoire de réduction du Groupe et vient corriger la *baseline* initiale ainsi que le montant brut d'émissions à réduire, les cessions sont à l'inverse déduites du périmètre. Cette méthode permet de limiter le nombre de retraitements et d'estimations effectués pour tenir compte des évolutions de périmètre, tout en rendant compte de manière objective des efforts réalisés par le Groupe et l'alignement ou non avec sa cible de réduction.

En 2022, les pôles d'activité de VINCI ont acquis 40 entités, ayant émis 3 893 tonnes de CO<sub>2</sub> sur l'année, et cédé quatre entités représentant un montant de chiffre d'affaires non significatif et pour lesquelles les émissions n'ont pas pu être mesurées. Ainsi, les émissions de l'année de référence 2018, retraitées de l'impact des acquisitions et cessions, s'élèvent à 2,471 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. À fin 2022, le groupe VINCI a réduit de 13 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à la référence 2018.

**13 %**  
de réduction des émissions  
de gaz à effet de serre en  
2022 par rapport à 2018  
(retraité de l'impact des  
acquisitions).

Le graphique ci-dessous montre qu'à fin 2022, le Groupe est en ligne avec sa trajectoire de réduction carbone, avec des émissions restant à réduire d'ici 2030 de 31 %, grâce aux actions déployées par les entités du Groupe, notamment en matière d'électricité d'origine renouvelable.



Cette trajectoire de - 40 % sur la période 2018-2030 fait suite au précédent engagement environnemental 2007-2018 du Manifeste, qui avait conduit à une baisse de 25 % des émissions entre 2009 et 2018 (exprimées en intensité par rapport au chiffre d'affaires du Groupe).

### 3.2.1.3 Reconnaissance externe

Les entreprises de VINCI mettent en place des politiques ambitieuses de lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. Elles font l'objet, chaque année, d'une appréciation externe par le Carbon Disclosure Project (CDP). En 2022, VINCI obtient de nouveau le score A et confirme ainsi les efforts réalisés par le Groupe pour fournir une information transparente sur ses enjeux climatiques. Réalisé pour le compte de 872 investisseurs réunissant 106 trillions de dollars américains d'actifs sous gestion, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique. En complément, VINCI Airports est engagé dans le programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre Airport Carbon Accreditation (ACA). Ce programme lancé par l'Airport Council International (ACI) comporte six niveaux d'accréditation ; seuls les aéroports qui se sont alignés sur les objectifs climatiques mondiaux dans le cadre des scénarios du Giec, qui ont transformé leurs opérations en réduisant leurs émissions de manière absolue et qui ont compensé leurs émissions de carbone résiduelles directes en utilisant des compensations reconnues au niveau international, ou encore qui ont élargi l'intégration de postes d'émissions du scope 3 tels que la demi-croisière des vols, peuvent atteindre le niveau 4+ de « transition ». En 2022, les dix aéroports du Portugal et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry ont atteint le niveau 4+. En outre, 14 aéroports en France, en République dominicaine et au Brésil ont atteint le niveau 3 « Optimisation », pour lequel les aéroports sont tenus d'engager leurs tiers, tels que les compagnies aériennes, les prestataires indépendants d'assistance en escale, les sociétés de restauration, le contrôle du trafic aérien et les autres personnes travaillant sur le site, dans la gestion de leur propre empreinte carbone (voir répartition par niveau ci-dessous).

Niveau d'accréditation	Niveau 1 (mesure)	Niveau 2 (réduction scopes 1 et 2)	Niveau 3 (optimisation : engagement de tiers)	Niveau 3+ (neutralité carbone scopes 1 et 2)	Niveau 4 (transformation : réduction absolue des émissions et engagements renforcés sur le scope 3)	Niveau 4+ (transition : compenser les émissions résiduelles)
Nombre d'aéroports VINCI Airports	2	9	14	1	3	11

En mars 2022, et ce, pour la troisième année consécutive, l'aéroport Salvador Bahia a été reconnu comme l'aéroport le plus durable du Brésil par l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac). Il a également reçu une nouvelle fois le prix « Green Airport Recognition » de l'ACI Latin America & Caribbean.

### 3.2.2 Réduction des émissions du périmètre indirect (scope 3)

Au-delà de son périmètre d'émissions direct, VINCI s'engage à travers son ambition environnementale à accompagner la réduction des émissions indirectes du Groupe en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En 2021, le Groupe a pris l'engagement de réduire ses émissions indirectes de 20 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Cet engagement a été validé par la Science Based Targets initiative (SBTi) et s'appuie sur la catégorisation des émissions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Il consiste en une réduction en absolu qui couvre toutes les catégories d'émissions, tant amont qu'aval, et va au-delà des émissions obligatoires au sens du GHG Protocol, puisqu'il couvre également les émissions du trafic autoroutier.

### 3.2.2.1 Actions de réduction des émissions du périmètre indirect

Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
<p>Approvisionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Engager une dynamique de progrès avec des fournisseurs et sous-traitants stratégiques.</li> <li>– Généraliser progressivement l’usage des bétons bas carbone sur l’ensemble des chantiers de VINCI Construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Part de béton bas carbone utilisé (VINCI Construction)</li> </ul>
<p>Solutions clients</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Proposer, en France, des solutions environnementales contribuant à réduire l’empreinte carbone de nos clients : construction durable, efficacité énergétique, mobilité durable.</li> <li>– Développer les offres et expertises dans les énergies renouvelables pour contribuer pleinement à la transition énergétique et à l’amélioration des mix énergétiques de demain.</li> <li>– Pour les concessions : favoriser l’appropriation de solutions décarbonées par les utilisateurs des infrastructures autoroutières (développement de réseaux de recharge électrique, parkings de covoiturage et multimodalité) et aéroportuaires (modulation des redevances aéronautiques en fonction des émissions carbone des aéronefs, participation à la création de filières biocarburants durables et hydrogène).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Émissions évitées (en millions de tCO<sub>2</sub>e) par la mise en œuvre de solutions environnementales clients (référentiel méthodologique en cours de définition)</li> </ul>
<p>Écoconception</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Développer des outils quantifiant les impacts carbone des projets en phase commerciale pour proposer des variantes bas carbone.</li> <li>– Mettre en place des stratégies bas carbone en ingénierie, avec, par exemple, la démarche Environment in Design (EiD) de VINCI Construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d’outils et de démarches déployés</li> </ul>

Plusieurs outils sont mis à disposition des opérationnels afin de mieux appréhender les impacts associés à leurs activités et de proposer à leurs clients des solutions adaptées, telles que la calculatrice E+C- (Énergie positive et Réduction carbone) qui permet d’évaluer la compatibilité des projets pour les activités bâtiment de VINCI Construction en France avec les critères du label, la calculatrice scope 3 pour l’activité Building Solutions de VINCI Energies, ou encore l’outil de bilan carbone e-CO<sub>2</sub>NCERNED déployé à l’échelle du Groupe.

#### • Réduction des impacts en amont

Le Groupe travaille à réduire les émissions associées aux achats réalisés, via l’instauration de critères de sélection et de processus d’achats responsables. Ces actions sont détaillées dans le chapitre 2 : Performance sociétale, paragraphe 2.2.1 : Une démarche Groupe d’achats responsables, page 214. Par ailleurs, diverses actions ont été menées en 2022 pour réduire les émissions liées aux matériaux utilisés pour la réalisation des projets, ainsi que pour généraliser l’écoconception.

#### Béton

VINCI Construction, responsable d’environ 90 % des émissions associées aux achats de béton dans le Groupe, a adopté en 2020 un objectif à l’horizon 2030 de 90 % d’utilisation de bétons répondant à un standard bas carbone, soit l’ensemble des quantités consommées pour lesquelles ce type de solution est techniquement et économiquement viable (voir tableaux des engagements par pôle, page 220). En 2022, sur l’ensemble du volume de béton utilisé par les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction, plus de 30 % concernent des bétons bas carbone, et leur usage continue à se développer en France comme à l’international :

- sur le pôle d’échanges multimodal de La Part-Dieu, à Lyon, pour l’opération du parking place Basse, 80 % du béton mis en œuvre, soit environ 28 000 m<sup>3</sup>, est du béton Exegy® bas carbone. Sur le CDG Express, 13 268 m<sup>3</sup> de béton très bas carbone ont été mis en œuvre en 2022, soit 60 % des bétons du projet. Le partenariat établi avec la Société du Grand Paris pour la mise en œuvre de voussoirs ultra-bas carbone sur le tronçon souterrain de la ligne 18 constitue une première mondiale, et permettra une réduction drastique de 70 % des émissions par rapport à un béton conventionnel ;
- sur les projets du City Rail Link en Nouvelle-Zélande ou encore de la station de traitement d’eau potable de Bakheng au Cambodge, menés par la division Grands projets ;
- Botte Fondations (division Génie civil France de VINCI Construction) a accéléré la mise en œuvre de bétons à approche performancielle sur plusieurs de ses chantiers, notamment sur le tronçon aérien de la ligne 18 du Grand Paris Express et dans le cadre des travaux du centre hospitalier universitaire (CHU) de Nantes ;
- le projet Universeine à Saint-Denis utilise conjointement le béton bas carbone et le bois. Dans le cadre de ce projet, VINCI Construction a bénéficié avec VINCI Immobilier du fonds Innovation et écologie de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) afin de réaliser l’intégralité des planchers, soit un volume de 17 870 m<sup>3</sup> en béton ultra-bas carbone, générant ainsi une économie de 3 825 tonnes de CO<sub>2</sub> ;
- les premiers escaliers préfabriqués en métakaolin et filler calcaire ont été posés sur le chantier Lead (lot E3.1 de la ZAC Cambacérés à Montpellier) avec notre partenaire Soriba en décembre 2022, et marquent les premières réalisations en béton bas carbone sans laitier.

Cet essor est permis notamment par la multiplication des partenariats signés avec les producteurs de béton prêt à l’emploi, facilitant l’accès de tous les chantiers aux bétons bas carbone. La généralisation sur les chantiers de la solution e-béton, imaginée dans le cadre de l’intrapreneuriat proposé par Leonard, la plate-forme d’innovation et de prospective du groupe VINCI, comme outil de numérisation du processus béton et de traçabilité du carbone, y contribue également.

#### Acier

L’empreinte carbone des aciers devient également un critère de choix. Ainsi, les aciers employés par VINCI pour l’aménagement de la gare de Noisy-Champs étaient à 95 % d’origine recyclés. Dans le cadre du projet Cœur d’aéroport à Marseille (division Génie civil France de VINCI Construction), tous les aciers utilisés pour la construction du bâtiment Cœur d’aérogare sont constitués de 70 % d’acier recyclé. De même, VINCI Energies met en place des initiatives avec les fournisseurs pour réduire l’empreinte environnementale des produits achetés. L’entreprise TG Concept, spécialisée dans la conception et la réalisation de tri-bagages aéroportuaires, a réalisé le profil environnemental produit (PEP) de son convoyeur à bande en partenariat avec Eeva, afin d’identifier des pistes de réduction de son empreinte environnementale, ce qui a permis de privilégier un fournisseur d’acier recyclé.

#### Activités de construction et d’entretien des routes

VINCI Autoroutes, en tant que maître d’ouvrage, encourage dans ses appels d’offres les meilleures pratiques concourant à décarboner les travaux d’entretien des chaussées. La division Route France de VINCI Construction se situe à la pointe des pratiques les plus efficaces pour réduire l’empreinte carbone des produits liés au bitume. Parmi celles-ci, les enrobés à froid, le recyclage en place, le choix d’énergies décarbonées pour les usines d’enrobés et la réduction des émissions du fret permettent de réduire les émissions des chantiers de 50 %. Au-delà de sa démarche Granulat+ de réduction des impacts associés à l’utilisation de matériaux (voir paragraphe 3.3.3 : Développer des offres de recyclage, page 244), la division Route France de VINCI Construction travaille aussi à limiter les impacts associés au transport de ces matériaux en agissant sur plusieurs leviers : optimisation des kilomètres parcourus, généralisation de l’utilisation de camions bâchés, mise en place plus systématique du double fret entre les sites de production, de transformation de matériaux et de travaux, etc. Un travail a aussi été entamé avec les transporteurs pour favoriser le recours à des moyens de transport plus efficaces et moins polluants.

### Écoconception

La réduction des émissions passe également par une réingénierie des processus constructifs, afin de limiter les quantités de matériaux requises ou de permettre l'utilisation de matériaux moins émissifs ou issus du recyclage. Au sein de la division Grands projets, la démarche Environment in Design (EiD) intègre les enjeux environnementaux dès la phase de conception. Pour le projet High Speed 2 (Royaume-Uni) le consortium s'est engagé à réduire les émissions de 50 % par rapport à l'empreinte carbone initiale sur toute la durée de vie de l'ouvrage (conception, construction, exploitation et maintenance), en utilisant la méthodologie Carbon Life Cycle Assessment. Pour le projet City Rail Link (Nouvelle-Zélande), les objectifs environnementaux sont particulièrement élevés, avec une réduction de 25 % de l'énergie de construction et d'exploitation, accompagnée d'une réduction de 15 % du bilan carbone. Le suivi des performances est effectué en comparant mensuellement les données opérationnelles à la projection du modèle *Building Information Modelling* (BIM).

#### • Réduction des impacts en aval

Afin de réduire les impacts liés à l'usage des ouvrages construits et exploités par le Groupe, VINCI développe de nouvelles offres et solutions dans deux domaines principaux : la mobilité bas carbone et la transition énergétique des bâtiments et des infrastructures.

#### Mobilité bas carbone

La mobilité est au cœur des activités de VINCI, qui met son expertise au service de la création d'infrastructures de transport innovantes et durables (voir paragraphe 3.1.3 : Des opportunités de marchés en lien avec la transition environnementale, page 225).

##### *Décarbonation des autoroutes*

Fin 2021, VINCI Autoroutes et le cabinet Altermind, ont mené un travail de fond de modélisation des solutions réalistes pour la décarbonation de l'autoroute, qui a fait l'objet du rapport « Décarboner l'autoroute : une urgence écologique ». Mais différentes actions sont déjà mises en place sur le réseau : des solutions liées à la réduction des émissions (véhicule électrique, véhicule à hydrogène, etc.), à une transformation des usages et à une coordination des modes de transport (développement de l'intermodalité et des infrastructures adéquates). À ce titre, VINCI Autoroutes s'engage, dans le cadre de sa stratégie environnementale, à ce que la totalité des aires de services de son réseau soient équipées de bornes de recharge électrique d'ici 2023, dont la moitié de bornes haute puissance. À ce jour, 69 % des aires de services sont équipées, pour un total de 604 points de recharge installés sur l'ensemble du réseau. Des stations itinérantes de recharge électrique ont été testées dans le cadre des conventions Autoroutes Bas Carbone pour renforcer les aires de recharge en cas de forts pics de fréquentation. VINCI Autoroutes s'engage également à développer le covoiturage et les transports collectifs sur autoroute. Un programme de parkings de covoiturage situés aux entrées et sorties de son réseau est en cours de développement : 45 parkings de ce type, totalisant 3 733 places, étaient en service fin 2022, et ce nombre va doubler d'ici 2030 grâce à la création d'une quarantaine de parkings. L'activité de l'entreprise Easy Charge, développée conjointement par VINCI Energies et VINCI Autoroutes, a triplé en 2022, et déploie désormais son propre réseau de recharge avec le Fonds de modernisation écologique des transports. En 2022, le réseau Citeos, au sein de VINCI Energies, supervise environ 8 000 points de recharge en France. Enfin, VINCI Autoroutes expérimente la technologie *free flow*, service d'équipement de la collecte de péage sans barrières ni obstacles (deux expérimentations en cours à Tours Nord et à Tonnay-Charente). VINCI Highways expérimente également ces services permettant une réduction pouvant aller jusqu'à 60 % des émissions de CO<sub>2</sub> par passage.

##### *Actions de réduction des émissions liées au trafic aérien*

VINCI Airports s'est doté, dès 2015, d'une politique environnementale globale, dont l'un des axes prioritaires est la réduction des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone de ses activités. Afin de réduire les impacts liés au trafic aérien, qui constitue la première source d'émissions indirectes pour VINCI Airports, un système de modulation de la redevance d'atterrissage en fonction des émissions des aéronefs a été mis en place en 2020 dans certains aéroports, afin d'accélérer le renouvellement des flottes. Ce mécanisme est déjà opérationnel sur tous les aéroports régionaux en France et a été étendu à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et à Londres Gatwick. VINCI Airports soutient ainsi l'usage des biocarburants aéronautiques durables (ou *sustainable aviation fuel* – SAF) par les compagnies aériennes. Dans ce contexte, 20 % du volume total de carburant fournis en 2022 par l'aéroport de Clermont-Ferrand étaient des SAF avec un taux de dilution de 30 %, au-delà des objectifs fixés par la réglementation française à l'horizon 2025. D'autres leviers d'actions sont mis en œuvre pour réduire les émissions des compagnies aériennes. L'initiative « Monitoring aircraft carbon footprint » assure un suivi en temps réel des émissions de CO<sub>2</sub> lors des mouvements au sol des appareils. VINCI Airports propose également d'alimenter les avions en électricité et en climatisation lorsqu'ils sont stationnés sans utiliser leurs groupes auxiliaires de puissance, et donc en évitant la combustion de kérosène. Enfin, VINCI Airports accompagne la réduction des émissions liées aux déplacements des usagers via l'installation de bornes de recharge électrique sur les parkings des aéroports (366 bornes disponibles à fin 2022).

##### *Développement de l'usage de l'hydrogène*

Afin d'anticiper l'exploitation commerciale d'avions à hydrogène, VINCI Airports a signé en 2021 un partenariat avec Airbus et Air Liquide pour développer l'usage de l'hydrogène dans les aéroports. Dès 2023, Lyon-Saint Exupéry, en tant qu'aéroport pilote, accueillera les premières installations de rechargement hydrogène bas carbone destinées à servir les besoins de la mobilité lourde (poids lourd, bus, engins de piste ou autres chariots élévateurs). Des protocoles d'accord ont également été signés avec Kansai Airports au Japon et l'aéroport de Santiago au Chili pour étudier l'implémentation de l'hydrogène vert à destination des activités aéroportuaires. Concernant l'hydrogène, VINCI Concessions a participé à l'augmentation de capital de la société H2 Mobility à hauteur de 10 millions d'euros, aux côtés du Clean H2 Infra Fund, premier fonds mondial pour l'hydrogène bas carbone. Cette entreprise est le leader des stations de rechargement hydrogène pour la mobilité routière en Allemagne, avec plus de 90 stations en exploitation et l'ambition d'étendre son réseau à 300 stations d'ici 2030. La société France Ingénierie Process (FIP), filiale de VINCI Energies, s'est associée au projet HysetCo, afin d'accélérer le développement de l'infrastructure de recharge nécessaire à la mobilité hydrogène en région parisienne. Ce projet a été lancé par Hype, la première flotte de taxis au monde entièrement composée de véhicules électriques fonctionnant à l'hydrogène, et soutenu par d'autres actionnaires.

#### Transition environnementale des bâtiments

VINCI déploie un nombre croissant d'offres et de solutions pour accompagner la transition énergétique et améliorer la performance énergétique des bâtiments qu'il construit et opère.

#### Activités de construction et de rénovation

VINCI Construction et VINCI Immobilier ont pris toute leur part dans la mise en œuvre de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) dès janvier 2022. Celle-ci prend en compte les consommations énergétiques et l'impact carbone sur l'analyse du cycle de vie (ACV) complet des bâtiments sur cinquante ans. Précurseur de cette nouvelle réglementation, la démarche E+C- (Énergie positive & Réduction carbone) a permis d'anticiper les meilleurs niveaux de performances énergie et carbone et va jusqu'à des engagements de labellisation (voir paragraphe 3.1.3.2 : Labels environnementaux, page 225).

La rénovation énergétique des bâtiments existants est également un marché en plein développement. Pour répondre aux besoins de la massification de la rénovation thermique des bâtiments, VINCI Construction a mis en œuvre la solution Rehaskeen® (voir paragraphe 3.1.4.1 : Mobilisation des collaborateurs autour des solutions et actions environnementales, page 226) avec deux opérations complètes sur un immeuble à Garges-lès-Gonesse (délégation Habitat Réhabilitation Île-de-France de la division Bâtiment France) ainsi qu'avec l'opération de l'école vétérinaire de Toulouse (délégation Sud-Ouest de la division Bâtiment France) où 200 panneaux ont été posés en novembre 2022.

#### Maîtrise de la performance énergétique

De plus en plus de projets de VINCI Construction ont été réalisés dans le cadre d'un marché global de performance (MGP), permettant une meilleure maîtrise des coûts de construction et d'exploitation. Parmi les réalisations clés de 2022, il faut citer le MGP du lycée Dupuy-de-Lôme à Lorient. Un projet en conception-réalisation, en cours de certificat d'économie d'énergie (CEE) avec usage de matériaux biosourcés ; la réhabilitation et la restructuration du site de Télécom ParisTech (Paris XIII), un marché de réalisation, exploitation et maintenance ; le chantier du MGP conclu par Urban Dumez (division Bâtiment France) avec la préfecture du Haut-Rhin pour la conception, la réalisation, l'entretien et la maintenance de la cité administrative de Mulhouse (68).

VINCI Energies développe des solutions logicielles pour maîtriser la performance environnementale des bâtiments, notamment le logiciel Nooco permettant de vérifier la conformité réglementaire d'un bâtiment, ou le logiciel P2C servant, quant à lui, à optimiser la maintenance en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. VINCI Energies soutient par ailleurs le déploiement de la plateforme Wave, en cours sur tous les sites de la division VINCI Energies France et chez de nombreux clients.

VINCI Energies réalise également des projets de transition énergétique pour des clients industriels. Actemium a accompagné l'entreprise norvégienne Vafos Pulp AS à basculer d'un chauffage alimenté au fioul vers une alimentation électrique, qui permettra d'économiser 13 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

#### Transition énergétique des infrastructures

##### Infrastructures de production d'énergie décarbonée

VINCI Construction participe à la construction d'infrastructures de production d'énergie décarbonée, comme la réalisation de parcs éoliens et leurs solutions de stockage. VINCI Construction Grands projets réalise à Abdelmoumen, au Maroc, une station de pompage qui alimentera une usine hydroélectrique de 350 MW pour pallier l'intermittence de l'éolien. Geoclean a mis en service le plus long système de climatisation par eau de mer pour l'hôpital de Papeete en Polynésie française : en captant de l'eau froide à 900 m de profondeur, il assure la climatisation des bâtiments et permet une économie de 12 GWh de consommation électrique soit 5 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

VINCI Autoroutes a lancé Solarvia en 2021, filiale ayant pour activité la production d'énergies renouvelables. Outre la participation à la transition énergétique du pays, l'objectif est de valoriser le foncier du Groupe en développant des parcs photovoltaïques partout où cela est possible – selon l'ensoleillement, la topographie, l'environnement, l'urbanisme et la distance de raccordement au réseau électrique – sur les délaissés autoroutiers, les carrières de VINCI Construction des divisions Route France et Réseaux France, ou même sur des fonciers hors des sites du groupe VINCI. L'énergie produite est ensuite injectée sur le réseau public de distribution et permet d'alimenter localement les consommateurs. En 2022, 44 projets représentant une puissance installée de 341 MWc sont en développement.

VINCI développe également des infrastructures de production d'hydrogène, avec des initiatives telles que la création de Hyfinity, une business unit dédiée aux projets *Engineering, Procurement and Construction* (EPC) d'hydrogène bas carbone, ou encore la prise de participation et l'accompagnement au sein de Genvia, société développant des électrolyseurs à haute performance pour la production d'hydrogène bas carbone. Cela se concrétise avec l'accompagnement par Actemium de la société Genvia dans son projet d'industrialisation d'électrolyseurs pour la production d'hydrogène décarboné.

#### Maîtrise de la performance énergétique

VINCI Energies, dans son rôle d'intégrateur, contribue au déploiement de technologies pour accompagner ses clients à opérer leur transition énergétique et à réduire leur empreinte carbone :

- en 2022, dans un contexte tendu de forte hausse des dépenses énergétiques pour les collectivités, Citeos a remporté 12 marchés globaux de performance (MGP), permettant à la fois d'éviter des émissions et de réduire significativement la facture énergétique des clients. Actuellement, 125 contrats de ce type sont en cours en France. Les entreprises du réseau Building Solutions et Citeos en France accompagnent quant à elles leurs clients dans la mise en place de travaux d'efficacité énergétique financés par le biais de certificats d'économie d'énergie (CEE). En Australie, les équipes d'Omexom travaillent pour la ville de Canberra sur la modernisation de l'éclairage public depuis mai 2018, pour un contrat de sept ans. À plus de la moitié du contrat, plus de 70 GWh ont été évités ;
- le développement de parcs éoliens, de fermes photovoltaïques, de centrales hydroélectriques ou biomasse, de stockages et de production de biocarburants est aujourd'hui totalement intégré aux activités de VINCI Energies. Au Portugal à Morgavel, Sines, la business unit Renouvelables d'Omexom Portugal construit une centrale solaire pour le compte de RWE, l'une des principales entreprises du secteur des énergies renouvelables. Le contrat couvre l'ingénierie, la fourniture et la construction du projet d'une superficie d'environ 100 hectares. À Dunkerque, dans le nord de la France, Omexom Conversion & Storage a construit un site de stockage d'énergie par batteries, contribuant notamment à la régulation de la fréquence du réseau électrique et représentant une puissance disponible de 61 MW. Au Pays-Bas, Actemium a obtenu un contrat pour participer à la construction d'une usine de biocarburants permettant de produire 1 000 millions de litres de biocarburants par an.

### L'approche « zéro émission nette » comme service pour nos clients

Le référentiel Net Zero Initiative précise les trois types de contributions à la neutralité carbone globale pour les entreprises : la réduction de leurs propres émissions, la réduction des émissions de leurs clients et la contribution à l'augmentation des puits de carbone. En anticipation des demandes, certaines entités contribuent à la création de puits de carbone auxquels les clients ont recours en complément de leurs actions de réduction des émissions. En 2022, VINCI Airports a signé un partenariat avec Néosylva pour investir sur des projets au sein du domaine forestier privé, largement majoritaire en France, afin de contribuer à la régénération de la forêt en gérant les parcelles forestières à renouveler et en apportant de l'expertise et une partie de l'investissement nécessaire aux travaux écologiques. Ce sont ainsi 150 ha de forêts dégradées qui seront restaurés sur une période de trente ans en régions Bretagne, Pays de la Loire, et Auvergne-Rhône-Alpes. Entre 2018 et 2021, Lima Expressa (filiale de VINCI Highways) a réduit d'environ 30 % ses émissions directes grâce à la mise en œuvre d'un plan d'efficacité énergétique et de décarbonation (technologies LED, véhicules électriques, approvisionnement en électricité renouvelable, etc.). En complément, l'entreprise contribue à la séquestration de ses émissions résiduelles et a obtenu la quatrième étoile du programme « Empreinte Carbone Pérou », décernée par le ministère de l'Environnement. En 2022, l'autoroute Lima Expressa a ainsi financé un projet REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation) au sein de la réserve naturelle nationale de Tambopata-Bahuaja, maintenant ainsi un puits carbone séquestrant 721 t de carbone. Ce projet est certifié Verified Carbon Standard et Climate, Community, Biodiversity Standard (CCB Standard) niveau Double Gold. VINCI Energies propose Green Edge, une solution interne développée en Suède, qui automatise la collecte de données et qui utilise des capteurs IoT (Internet des objets) pour mesurer l'empreinte de CO<sub>2</sub>. L'outil permet ensuite de piloter un plan d'action et un budget carbone.

### 3.2.2.2 Suivi de la performance

#### • Scope 3

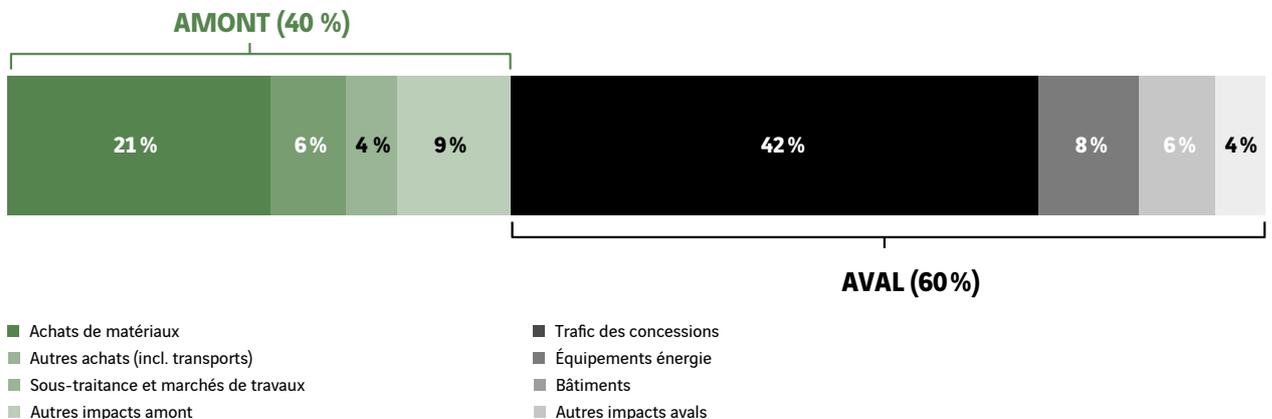
#### Aperçu du scope 3 VINCI 2019 (année de référence)

En 2019, les émissions indirectes (scope 3) du groupe VINCI étaient de l'ordre de 42 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> après retraitement des acquisitions et cessions intervenues depuis 2019. Cet ordre de grandeur est également valable pour l'année 2022 suite à la consolidation des données du reporting scope 3. La partie amont de ces émissions représente 40 %, et la partie aval 60 %. Deux catégories du GHG Protocol représentent à elles seules près de 90 % des émissions : les achats de biens et services et l'utilisation des infrastructures construites, exploitées et maintenues.

#### Travaux 2022 et objectif 2030

L'année 2022 a été consacrée à la définition de plans d'action opérationnels et à la mise en place du processus de reporting permettant de suivre les émissions scope 3 et leur réduction, conformément aux engagements pris en 2021 (voir paragraphe 3.2.2 : Réduction des impacts du périmètre indirect, Scope 3, page 234).

#### Émissions scope 3 par catégories au 31 décembre 2022



Les émissions en amont, de l'ordre de 17 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, sont constituées à 85 % des achats, principalement de matériaux de construction (béton, acier, bitume, etc.).

En aval, les émissions représentent 25 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, dont 15,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le trafic du réseau de VINCI Autoroutes et 1,2 million de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le cycle LTO (*landing and take-off* des avions), l'accès des passagers de VINCI Airports et le trafic du réseau routier des entités consolidées de VINCI Concessions. Ces émissions font l'objet d'un suivi annuel depuis plusieurs années et ont également été mises à jour pour 2022 (voir tableau page suivante). Le périmètre des activités de VINCI Highways pris en compte pour VINCI Concessions est circonscrit aux activités de concessionnaire consolidées : ces émissions représentent 0,2 million de tonnes de CO<sub>2</sub> et ont été calculées par un bureau d'études spécialisé sur le périmètre suivant : Lima Expressa (Pérou) et Gefyra (Grèce).

Les autres émissions « aval », estimées à environ 7,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, sont principalement composées des émissions associées à l'usage des équipements installés par VINCI Energies et à l'utilisation des bâtiments construits par VINCI Construction.

### Données scope 3 suivies en 2022

En 2022, le périmètre du reporting des émissions indirectes a été élargi et couvre les achats de béton, de ciment, d'acier et de bitume pour VINCI Construction ; les bâtiments livrés par VINCI Immobilier ; les achats (y compris de sous-traitance) et l'utilisation des biens et services vendus par VINCI Energies ; ainsi que les émissions des activités autoroutières et aéroportuaires qui font l'objet d'un suivi depuis plusieurs années. Elles sont présentées ci-dessous et mises en regard des émissions directes (scopes 1 et 2).

### Émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1, 2 et 3 aval) des sociétés de la branche concessions de VINCI et de leurs usagers et clients

(en tonnes CO <sub>2</sub> e)	VINCI Autoroutes	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Airports
	2022 <sup>(*)</sup>	2021 <sup>(*)</sup>	2022	2021
Émissions scopes 1 + 2	18 301 <input checked="" type="checkbox"/>	20 951 <input checked="" type="checkbox"/>	71 149 <input checked="" type="checkbox"/>	91 911
Émissions des usagers/tiers (scope 3)	15 859 378 <input checked="" type="checkbox"/>	15 575 711 <input checked="" type="checkbox"/>	1 089 787 <sup>(**)</sup> <input checked="" type="checkbox"/>	948 771 <sup>(**)</sup>

<sup>(\*)</sup> Émissions de la période du reporting environnement, soit du 1/01 au 31/12 de l'année N. Émissions des usagers couvrant la combustion de carburant des véhicules circulant sur les autoroutes (dont amont carburant). Les données 2021 ont été mises à jour pour intégrer l'amont carburant.

<sup>(\*\*)</sup> Émissions de l'année N-1 prises en compte dans l'Airport Carbon Accreditation de l'année N. Émissions couvrant l'ensemble des émissions scope 3 aval du périmètre ACA requises par le GHG Protocol, sur tout le périmètre consolidé.

Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

### 3.2.3 Résilience des projets et ouvrages

Les conséquences du changement climatique affectent à la fois les activités du Groupe – tant en construction qu'en concessions –, ses contrats (tels que les contrats de maintenance) et ses collaborateurs (les ouvriers qui travaillent sur les chantiers, par exemple). Renforcer la résilience de ses activités constitue ainsi une priorité pour VINCI, qui lui a permis de constituer une expertise reconnue en la matière. La résilience fait déjà partie intégrante du processus d'évaluation des risques des projets portés par le Groupe et constitue un axe majeur d'innovation pour assurer la préservation des ouvrages et des solutions mises en œuvre pour les clients.

Actions mises en œuvre		Indicateurs de suivi
Sites fixes	– Réaliser une autoévaluation des risques climatiques sur les sites existants et faire une analyse préalable des risques climatiques pour les sites en construction.	– Part de sites fixes ayant fait l'objet d'une évaluation de risques climatiques
Prise d'affaire	– Utiliser des outils décisionnels (grilles d'analyse, logigrammes) pour identifier et anticiper les enjeux des projets dans la phase de réponse commerciale.	– Intégration des risques environnementaux dans les grilles de risques et procédures de prise d'affaires

#### 3.2.3.1 Évaluation des risques climatiques physiques

##### • Expertises et outils développés en interne

Un groupe de travail prospectif de Leonard dédié à la résilience climatique est actif depuis 2018. Il est constitué d'un panel représentatif des activités de VINCI et accompagné par Resalliance, le bureau d'études du Groupe dédié à l'adaptation des projets, des villes, des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique.

En 2022, Resalliance a constitué une offre de diagnostic de performance résilience climatique (DPR). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision alimenté par un système d'information géographique (SIG) qui fait partie des projets Race to Zero et Race to Resilience soutenus par l'ONU. Il permet à ses utilisateurs (collectivités, industriels, gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures, fonds d'investissement, etc.) de visualiser l'exposition à des aléas (selon différents scénarios du Giec) et leur impact sur les bâtiments et infrastructures : dommages, coûts, scénarios d'adaptation, etc.

Resalliance et Sixense (VINCI Construction) opèrent de nombreux logiciels utiles pour connaître le potentiel de corrosion des ouvrages en béton armé, pour mesurer l'effet des îlots de chaleur urbain, pour prédire et visualiser les crues et les zones urbaines inondables, et pour évaluer les coûts du changement climatique sur les infrastructures.

Le lab recherche environnement VINCI-ParisTech a soutenu depuis 2008 environ 70 projets de doctorat et postdoctorat qui ont permis d'apporter une connaissance scientifique sur l'adaptation des bâtiments. Parmi ces travaux : la modélisation du microclimat urbain sur les surfaces et dans l'air, en intégrant ou non la végétalisation ; ainsi que la projection des températures des bâtiments à l'horizon 2050 et 2100, en fonction du type de bâtiment (hausmannien, HLM 1960, résidence récente basse consommation, immeuble à énergie positive).

##### • Sensibilisation

Un e-learning a été publié permettant aux collaborateurs du Groupe de se familiariser avec le concept de résilience et de comprendre ses enjeux pour les activités du Groupe et celles de ses clients. D'importants travaux de recherche sont également menés en interne et avec les partenaires scientifiques du Groupe. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, la gestion des îlots de chaleur urbains, la prévention des inondations, etc.

##### • Autodiagnostic

Les pôles mènent également des travaux pour renforcer la résilience de leurs activités. En 2022, VINCI Concessions a lancé une analyse de vulnérabilité au changement climatique pour plusieurs entités de son réseau (35 entités, dont 27 aéroports). La première étape de cette analyse a permis de développer une méthodologie d'étude de vulnérabilité, afin de réaliser une première évaluation au niveau macro des principaux risques auxquels font face les concessions étudiées. Dans un second temps, pour les entités identifiées comme étant les plus exposées, une analyse plus poussée de l'impact de ces risques sur les infrastructures sera réalisée, afin d'identifier, avec les équipes techniques des infrastructures concernées, des mesures d'atténuation pertinentes (ainsi que les Capex nécessaires). Toutes les projections climatiques seront prises en compte pour calculer le référentiel historique. Pour les référentiels 2030 et 2050, les deux scénarios de réchauffement climatique utilisés sont les SSP2-4.5 (réchauffement estimé de 2,7 °C d'ici la fin du siècle) et SSP5-8.5 (émissions élevées, sans politique climatique additionnelle).

En 2021, une étude de la résilience au changement climatique de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) a été lancée selon la méthodologie « Vulnérabilités et risques : les infrastructures de transport face au climat ». Les deux scénarios climatiques pris en compte pour cette étude sont : RCP 4.5 et RCP 8.5. Les résultats de l'étude ont permis d'identifier les vulnérabilités physiques et fonctionnelles de la ligne de chemin de fer, notamment face aux aléas climatiques à venir : sécheresse, chaleur, inondations, vents et tempêtes. Ce travail a conduit à la réalisation d'un plan d'adaptation pour déterminer les actions à réaliser à moyen et à long terme. À plus court terme, les actions de prévention et de lutte contre les incendies (en particulier la protection des sous-stations électriques) s'imposent comme une priorité, notamment au regard des événements des étés 2021 et 2022.

Pour l'autoroute Athènes-Patras en Grèce, une étude, fondée sur les scénarios du Giec, a permis de souligner les risques physiques, opérationnels et de maintenance causés par les inondations, les vagues de chaleur et la hausse des températures, dont la fréquence, l'intensité et la durée devraient augmenter dans les années à venir. Les conclusions ont ainsi permis de souligner les points de vulnérabilité les plus importants (comme les systèmes d'évacuation des eaux ou les équipements électriques) et les sections de l'autoroute particulièrement à risque.

De son côté, VINCI Autoroutes a mené un diagnostic de criticité de son réseau national. Cette étude évalue l'évolution des paramètres climatiques à moyen (2035) et à long terme (2085) et leurs impacts sur l'infrastructure autoroutière, et repose sur deux scénarios climatiques : scénario RCP 8.5 (tendancier) et 4.5 (politique ambitieuse de réduction des émissions de GES). Les résultats conduisent à considérer en priorité deux aléas : inondations/cruels violentes et feux avec une prédominance des zones à risques autour du pourtour méditerranéen. VINCI Autoroutes participe au test de la méthode ACT Adaptation développée par l'Ademe, qui permet aux entreprises d'évaluer leur capacité d'adaptation au changement climatique.

Enfin, les activités Route de VINCI Construction poursuivent leur démarche de mesure de la résilience de leurs sites fixes dans le cadre de nouveaux investissements. Ainsi, pour la construction d'une nouvelle usine à Orlando (Floride) la résilience de l'infrastructure aux ouragans a été mesurée. Ces analyses amènent à étudier le contexte climatique du site ainsi que la récurrence et la gravité des aléas climatiques majeurs, afin d'adapter la structure du projet pour résister à ces événements.

### 3.2.3.2 Projets d'adaptation au changement climatique

Le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et de leurs infrastructures énergétiques, de communication, de transport, d'eau, d'assainissement, en intégrant une démarche d'écoconception dans ses projets, qui vise à étudier les ouvrages sur l'ensemble de leur cycle de vie. VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. Les entreprises de VINCI développent des savoir-faire en aménagements techniques : pour le confortement des digues, en utilisant les scénarios scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse de + 50 cm à l'horizon 2100, selon le Giec) ; pour faire face aux fortes pluies, s'agissant de construire en zone de plan de prévention du risque inondation (PPRI), construire des pompes de relevage pour évacuer l'eau, ou mettre en œuvre des asphaltes poreux pour absorber l'eau (Drainovia) ; pour faire face aux fortes chaleurs, dimensionner les équipements d'un parc éolien dans le désert algérien devant résister à des températures de 50 °C, ou la mise en œuvre d'enrobés clairs pour diminuer le rayonnement de chaleur (SMA, Lumi+, Ecolvia Déco, solution Puma). Les entreprises de VINCI sont fréquemment sollicitées après de tels événements pour rétablir le fonctionnement normal des infrastructures de transport et d'énergie.

L'aéroport Kansai International (Japon) a été sélectionné pour recevoir l'Outstanding Civil Engineering Achievement Award à la Japan Society of Civil Engineers 2021 pour son plan d'amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles. En effet, en seulement trois ans, les travaux de construction déployés après la frappe du typhon Jebi (2018) ont contribué au développement des côtes et infrastructures du pays.

Les projets d'adaptation au changement climatique se sont traduits en 2022 par plusieurs chantiers. En Nouvelle-Zélande, HEB Construction (VINCI Construction) s'est vu attribuer un contrat de conception-construction de 4,5 km de voies littorales pour piétons et vélos, avec une livraison prévue en 2026. S'y ajoute la réalisation de 2,7 km de digue et de 800 m de murs de protection contre les tempêtes et l'élévation du niveau de la mer. Sur le chantier High Speed 2 (deuxième ligne à grande vitesse du Royaume-Uni, qui traversera des plaines inondables), VINCI Construction agit sur la topographie afin de favoriser la gestion naturelle des inondations par les techniques utilisant le bassin-versant (étangs de stockage, restauration de rivières sinueuses, etc.) plutôt que des « zones de stockage de remplacement des plaines inondables » (RFSA).

VINCI Construction a lancé en 2022 son offre Revilo®, dédiée à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Cette offre vient formaliser l'expertise acquise à travers des dizaines de « cours d'école Oasis » à Paris, les travaux de l'école Marcel-David à Échirolles, le jardin de l'Ar à Bordeaux ou le parc de la Loubière à Toulon. La végétalisation et le traitement de l'infiltration des eaux apportent l'effet d'îlot de fraîcheur et permettent également de capter du carbone. Equo Vivo, la marque de VINCI Construction dédiée à la réalisation de projets d'aménagement, est tournée vers la restauration de la biodiversité, la conception et le maintien de la continuité écologique. Parmi les réalisations notables en 2022, la restauration hydromorphique du ru de Gally, espace endigué de la Seine Bassée en amont de Paris, de façon à protéger la capitale d'une crue massive.

Les équipes de Sixense (VINCI Construction) ont réalisé le relevé 3D des falaises de Saint-Jean-de-Luz. Ce chantier s'inscrit dans le cadre d'un projet national d'adaptation au recul du trait de côte. La consolidation des données dans le temps permet à la communauté d'agglomération du Pays basque et à la commune de Saint-Jean-de-Luz de comparer l'évolution géomorphologique de la falaise et de mettre en place une gestion adaptée et préventive de l'érosion côtière (définition du périmètre de sécurité, mesures de confortement).

Omexom (VINCI Energies) développe la résilience climatique des réseaux électriques pour RTE, à travers l'élargissement des tranchées forestières et des pylônes anticascades, mais aussi par l'enfouissement des réseaux, si besoin pour les protéger des tempêtes.

## 3.3 Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire

Dans un contexte de menaces sur les écosystèmes et de raréfaction des ressources naturelles, dont certaines sont essentielles au fonctionnement de ses activités, VINCI entend limiter l'empreinte de ses métiers en les inscrivant dans une démarche d'économie circulaire. S'engager dans cette perspective revient à repenser les modes de consommation, de production et de gestion des ressources et déchets, en améliorant les processus de conception et de production, en réduisant l'extraction de matières premières

vierges, en privilégiant les techniques et comportements efficaces, en favorisant le réemploi et le recyclage. L'ambition environnementale de VINCI pour les prochaines années est d'accroître ces actions constitutives d'une démarche circulaire, pour l'ensemble de ses activités, selon trois niveaux d'engagement :

- favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles ;
- améliorer le tri et la valorisation des déchets ;
- limiter l'extraction de matériaux vierges en développant une offre de matériaux recyclés.

Le déploiement de cette ambition se fait au plus près du terrain, les actions étant construites au regard des spécificités des activités de VINCI (voir la synthèse des objectifs par pôle et par axe, page 220). Une communauté Économie circulaire réunit ainsi différents experts des divisions de VINCI dans une logique de partage de bonnes pratiques, de veille réglementaire et de mise en place de projets transverses et communs.

### 3.3.1 Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles

#### 3.3.1.1 Actions d'approvisionnement responsable

Actions mises en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>Écoconception</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire avec moins de ressources en développant les démarches d'écoconception et les solutions de réduction à la source des matériaux.</li> <li>- Pour chaque filière d'approvisionnement principale (granulats, acier, matériaux inertes, biomasse, etc.) favoriser l'utilisation de matériaux secondaires, recyclés ou de réemploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de programmes de R&amp;D ou de brevets dédiés à l'environnement</li> </ul>
<p>Approvisionnements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque filière d'approvisionnement principale (granulats, acier, matériaux inertes, biomasse, etc.) favoriser l'utilisation de matériaux secondaires, recyclés ou de réemploi.</li> <li>- Pour les concessions, en tant que maîtres d'ouvrage, encourager l'emploi de matériaux issus du réemploi ou du recyclage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une sélection de filières pertinente par entités : quantité de matériaux mis en œuvre issus du réemploi ou recyclage</li> </ul>

La question de l'approvisionnement en matières premières est centrale dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire pour VINCI. Les secteurs d'activité du Groupe étant consommateurs de matières premières, les entreprises déploient des solutions afin de réduire les impacts liés à cette consommation. Ces solutions sont de plusieurs types : écoconception des projets, travaux sur les possibilités d'approvisionnement en matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation, ou en matériaux recyclés, clauses environnementales des contrats de sous-traitants, évaluation des fournisseurs dans le cadre d'appels d'offres, etc.

Les travaux du lab recherche environnement VINCI-ParisTech sur le sujet de l'écoconception ont permis la création d'outils favorisant la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des projets, principalement dans le secteur du bâtiment. Une thèse, portée en 2022 par un étudiant de l'école des Ponts, utilise notamment des données issues de chantiers d'entreprises de VINCI (Cardem et les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction) afin d'évaluer le sujet du réemploi de matériaux dans la construction. Plusieurs exemples de réemploi sur les chantiers sont développés dans le paragraphe 3.3.2.2 : Solutions de réemploi, page 244.

Dans les activités de construction, les efforts déployés par les divisions pour minimiser l'utilisation de matériaux vierges portent sur les réductions de consommation, l'approvisionnement local afin de créer des boucles de valorisation et sur le recours aux matériaux recyclés, issus du réemploi ou de la réutilisation. La division Grands projets de VINCI Construction est parvenue à recycler *in situ* des matériaux issus de la démolition de chaussées sur le chantier de rénovation du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine au Canada ; et à réutiliser des déblais *in situ* sur différents projets, comme celui de la construction du tunnel du Femern entre le Danemark et l'Allemagne ou le projet ferroviaire néo-zélandais de City Rail Link.

Au sein des concessions, les consommations des principales matières premières sont suivies, notamment la consommation d'enrobés pour la maintenance des autoroutes en France. VINCI Autoroutes s'est fixé pour objectif de recycler d'ici 2030 90 % des agrégats d'enrobés issus de ses travaux de rabotage et d'en réutiliser la moitié sur ses propres chantiers. Cette ambition est systématisée dans les appels d'offres relatifs aux travaux d'entretien autoroutier. Ainsi, en 2022, sur les 1 159 968 t d'agrégats d'enrobés produits sur les chantiers de rénovation de VINCI Autoroutes, 529 069 tonnes ont été recyclées directement sur des chantiers de VINCI Autoroutes, soit 46 %. Certains projets de rénovation de chaussées menés cette année ont atteint des seuils ambitieux de recyclage : sur le chantier d'élargissement de l'A57 à Toulon, 50 % des terres issues des travaux de terrassement ont été réutilisées sur site et 100 % des agrégats d'enrobés ont été réutilisés, dont 40 % sur site ; pour les travaux d'élargissement de l'A61, un groupement de plusieurs entités de VINCI Construction (division Route France et division Génie civil France) a appliqué environ 120 000 tonnes d'enrobés intégrant jusqu'à 50 % d'agrégats recyclés.

La démarche d'achats responsables lancée au niveau des pôles et du Groupe, afin de pouvoir obtenir des matériaux et matériels à moindre impact environnemental se poursuit (voir paragraphes 4.4.2 et 4.4.3 du Plan de vigilance, pages 276 et 278). VINCI Construction Terrassement (division Réseaux France) a intégré dans l'ensemble de ses contrats-cadres des critères de performance environnementale. Les fournisseurs et sous-traitants sont dès lors évalués chaque année selon des critères précis, et les évaluations sont consignées dans une base de données mise à la disposition de tous les collaborateurs. De plus, plusieurs actions ont été menées en 2022 dans cette entité, concernant les achats de géotextile, de grillages clôturés et de grillages anti-tag pour supprimer les emballages plastiques lors des livraisons. VINCI Energies a aussi engagé des discussions avec certains de ses fournisseurs pour leur présenter les enjeux environnementaux et les encourager à la production de fiches PEP (profil environnemental produit) et FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire).

En matière de reconnaissance externe, VINCI a été évalué dans le cadre du CDP Forests pour la troisième année et a obtenu la note C, qui correspond au niveau « Awareness ». Le bois est en effet une des ressources à fort enjeu pour les activités du Groupe, en matière de gestion des risques d'approvisionnement et de lutte contre la déforestation. Certaines activités spécifiques de VINCI Construction comme Arbonis, CMA Agencement et Menuiserie, Tarare Bois (division Bâtiment France) et CBCI (division Europe Afrique) sont particulièrement exposées et portent une attention particulière à leur approvisionnement : par exemple, plus de 80 % du bois utilisé par Arbonis est certifié PEFC, et, dans une logique de circuit court, les équipes utilisent des essences locales et veillent à renforcer la filière française de bois certifié en lien avec l'Office national des forêts (ONF). 70 % du bois utilisé par Tarare Bois est certifié PEFC et tous leurs bois massifs proviennent de scieries françaises.

### 3.3.1.2 Solutions destinées à favoriser l'approvisionnement responsable et le déploiement de matériaux durables

Au niveau du Groupe, de nombreuses solutions autour de l'approvisionnement responsable et du développement de matériaux durables sont déployées. VINCI Construction développe ses travaux sur les analyses du cycle de vie des produits et solutions environnementales (route à fort taux de recyclage, technologie Power Road®). Ces travaux permettent de disposer d'éléments tangibles sur les bénéfices environnementaux des offres proposées. Les entreprises de VINCI Construction expérimentent de manière continue des procédés innovants et mènent de nombreux projets de recherche. Au sein de la division Réseaux France de VINCI Construction, Sodilor, leader français dans la fabrication d'équipements de sécurité routière et de mobilier urbain durable, propose une large gamme de produits route et confort urbain écoconçus, issus notamment de la revalorisation de matières plastiques.

Via sa filiale Arbonis, (division Bâtiment France), VINCI Construction industrialise la construction bois en déclinant les avantages de ce matériau renouvelable, recyclable et à empreinte carbone réduite. À Épinal, début mars 2022, Arbonis a livré à Lidl France son premier supermarché 100 % bois, toute première construction portant le label Bois de France. La structure, les murs et la charpente de l'ouvrage, réalisé en centre-ville, ont été intégralement conçus avec 460 m<sup>3</sup> de sapin et d'épicéa issus des forêts vosgiennes et du Jura. Depuis mai 2022, Arbonis œuvre à la structure en bois de deux des trois immeubles du programme Hope, et a également livré un parking silo en bois baptisé Équinoxe à Cergy-Pontoise (représentant 5 960 m<sup>2</sup> de surface de plancher mixte et 220 m<sup>3</sup> de bois lamellé-collé).

De plus, VINCI Construction a renforcé ses expertises des matériaux biosourcés et géosourcés : la brique de terre crue, un matériau géosourcé employé dans l'opération du pôle socioculturel à Venerque, entre Muret et Auterive, par Bourdarios (division Bâtiment France de VINCI Construction) ; la mise en œuvre de briques biosourcées pour la Maison des ingénieurs AgroParisTech à Palaiseau (division Bâtiment France de VINCI Construction) ; l'utilisation de la laine de bois sur les chantiers d'Arbonis, en particulier le programme Hope à Villeneuve-d'Ascq et à Lezennes, et l'ensemble immobilier qui accueillera notamment les archives de la Métropole européenne de Lille (division Bâtiment France de VINCI Construction).

## 3.3.2 Amélioration du tri et de la valorisation des déchets

### 3.3.2.1 Actions d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets

Les filiales du Groupe se mobilisent pour réduire les quantités de déchets générés et systématiser leur valorisation, à la fois dans les métiers de la construction et de l'énergie (déchets de chantier principalement, qui représentent des volumes importants) et dans les concessions (gestion des déchets des usagers : aéroports, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux. Au-delà du suivi annuel de la gestion des déchets réalisé par les entités de VINCI (quantité et suivi des filières de valorisation), les activités se sont fixé des stratégies de réduction et de valorisation des déchets qui leur sont propres.

Actions mises en œuvre		Indicateurs de suivi
Réduction des déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles sur les chantiers.</li> <li>Développer des programmes « zéro plastique à usage unique » pour certaines entités, notamment la délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction, et sur les aires d'autoroutes en partenariat avec les enseignes commerciales.</li> </ul>	- Quantité de déchets générés annuellement
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le tri.</li> <li>Systématiser la valorisation avec des jalons développés par zone géographique pour certaines entités.</li> </ul>	- Taux de déchets valorisés auprès de prestataires qualifiés (hors déchets dangereux)

### Répartition des déchets dangereux et non dangereux

(en tonnes)	Déchets dangereux			Déchets non dangereux			Déchets et matériaux inertes		
	2022	2021 (*)	Variation 2022/2021	2022	2021 (*)	Variation 2022/2021	2022	2021 (*)	Variation 2022/2021
VINCI Autoroutes	557	675	(17 %)	18 554	16 195	15 %	3 135	3 072	2 %
VINCI Concessions	882	867	2 %	30 797	17 829	73 %	3 686	3 846	(4 %)
VINCI Energies	5 802	7 238	(20 %)	39 045	33 033	18 %	774 724	669 211	16 %
VINCI Construction	312 775	294 255	6 %	984 403	2 243 235	(56 %)	20 129 420	9 623 462	109 %
VINCI Immobilier	1	-	-	1 814	1 553	17 %	-	-	-
<b>Total</b>	<b>320 017</b>	<b>303 035</b>	<b>6 %</b>	<b>1 074 613</b>	<b>2 311 845</b>	<b>(54 %)</b>	<b>20 910 965</b>	<b>10 299 591</b>	<b>103 %</b>

(\*) L'année 2021 a été la première année de mise en œuvre du processus de fast close, les données 2021 partiellement estimées pour la publication ont été remplacées par les données réelles au 31/12/2021 sur un périmètre comparable à 2022.

Le périmètre de reporting des déchets produits couvre l'ensemble du Groupe, excepté la division Europe Afrique de VINCI Construction (voir la Note méthodologique, page 282). La variation de ces indicateurs, notamment les déchets non dangereux, repose sur une amélioration du suivi, ainsi que sur le phasage et la nature des chantiers de l'année. Dans les activités de construction, les chantiers peuvent générer des quantités importantes de matériaux inertes en début de projet. En 2022, VINCI Construction s'est appuyé sur les exigences de traçabilité induites par la loi antigaspillage pour une économie circulaire (Agec), pour intégrer les volumes des terres excavées qui n'étaient pas précédemment incluses dans les données environnementales reportées, expliquant la forte augmentation des déchets et matériaux inertes. Cet indicateur sera affiné et pourrait être amené à évoluer à nouveau en 2023. Dans le cas des chantiers de rénovation de VINCI Autoroutes, les quantités de déchets inertes produits sont variables d'une année sur l'autre.

#### • Réduction et valorisation des déchets au sein des concessions

VINCI Autoroutes ambitionne de valoriser 100 % des déchets d'exploitation et des aires gérées en propre en 2025 (dont 60 % de valorisation matière pour les déchets d'exploitation), et une réduction de 10 % en volume des déchets d'exploitation à l'horizon 2030. En ce qui concerne les déchets générés par les usagers des autoroutes, 100 % des aires de repos et de services du réseau sont équipées pour le tri sélectif des emballages et des ordures ménagères. Les déchets d'exploitation de VINCI Autoroutes sont triés et dirigés vers des filières externes de traitement et de valorisation, et 84 % des déchets d'exploitation et des aires gérées en propre de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2022. Pour aller plus loin, VINCI Autoroutes implique les installations commerciales

partenaires dans le cadre d'un projet « Objectif aire zéro déchet ». Ces dernières s'engagent notamment à mettre en place des actions et des expérimentations en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets suivant trois niveaux (engagé, expert ou exemplaire), comme la mise en place de vrac solide, de composteur ou de biodigester pour valoriser les déchets organiques. À ce jour, 57 aires sont impliquées dans la démarche : 40 aires au niveau engagé, 7 aires au niveau expert et 10 aires au niveau exemplaire. VINCI Autoroutes s'est aussi investi, depuis 2019 et 2020, sur deux projets menés par sa filiale Escota, qui sont à l'origine de l'initiative Objectif aire zéro déchet, lauréate du Prix de l'Environnement : « Pour une Méditerranée zéro plastique » lancé par la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019 et le projet d'Aire zéro déchet en partenariat avec l'enseigne E.Leclerc et le Lab Zéro de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020. Par ailleurs, en septembre 2022, Escota a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt sur les déchets hors foyers lancé par Citeo. Ce dernier apporte ainsi son expertise et finance des équipements aidant les clients à mieux trier leurs déchets, comme des dispositifs *nudge* ou de la signalétique. En retour, VINCI Autoroutes leur envoie des données permettant de mesurer l'impact de ces équipements.

**68 %**  
de déchets valorisés  
dans les concessions  
de VINCI en 2022

Dans un contexte de forte implantation à l'international, l'enjeu pour les concessions de VINCI est de pouvoir trouver des solutions de traitement des déchets évitant la mise en décharge. VINCI Concessions s'est donc fixé l'objectif du « zéro déchet en décharge » en 2030 en travaillant sur les axes suivants :

- réduction des déchets à la source ;
- mise en place de solutions de tri et de collecte plus performantes ;
- identification de filières locales de valorisation des déchets ;
- augmentation de la part de valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique.

Le défi est plus particulièrement ambitieux dans les pays dans lesquels les filières de valorisation des déchets ne sont pas développées. C'est la raison pour laquelle, après l'aéroport Salvador Bahia (Brésil), l'aéroport de Belgrade (Serbie) a mis en place son propre centre de tri. Ce nouveau processus permet d'éviter l'enfouissement systématique de l'ensemble des déchets issus du terminal, des bureaux, de l'activité cargo et des cantines. Les déchets qui s'y prêtent sont recyclés par une société partenaire, le reste est envoyé en incinération. Ce nouveau processus permet de passer d'un taux de recyclage des déchets de 7 % en 2021 à 57 % en 2022.

Les aéroports collaborent également avec certaines compagnies aériennes pour les aider à développer une politique de tri dans les avions durant les vols. En effet, pour des raisons sanitaires, la réglementation internationale est stricte et impose des modes d'élimination tels que l'incinération (privilégiée) ou la stérilisation en vue de l'enfouissement. Une grande quantité de déchets recyclables n'est ainsi pas valorisée. L'objectif est donc de séparer à la source les plastiques, cartons, etc. qui n'ont pas été en contact avec des produits alimentaires d'origines animales (bouteilles d'eau, gobelets, canettes, cartons, magazines, etc.). L'aéroport prend ensuite le relais en collectant les déchets de la compagnie aérienne en deux containers distincts afin de pouvoir valoriser ou recycler ces déchets. Les aéroports Nantes Atlantique, Lyon-Saint Exupéry et Londres Gatwick ont été les premiers à expérimenter cette solution avec la compagnie easyJet. À Lyon, plus de 14 t de déchets de la compagnie aérienne ont été collectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 81 % en moyenne ont pu être recyclés. Pour l'année 2023, les objectifs sont d'améliorer ces performances et d'étendre ce projet à l'ensemble du réseau VINCI Airports.

Concernant les concessions autoroutières internationales, au Pérou, Lima Expressa a obtenu la première place des prix Proactivo 2022 dans la catégorie « Entités et institutions liées au secteur énergétique minier » pour le projet « Économie circulaire avec progrès social ». Cette initiative promeut le recyclage des déchets et l'équité de genre à travers la participation de femmes issues de populations vulnérables, en leur donnant une indépendance économique à partir de leur travail de valorisation des déchets.

**18 sites**  
« zéro déchet en décharge »  
pour VINCI Concessions  
en 2022

#### • Réduction et valorisation des déchets dans les activités de construction et d'énergie

VINCI Energies et la division Grands projets de VINCI Construction se sont engagés à valoriser respectivement 80 % et 90 % de leurs déchets d'ici 2030. Certaines entités s'engagent sur des objectifs spécifiques, comme la division Bâtiment France de VINCI Construction qui, au travers de son document-cadre, s'engage sur des objectifs précis de valorisation des déchets de chantier, tels que trier 100 % des déchets et atteindre un taux de recyclage de 80 % d'ici 2030. Au 31 décembre 2022, la division Grands projets de VINCI Construction a atteint un taux de valorisation de ses déchets de 69 % et les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction de 75 %. À une échelle plus locale, les délégations Habitat neuf et Réhabilitation Île-de-France de la division Bâtiment France de VINCI Construction ont également développé une politique globale de réduction des déchets, en valorisant notamment les actions du terrain, comme l'affichage chantier en feuilles de pierre ou le catalogue virtuel de logements.

Ces engagements se sont traduits par des actions concrètes en 2022 comme la mise en place par Signature (division Réseaux France de VINCI Construction), d'un recycleur de solvants permettant de traiter les solvants issus du nettoyage des machines de marquage ou les résidus des pots de peintures solvantées. Cette initiative permet ainsi de diminuer les déchets et de recycler près de 70 % du solvant souillé. Le chantier de réhabilitation de 142 logements à Molsheim, mené par Urban Dumez (division Bâtiment France de VINCI Construction), illustre aussi l'engagement des équipes, qui valorisent les déchets issus de la dépose des 1 200 fenêtres à remplacer, en stockant les châssis dans des bennes de tri spécifiques sur le chantier. La gestion de ces bennes a été confiée au réseau Origami, qui collecte puis trie les déchets dans son atelier de Strasbourg. Les différents déchets issus des fenêtres (profilés plastiques, éléments métalliques et vitres)

sont ensuite renvoyés chez divers fabricants pour être intégrés dans la production de nouveaux composants : le verre des anciennes fenêtres, par exemple, est broyé puis envoyé chez Saint-Gobain pour servir à la production de nouvelles vitres, et le PVC est acheminé chez Veka, qui l'utilise pour la fabrication de nouvelles vitres.

Les divisions de VINCI Energies ont atteint un taux moyen de valorisation de leurs déchets de 73 % en 2022. Pour contribuer à la diminution des déchets plastiques, VINCI Energies a mené en Espagne *Salva Mares*, un projet d'économie circulaire via lequel les employés ont pu collecter des déchets plastiques dans une zone de la Méditerranée. Des sorties en bateau ont été organisées par ReForest Project pour collecter les plastiques flottants tout au long de l'année. Ce plastique est ensuite transformé en polyester pour fabriquer des couvertures qui seront données aux sans-abri. Au total, entre mai et septembre 2022, 1 400 kg de plastique ont été collectés pour produire 700 couvertures polaires.

Parmi les business units issues du parcours intrapreneurs de Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de VINCI, Waste Marketplace, propose une solution numérique dédiée à la gestion des déchets de chantier, utilisée en interne mais aussi par des entreprises extérieures au Groupe. Permettant de piloter de manière plus rapide et efficace l'enlèvement des bennes, elle accompagne également les entreprises vers le déploiement de solutions sur mesure dans la gestion de déchets atypiques et vers l'amélioration des taux de valorisation. Elle s'appuie sur un réseau de spécialistes du traitement des déchets et d'industriels utilisateurs de matières premières secondaires, en adaptant les contenants aux flux des déchets et en garantissant leur traçabilité. En 2022, Waste Marketplace a levé 2 millions d'euros pour renforcer sa présence commerciale sur le territoire national et perfectionner son outil numérique, en particulier en matière de traçabilité des déchets.

### 3.3.2.2 Solutions de réemploi

Plusieurs démarches et outils ont été mis en place pour inciter les collaborateurs du Groupe à opter pour le réemploi. VINCI Construction et VINCI Energies ont développé leur marketplace de réemploi, dans le but de permettre à chacun de prêter, louer, vendre ou acheter tout type de matériaux ou de matériel grâce à des annonces postées sur une plateforme numérique.

Au-delà de la sensibilisation des collaborateurs, l'engagement dans une démarche de réemploi s'impose également dans le cadre des projets portés par le Groupe. Ainsi, dans le cadre du projet Universeine, pour le Village des athlètes, 75 % des matériaux mis en œuvre doivent pouvoir être démontés, réemployés ou recyclés, et des matériaux issus du réemploi doivent être intégrés pour au moins 10 % en masse. Pour mieux répondre à la demande émergente des matériaux de réemploi chez les maîtres d'ouvrage, des initiatives ont été lancées en 2022 pour constituer des filières 100 % VINCI de réemploi entre la Ressourcerie du BTP (spécialiste du réemploi au sein de la division Bâtiment France de VINCI Construction et issu du programme intrapreneuriat de Leonard), Neom (filiale de VINCI Construction spécialisée dans le désamiantage, le déplombage, le curage et la logistique) et VINCI Energies, notamment sur les chemins de câbles, dans le cadre de deux opérations : le curage du bâtiment E de Pantin 2024 ainsi que le curage et le déshabillage de coques pour le magasin H&M des Champs-Élysées (Paris VIII). Par ailleurs, au Portugal, pour fournir une réponse rapide et efficace aux clients qui rencontrent des problèmes de discontinuité de fonctionnement sur leurs équipements de système de détection incendie, VINCI Energies réemploie ces équipements retirés lors de la rénovation des installations.

Le réemploi se développe également sur les autoroutes A72 et A89 du réseau VINCI Autoroutes dans le cadre des campagnes de remplacement de glissières de sécurité. Une action de valorisation des anciens dispositifs de retenue a été mise en place, et cette initiative a ouvert les portes à de nouvelles collaborations locales, notamment avec le Gaec (Groupement agricole d'exploitation en commun) des Mollières, qui a offert une seconde vie à ces matériaux en les réutilisant pour des parcs à bovins, ou encore en guise de couloirs de contention pour effectuer en toute sécurité des interventions sanitaires sur un animal ou un groupe d'animaux.

VINCI promeut aussi le réemploi auprès des maîtres d'ouvrage. VINCI Construction est en effet membre du « Booster du réemploi » via sa filiale de développement immobilier Adim (division Bâtiment France). Lancée en septembre 2020, cette démarche rassemble et mobilise les acteurs de l'immobilier pour prescrire l'utilisation de matériaux de réemploi afin d'accélérer et massifier le réemploi dans le secteur du bâtiment. VINCI Immobilier engage aussi des démarches de réemploi : dans le cadre du projet immobilier Dauphiné pour la Société de la Tour Eiffel, le pôle est accompagné par Cycle Up, un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) réemploi, pour valoriser les matériaux issus de la phase de démolition en mettant par exemple en vente des dalles de moquette, ou en intégrant des matériaux issus du réemploi comme des chemins de câbles ou des dalles de faux plafonds.

Les entités font aussi des dons de matériel aux associations. C'est le cas de la division Bâtiment France de VINCI Construction qui a donné du mobilier et des matériaux provenant de la réhabilitation de logements à Labège et de l'INSA Toulouse à des associations, notamment des lits pour des familles de réfugiés ukrainiens, ou divers matériaux et matériels à des ressourceries toulousaines. VINCI Energies a aussi lancé au Portugal une initiative « Ordinateurs solidaires », qui vise à prolonger la durée de vie des ordinateurs au-delà de la durée de renouvellement fixée par l'entreprise, permettant ainsi aux employés de les réutiliser pour leur usage personnel ou de les offrir à des ONG.

Par ailleurs, sur un périmètre plus large que le réemploi, VINCI Construction contribue à la promotion de l'économie circulaire dans ce même secteur. Le pôle est en effet membre fondateur de CircoLab, une association qui a pour objectif de développer l'économie circulaire dans le domaine de l'immobilier et de la construction ; les délégations Habitat neuf et réhabilitation Île-de-France ont signé, quant à elles, la Charte métropolitaine pour une construction circulaire de la Métropole du Grand Paris, une convention de partenariat en faveur de l'économie circulaire entre CDC Habitat et GTM Bâtiment.

## 3.3.3 Développer des offres de recyclage

### 3.3.3.1 Actions de recyclage des matériaux

Certaines activités du Groupe consistent à produire des matériaux (exploitation de carrières notamment). Leurs principaux enjeux sont de développer des solutions alternatives aux matériaux primaires en déployant des offres de matériaux recyclés et en développant les sites de recyclage.

Actions mises en œuvre	Indicateurs de suivi
Offre de matériaux recyclés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de sites fixes pouvant accueillir et transformer des matériaux recyclés (référentiel Granulat+).</li> <li>- Promouvoir les offres de matériaux recyclés dans toutes les géographies.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de sites de production engagés dans l'économie circulaire</li> <li>- Quantité de matériaux recyclés produits sur les carrières et plateformes</li> </ul>

Limiter la consommation de ressources naturelles exige d'accroître l'offre de matériaux recyclés disponible. Les entreprises de VINCI travaillent à augmenter la part de matériaux recyclés utilisés, que ce soit dans leurs propres procédés de construction ou avec leurs partenaires en tant que maîtres d'ouvrage. Elles déploient également des offres de recyclage de matériaux, en développant par exemple leurs sites de recyclage, en améliorant leurs techniques afin de proposer de plus grandes quantités de matériaux recyclés, et en travaillant sur les bénéfices environnementaux de ces offres auprès de leurs clients.

La division Route France de VINCI Construction s'est fixé les objectifs suivants : 80 % des sites engagés dans l'économie circulaire, 25 % de réintroduction d'agrégats d'enrobés sur les chantiers, et le doublement de la production de matériaux recyclés entre 2019 (10 millions de tonnes produites) et 2030. Cette ambition s'accompagne du développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergie, qui rencontrent un intérêt croissant auprès des clients. VINCI Construction, aujourd'hui leader du marché de la valorisation des déchets du BTP et de l'industrie, déploie partout en France Granulat+, sa marque dédiée à l'économie circulaire des matériaux de construction. Celle-ci constitue le plus grand réseau de sites d'accueil des déchets minéraux du BTP et des industries en France, avec 130 carrières et plateformes équipées d'installations dédiées d'accueil, de tri et de recyclage, permettant de recycler et de valoriser les déchets minéraux de la construction et de l'industrie. Les matériaux recyclés deviennent ainsi des granulats de qualité, certifiés. Un site labellisé Granulat+ opère le tri de l'intégralité des déchets apportés, optimise leur recyclage et leur valorisation, et enfin assure la traçabilité des déchets traités. L'ambition consiste à augmenter le niveau de traitement des matériaux recyclés pour les destiner à des usages toujours plus nobles. Par exemple, les déblais de terrassement du BTP, jusque-là « déchets ultimes », peuvent désormais être valorisés à 100 %. Les sites Granulat+ sont répartis sur l'ensemble du territoire français, constituant un maillage dense qui favorise les circuits courts et des conditionnements optimisés qui raisonnent les consommations (*big bags* pour les chantiers urbains ou de petite taille). À terme, le perfectionnement des techniques de recyclage ouvre la voie à de véritables « carrières perpétuelles » qui fonctionneraient sans gisement naturel.

Les entreprises de concession de VINCI, en tant que maîtres d'ouvrage, s'engagent également à favoriser les matériaux recyclés en intégrant des obligations de recyclage des matériaux dans leurs cahiers des charges. Chez VINCI Autoroutes, les marchés de rénovation de chaussées intègrent des objectifs afin de réutiliser au maximum les agrégats d'enrobés générés par un chantier dans les nouveaux enrobés (voir paragraphe 3.3.1.1 : Actions d'approvisionnement responsable, page 241).

**14 Mt**

de matériaux recyclés dans la production totale de VINCI Construction en 2022

### Recyclage et valorisation chez VINCI Construction

	Monde		France	
	2022	2021	2022	2021
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	21 %	20 %	21 %	20 %
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	14,0	14,0	8,5	8,5
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	15 %	15 %	18 %	18 %

VINCI Construction développe continuellement des solutions innovantes. Depuis 2015, la division Route France utilise une solution permettant de valoriser jusqu'à 100 % des produits issus d'une ancienne chaussée pour en construire une nouvelle. Pour atteindre cet objectif, une usine mobile de nouvelle génération, baptisée TRX 100 %, a été écoconçue, et une nouvelle approche de la méthodologie de formulation a été développée permettant d'assurer la qualité des enrobés produits. Il s'agit dans cette approche de récupérer, d'une part, 100 % des produits rabotés, et donc d'éviter la production de déchets, et d'autre part, de limiter la consommation de granulats naturels et de bitume. La direction technique et expertise (DTE) d'Île-de-France a également développé un matériau routier à base de plastiques recyclés, qui est recyclable et sans bitume. Un premier démonstrateur de 12 m<sup>2</sup> a été réalisé, et le département des Yvelines a accompagné ce projet en permettant la mise en œuvre de 100 mètres linéaires de piste cyclable avec ce matériau en 2022.

#### 3.3.3.2 Recyclage urbain

Le recyclage urbain consiste à réaliser une opération immobilière visant à réhabiliter un foncier considéré comme obsolète du fait de la perte de son usage ou de la vétusté du bâti. La notion de recyclage intervient lorsque l'activité sur le foncier en question était déjà interrompue ou vouée à s'interrompre prochainement. Les opérations sur foncier portent par exemple sur des sites industriels désaffectés, des logements vétustes, des terrains pollués, ou des ensembles de bureaux ou zones commerciales obsolètes (voir paragraphe 3.4.3.1 : Actions de réduction des impacts, page 250). VINCI Immobilier s'est engagé à atteindre plus de 50 % de son chiffre d'affaires en recyclage urbain avant 2030. Cet engagement s'inscrit à la fois dans une logique de dépollution des sols, de préservation des ressources et de lutte contre l'artificialisation des sols. Le bilan de l'année 2022 aura été particulièrement positif de ce point de vue avec plus de 57 % du chiffre d'affaires de VINCI Immobilier consacré au recyclage urbain.

### 3.4 Préserver les milieux naturels

Parce que les projets construits ou gérés par VINCI ont des incidences directes ou indirectes sur les milieux naturels, leur préservation fait partie intégrante des processus de conception, réalisation et d'exploitation du Groupe. Ainsi, tout au long du cycle de vie des projets, le Groupe a pour priorité de réduire le plus possible leur incidence sur les milieux naturels tout en s'adaptant aux enjeux écologiques et climatiques émergents. VINCI met en œuvre des solutions répondant à ces enjeux dans les domaines de l'eau (usines et process de traitement des eaux), de la restauration et de la transparence écologiques (reméandrage de cours d'eau, écoponts, etc.), et poursuit sa démarche d'innovation pour proposer des solutions pertinentes et efficaces à tous les stades des projets.

Pour ce faire, VINCI s'engage à l'horizon 2030 à :

- prévenir les nuisances et incidents en systématisant un plan de management environnemental dans toutes les activités ;
- optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique ;
- tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité (voir paragraphe 3.1 : L'ambition environnementale, page 220).

En 2022, les pôles de VINCI ont appliqué leurs feuilles de route intégrant les enjeux de milieux naturels et ont parfois affiné certains de leurs objectifs. Plusieurs entités de VINCI ont noué des partenariats avec le monde scientifique et associatif (voir paragraphe 3.1.5 : Dialogue avec les parties prenantes, page 228) afin de s'assurer de l'expertise des démarches mises en œuvre.

Afin de piloter les engagements du Groupe, un système de gouvernance de la biodiversité a été instauré depuis plusieurs années (voir paragraphe 3.1.1.1 : Gouvernance interne, page 221). Une coordination Biodiversité, composée d'environ 90 experts en écologie et de responsables environnement des différents métiers du Groupe, se réunit ainsi trois fois par an pour assurer la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques.

VINCI a renouvelé en 2020 ses engagements dans la démarche volontaire act4nature international, lancée par l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE) et de nombreux autres partenaires. Le Groupe fait ainsi partie des 67 entreprises engagées dans cette démarche visant à intégrer la question de la biodiversité dans toutes les activités et à tous les niveaux de l'entreprise. Le plan d'action de VINCI comprend cinq axes principaux (<https://bit.ly/35VHFNk>) et a été validé par le comité de pilotage d'act4nature international, composé d'ONG environnementales, de scientifiques, de pouvoirs publics et de réseaux d'entreprises. Un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route est réalisé régulièrement et rendu public. Plusieurs entités du Groupe se sont également engagées dans les démarches act4nature au niveau national telles que l'entreprise ANA, gérant les aéroports portugais, qui est signataire d'act4nature Portugal, initiative du Business Council for Sustainable Development (BCSD) Portugal. La division Route France et la délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction sont reconnues « Entreprises engagées pour la nature – act4nature France » par l'Office français de la biodiversité et le ministère de la Transition écologique grâce à leurs plans d'action en faveur de la biodiversité.

#### 3.4.1 Prévention des nuisances et incidents

##### 3.4.1.1 Actions de prévention des nuisances et incidents

Les activités du Groupe mettent en place des mesures de prévention des incidents environnementaux et de réduction des nuisances sonores, lumineuses et de dégradation de la qualité de l'air, que ce soit en phase de chantier ou d'exploitation. Le plan de vigilance de VINCI, répondant à la réglementation (loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres), détaille l'organisation en matière de prévention des atteintes à l'environnement (voir paragraphe 4.4.3 du Plan de vigilance : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 278). En outre, des actions de formation et de sensibilisation des salariés sont menées dans toutes les entreprises du Groupe (voir paragraphe 3.1.4.2 : Formation et sensibilisation, page 227).

	Actions mises en œuvre	Indicateurs de suivi
Plan de management environnemental	- Établir des indicateurs de management environnemental ainsi qu'une gouvernance et des responsabilités établies autour du management environnemental.	- Part de l'activité couverte par un plan de management environnemental
Formation	- Développement d'outils de sensibilisation et de formation spécifiques par filières métiers.	- Nombre d'heures de formation dédiées à l'environnement

##### • Prévention des incidents environnementaux

Les activités du Groupe étant susceptibles d'engendrer des nuisances et incidents environnementaux, l'ambition environnementale vise à les prévenir en systématisant la mise en place de plans de management environnementaux. L'organisation et les actions prévues en cas d'incident environnemental sont recensées dans le plan de vigilance (voir paragraphe 4.4.3 du Plan de vigilance : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 278).

##### • Qualité de l'eau

Sur les sites (autoroutes, aéroports, carrières, etc.), des bassins d'assainissement peuvent être mis en place afin de permettre la décantation des matières en suspension des eaux de ruissellement et d'exhaure, mais aussi pour contenir d'éventuelles pollutions accidentelles. Sur les autoroutes de VINCI en France, 100 % des tas de sel sont couverts et 90 % du linéaire en service est équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité afin d'éviter les pollutions accidentelles dans les milieux naturels alentour. Sur le réseau Escota, l'installation de cinq filets le long d'exutoires permet de récupérer de nombreux déchets et de stopper ainsi leur cheminement vers les routes et les cours d'eau. Grâce à leurs multiparois, ces pièges à pollution retiennent aussi bien les gros déchets (bouteilles en plastique, canettes en aluminium, etc.) que les microdébris (débris de polystyrène, mégots de cigarette, etc.).

Sur les chantiers, et en fonction du contexte, différents dispositifs peuvent être déployés (aires étanches lors des ravitaillements des engins, kit antipollution dans les engins, tapis antipollution, bassins d'assainissement provisoires, etc.). Les grands chantiers de terrassement appliquent de nouvelles techniques pour limiter le départ de matière en suspension dans le milieu naturel. La délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de la division Réseaux France de VINCI Construction a ainsi développé un module permettant de traiter les eaux de ruissellement provisoires en phase de chantier, tout en associant une filtration et un microdosage des flocculants nécessaires au traitement. La quantité de flocculants est strictement adaptée à la charge et au débit de l'eau, permettant ainsi un rejet sans matière en suspension dans les fossés ou cours d'eau environnants.

En 2022, l'usage d'huile biodégradable a été généralisé dans l'ensemble du parc des engins de la délégation de VINCI Construction Terrassement (division Réseaux France) en remplacement de l'huile hydraulique minérale. L'ensemble des chantiers de VINCI Energies Canada Infra utilise des tapis antipollution (EnviroPad®) pour confiner les déversements accidentels. Enfin, des tests de simulation de pollutions accidentelles sont organisés régulièrement afin de s'assurer de la connaissance des consignes associées par tous les collaborateurs concernés.

#### • Qualité de l'air

Pour les sociétés de construction, cet enjeu revêt plusieurs aspects et nécessite différentes mesures appropriées.

Pour limiter les émissions de poussières sur les chantiers de terrassement ou les exploitations de carrières, des arrosages des zones de roulement sont effectués dès que cela est nécessaire. En complément, lors des opérations de traitement des sols en phase de terrassement, les opérateurs s'assurent au préalable que les conditions météorologiques sont favorables. En fonction des contextes, des mesures de poussières via des systèmes spécifiques (plaquettes, etc.) peuvent être mises en place. Pour les chantiers urbains, des bâches peuvent entourer la zone d'émission afin d'éviter l'envol de poussières. Par ailleurs, le suivi via des outils connectés de la consommation des engins de chantier permet de limiter leurs émissions polluantes (voir paragraphe 3.2.1 : Réduction des émissions du périmètre direct (scopes 1 et 2), page 229).

Dans les activités de concessions aéroportuaires ou autoroutières, la majorité des émissions atmosphériques provient de l'utilisation de moteurs thermiques par les clients (avions, véhicules automobiles, camions, etc.). Les entités concernées déploient plusieurs mesures de réduction de ces émissions (voir paragraphe 3.2.1.2 : Suivi de la performance, page 232). VINCI Airports réalise des mesures de la qualité de l'air sur les aéroports Londres Gatwick, Nantes Atlantique, Lyon-Saint Exupéry, de Lisbonne, de Porto et de Funchal. À Nantes Atlantique, les relevés montrent ainsi une nette amélioration sur 2022, avec des concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) environ 60 % plus faibles en moyenne par rapport aux campagnes estivales précédentes.

#### • Nuisances sonores et vibrations

Les activités du Groupe peuvent être responsables de nuisances sonores et de vibrations principalement liées au trafic des infrastructures exploitées, aux travaux exécutés par les entités ainsi qu'aux exploitations de carrières. Afin de limiter le plus possible les nuisances sonores, des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.) où des solutions techniques peuvent être proposées pour les phases de construction ou d'exploitation (adaptation d'un tracé autoroutier, aménagement de merlons, etc.).

Pour les activités de construction, différentes actions sont diligentées par les entités, afin de limiter le bruit des chantiers. Des mesures destinées à établir les incidences en termes de vibrations et de bruit des installations de VINCI Construction (sites fixes et chantiers) sont menées de manière régulière et contrôlée. Ainsi, les sites ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et les chantiers majeurs mesurent leurs niveaux sonores et les communiquent à leurs parties prenantes. Des chartes de chantier à faibles nuisances sont également mises en œuvre : c'est le cas pour le projet Cœur d'aéroport à Marseille, où VINCI Construction surveille le niveau sonore et de vibrations générées et met à disposition les résultats.

Pour les activités de concessions, les autoroutes en exploitation font l'objet de suivis réguliers de leurs empreintes sonores visant à identifier et à résorber les « points noirs bruit ». Les logements, ainsi que les autres bâtiments éligibles, sont traités par des protections individuelles au moyen de l'isolation des façades ou bénéficient de protections à la source grâce à l'installation d'écrans acoustiques et de merlons végétalisés. Le projet de l'A355 a été conçu pour atteindre un haut niveau de performance sonore grâce à la mise en place de protections acoustiques comprenant l'installation de 11 470 m<sup>2</sup> d'écrans acoustiques, la création d'une tranchée couverte, ou encore un revêtement de chaussée adapté. De son côté, VINCI Airports s'efforce de réduire le plus possible les nuisances sonores pour les riverains sur l'ensemble des aéroports en exploitation. Cela passe, par exemple, par un système de monitoring en continu du bruit (Londres Gatwick, Nantes Atlantique, Lyon-Saint Exupéry, Lisbonne, Porto, Belgrade) et de suivi des trajectoires, dont les résultats sont disponibles en ligne, par l'insonorisation de logements de riverains, ou par la réalisation d'études et de plans d'action de réduction du bruit. Ces initiatives de dialogue et de concertation avec les riverains sont également mises en œuvre par LISEA le long de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA).

#### • Pollution lumineuse

L'apport de lumière requis pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de certaines activités du Groupe peut être source de pollution lumineuse. Dans le but de limiter celle-ci, des écrans opaques peuvent être installés le long des autoroutes, et des réseaux d'éclairage adaptés mis en place (faisceaux orientés uniquement vers les zones nécessitant d'être éclairées pour la sécurité des usagers et des collaborateurs) sur les chantiers ou les concessions exploitées lorsque le contexte le permet.

### 3.4.1.2 Solutions de prévention des nuisances et incidents à destination des clients

#### • Collectivités

Les entreprises de VINCI développent des solutions de mesure et de maîtrise des nuisances, en ce qui concerne la qualité de l'air en ville, pour des acteurs publics. VINCI Construction a conçu, dans le domaine des enrobés routiers, un procédé innovant de dépollution de l'air qui élimine les oxydes d'azote : le NOxer®. Adapté et couplé à des murs antibruit, il permet d'obtenir une double efficacité sonore et atmosphérique, en éliminant de 15 à 25 % de la pollution globale générée par le trafic et en réduisant jusqu'à 75 % les oxydes d'azote pour les riverains. Afin de réduire la pollution de l'air, mais aussi des sols, VINCI Energies propose à ses clients des solutions visant à identifier, grâce à des drones, des fuites de différents fluides dans leurs complexes industriels.

Plusieurs entités de VINCI Construction proposent en outre des solutions de dépollution des sols à leurs clients. En ligne avec les aspects réglementaires, Navarra TS (division Réseaux France) propose aux collectivités et aux entreprises industrielles une prestation complète de services qui prend appui sur des techniques et des savoir-faire de pointe. Autant que possible, les solutions de résorption des pollutions chimiques privilégient les dispositifs *in situ* permettant de favoriser le développement durable. Les équipes d'Extract (division Génie civil France) ont poursuivi en 2022 leurs travaux de dépollution, notamment dans un ancien dépôt de carburants situé

à La Courneuve. Près de 70 000 m<sup>3</sup> de déblais ont ainsi été extraits, analysés et triés. 37 000 m<sup>3</sup> ont été soumis à un traitement biologique sur site (traitement en biopile) et 10 000 m<sup>3</sup> supplémentaires traités *in situ* (traitement du matériau sur place).

VINCI Energies collabore fréquemment avec des universités et des bureaux d'études pour développer des projets d'éclairage public qui limitent la pollution lumineuse et respectent les « trames noires » (réservoirs et corridors propices à la biodiversité nocturne) existantes afin de préserver la faune locale. Citeos propose à ses clients de réduire les nuisances lumineuses grâce à plusieurs actions dans les contrats d'exploitation des réseaux d'éclairage public : matériels performants de lutte contre la pollution lumineuse, systèmes d'éclairage intelligents, extinction automatique de certaines sources lumineuses, prise en compte des « trames noires ».

#### • Domaine maritime

La délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction dispose de plusieurs bateaux nettoyeurs qui naviguent sur la Seine afin de ramasser les déchets flottants accumulés dans les barrages antipollution. Plus de 1 500 t de déchets sont généralement récoltés chaque année. Également dans le domaine maritime, Actemium (VINCI Energies) propose aux gestionnaires de ports les solutions OPS (*Onshore Power Supply*), qui permettent aux ferries d'être reliés au réseau électrique et ainsi de réduire leur consommation de gazole marin quand ils sont à quai. Cela évite les rejets de polluants atmosphériques comme le CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub>. Le logiciel d'hypervision BIMcity, proposé par le pôle Asia Pacific de VINCI Energies, donne la possibilité de suivre en temps réel les équipements connectés, ce qui optimise et réduit les déplacements liés à la maintenance. Cela permet de monitorer la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les niveaux de bruit.

#### • Construction

Les équipes de VINCI Construction ont enrichi en 2022 la démarche QAI Ready, un plan de gestion de la qualité de l'air intérieur pour tout bâti, à chaque phase du projet. Cette démarche permet de contrôler les impacts durant la construction et propose une approche globale en phase de travaux pour sensibiliser aux bonnes pratiques, instrumenter le chantier, vérifier les systèmes et les matériaux, et effectuer le suivi de la qualité de l'air afin d'anticiper les exigences des clients. Inaugurée en 2022, l'École de design Nantes Atlantique va même plus loin, en ayant démarré la réalisation d'un suivi de la qualité de l'air intérieur en phase d'exploitation durant deux ans.

### 3.4.2 Optimisation des consommations d'eau

#### 3.4.2.1 Actions d'optimisation des consommations d'eau

Les activités de VINCI nécessitent un approvisionnement en eau et sont ainsi susceptibles d'engendrer des impacts directs et indirects sur les milieux naturels. En complément de la prévention des pollutions de l'eau, l'ambition environnementale vise également à optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.

Actions mises en œuvre		Indicateurs de suivi
Suivre et réduire les consommations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiabiliser les données, consommations et prélèvements d'eau.</li> <li>- Diffuser les référentiels de bonnes pratiques par activité.</li> <li>- Développer des solutions de recyclage/réduction des consommations.</li> </ul>	- Quantité d'eau consommée
<b>Objectif 2030 de VINCI Concessions : diviser par deux les quantités d'eau consommée par unité de trafic.</b>		

VINCI a répondu pour la onzième fois au CDP Water Security et fait ainsi partie des 15 000 entreprises mondiales répondant à cette enquête soutenue par 680 investisseurs mondiaux. En 2022, le Groupe a obtenu la note B en maintenant sa performance, ce qui souligne le bon niveau de sa gestion de la ressource en eau et de son analyse des risques liés à l'approvisionnement par rapport aux autres entreprises du secteur.

#### • Suivi des consommations d'eau

Les consommations d'eau des entités font l'objet d'un suivi, que ce soit pour l'eau provenant des réseaux ou l'eau prélevée au sein des milieux naturels (nappe phréatique, cours d'eau, etc.).

### Consommation d'eau achetée et évolution

(en mètres cubes)	2022	2021	Variation
<b>Concessions</b>	<b>3 229 546</b>	<b>2 843 107</b>	<b>14 %</b>
VINCI Autoroutes	815 069	856 204	(5 %)
VINCI Airports	2 356 781	1 937 852	22 %
Autres concessions	57 696	49 051	18 %
<b>VINCI Energies</b>	<b>636 340</b>	<b>482 556</b>	<b>32 %</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>4 868 173</b>	<b>9 586 269</b>	<b>(49 %)</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>180 787</b>	<b>116 239</b>	<b>56 %</b>
<b>Total</b>	<b>8 914 846</b>	<b>13 028 171</b>	<b>(32 %)</b>

En 2022, la consommation totale d'eau achetée est en diminution d'un peu plus de 30 % par rapport à 2021. Deux raisons principales expliquent cette variation. D'une part, il existe une variabilité relativement importante des activités au sein de VINCI Construction d'une année sur l'autre. Ainsi, en 2021, Sogea-Satom (VINCI Construction) avait réalisé des mises en service de réseaux d'adduction en eau potable, nécessitant des volumes d'eau importants, alors qu'en 2022, ce type d'opération n'a pas eu lieu. D'autre part, certaines activités ont réalisé des prélèvements par forage réduisant par conséquent leurs consommations d'eau provenant des réseaux.

Concernant les eaux prélevées directement dans le milieu naturel, leur suivi progresse d'année en année, mais nécessite encore d'être amélioré. Il s'agit de fait d'une donnée complexe à mesurer, en particulier sur les chantiers, qui sont par définition temporaires et qui peuvent utiliser plusieurs sources d'approvisionnement (bassins de récupération des eaux pluviales, nappes phréatiques, etc.). L'eau prélevée est utilisée pour diverses opérations (arrosage des pistes, lavage de matériaux, nettoyage des sites, etc.) avant d'être rejetée dans des milieux qui peuvent être différents du lieu de prélèvement. Ainsi, par exemple, pour les activités de terrassement, de l'eau souterraine peut être prélevée pour arroser les pistes en vue de réduire les poussières. L'eau est directement restituée, mais dans un milieu différent. Enfin, pour les activités de fondations (tunnels et métros) ou de carrières de roches massives, les eaux d'exhaure (infiltrations) sont pompées avant d'être immédiatement réinjectées dans les eaux souterraines ou d'être rejetées dans les milieux naturels, voire de servir à certaines opérations.

Les sites de concessions étant gérés sur le long terme, des mesures plus fiables des eaux prélevées peuvent être mises en œuvre. C'est pourquoi, à ce jour, seuls les volumes d'eaux prélevés dans les milieux naturels par les activités de concessions sont consolidés et présentés dans le tableau ci-dessous.

### Consommation d'eau prélevée directement dans les milieux naturels

(en mètres cubes)	2022			2021		
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions
Eau forée et prélevée directement dans les milieux naturels	360 848	302 253	1 935	384 626	352 740	1 078

L'année 2021 a été la première année de mise en œuvre du processus de fast close : les données 2021, partiellement estimées pour la publication, ont été remplacées par les données réelles au 31/12/2021.

#### • Réduction des consommations d'eau

En fonction des activités des entités, plusieurs types de mesures de réduction des consommations en eau, adaptés au contexte de l'entité, sont mis en place. VINCI Concessions s'est fixé pour objectif de réduire de moitié les consommations d'eau par unité de trafic à l'horizon 2030 (voir engagements par pôles, page 220). En 2022, les aéroports de Lisbonne et Nantes Atlantique ont développé de nouvelles zones de test, permettant de recycler les eaux des essais pompiers quotidiens. Cette mesure, déjà en place à l'aéroport de Porto, permet de réutiliser jusqu'à 40 % des eaux employées dans ces essais. Sur l'aire de repos Panorama de l'autoroute Athènes-Patras (VINCI Highways), un pilote du programme « Water from the Air » a été installé. Ce dispositif permet de fournir de l'eau potable produite à partir de l'humidité ambiante avec de l'énergie solaire. En un peu plus d'un an, plus de 5 000 litres d'eau ont été produits, dont plus de 700 litres ont été consommés par les usagers (durant l'été, la consommation d'eau a atteint la capacité maximale de production du dispositif). Cette initiative, médaille d'or des Energy Mastering Awards 2021, devrait être étendue à dix autres aires de repos à partir de novembre 2022.

VINCI Airports déploie des compteurs d'eau connectés sur l'ensemble du réseau, avec déjà 126 compteurs installés, permettant à chaque aéroport d'avoir un suivi en temps réel des consommations et une alerte en cas d'anomalies.

Lors de la cérémonie des GRI Infra Awards 2022, l'aéroport Salvador Bahia, au Brésil, a été récompensé pour son plan de gestion de la consommation d'eau, et pour la génération et la mise en œuvre d'un système de réutilisation de l'eau. Celui-ci inclut la réutilisation de l'eau produite par une usine de traitement des effluents pour le nettoyage des espaces communs et les sanitaires, et de l'eau de condensation des climatiseurs dans les tours de refroidissement. Ce plan de gestion a permis de réduire la consommation d'eau potable de l'aéroport de 44 %.

VINCI Autoroutes s'engage à l'horizon 2030 à réduire de 10 % sa consommation d'eau grâce au suivi et à l'optimisation des équipements, tout en instaurant un plafond de consommation d'eau sur 100 % de ses grands chantiers. Des programmes de détection des fuites ont été engagés grâce à l'installation de compteurs en télérelève, représentant plus de 10 % du parc (100 % chez Escota), offrant la possibilité de suivre instantanément les consommations d'eau. Des expérimentations pour économiser l'eau ont lieu au niveau des sanitaires de Cofiroute, que ce soit via le déploiement d'urinoirs secs et en complément, pour certains sites, via la mise en place du dispositif Toopi Organics®, qui collecte les urines des urinoirs afin qu'elles soient valorisées comme fertilisants.

De son côté, VINCI Construction a créé un groupe de travail sur la gestion de l'eau. Ce dernier a inventorié les pratiques de gestion et de réduction des consommations d'eau (récupération et usage des eaux de pluie sur chantier, cycle d'eau fermé sur les plateformes de recyclage et les carrières, usage de station météo afin d'adapter les arrosages de pistes dans les carrières, etc.). Les instrumentations et les outils de suivi en continu des consommations d'eau se renforcent sur les sites, notamment avec la mise en place de Qualisteo sur les chantiers et les carrières de VINCI Construction.

Au sein de la division Grands projets, l'implémentation de la rampe Aqua Eco afin d'asperger les pistes de chantier, économisant 40 % d'eau par rapport à une rampe classique, garantit un gain de 80 m<sup>3</sup> d'eau par jour et par rampe. Par ailleurs, sur plusieurs grands chantiers, les eaux sont recyclées comme sur le chantier du Puits d'Avrieux, où un taux de 80 % de recyclage a été atteint. Sur le chantier du pôle d'échanges multimodal (PEM) de La Part-Dieu à Lyon, les eaux de pompage du rabattement de nappe ont été utilisées pour les usages du site (déboureur, aire de lavage des équipements béton, etc.), conduisant à économiser plusieurs milliers de mètres cubes d'eau potable.

#### 3.4.2.2 Solutions de protection de la ressource en eau à destination des clients

Plusieurs entités de VINCI développent des offres contribuant à préserver les ressources en eau douce. Water Management International a conçu un débitmètre connecté permettant de surveiller, contrôler et réduire la consommation d'eau sur un chantier, une usine, une infrastructure ou encore un bâtiment. VINCI Energies a développé un système d'irrigation intelligent pour la ville de Florence (Italie) qui permet de réduire de 30 % les consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts. Enfin, le lab recherche environnement VINCI-ParisTech mène des travaux sur la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, qui ont permis de mettre en avant plusieurs solutions utilisables dans le cadre de l'agriculture urbaine et de la végétalisation des toitures, montrant que 65 % des eaux de pluie peuvent être retenues par des bacs de culture installés en toiture.

### 3.4.3 Protection de la biodiversité

Des actions adaptées au contexte environnemental et à la durée du projet sont appliquées aussi bien sur des sites exploités et gérés durablement par les entités du Groupe que sur des chantiers. Les engagements de VINCI sont formalisés dans le cadre de la démarche act4nature international. Les activités du Groupe étant implantées localement et s'inscrivant pour certaines dans la durée, de nombreuses actions sont mises en place pour soutenir les acteurs du territoire (voir paragraphe 3.1.5 : Dialogue avec les parties prenantes, page 228).

Actions mises en œuvre	Indicateurs de suivi
« Zéro phyto » – Mettre en œuvre des techniques alternatives aux produits phytosanitaires (désherbage mécanique ou thermique).  <b>Objectif 2030 : 100 % de sites « zéro produit phytosanitaire » en 2030 (hors mesures contractuelles ou réglementaires).</b>	– Consommations de produits phytosanitaires – Nombre de sites « zéro phyto »
Déploiement de plans d'action, outils et démarches – Mettre en œuvre la feuille de route biodiversité décrite dans le cadre des engagements d'act4nature international. – Déployer une démarche interne et des outils de prise en compte de la biodiversité sur les chantiers et infrastructures du Groupe.  <b>Objectif 2030 : zéro artificialisation nette (ZAN) pour VINCI Immobilier en France.</b>	– Nombre de chantiers et de sites labellisés biodiversité – Suivi de l'objectif ZAN de VINCI Immobilier
Compensation et travaux écologiques – Développer des solutions fondées sur la nature visant par exemple à lutter contre le changement climatique ou le risque inondation, grâce notamment au génie écologique. – Projets de compensation volontaire ou réglementaire : en fonction du contexte, mise en place de mesures évaluant les pertes et gains en biodiversité ainsi que des indicateurs de suivi dans le temps.	– Actions de mesures compensatoires mises en œuvre

#### 3.4.3.1 Actions de réduction des impacts

Le Groupe met en place une grande diversité de mesures de réduction des impacts environnementaux, que ce soit sur ses sites fixes ou sur ses chantiers.

##### • Préservation de la biodiversité dans la promotion immobilière : un objectif de zéro artificialisation nette

VINCI Immobilier a fait le choix d'axer sa stratégie sur la protection des milieux naturels, avec pour objectif d'atteindre zéro artificialisation nette (ZAN) en France d'ici 2030. Il s'agit de mesurer, via une méthode de calcul définie à partir de travaux existants, l'évolution de l'artificialisation des sols avant et après les projets. À Bischheim par exemple, VINCI Immobilier a recyclé une friche industrielle en résidence sociale pour les seniors, comprenant 52 logements en accession. Situé dans un périmètre urbain dense, ce terrain était totalement imperméabilisé et, grâce à la création d'espaces en pleine terre et d'espaces végétalisés sur dalle, l'emprise foncière a pu être désartificialisée sur 33 % de sa surface. L'opération parvient ainsi à être favorable aux milieux naturels tout en répondant à un important besoin en logements.

L'objectif de zéro artificialisation nette se décline en deux indicateurs clés : le delta degré d'artificialisation ( $\Delta$ DA) et le besoin d'artificialisation (voir Note méthodologique, paragraphe 5.4.4, page 285). L'atteinte du ZAN implique que ces deux indicateurs soient nuls à l'échelle de l'ensemble du périmètre. Premier promoteur national à prendre cet engagement, avec plus de vingt ans d'avance sur les objectifs prévus dans la loi climat et résilience, VINCI Immobilier est membre du groupe de travail biodiversité dirigé par le Centre scientifique et technique du bâtiment sous mandat de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du ministère de la Transition écologique. Au 31 décembre 2022, le delta degré d'artificialisation de l'année s'élevait à 6 % et le besoin d'artificialisation à 0,05.

##### • Préservation de la biodiversité dans les concessions

Pour les sociétés concessionnaires d'infrastructures linéaires, l'enjeu de la biodiversité repose principalement sur la limitation de la fragmentation des habitats naturels lors des opérations d'aménagement des réseaux et sur la réduction des emprises. Les efforts visent, autant que possible, à rendre les infrastructures « transparentes », à assurer la réversibilité des obstacles et à restaurer les milieux sensibles et des continuités écologiques (création ou restauration d'écoponts, aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, ensemencements et plantations des talus, fauchage raisonné, etc.). Le fait de concevoir et d'exploiter des infrastructures sur le temps long permet aux sociétés concessionnaires de développer des savoir-faire et d'utiliser leurs réseaux concédés comme terrains d'étude et de partage. L'ensemble des ouvrages de rétablissement des continuités écologiques du réseau VINCI Autoroutes fait l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur appropriation par la faune. En 2022, VINCI Autoroutes a publié le REX 2, qui est un retour d'expérience mené sur l'ensemble des ouvrages de rétablissement des continuités écologiques construits sur son réseau entre 2011 et 2019. En 2022, le nombre de passages à faune ainsi que le linéaire de sections clôturées a progressé par rapport à 2021 avec l'intégration des 130 passages à faune du contournement ouest de Strasbourg (COS) et de nouveaux écoducs sur le réseau Escota.

#### Passages à faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

	2022	2021	2020
Passages petite et grande faune (en nombre)	1 102	966	957
Sections clôturées (en km)	8 949	8 922	8 765

VINCI Autoroutes développe avec l'aide du bureau d'études I Care un indicateur d'empreinte biodiversité permettant d'évaluer l'impact de la présence de l'infrastructure existante, de son utilisation, de son exploitation, de sa maintenance et de son développement. L'indicateur tient compte également de l'ensemble des services associés tels que la distribution et la restauration sur les aires de services.

En complément des actions relatives à la transparence écologique, les gestionnaires d'infrastructures œuvrent pour réduire l'impact de leurs exploitations sur les milieux naturels. Les exploitants ont modifié ces dernières années les modalités de gestion de leur foncier afin de favoriser la biodiversité. VINCI Autoroutes s'est fixé comme objectifs, pour 2030, que 100 % du linéaire bénéficie d'une gestion extensive et que 200 projets de renaturation soient menés, dans le cadre d'un partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), dans les emprises du domaine autoroutier concédé. En 2022, un premier site a été restauré dans ce cadre aux abords de l'A87 (La Roche-sur-Yon), où une zone humide a fait l'objet de travaux de renaturation (création de mare, plantation d'espèces locales). Lors du renouvellement contractuel des aires de services, VINCI Autoroutes utilise la méthodologie Biodi(V)strict® pour évaluer si le projet

du candidat vient améliorer, maintenir ou dégrader les espaces naturels du site. Développé par VINCI et AgroParisTech et opéré par Urbalia, Biodi(V)strict® est le premier outil prédictif permettant de connaître le potentiel biodiversité de projets urbains de construction. Il évalue les services rendus par la nature (rétention naturelle des eaux, îlots de fraîcheur par exemple) et renseigne les projets d'urbanisme sur la préservation de la biodiversité. Il est imposé aux candidats l'amélioration ou la non-dégradation d'au moins trois fonctionnalités écologiques sur les cinq étudiées. Par ailleurs, Escota participe à la recherche en aménagement urbain en partenariat avec l'université de Lorraine, au travers du projet Désimpermeabilisation des sols, services écosystémiques et résilience des territoires (Dessert) de l'Ademe en mettant à disposition un de ses sites. Le principal objectif de ce projet est de déterminer les meilleurs procédés de désimpermeabilisation des sols en testant différentes méthodes. Ce site pilote sur le réseau Escota fait l'objet d'une étude nationale qui participe à l'acquisition de nombreuses données de qualification et de quantification du système sol urbain désimpermeabilisé-eau-plante. Cette expérimentation servira à produire un guide sur de désimpermeabilisation des sols.

Pour mettre en place son plan d'action biodiversité, récompensé pour la huitième année consécutive par le prix de la Wildlife Trusts Biodiversity Benchmark, l'aéroport Londres Gatwick a noué un partenariat avec le Gatwick Greenspace Partnership pour permettre à des volontaires de participer à la conservation des habitats sur les 75 ha de surface non opérationnelle de la concession. À l'été 2022, le Gatwick Greenspace Partnership a également proposé une formation sur les terrains de l'aéroport, le Wild Wanderers Bushcamp. D'autres partenaires, comme le Surrey Butterfly Conservation ou le British Trust for Ornithology, aident l'aéroport Londres Gatwick à mettre en place de nouvelles méthodes de bilan écologique et à former ses employés. En 2022, 20 bilans écologiques ont ainsi été réalisés pour répertorier les 2 383 espèces présentes sur le site.

**77 %**

de réduction de la consommation de produits phytosanitaires entre 2018 et 2022 dans les activités de concessions

L'objectif « zéro produit phytosanitaire » est partagé par les entités de VINCI (hors mesures contractuelles ou réglementaires). Au sein de VINCI Autoroutes, la consommation a baissé de plus de 98 % depuis 2008, et celle-ci est réservée aux zones les moins accessibles ou pour traiter certaines espèces végétales invasives. En 2022, 41 aéroports sur 48 ont déjà atteint l'objectif « zéro produit phytosanitaire », soit quatre de plus qu'en 2021. Au total, une réduction des consommations en litres de produits phytosanitaires d'un peu plus de 77 % a été observée entre 2018 et 2022 pour l'ensemble des activités de concessions.

• **Préservation de la biodiversité dans les carrières**

La division Route France de VINCI Construction prévoit que 100 % de ses sites de carrières devront avoir mis en place des actions volontaires en faveur de la protection de la biodiversité ou de l'eau à l'horizon 2030. La mise en œuvre de mesures avancées en matière de préservation de la biodiversité est très fortement établie au sein des sites de carrières. Tenue réglementairement de remettre les sites en état après l'exploitation, la profession a acquis de réelles compétences écologiques, notamment sur les dynamiques de milieux. Des actions volontaires ont commencé à être mises en œuvre au cours de l'exploitation afin de permettre une cohabitation réussie des espèces et des activités de carrières. Ainsi, les exploitants, en partenariat avec des associations locales de protection de la nature, peuvent établir des zones où les interventions sont proscrites pendant les périodes de nidification, ou aménager l'espace pour empêcher la faune de se déplacer dans les zones d'activité (clôtures, etc.). Des mesures de gestion écologique des espaces prairiaux, visant à éviter de faucher ou à mettre en place de l'écopâturage, permettent de limiter l'incidence de la fauche sur les espèces. Certains sites ont mis en œuvre des actions de génie écologique pour recréer des mares ou des pierriers, qui sont des habitats très favorables à la faune. Enfin, il est important de noter que ces initiatives sont mises en place à long terme sur la durée de l'exploitation de ces sites, ce qui permet un suivi des actions et de leur efficacité, souvent mené volontairement avec des associations de protection de la nature.

Le partenariat avec l'unité Patrimoine naturel (voir paragraphe 3.1.5 : Dialogue avec les parties prenantes, page 228) s'illustre par l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et l'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche volontaire consiste à cartographier les sites de carrières de VINCI Construction en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et à déterminer les mesures nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Reposant sur le calcul d'un indicateur de qualité écologique (IQE) conçu par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), cette méthode a été testée sur une trentaine de carrières depuis le début du partenariat (sur 160 sites en France). En complément, un travail de centralisation et d'analyse des données faune et flore existantes de VINCI Construction est venu enrichir les bases de données nationales.

**Indicateurs biodiversité propres aux carrières de VINCI Construction**

	2022	2021	2020
Carrières ayant créé une CLCS <sup>(*)</sup>	55 %	45 %	45 %
Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux	20 %	19 %	19 %
Nombre de données faune-flore transmises par les carrières de VINCI Construction au sein de l'INPN <sup>(**)</sup>	17 701	17 083	14 695

(\*) Commission locale de concertation et de suivi.

(\*\*) Inventaire national du patrimoine naturel.

• **Préservation de la biodiversité sur les chantiers**

Les entreprises de construction appliquent, dès l'appel d'offres, une identification des enjeux prioritaires et respectent la séquence « éviter, réduire, compenser ». Des mesures adaptées au contexte écologique des chantiers sont ainsi définies, et, lorsque cela est possible, des variantes plus performantes peuvent être soumises aux clients.

VINCI Construction a mis à jour les mémoires techniques environnement, notamment pour inclure de nouvelles bonnes pratiques en termes de préservation de la biodiversité. Les mesures d'évitement et de réduction peuvent prendre les formes suivantes : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, changement des chemins d'accès au chantier s'ils traversent des zones à enjeux, adaptation des plannings

en fonction des espèces, pêches de sauvegarde, déplacement d'espèces, dérivation de cours d'eau, balisage adapté en fonction des espèces, plantation et revégétalisation de talus, etc. La délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de la division Réseaux France de VINCI Construction prévoit la prise en compte de la biodiversité sur ses chantiers via la démarche « Actons la bionécessité » (<https://www.actons-la-bionecessite.com/>), en allant au-delà des exigences réglementaires. Cette démarche vise à éveiller les consciences des collaborateurs et collaboratrices et des parties prenantes, et à leur fournir les outils pour agir en faveur de la biodiversité. Les équipes performance durable des divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction ont renforcé en 2022 le déploiement de leur stratégie biodiversité pour les projets. La végétalisation du bâti est un axe primordial pour renforcer la continuité écologique dans les villes et pour permettre la diversification génétique des espèces ainsi que l'accomplissement de leur cycle biologique, notamment leur déplacement.

Au sein de la division Grands projets, la biodiversité fait l'objet de nombreuses mesures de protection, via les arrêtés de protection des espèces protégées, qu'il s'agisse de la flore (replantation d'arganiers sur le chantier de la station de transfert d'énergie par pompage d'Abdelmoumen au Maroc), d'amphibiens et chiroptères sur l'ensemble des projets (avec, sur la B247 en Allemagne, plus particulièrement la pose de 600 mètres linéaires de clôture à amphibiens, la création d'une dizaine d'hibernacula et la mise en défens d'une zone à grands hamsters en attendant la fin de la période de reproduction), ou encore du lézard des murailles (Charles de Gaulle Express).

VINCI Energies intègre les enjeux de la biodiversité à ses offres et propose si nécessaire des alternatives plus favorables à ses clients. Omexom a, par exemple, exécuté en 2022 le plus important projet de câblage haute tension en eau douce de Finlande. Afin d'éviter de perturber une espèce de phoque protégée, l'entreprise est allée au-delà des exigences réglementaires et contractuelles avec l'adoption d'un planning des travaux ajusté, en disposant les barges en dehors des zones de conservation du phoque et en déposant le câble en fond de lac pour limiter l'impact sur les déplacements. Un autre exemple est celui de l'utilisation de la méthode de forage directionnel par Omexom en Suède, limitant l'impact sur l'environnement marin. Ces enjeux sont également intégrés dans les activités liées aux projets photovoltaïques. Il peut s'agir par exemple d'agrivoltaïsme, comme pour un projet dans le Tarn-et-Garonne où plus de 30 000 panneaux ont été installés par Omexom RE Solar sur 17 ha. Ce projet comprend plusieurs zones humides ainsi qu'une mare dédiée aux amphibiens et fera l'objet de pâturage par des ovins. L'installation de parcs solaires sur d'anciennes carrières se fait également en préservant la biodiversité. Les équipes d'Omexom ont ainsi accompagné leur client Boralex pour un premier projet de centrale solaire flottante sur le plan d'eau d'une ancienne gravière. Cette île productrice d'énergie d'une capacité de 14,7 MWh a été construite avec d'autres entreprises de VINCI Construction et couvre environ 30 % de la surface du lac, le reste étant affecté au développement éducatif et touristique et au réaménagement en zone naturelle, favorisant la biodiversité.

Quant aux entreprises concessionnaires, celles-ci incluent des exigences en matière de préservation de la biodiversité dans le cadre de leurs marchés de travaux. ASF (VINCI Autoroutes) insère ces exigences dans 100 % de ses appels d'offres, avec des prescriptions pour la phase de chantier de mise en défens, de sensibilisation des équipes et de contrôles. ASF privilégie notamment la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction sur ses chantiers.

### 3.4.3.2 Actions de compensation

En complément des mesures d'évitement et de réduction mises en place par les différents pôles de VINCI, des actions de compensation peuvent être déployées. Celles-ci se déclinent sous différentes formes, en fonction du rôle des entités de VINCI dans les projets. En tant que maîtres d'ouvrage, certaines entités de VINCI, telles que les activités de concession, peuvent porter la responsabilité de la mise en œuvre de mesures compensatoires si les effets notables d'un projet n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. Par ailleurs, certaines entreprises de travaux du Groupe, spécialisées en génie écologique, peuvent contribuer à la mise en place de mesures compensatoires en restaurant notamment des milieux dégradés (voir paragraphe 3.4.3.3 : Solutions de protection de la biodiversité à destination des clients, page 253). Enfin, certaines entités proposent des mesures volontaires de compensation liant à la fois les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité ou encore des enjeux pour les populations locales.

#### • Compensation écologique réglementaire

Les activités de concessions mettent en œuvre depuis de nombreuses années des mesures compensatoires adaptées au contexte local ainsi que des suivis écologiques. Au sein de VINCI Autoroutes, le contournement ouest de Strasbourg (COS) s'accompagne d'un volume de mesures compensatoires et d'accompagnement significatif. Pour ce projet d'une emprise de 278 ha sur 24 km de long, le volume de surface de compensation écologique totalise plus de 1 300 ha (dont 1 000 ha pour le déploiement de cultures favorables au hamster commun). Ces mesures, qui ont toutes été déployées avant la mise en service, feront l'objet d'un suivi sur l'ensemble de la durée de la concession. Plusieurs mesures d'accompagnement sont également mises en œuvre telles que des lâchers de 1 000 hamsters communs au sein des mesures compensatoires du COS en vue de renforcer les populations actuelles.

En 2022, sur le projet d'aménagement de l'autoroute A10, des conventions ont été signées avec des agriculteurs en vue de restaurer plus de 6 ha de zones humides. Ces mesures compensatoires feront l'objet d'un suivi dans la durée afin de mesurer l'évolution de ces différentes espèces dans leur habitat. Dans le cadre de travaux de renforcement des ouvrages de protection des berges de la Durance le long de l'autoroute A51 sur la commune de Volx, des mesures compensatoires ont été mises en œuvre, avec notamment une réalisation exemplaire qui a consisté en la création d'un chenal expérimental pour accueillir les plantes nécessaires au cycle de vie d'un insecte protégé (l'agrion de Mercure).

VINCI Concessions porte également de nombreuses mesures compensatoires. LISEA s'est ainsi engagé dans un important programme de compensation environnementale sur le territoire traversé par la LGV SEA, et notamment la protection de 223 espèces et la mise en place de 3 800 ha de mesures de compensation environnementale et forestière le long de la ligne sur 330 sites (30 % ont été acquis par LISEA et rétrocédés aux Conservatoires d'espaces naturels, et 70 % sont gérés par des conventions avec des exploitants ou propriétaires fonciers). Les données de suivi sont partagées via l'outil CompenSEA, développé par LISEA, qui permet aux services de l'État et aux associations naturalistes de consulter, en temps réel, l'ensemble des données écologiques, foncières et cartographiques pour chacun des sites concernés. CompenSEA permet également de programmer les campagnes d'entretien et de suivi, et apporte une visibilité sur les interventions. Les résultats de l'évaluation biologique des milieux et des 40 suivis environnementaux réalisés chaque année sont publiés régulièrement sur le site Internet de LISEA et partagés en réunion d'échange avec les partenaires associatifs.

Sur les sites de carrières de VINCI Construction, les mesures compensatoires sont mises en œuvre *in situ* ou *ex situ* dans des conditions établies avec les services de l'État et les partenaires naturalistes locaux.

**• Compensation volontaire (restauration de milieux, reboisement)**

Plusieurs entités de VINCI effectuent des compensations volontaires, soit pour compenser leurs émissions de carbone résiduelles, via des plantations d'arbres ou des restaurations de boisements, soit pour contribuer à la restauration de certaines zones dégradées en faveur des populations locales. Un accompagnement est réalisé par des spécialistes permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociétale des projets.

Pour compenser ses émissions carbone, l'autoroute Lima Expresa (VINCI Highways) finance un projet REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation) situé dans la réserve nationale de biodiversité de Tambopata-Bahuaja, au Pérou, pour soutenir la préservation de la biodiversité de la forêt tropicale péruvienne et son adaptation au changement climatique. Ce projet est certifié Verified Carbon Standard et Climate, Community, Biodiversity Standard (CCB Standard) niveau Gold.

VINCI Airports a poursuivi en 2022 ses investissements dans les projets de reforestation reconnus par le label Bas-Carbone français (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 235). Un autre projet a été lancé dans la forêt du Lavandou, par l'aéroport Toulon Hyères aux côtés de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Office national des forêts (ONF), de la communauté de communes Méditerranée-Portes-des-Maures et de la commune du Lavandou. Ce projet labellisé Bas-Carbone permettra la reforestation d'une parcelle de 2 ha, proche de Bormes-les-Mimosas, touchée par un incendie en 2017.

VINCI Autoroutes a signé en février 2022 un partenariat avec l'ONF en vue de déployer un grand programme de renaturation des emprises autoroutières sur près de 500 ha. Au cours de l'année 2022, ce sont déjà 22 sites qui ont fait l'objet d'études écologiques et 2 sites qui ont pu être renaturés via la création de zones humides et la plantation d'îlots forestiers.

VINCI Energies travaille sur plusieurs projets de restauration des milieux forestiers et océaniques pour VINCI Energies International & Systems Espagne. En mars 2022, VINCI Energies Spain a reçu le prix (R)Forest dans la catégorie des entreprises de services énergétiques, en reconnaissance de son engagement en faveur de la reforestation des terres grâce à la restauration d'une forêt sur une superficie de 12 ha. Des opérations de plantations se poursuivront jusqu'en 2026.

En mars 2022, les équipes de Sogea-Satom Madagascar (VINCI Construction) ont procédé au reboisement du village Antolojanahary, en collaboration avec l'association humanitaire Akamasoa. Plus de 300 collaborateurs, accompagnés de leurs familles ont participé à cet événement. Au total, plus de 3 000 plants ont pu être mis en terre : arbres fruitiers (manguiers, avocatiers, orangers), plantes aromatiques (ravintsara) et arbres de reboisement (pins, acacias).

**3.4.3.3 Solutions de protection de la biodiversité à destination des clients****• Protection de la biodiversité et génie écologique**

Devenue un métier à part entière, l'ingénierie environnementale se met également au service de la préservation des milieux naturels selon la démarche « éviter, réduire, compenser », mise en œuvre sur plusieurs projets du Groupe. VINCI Construction dispose de nombreuses compétences en matière de génie écologique, qui permettent d'assurer la réalisation de ces travaux très particuliers ainsi que d'en garantir l'efficacité à long terme. VINCI Construction Maritime et Fluvial et Sethy (division Réseaux France) ont, chacune, une agence qualifiée, Kalisterre. Cette qualification récompense les entreprises de travaux de génie écologique qui s'investissent dans la réussite technique et humaine de leurs chantiers. Sous la marque Equo Vivo, VINCI Construction met en œuvre tous travaux de génie écologique dédiés à la restauration de la biodiversité et à la réalisation de projets d'aménagements écologiques. Ces aménagements répondent à trois grands objectifs : le maintien ou la restauration de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique et la renaturation d'espaces. Ces savoir-faire reposent sur une maîtrise des terrassements, de l'arasement d'obstacles, de l'hydraulique fluviale, du génie végétal et de la gestion d'espèces végétales (y compris le traitement des espèces végétales exotiques envahissantes). En 2022, plusieurs chantiers ont été menés de la restauration de berges à la renaturation de cours d'eau et de rivières, en passant par le reméandrage de cours d'eau, la renaturation de milieux dégradés, l'arasement de seuils, l'aménagement de passes à poissons, d'écopontons ou de corridors écologiques, la mise en œuvre de mesures compensatoires ou la réhabilitation de zones humides. VINCI Construction contribue également à des projets environnementaux d'envergure, comme le projet Marineff à Cherbourg qui vise à valoriser les écosystèmes côtiers de la Manche en élaborant des infrastructures marines biomimétiques améliorant l'état écologique des eaux côtières.

**• Développement de la nature en ville**

Dès la phase de conception, VINCI Construction s'attache à redonner également toute sa place à la nature en ville ou au cœur des bâtiments, notamment dans le cadre de la réalisation du nouveau site d'Artelia à Échirrolles. Adim Lyon et Campenon Bernard Dauphiné Savoie (division Bâtiment France) associés à Soletanche Bachy (division Réseaux de spécialité) et Cegelec (VINCI Energies) y œuvrent pour la préservation de la biodiversité avec la création d'un jardin arboré constitué d'essences locales, d'un toit-terrasse végétalisé comprenant 12 arbustes fruitiers accompagnés de vivaces en pied, sur une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>. Autre projet structurant : la reconversion de la clinique Trarieux à Lyon, projet immobilier imaginé par Adim Lyon et VINCI Immobilier, issu d'un dialogue avec la municipalité, le rendant plus vertueux d'un point de vue environnemental et sociétal.

VINCI Construction a également travaillé à l'échelle de l'écoquartier, par exemple sur l'opération des Docks qui s'est achevée à Saint-Ouen-sur-Seine (93) en 2022 et qui s'inscrit dans un projet d'urbanisme plus large : la requalification d'un ancien site industriel en écoquartier. L'opération a donné vie à deux immeubles multi-usages pour le compte de BNP Paribas Immobilier et Emerige, dont l'un a obtenu les labels BiodiverCity® en phase conception, BBC-Effinergie®, WiredScore Silver et E+C- (Énergie 2 et Carbone 1), ainsi que les certifications BREEAM®, NF HQE™ Bâtiment durable et WELL. Le label BiodiverCity® est de plus en plus sollicité par les clients (voir paragraphe 3.1.3.2 : Labels environnementaux, page 225). Urbalia est une structure de conseil intégrée à VINCI Construction qui accompagne le développement de la nature et de la biodiversité en ville. Les experts d'Urbalia aident à repenser la conception et la construction de la ville de demain et accompagnent les aménageurs et les acteurs de la construction pour intégrer la biodiversité dans leurs projets et répondre aux problématiques urbaines actuelles.

VINCI Construction a effectué les aménagements d'une trentaine de « cours d'école Oasis » en région parisienne, où les revêtements ont été remplacés par des surfaces végétalisées ou par des enrobés drainants, à la fois pour réduire les effets d'îlots de chaleur urbains et pour faciliter les infiltrations d'eau de pluie.

## 4. Plan de vigilance

Le présent chapitre du document d'enregistrement universel vise à répondre aux exigences de la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales ou de celles des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie.

Le plan de vigilance de VINCI, qui couvre l'ensemble des entités contrôlées par VINCI au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, repose sur les engagements publiés dans le Manifeste, la Charte éthique et comportements et, plus généralement, sur les politiques du Groupe, propres à prévenir les risques sur les personnes et l'environnement et à promouvoir la mise en place de démarches de vigilance adaptées à chacun des trois domaines couverts par la loi.

La mise en œuvre du plan de vigilance fait l'objet de revues régulières par le comité Éthique et Vigilance. Ce comité, composé de sept personnes, dont cinq sont membres du comité Exécutif, s'assure du déploiement et de l'évolution des dispositifs de conformité couverts par la Charte éthique et comportements, notamment en matière de lutte contre la corruption et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre et a tenu quatre réunions en 2022. Il rend compte annuellement de son activité au comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration.

### 4.1 L'organisation du Groupe, ses activités et sa chaîne de valeur

Par la nature et la diversité même de ses activités et de ses métiers, VINCI est avant tout un groupe multilocal. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession d'infrastructures, les entreprises de VINCI sont implantées localement et produisent localement avec un management, des partenaires et des personnels majoritairement locaux, aux conditions locales et pour un usage local. VINCI est constitué d'un réseau d'entreprises, souvent de petite ou de moyenne taille, historiquement bien implantées dans leur territoire, attentives à contribuer de manière positive au développement de ce dernier.

**Au 31 décembre 2022**

**1 737** entreprises, dont **66 %** de moins de **100** salariés

**314 000** chantiers et projets en 2022

**271 648** collaborateurs dans plus de **120** pays



**71,4 %**  
Europe

**17,4 %**  
Amériques

**5,5 %**  
Afrique

**3,7 %**  
Asie et  
Moyen-Orient

**1,9 %**  
Océanie

**82,3 %**  
dans des pays  
membres de l'OCDE

Les entreprises du Groupe travaillent souvent en « mode projet » : elles réalisent des prestations de durée variable (de quelques semaines à plusieurs années), de taille et de nature différentes, avec divers partenaires, prestataires et sous-traitants eux-mêmes mobilisés sur des durées variables. Ces projets mobilisent de quelques travailleurs à plusieurs milliers, dans des périmètres géographiques changeants. Les entreprises du Groupe interviennent en tant que donneurs d'ordres, mais aussi souvent en tant que sous-traitants, et dans tous les cas, elles dépendent de clients auxquelles elles doivent rendre compte et dont les exigences et les sensibilités sont variables quant aux sujets environnementaux, sociaux et sociétaux. Ainsi, l'environnement dans lequel interviennent les entreprises du Groupe évolue continuellement et chaque projet s'inscrit dans un « écosystème » qui lui est propre et qui nécessite des actions ciblées et adaptées pour répondre à ses enjeux opérationnels, sociaux et environnementaux.

Autre caractéristique des métiers de la construction, l'énergie et des concessions : leurs opérations sont très souvent intégrées, c'est-à-dire qu'une partie importante de la chaîne d'approvisionnement est présente sur les sites de VINCI. Ainsi, quel que soit leur rang, les entreprises de sous-traitance et les travailleurs temporaires interviennent directement sur les chantiers ou les sites d'exploitation du Groupe aux côtés de ses propres équipes. En ce sens, la chaîne d'approvisionnement fait l'objet de nombreux contrôles et est soumise à des règles communes. Les sociétés de sous-traitance et les entreprises de travail temporaire sont essentielles aux activités du Groupe du fait de leur nature cyclique et représentent un volume d'achats significatif. Aussi sont-elles intégrées de manière prioritaire à la démarche de progrès inscrite dans le plan de vigilance de VINCI. Les autres achats réalisés par le Groupe (comme les achats de matériaux, dont le béton ou le bitume, ou ceux liés à l'achat ou à la location de matériels de chantier, qui comptent parmi les principales catégories d'achats) sont également, par essence, principalement locaux et s'inscrivent souvent dans des circuits d'approvisionnement courts. Ils sont progressivement intégrés dans la démarche de vigilance du Groupe (voir paragraphe 2.2 : Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants, page 214).

**34 %**  
d'achats de prestations  
de sous-traitance

Quels que soient leurs métiers et leurs projets, les entreprises de VINCI agissent pour le compte de clients publics (autorités publiques, collectivités, entreprises publiques, etc.) ou privés (promoteurs immobiliers, autres entreprises privées, etc.) qui commandent la conception ou la réalisation d'une infrastructure, ou en délèguent la gestion, la maintenance et l'exploitation. Elles interviennent dans le cadre de contrats et rendent compte en continu de leurs activités à leurs clients et, dans certains cas, aux bureaux de contrôle et autorités de régulation chargés du suivi et du contrôle des projets. Dans un secteur extrêmement concurrentiel, elles se conforment à leurs exigences et s'efforcent de diffuser les meilleures pratiques, y compris en matière sociale et environnementale, dans le respect du droit applicable et des engagements du Groupe. En ce qui concerne les projets conduits pour le compte d'autorités publiques, les conditions contractuelles intègrent de plus en plus souvent des volets sociaux et environnementaux qui font l'objet d'un reporting et de contrôles réguliers. Par ailleurs, au-delà des clients, les entreprises du Groupe opèrent au sein d'une chaîne de valeur faisant intervenir de nombreux acteurs (architectes, bureaux d'études, ingénieristes, autorités de régulation, autorités de contrôle, investisseurs, bailleurs de fonds, partenaires, État/collectivités, etc.). N'étant pas nécessairement en position de donneurs d'ordres, elles n'ont pas toujours le choix des prestataires, des techniques et des fournitures mobilisés ou utilisés.

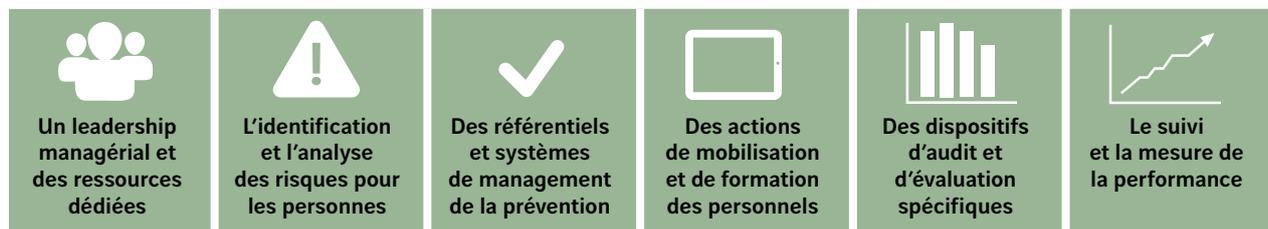
**34%**  
Part des clients publics  
(hors Cobra IS)

C'est l'ensemble de ces paramètres que VINCI prend en compte dans la définition et le déploiement d'une démarche de vigilance qui soit pertinente et effective au regard de son modèle organisationnel, de sa chaîne de valeur et des enjeux de ses secteurs d'activité.

## 4.2 La vigilance en matière de santé et de sécurité des personnes

La santé et la sécurité au travail sont des enjeux prioritaires pour VINCI. Le Groupe vise à atteindre l'objectif « zéro accident », qui s'applique à tous les collaborateurs et personnels extérieurs intervenant sur les chantiers et sur les sites d'exploitation contrôlés par les entreprises du Groupe. Une vigilance constamment renouvelée s'impose du fait de l'évolution permanente des métiers, des matériaux utilisés, des équipements, des techniques et procédés, des nouvelles technologies, etc. Aussi, au-delà des règles et des procédures, VINCI revendique le développement continu d'une culture de la sécurité pour tous, diffusée à tous les niveaux de l'organisation et impliquant l'ensemble des collaborateurs, des compagnons aux managers, élargie aux intérimaires et aux sous-traitants.

Des informations complémentaires au présent chapitre sont présentées dans la partie consacrée aux informations sociales (voir paragraphe 1.2 du chapitre Performance sociale : Santé, sécurité et sûreté des salariés, intérimaires et sous-traitants, pages 193-196). Une culture de la sécurité pour tous, déclinée à tous les échelons du Groupe, qui repose sur :



### 4.2.1 Un cadre de référence Groupe porté par la ligne managériale et le réseau prévention

#### • Un cadre de référence applicable à tous

La déclaration commune sur les « Actions incontournables et fondamentales en matière de santé et sécurité au travail », signée en 2017 par le président-directeur général de VINCI et le secrétaire du comité d'entreprise européen, fixe le cadre de référence du Groupe. Elle est disponible en 22 langues et accessible sur le site Internet de VINCI (<https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm>). Fruit d'un dialogue social constructif et régulier, la déclaration s'inscrit dans une démarche de progrès, devant fédérer l'ensemble des collaborateurs en faveur d'une culture sécurité partagée au sein du Groupe. Elle s'adresse également aux entreprises extérieures en les accompagnant, le cas échéant, dans leur démarche d'amélioration.

Au niveau opérationnel, il est requis d'analyser en amont les risques spécifiques de toute situation de travail, y compris celles n'ayant pu être anticipées, et d'intégrer les mesures de prévention idoines dans les procédures et modes opératoires. Au-delà des dispositifs collectifs, chaque entité doit s'assurer de la fourniture d'équipements de protection individuelle adaptés à chaque situation de travail et de la compréhension, par chaque travailleur, des risques liés à sa situation et des mesures à suivre pour les maîtriser. Les représentants du personnel sont associés aux actions de prévention des accidents du travail et des risques professionnels, et sont forces de proposition. Enfin, la sensibilisation et la formation à la santé-sécurité sont des actions indispensables pour favoriser la prise de conscience de tous les acteurs. Les collaborateurs doivent être formés, pendant leurs heures de travail, et recevoir des instructions et explications explicites, directement liées à leur poste ou à leur mission.

Condition nécessaire de progrès réels et durables, les résultats des actions entreprises sont mesurés par des indicateurs pertinents qui font l'objet d'une présentation, permettant d'échanger sur les moyens susceptibles d'améliorer ces résultats. Tout accident grave doit, au sein de l'entreprise, donner lieu à une enquête méthodique et approfondie, partagée avec les représentants du personnel. L'identification des situations à risque et des presque-accidents est favorisée afin de réduire le nombre d'accidents, mais surtout de construire une culture de la sécurité au quotidien.

Pour chaque site et chaque chantier dont les entreprises de VINCI contrôlent l'exécution des travaux, ce socle de règles communes s'applique à tous, dans tous les métiers, dans toutes les entreprises et dans tous les pays où le Groupe est présent. Chacun des pôles décline et met en œuvre une politique santé-sécurité au plus proche de ses enjeux, dans le respect de ce cadre global.

#### • Des managers garants de la santé-sécurité, appuyés par un important réseau de préventeurs

Les managers du Groupe sont les garants et premiers responsables de l'instauration et de la promotion de cette culture sécurité. Cette responsabilité se retrouve aux différents échelons managériaux des pôles, divisions et entreprises. Les managers sont accompagnés dans cette mission par des départements dédiés et un réseau opérationnel de plus de 2 500 collaborateurs spécialisés dans la fonction santé-sécurité à travers le monde, chargés de mettre en œuvre un système de management de la prévention adapté aux réalités de leur structure ou de leur projet, en ligne avec les exigences de VINCI.

La politique santé-sécurité est animée au niveau du Groupe par la coordination Santé-sécurité, placée sous l'autorité du comité Exécutif de VINCI, animée par un de ses membres et composée des directeurs prévention des pôles et divisions du Groupe. Sa mission est de bâtir une culture commune de la sécurité, notamment en favorisant l'échange des bonnes pratiques et le partage des retours d'expérience entre pôles, en évaluant les démarches existantes, en fiabilisant les indicateurs et en proposant de nouvelles voies de progrès. Des actions à vocation commune aux différentes activités du groupe ont ainsi été lancées, permettant d'apporter des améliorations sur des facteurs de risques tels que le levage et la manutention de charges, l'électrocution ou les accidents de voirie du fait de tiers.

Des réunions régulières avec le comité Exécutif sont consacrées au débriefing des accidents et évènements significatifs. La coordination Santé-sécurité se réunit pour analyser les besoins en matière de ressources humaines de la filière et favoriser la mobilité.

La coordination impulse également des démarches prospectives sur les risques émergents dans les métiers et engage une démarche de développement de l'innovation dans les domaines de la santé et de la sécurité.

Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de VINCI, a conduit une mission relative à l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la prévention. Cette démarche repose sur trois points :

- « Catalyst », avec pour but de répertorier les innovations réalisées dans le domaine de la sécurité, dans le Groupe et en dehors du Groupe ;
- « Parcours intelligence artificielle », avec pour objectif d'identifier des pistes permettant de valoriser la data et de mobiliser des technologies prédictives fondées sur l'intelligence artificielle ;
- « Prospective », avec pour but d'identifier les risques nouveaux qui se présenteront ou s'intensifieront dans l'avenir.

Différentes solutions innovantes identifiées sont en cours de test, certaines étant considérées comme prometteuses : il en va ainsi du dispositif « Lifeguard » permettant la reconnaissance de piétons à proximité d'engins ; le dispositif fonctionne grâce à des caméras vidéo et à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour analyser les images et reconnaître en instantané la présence de piétons.

La mission conduite par Leonard se poursuit en intégrant les prospectives environnementales lorsqu'elles présentent des impacts sur la santé-sécurité au travail du personnel. Par ailleurs, la démarche « Catalyst » est poursuivie avec une ouverture sur les sujets de santé.

Par ailleurs, chaque pôle et chaque division structurent leur filière de manière à développer un langage et des outils communs destinés à suivre le déploiement et les résultats, à fiabiliser la remontée et le partage d'informations et des alertes, et à analyser les tendances par métier pour améliorer les pratiques de prévention sur leur périmètre. Chacun des pôles dispose d'instances de coordination permettant de répercuter l'information dans l'ensemble de son périmètre. Ainsi, chez VINCI Autoroutes et VINCI Energies a lieu, chaque trimestre, une réunion de la coordination réunissant les directeurs prévention. Chez VINCI Construction, la coordination se réunit chaque mois. Chez VINCI Concessions, un reporting mensuel, intégrant toutes les entités, y compris celles qui ne sont pas consolidées par intégration globale et leurs sous-traitants, est géré par le siège. Le réseau international de référents permet de diffuser la culture sécurité de manière transverse, de partager les bonnes pratiques développées dans les pays et de s'assurer de l'appropriation des règles et des outils communs. Les services prévention des sièges des pôles et divisions participent également à la réalisation d'audits sécurité dans leur périmètre et contribuent à l'intégration des nouvelles entreprises.

#### 4.2.2 L'identification et l'analyse des risques majeurs

L'approche en fonction des métiers et des pays a toujours été fondamentale dans la démarche d'identification et de prévention des risques liés à la santé-sécurité des personnes. Chaque pôle et chaque division établissent une cartographie de leurs risques majeurs sur la base de leur expérience opérationnelle afin de déployer des mesures de prévention adaptées à leurs métiers et leurs contextes.

Sur chaque projet, une analyse des risques santé-sécurité est conduite en amont. Elle prend en compte l'environnement de travail, les caractéristiques du projet considéré et ses spécificités techniques. Ces différents niveaux d'analyse sont fondamentaux pour construire des réponses adaptées aux enjeux opérationnels, projet par projet, métier par métier et pays par pays.

Au niveau du Groupe, un exercice de cartographie des risques majeurs a été mené en 2018 avec l'appui de l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi). Pendant plusieurs mois, l'Institut a conduit des entretiens avec les directeurs prévention des pôles et divisions de VINCI afin d'identifier les risques majeurs les plus communs aux activités du Groupe et d'analyser les éléments de maîtrise de ces risques. Cette cartographie est discutée et actualisée chaque année au sein de la coordination Santé-sécurité.

Cet exercice a abouti à l'identification de huit risques et des types d'évènements redoutés majeurs associés. La notion de risque majeur retenue est celle de l'éventualité (réelle ou potentielle) que se réalise un évènement majeur qui aura des conséquences graves sur une cible (salarié, travailleur temporaire, sous-traitant, tiers). La notion de gravité est appréhendée à partir de situations ou d'évènements avérés, mais également de ceux à haut potentiel de gravité, c'est-à-dire dont les conséquences auraient pu, dans des circonstances légèrement différentes, se révéler majeures.

Ces risques majeurs sur la santé-sécurité des personnes sont les suivants :

Risques majeurs	Types d'évènements redoutés majeurs
Risques liés aux masses en mouvement	Collision par des équipements ou matériels en mouvement Collision par des engins ou véhicules de chantier
Risques liés à la chute d'objets ou de charges	Heurt lié à la chute d'objets ou de matériels Heurt lié à l'effondrement de l'ouvrage Écrasement lié à la chute de charges suspendues
Risques liés au travail en hauteur	Chute de hauteur
Risques liés aux appareils sous tension ou sous pression	Projection de fluides sous haute pression Projection de pièces mécaniques sous pression
Risques liés aux outils mécaniques portatifs	Coupures et perforations par les outils mécaniques portatifs coupants
Risques liés à la circulation routière	Accident de la route
Risques sur voirie, lors d'interventions, maintenances ou activités de construction	Collision par des véhicules tiers
Risque électrique	Électrocution

#### 4.2.3 Des actions en faveur de la prévention des risques santé et des risques psychosociaux

Pendant et depuis la pandémie de Covid-19, l'accent a été mis sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Dans de nombreuses implantations de VINCI ont été mises en place des sensibilisations, des formations destinées aux managers et des actions d'accompagnement. Ces initiatives variées incluent, par exemple, l'établissement de hot-lines, des formules d'accompagnement psychologiques ainsi que des formations à la reconnaissance de signes annonciateurs de dépressions ou de situations de détresse, ou encore l'organisation d'actions relatives à la santé mentale et la gestion du stress.

Concernant la santé, les entreprises du Groupe ont lancé plusieurs campagnes de sensibilisation en lien avec les autorités publiques et des prestataires spécialisés, concernant la promotion de l'activité physique ou encore de sensibilisation nutritionnelle, avec pour objet la prévention des risques de développement de maladies chroniques. D'autres actions ont été proposées telles que des suivis individuels par des diététiciens ou le dépistage de risques de diabète ou de maladies cardiaques. De nombreux défibrillateurs équipent désormais les établissements fixes et les sites de production les plus importants.

Des campagnes de sensibilisation à certaines addictions (tabac, alcool, drogues, etc.) ou à certaines maladies (comme le cancer, le sida ou la maladie d'Alzheimer) ont été conduites dans différentes régions du monde. Chacune de ces actions vise à informer les collaborateurs, mais également à les associer et à créer des moments de cohésion et des leviers d'entraide via des challenges ou des activités collectives. De même, les entreprises agissent au niveau du renouvellement du matériel et de l'outillage ainsi que de l'organisation du travail afin de réduire l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculosquelettiques (TMS). Des collaborateurs ont, par exemple, été formés pour entraîner leurs collègues et animer des sessions de réveil musculaire avant la prise de poste.

Au sein de la filière d'expertise santé-sécurité, une filière de spécialité ergonomie a été mise en place dans un objectif de partage et de développement commun à toutes les activités, en matière de gestes et de postures au travail. Des innovations permettent de limiter la pénibilité et les efforts physiques des collaborateurs, par exemple, le développement des exosquelettes chez VINCI Construction ou des dispositifs facilitant la manipulation des bagages dans les activités de manutention de VINCI Airports.

#### 4.2.4 Des dispositifs et référentiels déclinés par métier dans les pôles et divisions du Groupe

En réponse aux risques identifiés, des politiques de prévention sont développées par les pôles et divisions. Elles reposent notamment sur des référentiels qui irriguent l'ensemble des entreprises de leur périmètre. Chaque entité dispose ainsi de plusieurs niveaux de référentiels : celui du Groupe, celui de son pôle, celui de sa division, celui de l'entité elle-même. Ces référentiels se complètent et se cumulent pour répondre de la manière la plus adaptée aux enjeux d'un métier, d'une activité ou d'un contexte d'opération, au plus près du terrain. Ils constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les actions de prévention qui sont intégrées dans les procédures, les modes opératoires et l'organisation du travail. Quel que soit le pôle, une attention particulière est portée à la prévention des risques majeurs. Ces référentiels et les actions qui en découlent s'inscrivent dans des démarches d'amélioration continue et sont régulièrement revus, notamment sur la base des résultats des audits santé-sécurité, d'enquêtes collaborateurs, ou encore de la remontée et de l'analyse des accidents et presque-accidents.

VINCI Concessions a lancé les cinq piliers de la culture sécurité, véritable vade-mecum de la sécurité. Ils portent notamment sur : les exigences du Groupe et leur appropriation ; la formation, l'implication et l'évaluation des managers ; l'analyse en profondeur des risques et des accidents, leur partage et leur communication, ainsi que la diffusion, dans chaque pays, de la culture sécurité en associant les collaborateurs, leurs représentants et les entreprises extérieures. Ce document, traduit en 12 langues, a été diffusé à toutes les entreprises. Ces dernières doivent s'assurer du respect de ce cadre et mettre en place un plan d'action qui leur est propre. Les sous-traitants, intervenant pendant les phases de construction comme d'exploitation, sont intégrés au système de management de la santé-sécurité.

De même, convaincu que le développement d'une forte culture de la sécurité passe par des actions quotidiennes de chacun, VINCI Energies a développé les six piliers de sa culture sécurité, lors de sa Semaine de la sécurité. Ces piliers constituent les axes d'un travail commun et fédérateur pour améliorer la culture sécurité de chaque entreprise : leadership exemplaire, transparence, partage des enseignements, engagement, perception du risque, compréhension des procédures. VINCI Energies intègre aussi dans sa démarche les facteurs organisationnels et humains, qui influencent ces six piliers de la culture sécurité.

Chez VINCI Construction, la culture sécurité repose sur trois valeurs : transparence, exemplarité et dialogue. Le référentiel « Produire en sécurité », approche méthodologique structurante visant à maîtriser les risques à toutes les étapes clés d'un projet, démarre dès la phase de conception de l'ouvrage pour intégrer en amont les contraintes de sécurité dans les procédures d'exécution. Pendant les travaux, à la prise de poste, chaque chef d'équipe organise une réunion *pre-start* avec les compagnons pour s'assurer de la bonne compréhension des opérations à réaliser et des mesures de prévention à appliquer. Le référentiel incite également chacun à s'arrêter

en cas d'incompréhension ou de changement susceptible de présenter une situation jugée dangereuse, afin d'en alerter sa hiérarchie. Dans la plupart des entités, ce référentiel structurant est accompagné de règles d'or à respecter par l'ensemble du personnel pour prévenir les risques majeurs. De plus, de nombreux référentiels métiers et pays visent à améliorer la maîtrise des risques majeurs. À partir d'une enquête relative à la perception du climat de santé-sécurité, à laquelle plus de 33 000 collaborateurs avaient répondu, des ateliers de partage des résultats ont été mis en place. Une démarche d'analyse approfondie des causes racines, qui fait suite à des accidents et presque-accidents, est déployée dans de nombreuses activités.

À l'identique, Cobra IS a développé le principe des *stop cards*, permettant à chacun de stopper un processus s'il perçoit un risque possible dans le processus d'exécution ou, plus simplement, une absence de réflexion avant un passage à l'action.

Face au constat d'une recrudescence des heurts de véhicules en intervention, VINCI Autoroutes a renforcé son plan d'action pour prévenir ces survenances. D'abord avec la refonte des processus de formation et de recyclage des agents d'intervention ; ensuite, par l'évolution des procédures d'intervention en lien avec les services de l'État et par le déploiement de solutions technologiques telles que des dispositifs vidéo ou des systèmes de prévention de collisions reposant sur l'intelligence artificielle ; enfin, avec des actions de communication fortes pour sensibiliser le grand public (expositions itinérantes, clips de sensibilisation).

#### 4.2.5 Des actions pour mobiliser et promouvoir une culture sécurité partagée de tous

##### • Favoriser le dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants

Dans le prolongement de la déclaration commune du Groupe, les politiques de prévention des pôles et divisions réaffirment l'importance de la participation des collaborateurs et de leurs représentants pour bâtir une culture de la sécurité. La consultation et la communication sont déterminantes pour permettre l'appropriation et l'adhésion à tous les niveaux. Les pôles et divisions présentent régulièrement les actions en cours et leur bilan auprès de leurs instances représentatives respectives. Ce dialogue social se concrétise également par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux.

En 2022, 64 accords en matière de santé-sécurité ou de prévention ont été signés au sein des entreprises du Groupe (25 en 2021). De même, en France, à la suite des recommandations du comité de groupe, les entreprises de VINCI sont encouragées à mettre en place une commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dès lors qu'elles comptent plus de 50 salariés, dépassant ainsi le seuil d'obligation légale. Par ailleurs, en France, il est recommandé aux entreprises, quelle que soit leur taille, de tenir une réunion régulière du comité économique et social (CSE) tous les mois, et de vérifier à chaque réunion les progrès de l'organisation à travers le suivi des indicateurs. De même, hors de France, certaines divisions ou entreprises ont mis en place des comités santé-sécurité associant des représentants des travailleurs, y compris lorsque la loi ne le prévoit pas. Au plus près du terrain, ces comités sont appelés à contribuer à la réflexion sur les axes de progrès et à suivre et évaluer les mesures en place sur les sites et les besoins d'ajustement, en vue de renforcer la prévention sur les sites et chantiers.

# 1 660

comités santé-sécurité et conditions de travail au sein du Groupe en 2022

Par ailleurs, afin de renforcer l'implication des représentants du personnel et leur permettre d'exercer efficacement leurs missions en matière de santé-sécurité et de conditions de travail, des formations spécifiques sont mises en place dans différentes entités du Groupe. Ces formations peuvent se dérouler en mobilisant le réseau interne des préventeurs ou via les syndicats ou les organismes tels que l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) en France.

Au niveau du Groupe, la santé et la sécurité sont des sujets majeurs et incontournables du dialogue entretenu tant avec le comité de groupe qu'avec le comité d'entreprise européen. Dans le cadre de son dialogue continu avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), VINCI a rejoint sa campagne en faveur de la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme un droit fondamental par l'Organisation internationale du travail (OIT) en signant la déclaration « pour des lieux de travail sûrs et sains ».

Par ailleurs, des enquêtes auprès des collaborateurs sont menées. VINCI Construction a ainsi décidé de procéder à des enquêtes de perception du climat de sécurité au moins tous les deux ans. Ces enquêtes sont réalisées au niveau des divisions et entreprises pour être au plus proche des réalités des sites et chantiers. La participation des sous-traitants et travailleurs temporaires est encouragée.

##### • Rendre les collaborateurs acteurs de la prévention au quotidien via des mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

La déclaration commune sur les « Actions incontournables et fondamentales en matière de santé et sécurité au travail » rappelle que toute situation de danger imminent pour la santé-sécurité, constatée par les collaborateurs, doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique compétent, et qu'aucun salarié ne peut se voir reprocher un tel signalement. De même, selon les contextes d'opération, les salariés peuvent sur tous les métiers et géographies du Groupe recourir à des mécanismes tels que le droit de retrait, à partir du moment où ils pensent être face à un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé. Ainsi, il existe une forte incitation managériale aux signalements et alertes des dangers. Afin de faciliter, fluidifier et traiter ces remontées d'informations et d'accroître leur partage, les pôles et divisions développent et diffusent de nouvelles applications numériques permettant de signaler les situations à risque et les presque-accidents.

En complément de l'application MoveSafe, permettant la remontée digitale de situations dangereuses ou presque-accidents, VINCI Autoroutes a développé et mis en service l'application Jarvis permettant la traçabilité des quarts d'heure prévention, la traçabilité et les comptes rendus des visites prévention ou encore la mise à disposition à tout moment des fiches de données sécurité des produits.

Chez VINCI Energies, l'application Safety Up, développée en dix langues et déjà téléchargée par plus de 18 500 collaborateurs, permet non seulement la remontée des situations à risque, mais également le partage de bonnes pratiques et de flashs d'information. Cette application a été conçue comme un outil de sensibilisation, géré à la fois en central et au niveau de chaque entreprise pour un fonctionnement de proximité, associant l'encadrement, et pour un partage de messages propres à chaque entreprise. Il s'agit à ce jour de la première application de terrain téléchargée au sein de VINCI Energies.

Chez VINCI Construction, des applications comme Watch ou Notify facilitent, grâce aux smartphones, la remontée des situations à risque ou des bonnes pratiques observées sur les chantiers. Ces applications sont interfacées aux systèmes d'information internes de gestion et de reporting des événements sécurité, permettant ainsi de garantir la traçabilité, la fiabilité et le partage de l'information. Le quotidien des utilisateurs est de ce fait simplifié, et des mesures appropriées face aux risques majeurs de l'entreprise peuvent être mises en œuvre. Les principales récurrences sont analysées afin d'identifier les actions correctives à mettre en place. De même, une démarche systématique de recherche des causes profondes est déployée sur l'ensemble des événements à haut potentiel de gravité.

Par ailleurs, des sessions d'échanges périodiques sont organisées pour associer les collaborateurs à l'analyse des accidents et aux mesures à prendre, ou pour les restituer et partager les mesures correctives mises en place afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent. Enfin, des boîtes à idées sont régulièrement placées sur les chantiers et dans les entreprises pour permettre de faire remonter des difficultés, favoriser l'expression des intervenants sur les sites et chantiers, quel que soit leur statut, et les inciter à être force de proposition.

• **Former les collaborateurs de manière continue au plus près du terrain**

Chaque métier possède sa boîte à outils et mène au quotidien des actions de sensibilisation, à travers des formats tels que les *pre-start meetings*, les *pre-task meetings*, les quarts d'heure sécurité, les *stop cards*, etc. Ces actions fédératrices pour la plupart des métiers permettent de rappeler au quotidien les règles de sécurité de base, d'expliquer les modes opératoires, d'intégrer l'environnement de travail et d'y associer les collaborateurs ainsi que les travailleurs temporaires et sous-traitants. Elles sont animées par les responsables hygiène, sécurité et environnement (HSE) avec le soutien visible de l'encadrement du chantier ou du site. De nombreuses actions de formation et de sensibilisation sont spécifiques aux enjeux de chaque métier : formation sur les travaux en hauteur ou à la conduite de véhicules, focus sur les risques de blessures aux mains, etc.

L'innovation est également au cœur de ces démarches de formation, dans l'optique constante d'amélioration de leur efficacité et d'adaptation aux métiers et à leurs évolutions. Par exemple, certains métiers font appel à des formations en réalité virtuelle. La visualisation 4D a ainsi été utilisée pour recréer des accidents et événements à haut potentiel de gravité et mieux analyser les causes racines, et a été suivie de sessions de retour d'expérience avec les compagnons, l'encadrement du site et les personnels extérieurs, pour partager l'apprentissage. De même, l'outil *Alive on Site*, développé au sein de VINCI Construction, consiste à filmer, avec l'accord du personnel, une activité sur le chantier et à la visionner ensuite avec l'équipe responsable afin d'identifier les comportements à risque et les bonnes pratiques. Cet exercice est dispensé par un animateur sécurité, le plus souvent extérieur au chantier pour faciliter la prise de parole et l'échange. L'objectif de ces observations sur le terrain est de partager les points de vue pour faire naître une prise de conscience individuelle et collective des risques. Une attention particulière est aussi portée aux actions de formation des nouveaux collaborateurs, ainsi qu'aux personnels les moins qualifiés pour lesquels l'accidentologie constatée est souvent plus forte.

**44%**

des heures de formation dispensées en 2022 ont concerné la santé-sécurité, soit plus de 2,5 millions d'heures

Parallèlement à la formation au quotidien des collaborateurs sur site, le Groupe continue à mettre à disposition des collaborateurs, via sa plateforme d'e-learning Up!, des contenus en ligne, accessibles à tous à tout moment. Ainsi, en 2022, ce sont plus de 910 contenus de formation relatifs à la prévention et santé-sécurité qui ont été mis à la disposition des collaborateurs (650 en 2021), représentant 7 % du total du catalogue. Par ailleurs, les centres de formation des pôles délivrent quant à eux des formations techniques et pratiques liées aux métiers. Enfin, les entreprises du Groupe travaillent de concert avec les fédérations professionnelles, ou encore les centres et écoles de formation du secondaire ou du supérieur, notamment sur l'intégration des enjeux de sécurité dans les métiers.

• **Responsabiliser et impliquer les managers**

Pour renforcer la culture de la sécurité de l'encadrement et le responsabiliser sur les performances en matière de santé-sécurité, les managers et les dirigeants sont appelés à suivre des programmes de formation dédiés. Les visites managériales sur les chantiers sont également bien établies dans le Groupe et régulièrement organisées dans toutes les entreprises. La santé-sécurité figure à l'ordre du jour des réunions de direction, que ce soit au niveau des pôles, des divisions ou des entreprises. De même, l'évaluation des performances managériales inclut de plus en plus des critères liés aux résultats des dispositifs santé-sécurité et à la démonstration de leur implication dans la promotion de la prévention.

À titre d'illustration, chez VINCI Construction, le programme « Manager par la sécurité » est organisé autour de cinq actions fédératrices, dont la première est l'évaluation du niveau de culture sécurité des managers, préalablement à leur entretien annuel. Ce programme s'articule autour des facteurs organisationnels et humains de la prévention et vise à soutenir les managers des entités dans le développement d'une culture juste et à mieux appréhender les causes racines des accidents pour en renforcer la prévention. De même, chez VINCI Concessions, le deuxième des cinq piliers de la culture sécurité concerne la formation des managers. Ainsi, tous les managers doivent être formés aux fondamentaux de la prévention pour s'assurer de leur intégration dans l'organisation du travail. Une formation en e-learning, destinée aux managers, a été lancée en 2022. Le management doit également comprendre la mise en œuvre d'actions proactives allant de la conduite de visites sécurité à celle d'entretiens avec un salarié accidenté ou la participation aux enquêtes. Chez VINCI Energies, le catalogue de formations fondamentales de VINCI Energies Academy a été revu, avec la création d'une nouvelle formation appelée « Safety Excellence ». Les messages clés de cette formation ont été intégrés dans de nombreux cursus, comme ceux des directeurs opérationnels, des chefs d'entreprise, des directeurs de projet, des responsables d'affaires et des chefs de chantier.

• **Intéresser le personnel aux progrès réalisés**

Ce principe est appliqué au plus haut niveau du Groupe, la détermination de la partie variable de court terme de la rémunération du président-directeur général de VINCI intégrant par exemple des critères relevant de la responsabilité sociale et environnementale, dont des indicateurs liés aux résultats en matière de santé-sécurité. Ces critères sont déterminés et évalués par le comité des Rémunérations du Conseil d'administration.

Le schéma de rémunération variable de long terme, dont bénéficient un nombre important de managers du Groupe, comporte aussi une part liée aux progrès réalisés en matière de sécurité au travail. La détermination de la part variable de court terme de nombreux managers, ainsi que, dans beaucoup d'environnements, les primes de performance gratifiant le personnel de production, jusqu'au niveau opérateur, intègrent des critères sécurité.

Enfin, la plupart des accords d'intéressement collectif conclus au sein du Groupe reposent sur la performance financière, mais aussi opérationnelle, et incluent des critères de progrès des indicateurs de sécurité au travail.

• **Mobiliser les équipes autour d'évènements dédiés à la santé-sécurité**

L'organisation d'évènements dédiés par pôle et par division est un levier important pour mobiliser les collaborateurs et partenaires, rendre l'engagement du management sur la sécurité visible et connu de tous, et enraciner la culture sécurité dans toute l'organisation. Les travailleurs temporaires, les sous-traitants et les clients sont également associés à ces évènements durant lesquels diverses actions et initiatives sont déployées : conférences, ateliers, formations, mises en situation, etc.

Chaque année, l'ensemble des pôles d'activité du Groupe organise la Semaine de la sécurité. Ce rituel annuel est programmé dans toutes les entreprises, sur chacun des sites et des chantiers. En complément de bien d'autres actions locales de sensibilisation, de formation et de prévention, ce temps fort est l'occasion pour chaque équipe de s'interroger sur son engagement en matière de sécurité et de proposer des pistes d'amélioration.

Au-delà des actions organisées par les pôles, de nombreuses filiales de VINCI proposent également des évènements et challenges internes pour récompenser et accroître la visibilité des initiatives en matière de santé et de sécurité.

• **Gérer et prévenir les risques chez les sous-traitants et les agences de travail temporaire**

La *Charte relations sous-traitants de VINCI* ([www.vinci.com/publi/manifeste/cst-fr.pdf](http://www.vinci.com/publi/manifeste/cst-fr.pdf)) rappelle l'importance que le Groupe accorde à la sécurité, que ce soit pour ses propres collaborateurs ou pour les employés des sous-traitants.

Les procédures établies sur un site ou un chantier ne marquent pas de distinction entre les collaborateurs des entreprises du Groupe, les travailleurs temporaires et les sous-traitants. Les exigences en matière de santé-sécurité sont exprimées en amont et via des clauses particulières dans les contrats, et contrôlées par les entreprises du Groupe, depuis le port d'équipements de protection individuelle adaptés à la déclaration des accidents ou de toute autre information permanente sur l'évolution des risques sur site. Des critères spécifiques peuvent figurer dès la phase de sélection, pouvant mener à une disqualification du sous-traitant. Les accidents font l'objet d'analyses par les équipes santé-sécurité, en particulier concernant les accidents graves ou à haut potentiel de gravité, alimentant ainsi des plans d'action destinés à la sécurisation des personnels extérieurs. Les audits sécurité conduits sur site couvrent l'ensemble des intervenants. Des réunions de coordination santé-sécurité peuvent également être organisées afin d'examiner la conformité des sous-traitants aux contrats de sous-traitance. Par ailleurs, les travailleurs des sous-traitants et des entreprises de travail temporaire sont généralement associés aux évènements mondiaux ou aux actions de formation sur site, mais aussi aux ateliers de partage et de réflexion collective pour améliorer les systèmes de prévention des sites et chantiers. Dans de nombreux cas, les indicateurs des divisions et entreprises ne font pas la distinction entre les collaborateurs et les travailleurs temporaires, et intègrent de plus en plus les sous-traitants. La politique de prévention vis-à-vis de ces deux catégories de travailleurs ne repose pas uniquement sur des moyens de contrôle, mais également sur des actions d'accompagnement pour les aider à se structurer et à hausser leurs standards, notamment dans certains pays dont la culture sécurité est moins ancrée, ou pour améliorer l'efficacité des actions.

2022 a marqué pour VINCI Autoroutes les dix ans de la démarche « Maîtrise d'ouvrage, zéro accident », qui vise à renforcer la sécurité de tous les intervenants sur les chantiers, de la phase de conception jusqu'à l'achèvement des travaux. À cette occasion, plusieurs évènements ont été organisés en présence des partenaires et entreprises intervenantes. Des rencontres qui ont permis de partager le bilan de cette démarche. Par ailleurs, chaque direction régionale a organisé, courant 2022, une journée réunissant les intervenants extérieurs autour d'ateliers de travail sur les situations dangereuses les plus fréquemment rencontrées et sur l'échange de pratiques vertueuses.

Concernant les entreprises de travail temporaire, VINCI a mis en place sur le périmètre France un contrat-cadre, servant à leur référencement, notamment avec des critères liés à la santé-sécurité. L'entreprise doit, par exemple, partager ses résultats en matière de santé-sécurité et démontrer l'existence d'une culture sécurité, notamment à travers la formation des personnels. Le recours à ces entreprises référencées est obligatoire pour les entreprises du Groupe. Au cas par cas, des plans de progrès par entreprise ont été établis et contiennent des mesures visant à améliorer la sécurité des travailleurs temporaires. Ces mesures peuvent par exemple comprendre la conduite d'enquêtes auprès de ces derniers, la restitution des actions de prévention, de sensibilisation et de formation menées par l'entreprise, ou encore l'amélioration de l'enregistrement des documents sécurité des personnels (carte BTP, etc.).

**23 %**

des entreprises de travail temporaire consultées dans le cadre de référencement en vigueur ont été exclues sur la base d'exigences RSE

#### 4.2.6 L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs

La réalisation d'audits sécurité par le réseau des préventeurs constitue un pilier de la politique santé-sécurité. Le réseau des préventeurs et les départements dédiés des pôles et divisions sont impliqués dans la planification et la conduite d'audits sécurité sur les sites et chantiers, contrôlés par les entreprises du Groupe, ainsi que dans la remontée et l'analyse des résultats pour suivre les tendances et adapter les actions à conduire sur leur périmètre. Des outils communs sont déployés par les pôles et divisions pour faciliter la

remontée, la consolidation et le partage d'information, notamment concernant les résultats des audits. Le Groupe développe également la pratique d'audits croisés entre ses différentes entreprises. Les procédures établies sur un site ou un chantier ne marquant pas de différences entre les collaborateurs des entreprises du Groupe, ceux des sous-traitants et les travailleurs temporaires, les audits concernent l'ensemble d'un site et tous ses acteurs. Enfin, au-delà des dispositifs en place au niveau des pôles et divisions, les projets, sites et chantiers disposent également, à leur niveau, d'un système de management, et donc d'un mécanisme de contrôle de son application pour les aspects santé-sécurité. Toute non-conformité fait l'objet d'un suivi jusqu'à sa clôture.

À titre d'illustration de ces dispositifs d'audits au niveau des pôles et des divisions, VINCI Construction Grands projets dispose d'un pôle d'audits dédié au sein de la direction qualité, sécurité, environnement et système d'information (DQSE-I). Le programme d'audit est défini annuellement par le comité de direction en fonction des priorités et des risques opérationnels. Chaque projet est audité par le siège tous les deux ans, pour garantir la conformité du système de management appliqué aux exigences fixées en matière de sécurité. Ces exigences s'appuient en particulier sur les normes en vigueur (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, etc.), les référentiels VINCI, VINCI Construction et VINCI Construction Grands projets, ainsi que sur les exigences contractuelles propres aux projets (plan de sécurité, plan environnement, plan qualité, cartographie des processus, contrat, exigences des partenaires et autres parties intéressées, exigences légales et réglementaires, normes locales, etc.). La norme ISO 9001, qui est au cœur du référentiel d'audit, couvre également tous les aspects liés à la gestion, à la sélection, au suivi et à l'évaluation des sous-traitants. À l'issue d'un audit, les constats sont partagés avec les responsables du projet concerné, et le rapport est diffusé à tous les niveaux hiérarchiques jusqu'à la direction Générale de VINCI Construction Grands projets. À la réception du rapport d'audit, l'entité propose les actions à mettre en place pour répondre aux constats. Le suivi du plan d'action est réalisé conjointement par les responsables du projet et le pôle d'audits : c'est généralement le responsable QSE du projet qui informe l'auditeur de la mise en œuvre d'une mesure et qui apporte la preuve de sa réalisation. Un état des lieux périodique des réalisations et justificatifs et des tendances est également dressé.

Les dispositifs d'audit en matière de santé-sécurité des entités du Groupe peuvent également reposer sur des certifications ajoutant, aux dispositifs existants, la conduite d'audits externes. Trois sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes faisant de l'exploitation sont certifiées ISO 45001. Les audits conduits dans le cadre de cette certification permettent, à échéance régulière, d'analyser une série de thèmes au regard de leur niveau de maîtrise et de maturité, et d'identifier les points forts, les axes de progrès ou les éventuelles non-conformités. Les thèmes couverts comprennent notamment : la politique de l'entreprise ; l'engagement de la direction et de toute la chaîne managériale ; la participation des salariés ; les actions de formation et de sensibilisation ; la préparation et l'organisation du travail ; la gestion des matériels, équipements et produits ; la prévention des risques pour les entreprises extérieures ; la conformité réglementaire ; ou encore la gestion des événements accidentels. En interne, les audits sont suivis de revues opérationnelles en régions et d'une revue de direction en central, lors desquelles sont fixés les éventuelles actions correctives et les objectifs à venir.

#### Les dispositifs d'audits santé-sécurité dans les pôles de VINCI

- Politique, dispositif, programmes d'audits internes spécifiques et département santé-sécurité dédié en place dans chacun des pôles du Groupe.
- Implication des managers des entreprises dans les résultats des audits et les actions de progrès à mener.
- Conduite d'audits santé-sécurité au niveau des chantiers et sites d'exploitation par les responsables de la filière santé-sécurité à différents niveaux de l'organisation (plus de 2 500 collaborateurs dans la filière) ainsi que par les équipes des départements en central.
- Intégration de tous les intervenants sur site (collaborateurs de VINCI, travailleurs temporaires, sous-traitants, etc.) : les audits concernent la gestion de la sécurité sur les sites et les chantiers.
- Développement de la pratique d'audits croisés entre entreprises.
- Développement continu de démarches de certification dans le Groupe (ISO 45001, MASE, etc.).
  - VINCI Construction (hors division Route France) : 85 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001, 13 % du chiffre d'affaires certifié MASE.
  - VINCI Construction (division Route France) : 49 % du chiffre d'affaires des opérations travaux certifié ISO 45001.
  - VINCI Energies : 45 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001, 6 % certifié MASE et 13 % LSC (liste de sécurité contractants), VCA ou SCC.
  - VINCI Autoroutes : 100 % des autoroutes en exploitation certifiées ISO 45001.
  - VINCI Concessions : 66 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001.

S'agissant des sous-traitants, les consultations intègrent de façon de plus en plus systématique des critères de sécurité. Des clauses contractuelles ont été partagées au sein du Groupe permettant la mise en œuvre d'un cadre plus strict d'exigence en matière de sécurité. Ces clauses intègrent des obligations de reporting et des mesures en cas de non-respect des fondamentaux de sécurité, dans le cadre de la coactivité mais aussi dans le cadre des travaux propres du sous-traitant, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

## 4.2.7 Le suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre

### • La remontée et l'analyse des accidents et événements à haut potentiel de gravité

Les métiers de VINCI exposent les collaborateurs et les intervenants sur ses sites et chantiers à des risques à haut potentiel de gravité. Aussi, toute entreprise du Groupe doit avoir mis en place un système de remontée des accidents et des événements à haut potentiel de gravité. De même, tout accident doit être enregistré et analysé, les mesures appropriées, décidées, et leur mise en œuvre, suivie. En cas d'accident grave, le processus d'enquête repose sur la recherche des causes profondes en examinant les facteurs liés à l'organisation du travail, aux procédures et équipements, ou encore aux facteurs humains, et ce, sur la base de méthodologies et d'outils éprouvés. Des formations spécifiques au travail d'enquête sont régulièrement délivrées aux préventeurs comme aux managers. Les résultats des enquêtes font l'objet d'une restitution à la ligne hiérarchique, à commencer par le management de l'entreprise concernée à la direction de la division ou du pôle, en présence des directeurs prévention. Ils peuvent entraîner des changements de modes opératoires, de matériels ou encore d'équipements, qui sont communiqués à l'ensemble des intervenants et collaborateurs via des supports dédiés en ligne et sur site, mais aussi durant des réunions permettant l'échange et la participation des personnels.

Les pôles et divisions développent à leur niveau des outils et applications permettant de faire remonter les accidents pour favoriser le partage et la diffusion des pratiques au niveau d'un pôle ou d'une division, en particulier pour ce qui relève de l'analyse des accidents, presque-accidents et événements à haut potentiel de gravité au regard des risques majeurs. La remontée et la consolidation de ces informations en central, au niveau des départements prévention des pôles et divisions, reposent sur des règles précises et permettent d'identifier et d'analyser les tendances. L'objectif est ainsi d'orienter les actions de manière à prévenir la survenue possible d'un accident grave dans des circonstances similaires. Ces outils sont perfectionnés afin de favoriser le partage d'expérience lorsque des risques récurrents et communs à plusieurs structures apparaissent, d'établir des plans d'action au bon niveau de l'organisation, d'accroître les efforts et les campagnes de prévention sur un risque spécifique, et de revoir le cas échéant la pertinence des risques majeurs identifiés. VINCI Concessions a ainsi mis en place une application permettant le partage, sous la forme de fiches pratiques, des analyses d'accident ou de presque-accident que toutes les entités peuvent consulter, bénéficiant ainsi des retours d'expérience d'autres entreprises face à des situations à risque similaires. Les incidents à haut potentiel de gravité sont particulièrement mis en exergue.

#### • Suivi spécifique et procédure d'alerte sur les accidents mortels

Tout accident mortel fait l'objet d'une notification immédiate à la direction Générale de VINCI et d'une enquête méthodique et approfondie. Une analyse détaillée, en lien avec toutes les parties concernées, est réalisée, et une restitution est effectuée au président-directeur général de VINCI, aux membres du comité Exécutif concernés et à la directrice des Ressources humaines du Groupe. Elle comprend un descriptif détaillé des circonstances, les explications et analyses des causes, et les actions correctives mises en place. L'objectif est de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises et partagées dans le Groupe pour améliorer les dispositifs de prévention et éviter autant que possible qu'un accident ne se répète dans des circonstances similaires. Les membres du bureau du comité d'entreprise européen sont également informés et associés, et reçoivent une communication trimestrielle, quel que soit le pays où est intervenu l'accident. Cette procédure s'applique qu'il s'agisse d'un salarié du Groupe, d'un travailleur temporaire, d'un travailleur d'un sous-traitant, d'un cocontractant, d'un locataire ou d'un tiers.

#### • Des bilans partagés avec les instances dirigeantes du Groupe

Les comités de direction des pôles et divisions du Groupe sont associés aux restitutions des accidents graves ou des événements à haut potentiel de gravité. Par ailleurs, de manière plus générale, les résultats santé-sécurité sont suivis et mesurés via des indicateurs pertinents qui font l'objet de présentations au niveau des comités de direction des pôles et divisions, permettant d'échanger sur les moyens susceptibles d'améliorer ces résultats et de renouveler l'engagement de la direction. Ainsi, chez VINCI Autoroutes, le suivi des indicateurs clés est réalisé tous les quinze jours par le comité de direction. D'autre part, des revues de direction sont organisées annuellement en vue d'analyser les résultats obtenus et d'identifier les objectifs futurs. Chez VINCI Concessions, la politique sécurité est portée par un comité sécurité qui se réunit deux fois par an, sous la présidence du directeur général. À cette occasion, les résultats et l'avancement des plans d'action sont analysés. Chez VINCI Construction, toute réunion managériale débute par un point sécurité, à l'image du comité Exécutif qui aborde à chaque réunion les événements significatifs et les résultats mensuellement. Enfin, chez VINCI Energies, la prévention et la culture sécurité sont partie intégrante des responsabilités des membres du comité Exécutif. L'analyse profonde des accidents majeurs et autres événements à haut potentiel de gravité est partagée au sein du comité Exécutif et des comités de direction pour intégrer les enseignements tirés de ces analyses et éviter toute récurrence.

Des présentations sont par ailleurs réalisées auprès du comité Stratégie et RSE, du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance du Conseil d'administration pour les besoins liés à l'évaluation managériale, et devant l'ensemble du Conseil d'administration.

Le suivi de proximité effectué par le Groupe, ses pôles et ses divisions peut entraîner la commande d'audits auprès de tiers externes, en particulier en cas de dégradation d'un indicateur clé.

#### Les principaux indicateurs de résultat en 2022 :

- Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt dans le monde :
  - collaborateurs de VINCI <sup>(\*)</sup> : 5,71 en 2022 (5,74 en 2021 et 6,60 en 2017) ;
  - personnels intérimaires : 13,03 en 2022 (13,54 en 2021 et 14,40 en 2017).
- Taux de gravité des accidents du travail (collaborateurs VINCI) <sup>(\*)</sup> : 0,40 en 2022 (0,42 en 2021 et 0,47 en 2017).
- Part des entreprises du Groupe ayant réalisé l'année 2022 sans accident du travail avec arrêt : 72 % (73 % en 2021 et 72 % en 2017).

#### Définitions :

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.
- Taux de gravité des accidents du travail : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000) / nombre d'heures travaillées.

*(\*) Ces indicateurs ont été revus avec un niveau d'assurance raisonnable par un organisme tiers indépendant.*

## 4.3 La vigilance en matière de droits humains

VINCI s'est publiquement engagé à respecter, protéger et promouvoir les droits des personnes et des communautés locales pouvant être impactées par ses projets et ses activités. Le Groupe, d'une part, renforce de manière continue ses dispositifs de prévention et d'évaluation des risques d'atteinte aux droits humains et, d'autre part, accompagne ses entités dans l'appropriation de ces sujets et dans la recherche de réponses opérationnelles. Il considère en effet que c'est au plus près des opérations et des personnes que se situent les enjeux et les solutions à apporter. Pleinement conscient de la complexité de ces sujets, VINCI s'inscrit également dans une démarche de dialogue et de collaboration avec ses parties prenantes et ses pairs.

### 4.3.1. L'identification et l'analyse des risques majeurs du Groupe

Fin 2015, un comité de pilotage Droits humains, composé des directeurs des ressources humaines des pôles et divisions, a été mis en place pour mener un travail approfondi d'identification des enjeux majeurs pour l'ensemble du Groupe. Des réunions avec les collaborateurs ont été organisées et des espaces d'échanges mis en place, accueillant pour certains des représentants de la société civile ou d'autres entreprises externes à VINCI, venus partager leurs expériences. Le comité de pilotage a également travaillé sur la base des standards internationaux, d'études spécialisées et de référentiels ou de travaux préalables du Groupe (guide des droits sociaux fondamentaux, standards en matière d'hébergement, etc.).

#### Principales conventions et standards internationaux auxquels la démarche de VINCI est adossée :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse des risques et des enjeux a été également alimentée par une étude d'impact sur les droits humains au Qatar, diligentée par VINCI et réalisée, en 2015, par un tiers indépendant, Business for Social Responsibility (BSR). La méthodologie de cette étude a consisté à identifier, parmi l'univers des droits codifiés, les enjeux pertinents au regard des activités du Groupe. Une série d'entretiens a été conduite avec des parties prenantes clés de VINCI, dont l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), le Danish Institute for Human Rights, ou encore des organisations non gouvernementales ayant travaillé sur le secteur dans la zone (Amnesty International, Human Rights Watch, Engineers Against Poverty, le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, etc.).

Ce travail a abouti en 2016 avec la validation, par le comité de pilotage, de cinq enjeux majeurs, décomposés en 17 thématiques spécifiques, au sujet desquelles les activités de VINCI peuvent avoir un impact significatif en matière de droits humains, qu'il s'agisse de ceux des travailleurs (y compris des travailleurs des sous-traitants ou des travailleurs temporaires) ou de ceux des communautés locales ou des populations riveraines. Depuis sa diffusion, la pertinence des enjeux recensés a été testée au sein des différentes entités du Groupe et validée par des retours d'expérience des opérationnels de différents pays. De même, les échanges entretenus avec les membres du comité d'entreprise européen n'ont pas, à ce jour, conduit à modifier cette cartographie.

Enjeux majeurs	Description	Thématiques
1. Pratiques de recrutement et migration de main-d'œuvre	Dans le cadre de leurs activités, que l'embauche soit réalisée directement par le Groupe ou par des agences d'intérim, les entités de VINCI peuvent être amenées à recruter des travailleurs migrants. L'emploi de ces travailleurs recoupe des réalités diverses selon les conditions dans lesquelles la migration s'est déroulée. Or, les pratiques de recrutement et certaines législations nationales en matière de migration peuvent générer des risques d'atteinte grave aux droits de ces travailleurs, notamment des risques de travail forcé.	1. Dettes et frais de recrutement. 2. Substitution des contrats de travail. 3. Permis de travail, papiers d'identité, visa, passeport et visa de sortie.
2. Conditions de travail	Cet enjeu a trait aux risques potentiels d'atteinte aux droits sociaux fondamentaux, qui peuvent résulter d'un manque de vigilance quant aux conditions de travail, qu'il s'agisse des rémunérations et de leur paiement, des volumes d'heures de travail, des congés et des prestations sociales, des restrictions à la liberté d'association, etc. Étant donné la nature des activités du Groupe, la santé-sécurité des collaborateurs est également une thématique centrale qui fait l'objet d'un traitement spécifique depuis de nombreuses années au sein du Groupe et de ses différentes entités.	4. Rémunération. 5. Temps de travail. 6. Congés payés et autres avantages sociaux. 7. Représentation des salariés. 8. Emploi des travailleurs mineurs. 9. Discrimination. 10. Santé et sécurité au travail. 11. Sûreté.
3. Conditions d'hébergement	Il peut arriver que les entreprises du Groupe aient à s'occuper de l'hébergement des collaborateurs, du fait de l'ampleur de certains projets ou chantiers, de leur localisation, ou encore de leur caractère itinérant. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que les logements mis à la disposition des employés garantissent leur sécurité physique et leur sûreté, et satisfont leurs besoins fondamentaux.	12. Normes relatives à l'hébergement : santé, sécurité et sûreté. 13. Liberté de mouvement, consultation et traitement des plaintes.
4. Pratiques relatives aux droits humains dans la chaîne de valeur	Cet enjeu est relatif au contrôle des sous-traitants et des conditions de vie et de travail de leurs travailleurs et des travailleurs temporaires sur les sites. À cet égard, il est considéré que leurs enjeux sont identiques à ceux de VINCI. Une attention particulière est également portée à la santé et à la sécurité.	14. Pratiques de recrutement, conditions de travail et d'hébergement des travailleurs des sous-traitants et personnels temporaires et management des risques sociaux dans la sous-traitance.
5. Communautés locales	Les projets de construction et d'exploitation d'infrastructures peuvent avoir des impacts potentiellement négatifs sur les communautés locales et les populations riveraines. Client, concessionnaire et constructeur ont des responsabilités partagées et se doivent de travailler en étroite collaboration pour les identifier, les éviter ou les atténuer.	15. Enjeux sociaux et environnementaux. 16. Enjeux fonciers. 17. Concertation, engagement des communautés locales et traitement des plaintes.

### 4.3.2 Des lignes directrices adaptées aux enjeux, applicables à l'ensemble du Groupe et portées par une gouvernance dédiée

Sur la base de cette cartographie, VINCI a élaboré le *Guide VINCI des droits humains* ([www.vinci.com/publi/manifeste/vinci-guide\\_on\\_human\\_rights-fr.pdf](http://www.vinci.com/publi/manifeste/vinci-guide_on_human_rights-fr.pdf)), socle de la démarche du Groupe. Pour chaque enjeu et thématique, il présente des lignes directrices à respecter par les entités du Groupe, quels que soient leur métier et leur pays d'opération. Ces lignes directrices couvrent l'ensemble du cycle de vie des projets, depuis la réponse aux appels d'offres, la préparation des chantiers et la construction, jusqu'aux phases de mise en service et d'exploitation. Elles ont été conçues pour être adaptées à la réalité opérationnelle des métiers et activités dans une volonté d'anticiper, le plus en amont possible, les facteurs de risques et de donner des réponses concrètes pour prévenir les risques en matière de droits humains. Le guide est accompagné d'une annexe détaillant les principaux enjeux, expliquant les problématiques et présentant des recommandations concrètes et de bonnes pratiques pour mieux accompagner les collaborateurs.

Ce document-cadre, disponible sur le site Internet de VINCI, a été validé par le comité Exécutif du Groupe en avril 2017, après consultation du comité d'entreprise européen qui a approuvé la démarche engagée. Le déploiement de la politique droits humains fait aussi l'objet d'une présentation annuelle au comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration et de discussions avec le comité d'entreprise européen.

Il a été largement diffusé auprès des collaborateurs et présenté à tous les comités de direction des pôles et divisions du Groupe. Ces actions de sensibilisation sont poursuivies en continu. D'après les résultats de l'enquête 2022 du contrôle interne de VINCI, à fin septembre 2022, 94 % des entités interrogées avaient communiqué sur le guide auprès de leurs collaborateurs. Afin de faciliter l'appropriation et la diffusion des lignes directrices, le guide a été traduit en 23 langues, couvrant ainsi plus de 98 % des collaborateurs du Groupe selon les langues officielles des pays d'implantation.

# 94 %

des entités interrogées dans le cadre de l'enquête du contrôle interne ont diffusé le *Guide VINCI des droits humains*

Portée par les instances dirigeantes, la démarche droits humains est pilotée par la directrice des ressources humaines du Groupe, membre du comité Exécutif de VINCI, et relayée par le comité de pilotage Droits humains, qui constitue un lieu de décision, d'échanges et de partage privilégié entre les pôles et les divisions du Groupe. Chacun de ses membres est porteur de la démarche auprès de son comité de direction et est chargé de la diffuser et de la déployer au sein de son périmètre. À chaque comité de pilotage, un point sur l'état d'avancement du volet droits humains du plan de vigilance est réalisé. Au niveau opérationnel, le dispositif repose ainsi en premier lieu sur la mobilisation de l'ensemble de la filière ressources humaines ainsi que sur celle des managers opérationnels, interlocuteurs clés dans l'organisation du Groupe, garants de ses engagements au niveau des entreprises et des projets.

Enfin, la démarche est animée en continu par la direction de la Responsabilité sociétale du Groupe, rattachée à la direction des Ressources humaines. Cette direction met son expertise au service des pôles et des divisions dans l'intégration de la démarche et son déploiement, développe les outils de cartographie et d'évaluation, réalise des évaluations de filiales, mène des actions de sensibilisation et de formation auprès des comités de direction et des collaborateurs, et assure le lien avec les autres directions, qu'il s'agisse des Achats, du Contrôle interne, de l'Éthique et de la Vigilance, de la Sécurité, de la coordination Santé-sécurité, etc. L'équipe est en contact régulier avec les parties prenantes intéressées pour travailler sur les enjeux identifiés, répondre à leurs interrogations et apporter des précisions sur les actions déployées dans le Groupe.

### 4.3.3 Le déploiement de la démarche de prévention des atteintes graves aux droits humains

#### • L'intégration des lignes directrices dans les processus internes et modes opératoires

Les lignes directrices sont progressivement intégrées dans les règles ou procédures internes des pôles et divisions. Ainsi, VINCI Construction Grands projets a, par exemple, introduit un système d'alerte relatif aux droits humains dans ses manuels de procédures internes sur des processus projet clés tels que le recrutement. Par ailleurs, le manuel pour l'élaboration des offres a vu son volet droits humains considérablement renforcé pour permettre une meilleure compréhension et gestion des risques en amont par les équipes chargées de la préparation des réponses aux appels d'offres.

Au-delà des règles établies par les pôles et divisions, cette intégration se réalise également directement à l'échelle des entreprises ou des projets. En effet, un certain nombre d'enjeux, tels que la rémunération, le temps de travail, les congés, la représentation des travailleurs, la discrimination ou les travailleurs mineurs, sont examinés et gérés en premier lieu à travers les règles et procédures des ressources humaines, en vigueur au sein des entreprises et projets. Il en est de même pour les règles édictées à propos de la sécurité des sites, des différents rangs de sous-traitance intervenant sur les chantiers dont les entreprises contrôlent l'exécution, ou encore du dialogue et de la gestion des impacts sur les communautés. Dans ce cadre, la conduite des évaluations impulsée par le Groupe auprès des filiales et des projets est un outil clé d'accompagnement. Elles permettent d'établir un bilan partagé, de prendre en compte l'environnement d'opération et d'identifier les pistes de progrès éventuelles (voir paragraphe 4.3.4 : L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs, page 265).

#### • Un déploiement et une hiérarchisation des enjeux au niveau des pays

Par ailleurs, considérant que le contexte du pays est déterminant pour analyser la pertinence des enjeux et mener des actions de prévention adaptées, VINCI complète sa démarche en développant des cartographies de risques par pays. Ces analyses s'appuient sur des rapports produits par les administrations publiques, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le monde académique, les syndicats, les médias, etc., et comprennent également des éléments sur les cadres juridiques et institutionnels. Un état plus précis des risques inhérents à chaque pays et au secteur d'activité est ainsi dressé. Il constitue un élément fondamental dans le cadre de l'évaluation de la situation des filiales. C'est également un outil essentiel pour sensibiliser les équipes et collaborateurs du Groupe aux risques face auxquels ils doivent exercer une vigilance accrue dans leurs opérations, y compris dans leurs relations contractuelles et partenariales. Ces analyses sont alimentées par les échanges avec les équipes et les remontées du terrain.

### L'analyse des risques droits humains au niveau pays

- 27 cartographies pays des risques droits humains réalisées avec un tiers externe, disponibles en 2022.
  - 17 fiches pays droits humains développées par l'équipe de la direction Sociétale. L'équipe intervient également en appui à l'établissement de dossiers de réponses à appels d'offres.
  - Au total, ce sont 30 % des effectifs internationaux du Groupe (hors France)<sup>(\*)</sup> qui sont couverts dans le périmètre de ces analyses et 80 % des effectifs intervenant dans des pays identifiés comme hautement prioritaires<sup>(\*)</sup> par le Groupe dans le déploiement de la démarche.
- (\*) Le plan d'action 2022 est fondé sur les données au 31 décembre 2021, n'incluant pas les données de Cobra IS.*

### • Des actions de formation et de sensibilisation auprès des collaborateurs et managers

Le Groupe considère qu'en matière de droits humains, la dimension managériale est décisive, et il met l'accent sur les actions de sensibilisation et de formation des managers et des collaborateurs. L'objectif est de développer une culture de la prévention dans ce domaine, à l'instar de ce qui a été réalisé dans celui de la sécurité, et de donner aux opérationnels des outils pour leur permettre de prévenir les risques le plus en amont possible.

Un parcours e-learning de sensibilisation aux risques droits humains, actuellement disponible en cinq langues (français, anglais, espagnol, portugais et polonais) et résultat d'un an de développement interne collaboratif, est à la disposition de l'ensemble des entités et des collaborateurs depuis 2019. Il cible les managers ainsi que les responsables ressources humaines, administration-finance et prévention santé-sécurité. Un suivi périodique est réalisé et restitué en comité de pilotage. À fin décembre 2022, ce sont près de 16 500 collaborateurs dans les fonctions ciblées, intervenant dans près de 90 pays, qui ont suivi ce parcours (4 000 collaborateurs dans 70 pays en 2021.) Un parcours complémentaire a été développé à l'attention des managers des concessions pour présenter de manière interactive les enjeux pouvant apparaître durant les trois phases du projet : développement, conception-construction et exploitation-maintenance. Par ailleurs, des programmes de formation structurants et emblématiques dans le Groupe intègrent une composante « droits humains ». C'est le cas de Team Grands projets, programme de formation commun aux pôles de VINCI Construction, qui vise à renforcer les compétences des managers de grands projets et leur capacité à maîtriser des environnements complexes.

Enfin, l'équipe de la direction de la Responsabilité sociétale forme de manière continue, en présentiel, de nombreux comités de direction et collaborateurs des différentes entités du Groupe, afin de présenter les enjeux droits humains pour le Groupe et les différents outils de déploiement à disposition et d'approfondir des problématiques spécifiques telles que le socle de protection sociale, le salaire décent, ou encore les dernières veilles réglementaires sur le devoir de vigilance et les chaînes d'approvisionnement.

### • La remontée des signalements à travers des mécanismes d'alerte

En cohérence avec les engagements du Groupe, il existe de nombreuses voies de recours permettant aux collaborateurs de faire remonter des signalements. Ces voies de recours incluent la prise de contact avec les services des ressources humaines, les filières santé-sécurité, la voie hiérarchique, la sollicitation des instances de représentation du personnel, ou encore la consultation, en toute confidentialité, des référents éthiques au sein des pôles et divisions du Groupe et au niveau du Groupe.

Outre le mécanisme d'alerte du Groupe (voir paragraphe 4.5 : Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements du Groupe, page 286), en raison de sa dimension multilocale et de la nature de ses activités, VINCI encourage la mise en place de processus de signalement au niveau local. Le Groupe considère en effet que plus le dispositif d'alerte est proche du terrain, plus il est efficace, y compris pour les signalements venant d'usagers ou de populations riveraines, puisqu'il doit permettre à l'entreprise, au projet ou au chantier d'être proactif dans le traitement des signalements et de mieux identifier les points de faiblesse éventuels pour renforcer ses mesures de prévention. Différentes entreprises du Groupe ont organisé, en complément de la ligne hiérarchique, un dispositif d'alerte permettant de faire remonter des plaintes ou des situations à risque, notamment en matière de droits humains. Ces dispositifs peuvent prendre la forme d'une adresse e-mail, d'une hot-line ou d'une solution digitale dédiées. Certains d'entre eux, comme LISEA en France ou Lima Expressa au Pérou, disposent d'un point de contact accessible au public via leurs sites Internet respectifs. Dans d'autres cas encore, la gestion du traitement des signalements est externalisée à un tiers indépendant. C'est le cas de Seymour Whyte en Australie, ou encore de Via 40 Express en Colombie. Dans les pays du Golfe, comme au Qatar ou aux Émirats arabes unis, des référents RSE spécialisés sont chargés de collecter les éventuelles plaintes des travailleurs, qu'ils soient employés directs ou indirects, de maintenir un registre et de s'assurer que des solutions rapides sont trouvées face aux problèmes identifiés.

Enfin, si les entités de VINCI peuvent être en situation de donneurs d'ordres, elles sont également très souvent en position de sous-traitants ou de prestataires de donneurs d'ordres publics ou privés. Dans ce cas, les entreprises du Groupe sont incitées à rejoindre les mécanismes mis en œuvre par leurs clients.

## 4.3.4 L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs

### • Managing Human Rights, l'outil d'évaluation des pratiques des filiales

La plateforme Managing Human Rights est destinée à déterminer si les systèmes de gestion en place sont en adéquation avec les lignes directrices du Groupe et s'ils permettent de maîtriser et prévenir les risques identifiés de manière spécifique au niveau d'un pays donné, dans ses propres opérations et dans sa gestion des sous-traitants et des agences de travail temporaire. L'entité ou le projet rend compte des résultats et du plan de progrès à la direction des Ressources humaines de sa division, qui en réfère ensuite au Groupe à travers son représentant au comité de pilotage. Le cas échéant, un suivi spécifique des risques majeurs est effectué au niveau du Groupe. Ces évaluations sont généralement conduites par la direction de la Responsabilité sociétale ainsi que par des évaluateurs spécifiquement formés au sein des pôles et divisions, et peuvent donner lieu à la conduite d'entretiens complémentaires avec des travailleurs de la filiale, ou des sous-traitants ou prestataires sur site.

L'entreprise vérifie-t-elle que les travailleurs n'ont eu à payer aucuns frais de recrutement ? Que le temps de travail des intérimaires et employés des sous-traitants travaillant sur ses sites n'est pas excessif ? Qu'il existe des mécanismes pour informer et consulter les personnes et les communautés locales pouvant être impactées par les projets ? Telles sont quelques-unes des 200 questions auxquelles sont invitées à répondre les entités du Groupe qui lancent leur évaluation sur la plateforme Managing Human Rights. Précises, concrètes, et basées sur ses cinq enjeux principaux et 17 thématiques, les questions sont assorties de quatre niveaux de réponse,

allant de « aucune pratique » (niveau 1) à « meilleures pratiques » (niveau 4), les réponses de niveau 1 et 2 étant automatiquement identifiées comme des domaines prioritaires à traiter pour 50 questions considérées comme critiques sur les enjeux droits humains. À l'issue de l'exercice – collectif de préférence, en associant tous les managers et collaborateurs concernés –, l'entité dispose d'une évaluation complète de ses pratiques en matière de droits humains et peut bâtir sur cette base le plan d'action approprié.

Suite à plusieurs actualisations de l'outil sur la base des retours d'expérience des évaluateurs et de l'analyse critique conduite par plusieurs experts des entreprises et des droits humains, la plateforme a été mise en ligne en 2022 sur l'intranet [vinci.net](#), dans une version finalisée ouverte à tous les collaborateurs du Groupe et disponible en français, anglais et espagnol.

Managing Human Rights constitue une brique essentielle de la politique de VINCI en matière de respect des droits humains puisque l'outil a permis depuis 2018 de couvrir plus de 66 % de nos effectifs dans les pays identifiés comme prioritaires.

• **L'analyse des risques en phase d'appel d'offres ou lors de l'acquisition de nouvelles entreprises**

Un travail a été engagé avec la direction du contrôle interne de VINCI pour revoir les grilles de risques utilisées dans le cadre de la revue des projets par les comités des Risques. Au-delà des risques techniques et financiers, les grilles intègrent davantage les risques extra-financiers. En matière de droits humains, elles comprennent ainsi les risques sur les personnes pouvant être liés au recrutement ou encore à l'hébergement, ou la gestion des impacts sur les communautés et riverains. De même, s'agissant des acquisitions, une analyse des risques doit désormais être conduite, intégrant des éléments tels que les pays d'opération, ainsi qu'une revue des engagements de l'entreprise et des moyens mis en œuvre pour prévenir les risques d'atteinte aux droits humains.

• **L'évaluation de la situation des sous-traitants et des fournisseurs**

Dans les secteurs d'activité de VINCI, qu'il s'agisse des concessions, de l'énergie ou de la construction, les enjeux majeurs se situent au niveau des sites d'opération. La priorité en matière de vigilance sur les risques liés aux droits humains dans la chaîne de valeur est donc donnée aux sous-traitants et aux entreprises de travail temporaire (ETT) intervenant sur les sites.

Le Groupe a mis à disposition de toutes ses entités une méthodologie de diligence raisonnable qui repose sur cinq étapes, allant de la cartographie des risques liés aux droits humains des sous-traitants et prestataires, à l'utilisation de critères spécifiques lors du processus de sélection, en passant par l'inclusion de clauses contractuelles spécifiques et le contrôle des exigences qui y sont formulées. Par ailleurs, des contrôles et audits sont opérés au cas par cas. Pour accompagner les pôles et divisions dans le déploiement de cette méthodologie, le Groupe déploie différentes démarches sur la prévention du risque social dans la sous-traitance (voir page 271 : La prévention du risque social et du travail illégal dans la sous-traitance en France).

S'agissant des entreprises de travail temporaire, la coordination Achats du Groupe a mis en place un contrat-cadre servant à leur référencement. Les critères extra-financiers définis pour leur évaluation sont liés à la santé-sécurité au travail, à la formation, à la diversité, ou encore au dispositif de prévention du travail illégal ou dissimulé, et à l'existence d'un dispositif d'alerte pour les employés. Le recours à ces entreprises référencées est obligatoire en France pour les entreprises du Groupe. Au cas par cas, des plans de progrès par entreprise ont été établis (voir paragraphe 4.2 : La vigilance en matière de santé-sécurité des personnes, page 255). Sur l'ensemble des entreprises consultées dans le cadre du processus de référencement actuellement en vigueur, 23 % d'entre elles ont été exclues sur la base d'exigences RSE. Par ailleurs, au-delà de la phase de sélection, les entreprises du Groupe mettent également en place des contrôles en cours de prestation pour prévenir des risques de non-respect des droits des travailleurs. Ces contrôles sont liés, par exemple, au processus de paie pour vérifier le paiement de la totalité des heures travaillées ou encore la conformité et la complétude des déclarations et cotisations sociales auprès des organismes agréés permettant de garantir l'accès des travailleurs aux prestations sociales dues. Ces points font aussi l'objet de vérifications lors de la conduite des évaluations des filiales.

Concernant les autres fournisseurs, pour les familles d'achats transverses ou avec des enjeux de chiffre d'affaires ou de risques extra-financiers importants, des évaluations extra-financières spécifiques sont réalisées avec la coordination Achats du Groupe. Elles reposent sur une analyse en profondeur de la famille d'achats et sur une cartographie des risques sociaux associés. Des critères sociaux sont ainsi intégrés dans le cadre de l'appel d'offres et des cahiers des charges en fonction des enjeux identifiés. Selon les résultats, certains fournisseurs peuvent se voir écartés et d'autres se voir proposer la mise en place de plans de progrès RSE dans une logique de montée en compétences collective (voir paragraphe 2.2 du chapitre Performance sociétale : Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants, page 214).

#### 4.3.5 Développer une capacité d'influence à travers une participation active au sein d'initiatives collaboratives

Les enjeux auxquels VINCI et ses entités peuvent être confrontés sont souvent complexes et concernent un grand nombre d'acteurs tout au long de la chaîne de valeur. Si les dispositifs de gestion et de prévention des risques sont continuellement renforcés, le positionnement dans la chaîne de valeur et la nature cyclique des activités de VINCI ne permettent pas toujours une capacité d'influence suffisante pour agir pleinement. C'est pour cette raison que, de manière complémentaire aux actions réalisées en interne, VINCI a décidé de rejoindre plusieurs groupes et initiatives externes pour travailler collectivement avec un ensemble de parties prenantes sur des outils, méthodologies et actions en faveur du respect des droits humains et pouvoir ainsi mieux faire face aux enjeux.

#### Principales initiatives collaboratives auxquelles participe VINCI

- **Building Responsibly** (<http://www.building-responsibly.org>), dont VINCI est l'un des membres fondateurs et était coprésident pour la période 2021-2022. Cette initiative vise à rassembler des entreprises du secteur de l'ingénierie et de la construction pour développer des approches, des standards et des outils communs, partager leurs bonnes pratiques et engager les parties prenantes et les acteurs de la chaîne de valeur pour trouver des solutions concrètes et collectives aux défis du secteur. Cette initiative a pour but d'embarquer l'écosystème de la construction pour promouvoir les droits des travailleurs. À moyen terme, il s'agit de faire de ces principes des standards reconnus par l'ensemble des acteurs de la chaîne.
- **Leadership Group for Responsible Recruitment** (<http://www.ihrb.org/employerpays/leadership-group-for-responsible-recruitment>), dont VINCI a rejoint le *steering committee* en juin 2017. Cette initiative collaborative regroupe à la fois de grandes entreprises et des organisations spécialisées, avec pour objectif de promouvoir des pratiques de recrutement responsables et de lutter contre le travail forcé.
- **Entreprises pour les droits de l'homme (EDH)** (<http://www.e-dh.org>), dont VINCI est membre du bureau. Cette association regroupe de grandes entreprises françaises. Il s'agit d'un lieu d'échanges, de travaux et de propositions d'entreprises entre praticiens, pour une meilleure intégration des droits de l'homme et du devoir de vigilance dans les politiques et pratiques des entreprises.
- **Global Compact (Pacte mondial des Nations unies)** (<https://www.unglobalcompact.org>), dont VINCI est signataire depuis 2003. Le Groupe participe, dans ce cadre, au Club des droits humains du Global Compact France.
- **Business for Inclusive Growth (B4IG)** (<https://www.b4ig.org/>), dont VINCI est membre depuis 2020. Sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), cette initiative rassemble des multinationales en faveur d'une croissance inclusive, via notamment la promotion des droits de l'homme, la création de lieux de travail plus inclusifs, le salaire vital et la mesure d'impact.

#### 4.3.6 Le suivi du déploiement et de l'efficacité des mesures

Le Groupe, à travers la direction de la Responsabilité sociétale, suit et rend compte du déploiement de la démarche dans ses opérations et met en place des contrôles si nécessaire. Des restitutions sont faites au management du Groupe ainsi qu'au Conseil d'administration et au comité d'entreprise européen.

##### • La conduite d'audits des filiales par des tierces parties

Dans certains cas, des audits ou mécanismes de contrôle externes ont été mis en place par le Groupe face à des risques majeurs. C'est par exemple le cas au Qatar avec la signature d'un accord-cadre ([https://www.vinci.com/commun/communiqués.nsf/04438CA8C4A62422C12581DF00384D96/\\$file/Accord-cadre-Fr.pdf](https://www.vinci.com/commun/communiqués.nsf/04438CA8C4A62422C12581DF00384D96/$file/Accord-cadre-Fr.pdf)) entre VINCI, sa filiale Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), lequel prévoit un système de contrôle et d'audit sous l'autorité d'un groupe de référence, composé de représentants des trois parties signataires. Cet accord couvre les droits humains sur le lieu de travail, le logement, l'équité des conditions de recrutement et les droits des travailleurs. Il s'applique à tous les travailleurs de QDVC au Qatar, y compris les sous-traitants et travailleurs temporaires. Le dernier audit de la mise en œuvre de l'accord a été conduit en octobre 2021 en présence de toutes les parties. Comme en 2019, les représentants syndicaux de VINCI ont également été invités à y participer. L'audit a couvert tous les points de l'accord et un rapport public a été publié début 2022.

Au Cambodge, dans le cadre de ses activités aéroportuaires, VINCI a décidé, en 2018, de la conduite d'un audit des risques psychosociaux par un tiers indépendant, ainsi que du renouvellement des audits de ses trois principales entreprises de travail temporaire partenaires. Ces mesures ont été prises à l'occasion de la médiation exercée par le Point de contact national (PCN) français pour la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le PCN a estimé que le Groupe respectait les principes directeurs dans un contexte national délicat et qu'il avait pris des mesures de diligence raisonnable appropriées vis-à-vis de sa filiale cambodgienne. Le Groupe a continué d'assurer un suivi de la situation avec sa filiale et le PCN.

Par ailleurs, dans le cadre de grands projets notamment, le Groupe mobilise également des prestataires indépendants pour accompagner les équipes dans l'analyse des risques droits humains et la définition de mesures de mitigation de ces impacts.

##### • Un suivi intégré au dispositif de contrôle interne du Groupe

Le contrôle interne est également associé de manière croissante. Il est ainsi prévu que des contrôles inopinés du respect des règles édictées dans les documents de référence du Groupe puissent être menés à l'initiative de celui-ci, en complément des dispositifs mis en place dans les pôles et divisions. Les audits menés par l'équipe du contrôle interne de VINCI peuvent désormais intégrer des questions liées à la démarche droits humains, élaborées au cas par cas avec la direction de la Responsabilité sociétale.

De même, l'enquête annuelle du contrôle interne de VINCI, qui s'inscrit dans le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) selon lequel la société mère veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales, comporte depuis cinq ans un volet dédié à la prévention des risques en matière de droits humains. Les résultats de l'enquête sont présentés aux responsables du contrôle interne, aux membres du comité de pilotage Droits humains ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration du Groupe et partagés avec les pôles et divisions du Groupe. Ils sont également utilisés pour adapter ou renforcer certaines actions du Groupe.

##### • Le suivi du déploiement notamment dans les pays prioritaires

Le déploiement des audits des filiales par la direction de la Responsabilité sociétale et par les évaluateurs des pôles et divisions est priorisé sur la base d'une consolidation de huit indicateurs internationaux reconnus<sup>(1)</sup> et par le niveau de présence des entreprises de VINCI dans un pays donné (effectifs et chiffres d'affaires). Les pays où l'implantation du Groupe est importante et/ou ceux où les droits humains sont réputés menacés sont ainsi prioritaires dans la conduite des évaluations. Ce classement et la feuille de route qui l'accompagne font l'objet d'une révision annuelle du fait de la nature « projets » d'une partie des activités des entreprises de VINCI, afin de tenir compte de l'évolution de l'implantation géographique, du niveau d'activité et de l'évolution des indicateurs externes. Cette feuille de route est suivie par le comité de pilotage. Par ailleurs, au gré des besoins, de nouveaux pays d'intervention peuvent être privilégiés afin de mieux cerner les enjeux et risques potentiels dans le cadre de réponses à appels d'offres.

(1) World Bank, *Worldwide Governance Indicators - Rule of Law*; Transparency International - *Corruption Perceptions Index*; United Nations Development Program (UNDP) - *Human Development Index*; World Economic Forum - *Global Gender Gap Report*; US Department of State - *Trafficking in Persons Report*; Ratification of International Labour Organisation (ILO) - *Eight Fundamental Conventions*; Freedom House - *Freedom in the World report*; International Trade Union Confederation (ITUC) - *Global Rights Index*.

En parallèle, des pôles et divisions ont poursuivi la mise en place d'indicateurs de déploiement de la démarche droits humains. C'est le cas de VINCI Construction Grands projets qui a instauré des indicateurs qui sont présentés et monitorés chaque mois au niveau du comité de direction. Ces indicateurs couvrent à la fois les évaluations effectuées et leur suivi, ainsi que la progression des résultats et des non-conformités à clôturer.

#### Déploiement des évaluations en matière de droits humains dans le Groupe<sup>(\*)</sup>

- 81 filiales et projets actifs du Groupe évalués depuis 2018 dans 32 pays.
- Les évaluations droits humains menées depuis 2018 couvrent un effectif total de plus de 23 000 collaborateurs dans le Groupe, soit plus de 20 % des effectifs du Groupe hors de France et 56 % des effectifs présents dans des pays non-membres de l'OCDE.
- Les évaluations droits humains menées ont, à ce jour, couvert 66 % des effectifs comptabilisés dans les pays identifiés comme hautement prioritaires par le Groupe. L'objectif fixé est de couvrir 100 % de ces effectifs.

<sup>(\*)</sup> Le plan d'action 2022 est fondé sur les données au 31 décembre 2021.

#### • Des mesures de mitigations des risques

En plus des nouvelles évaluations droits humains effectuées cette année, le Groupe s'est attaché en 2022 à effectuer le suivi d'un certain nombre de plans d'actions, notamment pour les entités situées dans les pays prioritaires comme le Bénin, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Bahreïn, l'Égypte et le Brésil.

Par ailleurs, la direction de la Responsabilité sociétale prévoit dans les années à venir de développer et tester des indicateurs de performance permettant de mieux mesurer l'efficacité des mesures mises en place dans le cadre de sa démarche droits humains. En 2022, VINCI a pris part avec d'autres entreprises, notamment dans le cadre de l'initiative collaborative Entreprises pour les droits de l'homme (EDH), à une réflexion visant à identifier quels seraient les indicateurs de performance droits humains les plus pertinents, travail qui se poursuivra en 2023.

À titre d'exemples, l'audit droits humains sur la concession des voies express de Lima au Pérou a permis d'identifier des risques associés à l'économie informelle, très répandue dans le pays, surtout dans la chaîne de sous-traitance. Dans le cadre de son plan d'action, cette entité s'est séparée d'un certain nombre de sous-traitants qui ne déclaraient pas correctement leurs salariés, a introduit des clauses ad hoc dans tous ses contrats et a mené un travail de terrain pour s'assurer que les personnes qui travaillent sur ses chantiers et ses opérations disposaient bien d'un contrat de travail et d'une couverture sociale en bonne et due forme. Toutes les recommandations du Groupe ont été intégrées dans leurs processus, et les 600 salariés de Lima Expressa, mais aussi ceux des sous-traitants ont suivi l'e-learning droits humains.

En 2022, aux Émirats arabes unis, sur un projet de dépôt ferroviaire, ce sont près de 1 600 ouvriers qui ont pu élire leurs représentants dans un pays où la liberté d'association est très limitée. Le partenaire de VINCI Construction ainsi que les six principaux sous-traitants impliqués sur le projet ont participé à ces élections, et leurs représentants font partie intégrante du processus de dialogue engagé à l'issue de ces élections avec la tenue de réunions régulières entre les représentants ouvriers et l'équipe de direction du projet. Dans une entité de VINCI Energies, toujours aux Émirats, un mécanisme a été mis en place pour s'assurer que les ouvriers prennent bien leurs congés payés tous les ans au lieu de demander l'équivalent sous forme d'une compensation financière.

Des élections de représentants des ouvriers ont également été organisées sur un chantier ferroviaire d'ETF au Caire, en Égypte. En parallèle sur ce même projet, des responsables ressources humaines ont reçu une formation spécifique sur le droit du travail afin d'organiser un module dédié à tous les ouvriers du projet dans le but de leur faire acquérir une meilleure connaissance de la législation et de leurs droits.

Sur le chantier d'un barrage hydraulique au Sénégal, la démarche droits humains a permis de construire des bases vie dédiées répondant à des standards élevés de confort (24 m<sup>2</sup> minimum par unité de quatre personnes) pour l'hébergement du personnel dont le nombre de personnes recrutées et formées localement atteindra un millier au pic de l'activité. Une autre base vie conforme aux normes du *Guide VINCI des droits humains* a également été construite à Sihanoukville au Cambodge.

Les plans d'action qui ont découlé des évaluations de performance droits humains conduites par plusieurs filiales françaises de Soletanche Bachy (VINCI Construction) se sont quant à eux concentrés sur la santé-sécurité, sur une plus grande maîtrise des activités des sous-traitants ainsi que sur les éléments contractuels. Les entreprises vont s'attacher à détecter les signaux faibles sur ces sujets et à renforcer le contrôle de procédures sur les conditions de travail par des audits de suivi prévus en 2023.

De manière générale et dans toutes les entités auditées, les audits ont donné lieu à des contrôles, à des actions correctives et à des améliorations des conditions de recrutement, de travail et d'hébergement, à la formalisation de certains processus et à la prise en compte grandissante des enjeux liés aux potentiels impacts des activités de VINCI sur les communautés locales.

### 4.3.7 Une vigilance renforcée en matière de lutte contre le travail forcé et le travail illégal

Le Groupe s'est engagé depuis longtemps à lutter contre le travail forcé. En effet, compte tenu de la gravité de ce risque, VINCI est particulièrement conscient qu'une attention accrue doit être accordée, notamment aux conditions de recrutement et d'emploi des travailleurs migrants, qu'ils soient employés directement ou indirectement par des agences de main-d'œuvre ou des entreprises sous-traitantes. Nombre de ces problèmes peuvent apparaître très tôt durant la phase de recrutement, avant même que les travailleurs n'arrivent sur le projet ou ne soient employés par le Groupe.

Les facteurs sous-jacents à ce risque pouvant différer d'une région à une autre, VINCI considère qu'il est à traiter au plus près des réalités de chaque terrain d'opération pour pouvoir prendre des mesures adaptées et efficaces. En effet, ce risque peut naître de certains cadres législatifs qui ne sont pas alignés avec les conventions internationales, mais aussi de mauvaises pratiques locales, parfois quasi « institutionnalisées ». Le risque est également accru lorsqu'une activité repose sur un fort volume de travailleurs peu qualifiés ou dans des contextes de flux de migration de main-d'œuvre importants.

En effet, la recherche d'un emploi plus rémunérateur pousse un certain nombre de travailleurs à migrer dans un autre pays. Or, le secteur de la construction est pourvoyeur d'opportunités d'emploi. Bien que VINCI favorise l'emploi local, ses entreprises peuvent être amenées dans certaines régions à recruter des travailleurs migrants pour leurs activités, principalement du fait d'une pénurie de main-d'œuvre

locale. Or, lorsque les travailleurs migrent pour leur travail, ils dépendent de leur employeur non seulement pour leur emploi, mais aussi souvent pour leurs conditions de vie et d'hébergement. Ils sont alors plus vulnérables et exposés à des risques d'exploitation. Ces risques sont amplifiés lorsqu'ils ne parlent pas la langue du pays d'émigration, sont peu familiers avec les normes culturelles et ont une connaissance limitée de leurs droits.

VINCI a non seulement utilisé l'expérience acquise au Qatar pour renforcer ses politiques et pratiques internes de manière plus globale au sein du Groupe, mais s'efforce également de contribuer à l'évolution des pratiques de l'écosystème en travaillant de concert avec de nombreuses parties prenantes.

#### • La prévention des risques liés aux pratiques de recrutement au Qatar

VINCI est implanté au Qatar par le biais de Qatari Diar VINCI Construction (QDVC). Depuis 2007, QDVC a pris une série de mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants ainsi que pour prévenir les risques de travail forcé à chaque étape du cycle de migration.

Pour lutter contre la mise en servitude pour dettes et le risque de substitution de contrat, facteurs majeurs de vulnérabilité des travailleurs migrants au Qatar, QDVC a mis en place des processus de contrôle des agences de recrutement dans les pays d'origine (Bangladesh, Inde, Népal, etc.), avec des règles précises sur les montants pris en charge par QDVC. Au niveau contractuel, 100 % des contrats stipulent l'interdiction des frais de recrutement et mentionnent le principe du *Employer pays principle* (<https://www.ihrb.org/employerpays/the-employer-pays-principle>) auquel VINCI a souscrit, interdiction associée à des clauses strictes pour en assurer la mise en œuvre et à une obligation de contrôle des rangs inférieurs.

Des employés de QDVC se sont ainsi rendus à plusieurs reprises auprès des agences dans les pays d'origine pour vérifier le respect des règles fixées, renforcer la communication auprès des candidats sur la gratuité du recrutement, examiner la réalité des conditions de travail proposées, ou encore participer directement aux entretiens de recrutement.

S'agissant des sous-traitants, QDVC procède à des audits droits humains comprenant à la fois la réalisation d'inspections, la vérification sur pièces et la conduite d'entretiens avec les travailleurs. En 2022, QDVC a conduit, chez ses 62 sous-traitants et agences de travail temporaire actifs sur chantier à fin 2022, 35 audits relatifs aux conditions de travail (couvrant 40 % des agences de travail temporaire et sous-traitants sur site) et 68 audits en matière de conditions d'hébergement (couvrant 82 % des entreprises). Le score moyen à l'audit RSE obtenu par les sous-traitants, qui est une moyenne entre l'audit de l'hébergement et des conditions de travail, est de 72 %, soit une augmentation de 35 points par rapport à leur audit initial au moment où les entreprises ont commencé à travailler pour QDVC.

Afin de prévenir au plus tôt les risques liés aux droits du travail dans la sous-traitance, des audits sont également réalisés en phases de préqualification et de sélection, en plus de la phase contractuelle. 124 audits ont été réalisés auprès de 85 entreprises en phase de préqualification en 2022. Ces audits ont permis de sélectionner 55 sous-traitants travaillant pour QDVC (30 entreprises ont été écartées sur la base de critères RSE, soit 35 % d'entre elles).

C'est aussi plus de 1 000 ouvriers sous-traitants qui ont bénéficié de *spot checks* lors desquels les équipes de QDVC vérifient de manière inopinée sur chantier si les ouvriers sont bien en possession de leur passeport et d'un permis de travail valide, s'ils touchent bien leur salaire, si celui-ci est versé sur leur compte en banque, s'ils ont une assurance-santé, si les horaires de travail sont respectés, si leurs conditions de logement sont satisfaisantes et s'ils ont payé des frais de recrutement pour venir travailler au Qatar.

**99%**

des ouvriers travaillant pour les agences de travail temporaire et les sous-traitants de QDVC ont été couverts par un audit relatif aux conditions de travail et d'hébergement

En 2022, la procédure liée à la diligence raisonnable en matière de RSE dans la chaîne de valeur a été encore renforcée, par exemple pour permettre l'élargissement du champ d'application des audits aux activités de développement commercial et d'acquisition de contrats, ainsi que l'introduction de critères RSE plus stricts pour la sélection des partenaires, des clients et des projets.

En complément, des enquêtes anonymes sont menées auprès des travailleurs, à différents intervalles de temps, afin de faciliter leur expression et d'évaluer leur bien-être et l'efficacité des mesures mises en place par QDVC. Cette enquête anonyme, menée par le département RSE, offre un environnement permettant aux travailleurs de s'exprimer librement et de partager ce qui, selon eux, fonctionne ou ne fonctionne pas dans l'entreprise. La direction émet un plan d'action suite à l'analyse des résultats. En 2022, 151 travailleurs ont participé à l'enquête (sur 300 travailleurs) et la plupart d'entre eux pensent que QDVC est globalement performant en termes de QHSE et de RSE (71 %) et sont satisfaits de la manière dont QDVC a géré la crise de Covid-19 (93 %). La grande majorité d'entre eux sont heureux de leur vie au Qatar (86 %) et satisfaits de leur emploi actuel (88 %). La plupart d'entre eux ont également déclaré avoir un bon équilibre entre leur travail et leur vie personnelle (82 %), recommanderaient QDVC à un ami (89 %) et prévoient de rester plus longtemps avec QDVC (76 %).

Les processus de recrutement de QDVC, les mesures de prévention des risques ainsi que la liste des agences de recrutement utilisées sont détaillés dans sa réponse publique au Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme (<https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/vinciqdvc-response-to-2018-construction-survey-re-migrant-workers/>). Le dernier rapport émis par le Centre (<https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/BHRRRC-Shaky-Ground-Construction-Briefing-v1.1.pdf>) place VINCI/QDVC en position de leader des entreprises du Golfe pour sa transparence sur ses pratiques de recrutement, les rémunérations, les conditions de vie, la liberté de mouvement, la santé-sécurité, la représentation des travailleurs, la prévention des risques liés à la sous-traitance et les mécanismes de concertation et de plainte.

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à la liberté de mouvement, tous les ouvriers de QDVC possèdent un permis de résidence qatari, document essentiel pour se déplacer dans le pays. Ils ont accès à un coffret sécurisé dans lequel ils peuvent garder leurs documents personnels (passeports, contrats de travail). Et lorsqu'ils souhaitent quitter leur emploi, QDVC leur délivre une autorisation qui leur permet de changer d'employeur (*Non Objection Certificate* – NOC). Un *Exit Permit* est, par ailleurs, délivré aux travailleurs souhaitant quitter le pays, quelle qu'en soit la raison (congrés, urgence). QDVC a accordé ces certificats bien avant la réforme du système de *kafala* introduite par le gouvernement du Qatar en 2020.

Enfin, de manière complémentaire, QDVC a mis en place des espaces effectifs de représentation des travailleurs et des mécanismes de plainte afin d'encourager et de renforcer le dialogue social au sein de l'entreprise. Un comité des travailleurs a été instauré dès 2011. Il a vu son périmètre et ses prérogatives se renforcer au cours des années, pour traiter des sujets tels que les conditions de travail, la rémunération, les conditions d'hébergement, les mesures de santé-sécurité, etc. Depuis 2016, des élections régulières de représentants des travailleurs sont organisées. À cette date, il s'agissait d'une première au Qatar. L'entreprise met aussi à disposition des moyens pour les candidats afin que ceux-ci puissent faire campagne et remplir leur mandat. Conformément aux termes de l'accord-cadre de 2017, l'IBB assure la formation des élus à Doha, avec le soutien de QDVC et de VINCI. En 2022, les représentants des travailleurs ont soulevé 50 sujets et 100 % d'entre eux ont été clôturés. 76 % des représentants des travailleurs étaient satisfaits de la réponse apportée par l'équipe de direction.

**QDVC est la première entreprise qatarie à avoir signé un accord avec un syndicat et organisé des élections libres d'un comité ouvrier**

De plus, depuis 2016, QDVC demande formellement à tous ses sous-traitants et fournisseurs de main-d'œuvre de faciliter l'élection libre de comités de travailleurs. Ce point fait l'objet de vérifications dans le cadre des audits relatifs aux droits humains et conditions de travail, et les sous-traitants sont accompagnés dans cette démarche. En parallèle, QDVC a développé des systèmes internes permettant aux travailleurs de faire part de leurs signalements, dans leur langue, auprès des chargés RSE ou QSE. Depuis 2017, un mécanisme de plainte indépendant est mis en place pour permettre aux employés de QDVC ou de ses sous-traitants de saisir l'IBB. Ce mécanisme a fait ses preuves, puisque l'IBB a déjà traité les plaintes de salariés, y compris celles de salariés de sous-traitants.

Étant donné la nature structurelle et complexe de cet enjeu, VINCI et QDVC se sont attachés à conduire un travail de fond, de concert avec de nombreuses parties prenantes (syndicats, universités, ONG, organisations internationales, autorités publiques, etc.).

Parmi les collaborations les plus notables, QDVC a participé à une étude sur le recrutement éthique du New York University Stern Center for Business and Human Rights. Sur la base des informations quantitatives et qualitatives fournies par QDVC, ainsi que des entretiens avec les travailleurs, l'encadrement, les fournisseurs de main-d'œuvre et les sous-traitants, le rapport a reconnu l'efficacité des mesures de diligence raisonnable mises en place et a estimé que « *la norme QDVC représente la pratique de recrutement la plus responsable qui existe actuellement dans l'industrie* » ([https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/NYU\\_Qatar20SSP20Report\\_May29\\_v2.pdf](https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/NYU_Qatar20SSP20Report_May29_v2.pdf)). Cette étude a pour vocation de démontrer la répliquabilité des pratiques de recrutement responsable au-delà de QDVC et du secteur de la construction, en faveur du respect des droits des travailleurs migrants dans le pays.

De même, entre 2018 et 2021, QDVC s'est engagé dans un partenariat public-privé avec le bureau de projet de l'OIT au Qatar, visant à développer un corridor de migration entre le Qatar et le Bangladesh, sans frais de recrutement pour les travailleurs. À la suite d'un audit initial réalisé par l'ONG Verité, un programme complet de renforcement des capacités des agences de recrutement et de placement au Qatar et dans les pays d'origine a été mis en œuvre. Plusieurs missions de suivi et d'accompagnement ont été organisées à Doha et à Dacca. Afin d'analyser l'impact du recrutement équitable sur 343 travailleurs et sur les employeurs, une évaluation indépendante a été menée, via des entretiens avec les travailleurs, à différentes étapes de leur recrutement, puis durant leur emploi. Les résultats de ce projet pilote ont été publiés fin 2021 ([https://www.ilo.org/beirut/projects/qatar-office/WCMS\\_823470/lang-en/index.htm](https://www.ilo.org/beirut/projects/qatar-office/WCMS_823470/lang-en/index.htm)). Parmi les résultats constatés, les ateliers de renforcement des capacités ont eu pour effet immédiat d'améliorer en profondeur les pratiques des agences de placement. Ces dernières ont notamment perfectionné les contrats et conditions contractuelles avec les agences de recrutement dans les pays d'origine, et le contrôle de l'utilisation des sous-agents, notamment sur la base d'une matrice de répartition des coûts transparente. L'OIT compte utiliser ce projet pilote en vue de le répliquer dans d'autres secteurs d'activité et dans d'autres pays. VINCI témoigne régulièrement de ces pratiques et des résultats de ce projet pilote aux côtés de l'OIT, que ce soit auprès d'autres entreprises, de gouvernements et de clients mais également dans le cadre de formations organisées par l'OIT.

Les pratiques de VINCI/QDVC (depuis les procédures mises en place en faveur du recrutement responsable jusqu'à l'instauration d'élection de représentants des travailleurs) ont ainsi pu être utilisées par différentes parties prenantes comme un exemple susceptible d'être suivi par d'autres entreprises au Qatar. Ces pratiques, précurseurs à l'époque où VINCI a commencé à les mettre en œuvre, sont désormais acceptées et encouragées. Une page dédiée aux actions mises en œuvre au Qatar a été mise en ligne sur le site Internet de VINCI pour favoriser l'accès aux informations et aux documents (<https://bit.ly/3iwacOs>).

**Impacts du projet pilote**

- Une réduction majeure de l'endettement des travailleurs : 93 % des travailleurs n'avaient pas contracté de dette après le projet pilote contre 45 % auparavant.
- Pour les 7 % restants, une baisse importante des commissions de recrutement : alors qu'elles étaient de 3 408 dollars US avant toute mesure adoptée par l'agence de placement, elles ont baissé à 300 dollars US en moyenne après l'intervention de QDVC et de l'OIT.
- Un mécanisme efficace de règlement des plaintes.

**• La diffusion des pratiques et des enseignements au sein du Groupe**

VINCI a utilisé son expérience au Qatar pour renforcer ses politiques et pratiques internes dans l'ensemble de ses opérations. Conformément à son ambition d'établir des lignes directrices opérationnelles pour ses équipes, le risque de travail forcé a été décliné dans une série de thématiques concrètes : le risque de dettes et frais de recrutement ; le risque de substitution du contrat de travail et la confiscation du permis de travail, papiers d'identité, visas, passeport. Sont également couverts les risques liés aux conditions de travail (rémunération, temps de travail, etc.) et d'hébergement ainsi que les pratiques de la chaîne de valeur. Ces facteurs de risque sont déclinés dans l'ensemble des outils développés en soutien de la démarche droits humains, des cartographies des risques à l'outil d'évaluation. Le Groupe travaille par ailleurs au développement de formations destinées aux managers sur la détection et la prévention des risques de travail forcé à travers des études de cas. Enfin, VINCI se tient informé des nouveaux outils développés par des organisations spécialisées, qui pourraient être mis au service des entreprises du Groupe. Ainsi, VINCI a testé dans plusieurs de ses opérations l'outil Cumulus conçu par l'ONG Verité. Cet outil permet d'identifier les risques de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement, y compris dans le secteur de la construction. Enfin, VINCI a réalisé un exercice de reporting autour des questions de recrutement et de travail forcé dans l'ensemble de ses opérations dans le cadre du Leadership Group for Responsible Recruitment (<https://www.ihrb.org/employerpays/leadership-group-for-responsible-recruitment>).

**• La prévention du risque social et du travail illégal dans la sous-traitance en France**

Les enjeux ne se situent pas uniquement à l'international. En effet, les tensions sur le marché des travaux publics ou du bâtiment, ainsi que la problématique d'une compétition accrue et les flux de main-d'œuvre en Europe, ont conduit le Groupe à renforcer sa démarche de vigilance en matière de prévention du risque social et du risque de travail illégal dans la chaîne de sous-traitance en France. Cette démarche a démarré en 2018 avec le lancement de projets pilotes dans la construction en Île-de-France, puis étendue à VINCI Construction sur le territoire français, et ensuite progressivement déployée dans différents métiers de la construction.

La démarche repose sur une méthodologie en trois temps comprenant :

- une enquête et une cartographie du risque social dans la sous-traitance selon les familles d'achats ;
- un diagnostic de l'efficacité des mesures de prévention existantes dans l'entité considérée ;
- un plan d'action intégrant des mesures telles que la mise en place de matrices de responsabilité, l'évaluation sociale des sous-traitants ou encore des mesures de vigilance renforcée pour les familles les plus à risque comme les audits sociaux.

Un comité de pilotage a été constitué au niveau de la direction de VINCI Construction en France. Au total, plusieurs centaines de personnes de la chaîne opérationnelle ont contribué aux diagnostics. Chaque direction déléguée a été chargée de bâtir une politique de sous-traitance responsable propre à son activité et à son organisation, à ses problématiques et à la situation socio-économique de son territoire, ainsi qu'un plan d'action couvrant toutes les étapes de la décision de recourir à la sous-traitance et aux choix du sous-traitant en amont, jusqu'à l'évaluation de l'entreprise sous-traitante en aval.

En soutien de cette démarche, un outil de référencement des entreprises sous-traitantes a été mis au point. Il permet aux conducteurs de travaux d'évaluer les sous-traitants intervenant sur leurs chantiers sur la base de critères partagés intégrant le risque social, mais également de faciliter le choix de l'entreprise en amont, en fonction de l'évaluation faite par les autres directions. Un tel partage des données permet d'adopter une approche cohérente vis-à-vis des sous-traitants, de faire remonter rapidement des alertes en cas de risque ou de non-conformité et d'accompagner les entreprises.

Enfin, des audits sociaux des sous-traitants sur chantier sont conduits depuis 2019. L'approche de l'audit a été adaptée à différentes typologies de chantiers (par exemple : grands projets sous forme de société en participation (SEP), plus petits chantiers en propre, phase de démarrage ou de finalisation, etc.). Durant ces audits, supervisés par des auditeurs externes, une attention particulière est donnée au système d'accueil des salariés des sous-traitants et à la gestion de leur personnel, notamment l'établissement des contrats de travail, le paiement des salaires, le respect des obligations sociales relatives au temps de travail et aux conditions de sécurité et d'hygiène. Ces audits permettent un retour d'expérience servant à mieux orienter les actions de prévention et à revoir, le cas échéant, la cartographie des risques et le référencement des entreprises partenaires. Des audits de suivi ont été conduits pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des plans d'action et continuer à accompagner les équipes opérationnelles qui font preuve d'une maîtrise de plus en plus approfondie des sujets.

Afin de renforcer les compétences internes sur le sujet, VINCI a développé en 2021 une boîte à outils pour former des équipes en interne à la conduite d'audits sociaux auprès des sous-traitants, avec le double objectif de faire un suivi continu des sous-traitants à risque et de continuer à diffuser la démarche. En 2022, plusieurs formations d'auditeurs internes ont été prodiguées dans les pôles et divisions de VINCI ayant des opérations en France. Faites sur mesure, ces formations présentent les enjeux sociaux liés à la sous-traitance, les obligations de vigilance des entreprises du Groupe, la remise d'un support méthodologique exhaustif et d'un kit comprenant une grille d'audit et une grille d'entretien pour les interviews auprès des salariés des sous-traitants et se concluent par un module sur les techniques d'entretien, plusieurs études de cas et des jeux de rôle.

Fortes de cet accompagnement, plusieurs entités du Groupe ont lancé cette démarche d'audits internes avec toujours une double visée : évaluer les processus de gestion de la sous-traitance mis en œuvre par les entreprises du Groupe, et auditer et accompagner les sous-traitants dans la gestion de leurs employés. Un premier retour d'expériences a été réalisé fin 2022 avec les entités formées, une feuille de route est en phase d'élaboration et de nouvelles sessions de formations sont prévues en 2023.

La démarche de cartographie des risques sociaux, de diagnostic des outils existants ainsi qu'un audit social ont été réalisés en 2022 sur le projet Universeine du futur village des athlètes en Seine-Saint-Denis pour les événements sportifs de 2024. Au cours de l'audit, les systèmes de gestion de la sous-traitance de quatre entreprises du Groupe (au sein de VINCI Construction en France et de VINCI Energies France) et quatre de leurs sous-traitants ont été évalués. Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée sur ce périmètre du projet et plusieurs points de suivi ont permis de mettre en œuvre le plan d'action défini à l'issue de l'audit et de clôturer toutes les non-conformités modérées et mineures initialement identifiées pendant les quelques semaines qui ont suivi l'audit.

Cette méthodologie a fait l'objet de restitutions et de partage avec des organisations professionnelles ainsi qu'avec un certain nombre de clients et maîtres d'ouvrage pour lesquels travaillent les entreprises de VINCI en France.

#### • Exercer son influence sur sa chaîne de valeur

L'un des principaux défis concernant la lutte contre le travail forcé vient de la complexité du sujet qui nécessite une approche multi-partite pour pouvoir l'aborder de façon systémique (gouvernements, entreprises, organisations internationales, syndicats, ONG, organisations professionnelles, etc.). De manière plus spécifique, bien que VINCI soit une grande entreprise, son positionnement dans la chaîne de valeur et son volume d'activité dans un pays donné et/ou sur un projet donné est souvent restreint, ce qui peut limiter d'autant sa capacité d'influence locale. Du fait des caractéristiques intrinsèques du risque et de celles du secteur de la construction, VINCI s'efforce ainsi de partager ses pratiques et ses défis auprès de la communauté des affaires et du secteur afin de promouvoir le recrutement responsable et de participer à la formation d'un écosystème vertueux.

Dans le cadre de Building Responsibly, dont les principes stipulent la lutte contre le travail forcé et la promotion de pratiques de recrutement responsables, VINCI a fortement contribué à la note d'orientation sur le recrutement. De plus, en 2020, VINCI a publié une première étude de cas sur ses pratiques de recrutement au Qatar (<https://www.building-responsibly.org/s/Building-Responsibly-Case-on-Study-Principle-3-VINCI.pdf>). L'objectif est de présenter des pratiques concrètes d'entreprises et de donner des clés pouvant être utiles à d'autres. C'est l'un des sujets incontournables de l'initiative, que ce soit au niveau du développement d'outils ou dans les échanges avec les parties prenantes.

Par ailleurs, conscient de l'importance de sensibiliser et de former sur ces sujets les ingénieurs de demain, VINCI a collaboré avec des experts indépendants spécialisés dans les entreprises et les droits de l'homme à la construction d'un *business case* à destination des étudiants. Ce *business case* étudie en détail les risques de travail forcé au Qatar et les mesures prises par QDVC. Ce document a été mis à disposition de nombreuses universités dans plusieurs pays, de la conférence des grandes écoles et du Business and Human Rights Teaching Forum, et a continué à être déployé en 2022.

En tant que membre du Leadership Group for Responsible Recruitment, VINCI adhère au *Employer pays principle* et témoigne régulièrement lors de conférences, séminaires et dialogues organisés dans le cadre de cette initiative avec d'autres entreprises, des organisations internationales, des ONG, ou encore certaines autorités publiques, chambres de commerce ou fédérations professionnelles dans différentes régions du monde.

Enfin, VINCI est un membre actif du groupe de travail sur les droits humains et le travail forcé du Business for Inclusive Growth (B4IG). Un premier axe de travail est consacré au partage d'outils communs pour identifier et atténuer les risques liés aux travailleurs temporaires dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises (mise à disposition de questionnaires de préqualification des agences de travail temporaire, outils d'évaluation en matière de droits de l'homme, etc.) Un second groupe de travail a été formé pour développer les mécanismes de diligence raisonnable des entreprises membres concernant le recrutement responsable des travailleurs migrants dans le Golfe, avec l'objectif de reproduire aux Émirats arabes unis le projet pilote ayant associé VINCI et le bureau projet de l'OIT au Qatar.

## 4.4 La vigilance en matière d'environnement

La gestion des enjeux environnementaux de VINCI est portée au plus haut niveau de responsabilité par le comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration de VINCI, qui veille à leur intégration dans la stratégie du Groupe. En 2019, la prise de conscience de l'urgence climatique et environnementale s'est accélérée, se traduisant par la définition d'une nouvelle ambition environnementale, sur la période 2020-2030, associant l'ensemble des entités de VINCI. Cette ambition se décline selon trois axes, correspondant aux principaux enjeux des activités du Groupe : le changement climatique, l'économie circulaire et la préservation des milieux naturels. La direction de l'Environnement anime son déploiement au sein des différentes entités et reporte deux fois par an au comité Exécutif et trois fois par an au comité d'entreprise européen. Elle anime mensuellement les comités environnement, composés des directeurs et responsables environnement des pôles, et le réseau environnement qui comprend plus de 800 correspondants.

Le 6 novembre 2020, Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI et Roberto Migliardi, secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe, ont signé les lignes directrices environnementales de VINCI <https://www.vinci.com/publi/manifeste/dir-env-2020-11-en.pdf>. Cette déclaration constitue un cadre de référence dont la vocation est de limiter les risques et l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Elle s'applique à toutes les entreprises du Groupe et l'ensemble des filiales ont la responsabilité de garantir que des actions adaptées sont également mises en œuvre par les sous-traitants et cotraitants tout au long de la réalisation des projets.

La démarche de vigilance en matière environnementale est structurée par la direction de l'Environnement du Groupe qui s'appuie sur les ambitions environnementales communes aux pôles et aux entités de VINCI pour les trois axes prioritaires. L'ambition environnementale de VINCI étend les actions de maîtrise des risques menées par les entreprises du Groupe au-delà des obligations réglementaires des pays dans lesquels elles opèrent.

En matière d'environnement, les risques à identifier et à prévenir sont, par nature, très liés au contexte opérationnel des entreprises et de leurs activités, ainsi qu'à la sensibilité des milieux environnants. Ainsi, la démarche environnementale du Groupe fait l'objet de déclinaisons opérationnelles au sein des pôles. Chaque pôle a sa feuille de route tenant compte des spécificités de ses activités et de ses territoires, avec un objectif d'amélioration continue. Les chefs d'entreprise et dirigeants de filiales sont chargés d'assurer la conformité réglementaire et le déploiement des procédures de prévention des risques dans leur périmètre opérationnel en fonction de leurs activités et enjeux propres. Ils sont accompagnés par les correspondants du réseau environnement qui agissent en qualité d'experts environnementaux. Cobra IS ayant rejoint le groupe VINCI le 31 décembre 2021, ce pôle intégrera le reporting environnemental en 2023.

#### 4.4.1 La cartographie des risques majeurs du Groupe

##### a) Le processus d'identification des principaux enjeux

En 2017, une cartographie des risques a été réalisée, puis approfondie en 2019 en collaboration avec un acteur extérieur afin d'en garantir l'exhaustivité et la méthode. Cette cartographie repose sur une analyse de la vulnérabilité des activités du Groupe aux risques physiques associés aux événements climatiques extrêmes à l'horizon 2050, réalisée par le bureau d'études Resalliance. Elle s'est appuyée sur les données du scénario RCP 4.5 issues du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La cartographie a été menée pour les principaux métiers opérationnels, de façon concertée avec les responsables environnement des entreprises de VINCI selon l'approche suivante :

- identification d'une quinzaine de risques environnementaux inhérents, sur la base d'une analyse de matérialité, de connaissances sectorielles et de recherches bibliographiques complémentaires ;
- réalisation d'une cotation par les responsables environnement des pôles pour appréhender les risques répertoriés au regard de trois critères : leur gravité, leur probabilité d'occurrence et leur niveau de contrôle (sur la base de la gouvernance, des processus et des outils existants pour maîtriser ces risques) ;
- synthèse des risques environnementaux inhérents et résiduels au niveau du Groupe et des pôles.

Afin d'identifier les principaux enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe, cette cartographie axée sur les risques physiques associés aux événements climatiques extrêmes a été complétée par une analyse plus large des principaux risques environnementaux par métiers. Cette approche des risques déclinée sur 15 métiers différents a permis d'aboutir à des plans d'actions spécifiques pour chaque risque identifié. La dimension géographique a également été prise en compte avec un travail d'identification des principaux risques environnementaux par pays où le Groupe est implanté. L'indice observé correspond à la moyenne de neuf indicateurs environnementaux (biodiversité et protection des aires marines, biodiversité et protection des aires terrestres, exposition au changement climatique, vulnérabilité au changement climatique, déforestation, cadre réglementaire environnemental, gestion des déchets, pollution et épuisement de l'eau). Une cartographie des pays d'implantation de VINCI en fonction des risques associés aux cadres réglementaires environnementaux a également été produite.

En 2022, cette analyse a été enrichie afin d'intégrer le principe de la « double matérialité » : une distinction a été établie entre la matérialité financière, c'est-à-dire l'impact des risques liés à l'environnement sur la performance financière du Groupe et la matérialité d'impact, c'est-à-dire l'impact des activités du Groupe sur son environnement. Cette analyse de la matérialité d'impact s'est appuyée sur des entretiens avec les experts Environnement du Groupe et a été réalisée en cohérence avec l'analyse des facteurs de risques existante à l'échelle de VINCI (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, page 179).

Ces différents angles d'analyse ont permis d'identifier les principaux risques encourus par les activités du Groupe, mais également d'analyser les moyens de maîtrise disponibles et leur adéquation.

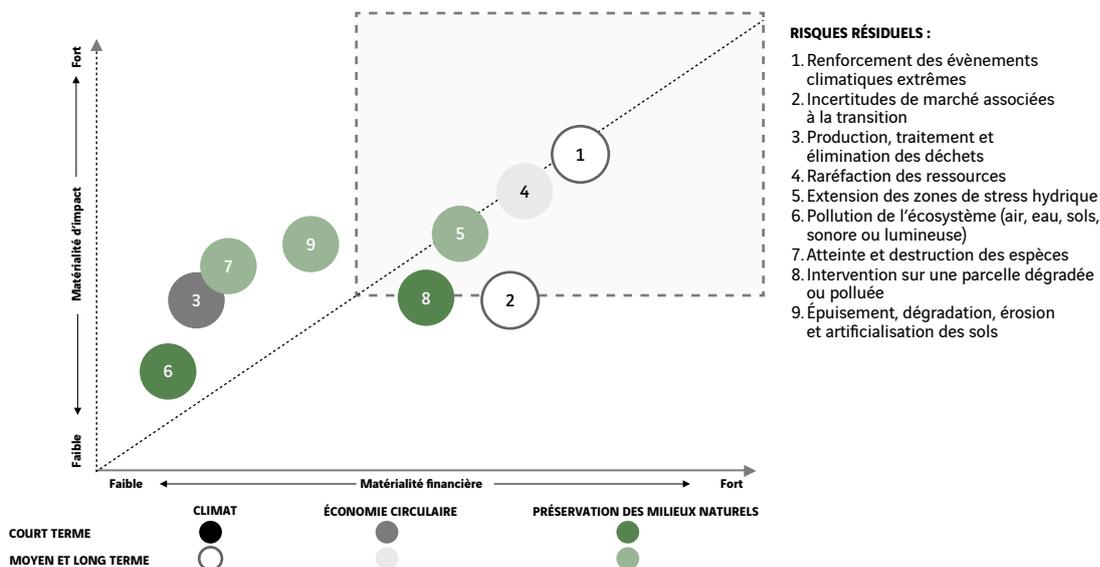
##### b) Les principaux enjeux

Les principaux enjeux environnementaux sur lesquels les activités des entreprises du Groupe sont susceptibles d'avoir un impact significatif ont été classés en trois thématiques. Ces dernières couvrent l'ensemble du cycle de vie des projets, depuis la réponse aux appels d'offres, la préparation des chantiers et la construction jusqu'à la phase d'exploitation, tout en incluant les sous-traitants et fournisseurs.

La définition des risques résiduels présentée ci-dessous s'appuie sur une évaluation des risques bruts en fonction de leur gravité et de leur probabilité d'occurrence à l'échelle du Groupe, minorée à hauteur de l'évaluation de leur maîtrise. Ces risques sont cartographiés en fonction de leur horizon temporel à court (moins de cinq ans) ou moyen/long terme (plus de cinq ans).

L'évaluation des risques climat a été réalisée sous l'angle de deux scénarios du cinquième rapport du Groupe 1 du GIEC : les scénarios RCP 2.6 (scénario « optimiste » avec une forte probabilité d'un réchauffement limité à + 2,5 °C à la fin du siècle) et RCP 4.5 (scénario « réaliste » présentant une forte probabilité d'un réchauffement allant jusque + 3,3 °C à la fin du siècle).

#### Cartographie des risques environnementaux



Le rectangle en pointillés permet de mettre en évidence les risques les plus significatifs, qui sont également repris dans la section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, page 179. La grande majorité de ces risques sont des risques à moyen et long terme. VINCI travaille à mettre en place à la fois des actions de couverture et des actions stratégiques visant à limiter simultanément l'impact de ses activités et l'ampleur du risque financier, pour les risques jugés significatifs à court (CT), moyen (MT) ou long terme (LT).

Au-delà d'évaluer et de limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, VINCI analyse également les opportunités associées aux exigences de la transition environnementale sur ses activités. C'est le cas des évolutions technologiques et de marché qui permettent à VINCI de faire bénéficier ses clients de nouvelles solutions, dans chaque filière de métier. La recherche et le développement de VINCI sont orientés vers le développement de produits et services bas carbone et économes en énergie.

## Risques et opportunités en matière de climat

Risque	Description du risque net	Horizon	Pôles
1. Renforcement des événements climatiques extrêmes  (scénario RCP 4.5)	<p><b>Risque physique</b> d'atteinte aux installations, aux matériels et à la santé ou à la sécurité des collaborateurs lors d'événements climatiques extrêmes (tempêtes, fortes variations de température, sécheresses, inondations, éboulements ou autres mouvements de sols), dont la fréquence et l'ampleur ont vocation à augmenter avec le changement climatique (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 2.5.1 : Risques physiques liés au changement climatique, page 180).</p> <p>L'évaluation de ce risque a été effectuée dans le contexte d'un scénario RCP 4.5 et s'inspire d'une étude menée par le bureau d'études Resilience portant sur la résilience des activités du Groupe aux aléas climatiques. Dans un scénario plus optimiste (RCP 2.6), la matérialité financière du risque aurait été plus limitée.</p> <p>Les procédures de gestion du risque mises en œuvre recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– pour la matérialité financière : l'identification et l'adaptation des sites et activités à risque au travers d'études sur la résilience des activités du Groupe (voir paragraphe 3.2.3 du chapitre Performance environnementale : Résilience des projets et ouvrages, page 239 , et paragraphe 4.4.3 : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 278) la mise en place de <i>Business Continuity Plan</i> pour certains actifs concédés et de procédures d'urgence en coopération avec les acteurs locaux, la couverture par des sociétés d'assurance (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 2.5.1 : Risques physiques liés au changement climatique, page 180) ;</li> <li>– pour la matérialité d'impact : l'ambition environnementale du Groupe dans son volet « Agir pour le Climat » détaillant les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (voir paragraphe 3.1 du chapitre Performance environnementale : L'ambition environnementale, page 220).</li> </ul>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction VINCI Immobilier
2. Incertitudes de marché associées à la transition  (scénario RCP 2.6)	<p><b>Risque de transition</b> impactant les activités de VINCI à moyen terme La transition environnementale engendre de nombreuses incertitudes dans l'interprétation des signaux du marché : l'émergence de nouveaux dispositifs de « cap-and-trade » (ou marchés de droits à polluer susceptibles d'affecter les activités émettrices de gaz à effet de serre), la possibilité d'une taxe carbone ou les conséquences de la taxonomie européenne sur les secteurs qui en sont exclus peuvent constituer un risque.</p> <p>L'évaluation de ce risque a été effectuée dans le contexte d'un scénario RCP 2.6 qui s'accompagnerait d'une transition très rapide avec une forte préférence sociétale pour les activités bas carbone. Dans le scénario RCP 4.5, accompagnant une transition plus progressive, la matérialité financière du risque aurait été plus limitée.</p> <p>Les procédures de gestion du risque à la fois en termes de matérialité financière et d'impact s'appuient sur la capacité du Groupe à s'adapter à ses marchés et sur une veille normative efficace (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 2.2.2 : Conformité législative et réglementaire, page 176).</p>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction VINCI Immobilier
Opportunité	Description de l'opportunité	Horizon	Pôles
1. Accélération de la rénovation énergétique	Le marché de la rénovation énergétique devrait profiter d'un fort essor dans les prochaines années, ce qui représente une opportunité pour VINCI Construction et VINCI Energies qui développent et proposent des solutions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant (voir paragraphe 3.2.2.1 du chapitre Performance environnementale : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, sous-paragraphe Transition environnementale des bâtiments, page 235). Selon les objectifs de réduction des GES de l'Union européenne publiés en juin 2021 (paquet Fit for 55), le parc immobilier devrait être rénové en profondeur à hauteur de 3 % chaque année (contre seulement 0,2 % actuellement) pour permettre des économies d'énergie d'au moins 60 % entre 2021 et 2030.	CT	VINCI Energies VINCI Construction
2. Accompagner la transition vers une économie bas carbone	Les objectifs de réduction des émissions de GES nécessitent une sortie massive des énergies fossiles dans l'ensemble des secteurs d'activité. Pour faciliter la transition vers d'autres sources ou vecteurs d'énergie décarbonée, VINCI propose des solutions, détaillées en paragraphe 3.2.2.1 du chapitre Performance environnementale : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 235, en matière : – de mobilité durable ; – de financement, construction, raccordement et maintenance d'installations de production d'énergie renouvelable (centrales solaires photovoltaïques, projets éoliens, etc.) ; – de développement d'infrastructures d'hydrogène bas carbone.	MT	VINCI Concessions VINCI Autoroutes VINCI Energies
3. Adaptation au changement climatique	Les infrastructures actuelles, prévues pour durer entre cinquante et cent ans, pourraient avoir à faire face à des événements climatiques extrêmes dont la fréquence augmente. Dans ce contexte, des travaux d'aménagement (renforcement de digues, adaptation des réseaux de distribution d'eau potable, systèmes de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, îlots de fraîcheur urbains) et de maintenance (réparation d'équipements ou de lignes électriques) vont être nécessaires. VINCI propose des offres de solutions visant à accroître la résilience des bâtiments et des territoires aux contraintes climatiques. Ces solutions sont détaillées au paragraphe 3.2.3 du chapitre Performance environnementale : Résilience des projets et ouvrages, page 239	CT	VINCI Construction VINCI Energies

## Risques et opportunités en matière d'économie circulaire

Risque	Description du risque net	Horizon	Pôles
1. Risques liés à la production, au traitement et à l'élimination des déchets	<p>La production, le traitement et l'élimination des déchets provenant des activités de construction du Groupe et de celles de ses fournisseurs engendrent des risques de dégradation des milieux naturels et peuvent constituer des nuisances pour les populations locales, tout en participant à l'épuisement de certaines matières premières vierges.</p> <p>Le Groupe s'est engagé à réduire ce risque en prenant un engagement d'optimisation des ressources grâce à l'économie circulaire à l'horizon 2030. Des procédures de gestion de ce risque sont déjà implémentées et recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le suivi des déchets intégré au reporting environnemental ;</li> <li>– le déploiement de plans de gestion de matières résiduelles sur chantier et le développement de solutions pour améliorer le tri des déchets, leur valorisation et la réutilisation de matériaux recyclés dans les procédés de construction. Ces actions sont détaillées dans le chapitre Performance environnementale, aux paragraphes 3.3.1 : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 241, et 3.3.2 : Amélioration du tri et de la valorisation des déchets, page 242.</li> </ul>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction
2. Raréfaction des ressources	<p>Les secteurs de la construction et de la production d'énergie utilisent des quantités significatives de matières premières (sable, bois, granulat, métaux, etc.). L'extraction de ces ressources présente un risque de dégradation des milieux naturels, et de réduction des capacités de résilience des territoires face au changement climatique. L'approvisionnement des activités du Groupe peut poser problème dans un contexte de raréfaction de ces ressources.</p> <p>Le Groupe s'est engagé à réduire ce risque en prenant un engagement d'optimisation des ressources grâce à l'économie circulaire à horizon 2030. La maîtrise de ce risque s'appuie sur les démarches d'écoconception des constructions, sur des filières d'approvisionnement responsables favorisant l'usage de matériaux d'origine recyclée dans chacune des divisions, notamment pour diminuer la consommation d'enrobés pour la maintenance des autoroutes (voir paragraphe 3.3.1 du chapitre Performance environnementale : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 241)</p>	LT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction VINCI Immobilier

Opportunité	Description de l'opportunité	Horizon	Pôles
1. Réduction et valorisation des déchets	<p>Dans un contexte de raréfaction des ressources, le groupe VINCI propose déjà à ses clients des offres et des solutions visant à faciliter le recyclage, le réemploi et la valorisation de matériaux, terres et sédiments. Ces solutions sont détaillées dans le chapitre Performance environnementale, aux paragraphes 3.3.1.2 : Solutions destinées à favoriser l'approvisionnement responsable et le déploiement de matériaux durables, page 242, 3.3.2.2 : Solutions de réemploi, page 244, et 3.3.3 : Développer des offres de recyclage, page 244.</p>	CT	VINCI Construction

## Risques et opportunités en matière de préservation des milieux naturels

Risque	Description du risque net	Horizon	Pôles
1. Extension des zones de stress hydrique	<p>Les activités de VINCI nécessitent une consommation d'eau issue des réseaux ou prélevée dans les milieux naturels. Le changement climatique et les perturbations du cycle de l'eau vont avoir pour conséquence une extension des zones dans lesquelles les ressources en eau ne pourront conjointement ou structurellement plus suffire à satisfaire la demande. L'impact pour les activités de VINCI opérées sur ces zones est un déficit de ressources disponibles pour les opérations et le nettoyage des équipements.</p> <p>Les pôles Autoroutes, Concessions et Construction du Groupe se sont engagés à réduire leur consommation d'eau (voir paragraphe 3.1 du chapitre Performance environnementale : Ambition environnementale, page 220). La gestion de ce risque est couverte par l'identification des zones à risque sur les projets et l'adaptation des procédés et des méthodes de construction et d'exploitation. En parallèle, le Groupe travaille sur l'optimisation des consommations d'eau et le développement de solutions de réutilisation (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 2.5.2 : Raréfaction des ressources, page 180).</p>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction
2. Pollution de l'écosystème (air, eau, sol, sonore ou lumineuse)	<p>Les activités de VINCI (carrières, chantiers, etc.) sont susceptibles d'engendrer dans l'air, l'eau ou le sol, des rejets de particules et d'éventuelles pollutions accidentelles. Elles peuvent être aussi responsables de nuisances sonores et de vibrations principalement liées au trafic des infrastructures exploitées, aux travaux exécutés par les entités ainsi qu'aux exploitations de carrières pouvant impacter les riverains. Elles peuvent également nécessiter des apports de lumière générant une pollution lumineuse pouvant perturber les écosystèmes. Le Groupe est ainsi exposé à un risque en termes d'image et de réputation pouvant présenter des conséquences financières.</p> <p>Pour se prémunir contre ce risque, le Groupe déploie des plans de management environnementaux et des dispositifs de contrôle interne prévoyant des audits sur sites. Différentes mesures sont mises en place et détaillées au paragraphe 3.4.1.1 du chapitre Performance environnementale : Actions de prévention des nuisances et incidents, page 246 (politique « zéro phyto » pour limiter l'usage des produits phytosanitaires, couvertures des tas de sel sur les autoroutes, équipement de système de protection du linéaire autoroutier, réduction des émissions liées à l'utilisation des engins et véhicules, contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, mesures de bruit et suivi de l'empreinte sonore, mise en place d'écrans opaques le long des autoroutes, etc.).</p>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Construction
3. Atteinte et destruction des espèces	<p>Les activités du Groupe peuvent porter atteinte à l'intégrité des espèces végétales et animales pour différentes raisons : fragmentation, modification ou destruction des habitats, utilisation de composés chimiques, risques de pollution évoqués ci-dessus. Le Groupe a bien conscience de ces enjeux et réalise des procédures visant à en limiter l'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– limitation du recours aux produits phytosanitaires ;</li> <li>– mise en place de plans de management environnementaux ;</li> <li>– sur certains chantiers, mise en place de démarches spécifiques de restauration écologique lorsque toutes les mesures d'évitement et de réduction ont été déployées (voir paragraphe 4.4.3 : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 278).</li> </ul>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Construction

Risque	Description du risque net	Horizon	Pôles
4. Intervention sur une parcelle dégradée ou polluée	La réalisation de chantiers ou d'interventions sur une parcelle précédemment dégradée ou polluée présente un risque pour la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe, des impacts financiers liés à l'augmentation des dépenses liées à la remise en état du site ainsi qu'à l'allongement des délais, ainsi qu'un risque en termes d'image et de réputation en cas de défaut des prestations fournies (qualité des ouvrages). Les procédures de gestion de la matérialité financière de ce risque s'appuient sur : – l'identification préalable des terrains pollués ou dégradés ; – la mise en place de couvertures auprès de sociétés d'assurance ; – le déploiement de la politique santé-sécurité du Groupe qui prévoit la protection des salariés travaillant sur des terrains à risque ; – la mise en œuvre de techniques et filières de dépollution (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 2.5.3 : Qualité des milieux et présence de contaminants, page 180).	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Construction VINCI Energies
5. Épuisement, érosion, dégradation et artificialisation des sols	L'artificialisation des sols inhérente aux activités de construction et de terrassement ainsi que l'extraction de matières premières (principalement issues de carrières) engendrent une dégradation des espaces naturels et un appauvrissement du sol qui limitent les services écosystémiques rendus et favorisent l'érosion. La réglementation française issue de la loi climat et résilience, avec l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, fait peser un risque sur les revenus du Groupe à moyen terme.  Ce risque est cependant déjà intégré à la stratégie du Groupe, avec un objectif ZAN à atteindre dès 2030 pour VINCI Immobilier (voir paragraphe 3.1 du chapitre Performance environnementale : Ambition environnementale, page 220) et le développement d'une expertise sur la réhabilitation de friches industrielles. Ce risque est en outre couvert par la politique d'achats responsables du Groupe qui privilégie l'usage de matériaux respectueux de l'environnement (bois d'origine certifiée par exemple).	MT	VINCI Autoroutes VINCI Immobilier VINCI Construction

Opportunité	Description de l'opportunité	Horizon	Pôles
1. Recyclage urbain	L'objectif zéro artificialisation nette présent dans la loi climat et résilience en France à l'horizon 2050 visant à lutter contre l'étalement urbain rend nécessaire la généralisation du réaménagement de friches pour répondre aux demandes d'aménagement. À travers de nombreux projets en recyclage urbain, VINCI Immobilier a donné une seconde vie à des friches urbaines ou à des bâtiments vides, obsolètes ou abandonnés, mobilisant également les autres divisions du Groupe (voir paragraphe 3.3.3.2 : Recyclage urbain page 245).	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction VINCI Immobilier
2. Renaturation	VINCI compte plusieurs entreprises spécialisées en génie écologique sous la marque Equo Vivo. Ces entités mènent des opérations de restauration écologique de milieux et de sols impactés par des travaux d'aménagement : plantation d'espèces locales, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration de zones humides et de cours d'eau aux fonctionnalités écologiques dégradées, passes à poissons, arasement de seuils, etc. (voir paragraphe 3.4.3.3 du chapitre Performance environnementale : Solutions de protection de la biodiversité à destination des clients, page 253).	MT	VINCI Construction

#### 4.4.2 Les procédures d'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs

##### a. L'évaluation de la situation des filiales et des sous-traitants

Il existe au sein du Groupe différents dispositifs d'évaluation qui répondent à la fois aux exigences de réglementation, à celles des parties prenantes ainsi qu'à la démarche interne à l'entreprise. Les lignes directrices environnementales, signées le 6 novembre 2020 par Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI et Roberto Migliardi, secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe, ont défini l'identification et l'analyse des risques comme principe premier.

##### • Dispositifs de certification environnementale

L'établissement de systèmes de management environnementaux, notamment leur certification ISO 14001, constitue le dispositif d'évaluation le plus répandu au sein des entités du Groupe. Ils garantissent un niveau de prévention et de maîtrise des risques robuste grâce aux audits externes annuels. Les taux de couverture des activités du Groupe par la certification ISO 14001 sont calculés en fonction du chiffre d'affaires ou autre périmètre pertinent, selon les pôles (voir paragraphe 3.1.1.2 du chapitre Performance environnementale : Identification et maîtrise des risques, page 221)

##### Certifications ISO 14001 chez VINCI en 2022

- VINCI Autoroutes : 100 % des kilomètres en exploitation.
- VINCI Concessions : 83 % du chiffre d'affaires (dont VINCI Airports 93 %).
- VINCI Energies : 44 % du chiffre d'affaires.
- VINCI Construction (hors activité Route) : 87 % du chiffre d'affaires certifié.
- Activité Route de VINCI Construction : 50 % du chiffre d'affaires travaux, 63 % de la production des carrières en propre, 41 % de la production des postes d'enrobage en propre, 63 % de la production des usines de liants en propre.

##### • Dispositifs de contrôles par des tiers

Les activités menées par le Groupe et ses sous-traitants font régulièrement l'objet de revues par des organismes externes :

- les services de l'État effectuent des contrôles pour vérifier la bonne application de la réglementation sur les chantiers ;
- les clients et maîtres d'ouvrage font régulièrement réaliser des audits environnementaux sur les chantiers par des bureaux d'études pour surveiller le respect des obligations réglementaires et contractuelles du Groupe ;
- les riverains et la société civile locale exercent de plus en plus fréquemment une surveillance des chantiers de construction, ainsi que des sites de carrières, en particulier lorsque des mesures de concertation sont établies, permettant aux associations partenaires de venir sur les sites afin de vérifier que les engagements sont respectés ;
- les établissements financiers et organismes de financement internationaux effectuent parfois un suivi spécifique pour les projets présentant des enjeux environnementaux forts ;
- de manière plus spécifique, les bureaux d'études indépendants conduisent des audits sur les chantiers pour vérifier la conformité des procédés de stockage, de traitement et d'évacuation des déchets.

Lorsque des non-conformités sont identifiées du fait de ces audits ou dispositifs de surveillance, il revient aux entreprises responsables de les expliquer et de les corriger dans les meilleurs délais.

• **Dispositifs de contrôles internes**

Les activités de VINCI font également l'objet de contrôles internes réguliers. Les entreprises du Groupe mesurent l'empreinte environnementale de leurs projets et activités, et font état des ressources internes et externes mobilisées pour la protection de l'environnement. Que les activités soient menées en propre ou par des sous-traitants, des visites de contrôle régulières sont réalisées par les correspondants environnement.

Au niveau du Groupe, les enjeux environnementaux font partie intégrante des grilles d'analyse de risque, qui ont été renforcées en 2020 et 2021 (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 3.4.3 : Procédures relatives aux engagements et comité des Risques de VINCI, page 184).

Lorsque certains chantiers présentent des enjeux environnementaux forts, notamment à l'égard de la biodiversité locale, un contrôle renforcé est exercé par les responsables environnement, en partenariat avec des naturalistes (bureaux d'études, établissements de recherche ou associations). La démarche « Actons la bionécessité » de VINCI Construction Terrassement prévoit quant à elle un état des lieux pour tout chantier ainsi qu'un dispositif de suivi des actions mises en œuvre.

En complément, des dispositifs d'analyse et de contrôle variés sont déployés au niveau des filiales et des projets :

Pôles	Exemples de dispositifs d'évaluation internes
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contrôle des mesures de protection de la faune autour des voies d'autoroutes et conventions de gestion et de suivi avec de nombreux acteurs nationaux et locaux, (notamment avec la Ligue pour la protection des oiseaux).</li> <li>– Contrôle des travaux réalisés par des prestataires spécialisés (incluant des critères environnementaux).</li> <li>– Bilans socio-économiques et environnementaux publics, dits « Loti » pour les liaisons nouvelles, relatifs à la loi d'orientation des transports intérieurs.</li> <li>– Réalisation (en cours) d'une cartographie des risques RSE sur les familles d'achats (notamment les achats liés à la sous-traitance).</li> </ul>
VINCI Concessions	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation de due diligence environnementales et sociales pour les investissements et projets en développement afin d'analyser et de prendre en compte les risques environnementaux et sociaux dès le démarrage d'un projet.</li> <li>– Audits internes environnementaux pour les 24 aéroports certifiés ISO 14001.</li> </ul>
VINCI Energies	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Obtention en 2022, par VINCI Energies de la certification Or en France et de la certification Platine aux Pays-Bas sur la notation EcoVadis. Cette certification évalue la qualité du système de gestion de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.</li> <li>– Évaluation des risques et veille réglementaire santé, sécurité et environnement, centralisée dans un outil interne dédié aux entreprises de VINCI Energies.</li> <li>– Utilisation, par les entreprises de VINCI Energies en France, de la plateforme Preventeo qui permet d'obtenir des rapports consolidés des résultats de conformité et de traduire les non-conformités en actions à mener dans les plans d'action.</li> </ul>
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Obtention en 2022, par les divisions de VINCI Construction en France de la certification Or, et par Sogea-Satom et ETF de la notation Argent, sur la notation EcoVadis, qui évalue la qualité du système de gestion de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.</li> <li>– Évaluation des risques environnementaux sur les activités en phase d'acquisition ou pour les demandes de participation dans des carrières ou usines.</li> <li>– Évaluation interne des risques environnementaux pour chaque projet via un questionnaire basé sur la réglementation locale et la norme ISO 14001 (délégation Terrassement, travaux maritimes et fluviaux).</li> <li>– Audits internes réguliers dans le cadre de la démarche qualité « The Way We Work » : vérification que les entités disposent de plans d'action environnementaux intégrés à leurs business plans stratégiques.</li> <li>– Audit environnement (intégré à l'audit du système de management intégré) annuel pour l'ensemble des agences, qui sont toutes certifiées ISO 14001, et visite mensuelle hygiène, sécurité et environnement (HSE) de l'encadrement sur chaque projet (Sogea-Satom).</li> <li>– Audits de conformité réglementaire (57 audits en France en 2022 pour les entités de la division Route France).</li> <li>– Réalisation de 26 audits internes de conformité en 2022 selon une grille de 115 questions, permettant d'évaluer la performance des chantiers (VINCI Construction – délégation Terrassement, travaux maritimes et fluviaux) et 23 audits internes pour la division Route France, qui permettent de vérifier la mise en œuvre des plans d'actions environnement.</li> <li>– Audit interne des chantiers candidats au label Attitude Environnement (division Bâtiment France) ou au label Excellence Environnement (divisions Route et Réseaux France).</li> <li>– Audits des filiales et sous-traitants réalisés. Chaque sous-traitant interrogé doit fournir son analyse de risques environnementaux et son plan de respect de l'environnement.</li> <li>– Évaluation des sous-traitants, fournisseurs et partenaires à la suite de leur prestation par l'encadrement travaux via un outil interne dédié (Dodin Campenon Bernard et Délégation Terrassement, Travaux Maritimes et Fluviaux).</li> </ul>
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Audits qualité chantier systématiques pour 100 % du périmètre résidentiel, notamment en lien avec le respect de la charte chantier propre de VINCI Immobilier.</li> </ul>

**b. L'évaluation de la situation des fournisseurs**

Comme indiqué dans le paragraphe 2.2.1 du chapitre Performance sociétale : Une démarche Groupe d'achats responsables (page 214), un dispositif d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants, portant sur certains risques environnementaux (changement climatique, épuisement des ressources, perte de biodiversité et pollution), a été défini et diffusé par la cellule achats responsables. Les familles d'achats à fort enjeu de chiffre d'affaires ou avec un niveau de risque social et/ou environnemental élevé font l'objet d'une analyse et d'un questionnaire extra-financier spécifique visant à évaluer les fournisseurs. Ces évaluations peuvent aboutir à l'exclusion du processus d'appel d'offres ou à la proposition d'un plan d'action assorti de mesures de vérification de sa mise en œuvre. De plus, chez les fournisseurs, des audits peuvent être menés sur certaines familles d'achats (souvent liés aux risques qu'elles comportent) au niveau du Groupe ou de certaines entités. En 2022, trois appels d'offres ont été lancés par VINCI avec cette méthodologie sur les familles d'achat stratégiques que sont l'intérim, la location de matériel de chantier et le hardware, représentant des dépenses annuelles de plus de 700 millions d'euros.

Concernant les achats locaux, une attention particulière est portée aux fournisseurs de matériaux, notamment par la demande d'information sur l'empreinte environnementale lors des réponses à consultation (impact carbone, matériaux biosourcés, etc.). Le critère de l'intégration dans leurs pratiques de la préservation de l'environnement entre de plus en plus souvent dans le choix des fournisseurs, qui sont régulièrement audités à ce propos, notamment lors de la reconduction de contrats. Au sein de la division Bâtiment France, des configureurs de données environnementales ont été élaborés en lien avec les ingénieurs de l'École des Ponts ParisTech, afin de connaître l'empreinte environnementale précise de ses bétons d'ingénierie, et plus particulièrement en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Objectif : être capable de générer des données que les équipes pourront utiliser dans les calculs d'analyses du cycle de vie (ACV).

En complément, d'autres dispositifs existent au sein des pôles et filiales, par exemple :

Pôles	Exemples de dispositifs d'évaluation des fournisseurs
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de due diligence lors des consultations.</li> <li>- Audits fournisseurs intégrant des données développement durable.</li> <li>- Évaluation des fournisseurs en cours de prestation via des outils internes dédiés et partage des résultats à l'occasion de rencontres.</li> <li>- Association avec certains fournisseurs en matière environnementale (ex : produits d'entretien, etc.).</li> <li>- Évaluation miroir avec certains fournisseurs sur le réseau Cofiroute (questions intégrant la démarche environnementale).</li> <li>- Évaluation des fournisseurs environnement (en situation d'assistance à maîtrise d'ouvrage) en 2020.</li> <li>- Massification des commandes sur contrats-cadres.</li> <li>- Rationalisation du nombre de commandes et de livraisons pour alléger la logistique.</li> <li>- Réalisation en cours d'une cartographie des risques RSE sur les familles d'achat.</li> </ul>
VINCI Airports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic en cours de réalisation afin d'identifier et d'évaluer les principaux risques sociaux et environnementaux en fonction de chaque famille d'achats.</li> </ul>
VINCI Energies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation annuelle ou semestrielle pour chaque entreprise de leur top 10 des fournisseurs et de leur top 5 des sous-traitants à l'aide d'un questionnaire d'évaluation pour ensuite accompagner les fournisseurs sur leurs points d'amélioration.</li> <li>- Évaluation des fournisseurs de VINCI Energies via la plateforme Actradis.</li> </ul>
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2022, tous les fournisseurs avec lesquels la division Route France de VINCI Construction est en contrat-cadre et dont la gestion du contrat est faite par la direction des Achats ont répondu au questionnaire éthique et vigilance VINCI, ayant pour objectif d'évaluer les engagements, notamment environnementaux, sociaux et éthiques des fournisseurs. Les questionnaires ont été envoyés à l'intégralité des fournisseurs qui ont été soumis à un appel d'offres en 2022 et ont ainsi permis de distinguer les plus vertueux dans ce domaine. 99 fournisseurs, représentant plus de 185 millions d'euros d'achats, ont ainsi été évalués et/ou accompagnés en 2022 pour les contrats-cadres gérés par la direction des Achats de la division.</li> <li>- Évaluation des fournisseurs, sous-traitants et partenaires à la suite de leur prestation via un outil interne dédié comprenant un critère environnemental : en 2022, 152 évaluations environnementales ont été effectuées pour la délégation Terrassement, travaux maritimes et fluviaux.</li> <li>- Critères environnementaux dans l'évaluation annuelle des sous-traitants et fournisseurs (Sogea-Satom).</li> </ul>
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'un cahier des charges « vert » pour chaque pôle d'activité (résidentiel, bureaux, hôtellerie, commerces, aménagement) instaurant un minimum environnemental pour l'ensemble des opérations avec des exigences par thématique (milieux naturels, circularité et énergie-climat).</li> </ul>

### 4.4.3 Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

#### a. Les politiques et procédures définies pour prévenir et atténuer les risques dans les opérations

En réponse aux enjeux majeurs identifiés pour les activités de VINCI (voir paragraphe 4.4.1 : La cartographie des risques majeurs du Groupe, page 273), l'ambition environnementale du Groupe à l'horizon 2030 est déclinée en objectifs clés et en plans d'action dans trois domaines : le changement climatique, l'économie circulaire et la préservation des milieux naturels. Cette ambition est en cours de déploiement, au sein des entités du Groupe, qui définissent des feuilles de route relatives à leurs activités tout en s'appuyant sur le management environnemental.

Enjeux	Engagements
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire nos émissions directes (scopes 1 et 2) de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018.</li> <li>- Réduire nos émissions indirectes (scope 3) de 20 % à l'horizon 2030 par rapport à 2019, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos métiers.</li> <li>- Adapter nos ouvrages et nos activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.</li> </ul>
Ressources et économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles.</li> <li>- Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets.</li> <li>- Développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges.</li> </ul>
Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les nuisances et incidents en systématisant un plan de management environnemental dans toutes nos activités.</li> <li>- Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.</li> <li>- Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité.</li> </ul>

#### • Management environnemental et prévention des incidents

Le déploiement de l'ambition environnementale s'appuie sur la mise en place de systèmes de management assurant la prévention des risques environnementaux au sein des entités du Groupe, (voir paragraphe 3.1.1.2 du chapitre Performance environnementale : Identification et maîtrise des risques, page 221) jusqu'au niveau des sites et des chantiers. Ainsi, par exemple, VINCI Immobilier dispose de sa propre charte chantier, qui précise les obligations que doit respecter toute entreprise intervenant sur le chantier, afin de suivre et limiter les nuisances et impacts environnementaux.

VINCI Construction met en place des actions de plus en plus dimensionnantes concernant la prévention des pollutions. Des zones étanches pour recharger ses engins aux méthodes développées pour empêcher des rejets d'eau chargés en matières et suspension dans le milieu naturel, le Groupe déploie des méthodes efficaces et innovantes pour éviter les pollutions des milieux naturels. Des systèmes de suivi des incidents environnementaux, grâce notamment aux applications Ecare et Watch dans les divisions de VINCI Construction en France, se sont développés ces dernières années et permettent la remontée d'incidents, y compris les incidents majeurs.

Certains pôles, divisions et filiales développent également des labels internes pour prévenir les risques spécifiques à leur activité et récompenser les chantiers exemplaires en matière de protection de l'environnement. En 2022, près de 300 chantiers ont obtenu le label Attitude Environnement et 42 chantiers de VINCI Construction ont été couverts par le label interne Excellence Environnement.

Au sein des concessions, VINCI Concessions déploie la certification ISO 14001 en vue de prévenir les risques dans les aéroports et dans certaines autres concessions, impliquant ainsi :

- un processus de veille réglementaire et d'évaluation de conformité ;
- une évaluation des aspects et impacts environnementaux significatifs en fonctionnement normal et en cas d'accident ;
- des systèmes préventifs pour réduire les risques (réentions sous les produits dangereux par exemple) ;
- des procédures, des formations nécessaires pour garantir la maîtrise opérationnelle et la capacité à intervenir en cas d'accident ;
- des exercices pour s'entraîner à intervenir lors de situations d'urgence.

VINCI Autoroutes a également une procédure de gestion des accidents polluants sur le tracé et sur les sites, intégrant des retours d'expérience ainsi que des tests de situation d'urgence. La procédure est appliquée grâce à :

- un réseau de correspondants en poste de contrôle et sécurité, pour donner des informations sur la situation et coordonner les intervenants ;
- une chaîne d'astreinte pour prendre des décisions lors de la gestion de l'évènement ;
- des opérationnels pour gérer l'évènement sur place.

En complément, des actions de sensibilisation et de formation sont organisées par les pôles (voir paragraphe 3.1.3 du chapitre Performance environnementale : Formation et sensibilisation des salariés, page 225). Les salariés comme les sous-traitants sont notamment sensibilisés lors de quarts d'heure environnement sur les chantiers. En 2022, 72 397 heures ont été dédiées aux formations environnement (51 537 en 2021), soit plus de 40 % d'augmentation par rapport à 2021.

**• Actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**

Le changement climatique est une réalité : l'élévation observée de la température de plus de 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle engendre des événements climatiques extrêmes, chaque année plus fréquents et plus intenses. Selon les modélisations climatiques du GIEC (scénarios RCP 6.0 et 8.5), les modes de production et de consommation actuels pourraient entraîner une hausse des températures de l'ordre de 3,5 à 5 °C d'ici la fin du siècle, source de bouleversements majeurs et irréversibles, affectant l'ensemble des pans de notre société. Le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C précise ces conséquences, même en limitant fortement le réchauffement, tandis que la première partie du sixième rapport du GIEC démontre de façon toujours plus documentée l'origine humaine du changement climatique.

En réponse à cela, VINCI s'engage à agir concrètement. L'adoption en 2020 de la nouvelle ambition environnementale de VINCI a été l'occasion de renforcer les objectifs du Groupe, avec pour volonté de s'aligner sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. Le Groupe s'engage ainsi à réduire de 40 % ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2018 dans son périmètre direct (scopes 1 et 2) (voir paragraphe 3.2 du chapitre Performance environnementale : Agir pour le climat, page 229) et de 20 % ses émissions indirectes (scope 3) d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Ces engagements s'appuient sur la catégorisation des émissions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) et ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) ce qui place le groupe sur une trajectoire « bien en dessous de 2 °C » (*well below two degrees*). Au-delà de cet objectif de réduction en valeur absolue, VINCI aspire à contribuer à la neutralité carbone globale en 2050 dans son périmètre direct d'activité.

Pour atteindre ses objectifs, VINCI développe des outils et des plans d'action spécifiques à ses métiers pour mieux quantifier et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à son activité sur les scopes 1, 2 et 3.

**13 %** de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2022 par rapport à 2018, retraité de l'impact des acquisitions

Certaines actions sont communes à l'ensemble des entreprises du Groupe (voir les actions décrites au paragraphe 3.2 du chapitre Performance environnementale : Agir pour le climat, page 229) : électrification progressive de la flotte de véhicules légers, formations à l'écoconduite, modernisation du parc d'engins et de poids lourds, expérimentation de technologies à faibles émissions, recours accru à l'électricité d'origine renouvelable. D'autres sont spécifiques à certains métiers : substitution du fioul lourd par du gaz naturel dans les procédés industriels (VINCI Construction), modulation de la température pour les bureaux, les bases vie, les aérogares (VINCI Energies, VINCI Concessions, holdings), tests de fourgons au biogaz (VINCI Autoroutes), amélioration de l'efficacité énergétique des bases vie (VINCI Construction), plan photovoltaïque en autoconsommation (VINCI Airports).

**38 %** de l'électricité consommée en 2022 d'origine renouvelable

Des actions de réduction des émissions sont également déployées dans les offres et solutions des entités du Groupe pour leurs différents métiers. Par exemple, garantir la performance énergétique du bâti en construction et en rénovation est un enjeu important pour le Groupe. Ainsi, les entreprises de VINCI Construction savent répondre aux impératifs des labels et certificats les plus exigeants dans le domaine du bâtiment, au-delà des exigences réglementaires actuelles. Elles sont en mesure de s'engager sur la performance énergétique réelle des bâtiments (label Oxygen®, qui porte sur 114 bâtiments en France), en cohérence avec la garantie d'efficacité énergétique en phase exploitation proposée par VINCI Energies. Grâce notamment à des logiciels d'écoconception développés en partenariat avec l'École des Mines ParisTech, les équipes de VINCI Construction proposent aussi des solutions permettant de prévoir et de maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments livrés. Les entreprises anticipent ainsi les consommations énergétiques durant l'intégralité du cycle de vie du bâtiment. Anticiper l'adaptation du bâti et des infrastructures aux événements climatiques extrêmes et développer un savoir technique pour renforcer les structures sont au cœur des solutions répondant aux enjeux du changement climatique. Le Groupe a mené des travaux de recherche notamment sur la prévention des inondations, sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule et sur la gestion des îlots de chaleur urbains. D'autre part, Resalliance, bureau d'études VINCI dédié à l'adaptation des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique, a développé pour le compte de certaines divisions des cartographies de vulnérabilité et des plans d'action sur certains projets.

**• Actions de préservation des matières premières, de réduction et de valorisation des déchets**

En matière d'économie circulaire, les entreprises de VINCI s'efforcent de diminuer leurs consommations de matières premières et de réduire, trier et valoriser une part croissante des déchets produits par leurs activités (voir les actions décrites au paragraphe 3.3 du chapitre Performance environnementale : Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire, page 240).

Le déploiement de plateformes de recyclage de matériaux, notamment de matériaux inertes, favorise l'économie circulaire au sein des chantiers des entreprises du Groupe, et ce, de manière de plus en plus systématique. Ainsi, VINCI Construction a mis en place, depuis une dizaine d'années, la démarche Granulat+, qui, grâce à des traitements innovants et des installations d'accueil-tri-recyclage, permet de valoriser les ressources.

**15 %** de granulats recyclés dans la production totale de VINCI Construction en 2022

Dans un contexte de forte implantation à l'international, l'enjeu pour les concessions de VINCI est de pouvoir trouver des alternatives à la mise en décharge pour le traitement des déchets. Pour répondre à l'objectif de « zéro déchet en décharge », VINCI Airports construit des centres de tri *in situ* pour ses aéroports au Brésil, en République dominicaine et en Serbie. Pour VINCI Construction et VINCI Energies, des actions favorisant le réemploi des matériaux et équipements sur chantier sont également à l'œuvre, en complément des actions de tri et de valorisation des déchets.

#### • Action de préservation des milieux naturels

La protection des milieux naturels est une préoccupation des sociétés de VINCI, qui visent à éviter, réduire et compenser les impacts de leurs activités sur les espèces et les milieux naturels dès la conception des projets. Au-delà de répondre aux réglementations locales diverses, allant des plus succinctes aux plus élaborées, les entreprises de VINCI analysent les risques au niveau des projets et mettent ainsi en œuvre un ensemble de mesures et d'actions de maîtrise de ces risques identifiés (voir les actions décrites au paragraphe 3.4 chapitre Performance environnementale : Préserver les milieux naturels, page 246).

La cartographie des risques identifie que les activités du Groupe peuvent engendrer différents types de pollution ainsi que des dégradations des milieux naturels. Des mesures ad hoc sont donc déployées que ce soit en phase de chantier ou d'exploitation.

En ce qui concerne le risque de pollution des eaux superficielles, les entités mettent en place des équipements adaptés au contexte. Ainsi, par exemple, des bassins d'assainissement sont installés dans les emprises des infrastructures de VINCI Autoroutes afin de permettre la décantation des matières en suspension des eaux de ruissellement et d'exhaure, mais également pour contenir une éventuelle pollution accidentelle et éviter la pollution des cours d'eau ou des milieux sensibles voisins. Sur les autoroutes de VINCI en France, 90 % du linéaire en service est, par exemple, équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité, afin d'éviter les pollutions accidentelles dans les milieux naturels alentour. En complément, lorsque les eaux sont rejetées dans le milieu naturel, leur qualité est vérifiée par prélèvements. Pour VINCI Airports, la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures dans les zones à risque est systématique dans tous ses aéroports. Certains sites de carrières de VINCI Construction ont mis en œuvre des systèmes d'assainissement innovants pour filtrer les eaux d'exhaure et limiter au maximum le rejet de matières en suspension. Quant à ses chantiers et en fonction du contexte, des bassins d'assainissement provisoires ou des cuves de décantation peuvent être disposés afin d'éviter toute pollution des milieux naturels liée aux matières en suspension. Pour restreindre les risques de pollution accidentelle, des moyens sont mis à disposition sur les chantiers (kit antipollution, aires étanches lors du ravitaillement des engins, etc.).

Par ailleurs, pour diminuer le plus possible la pollution lumineuse et sonore due aux activités d'exploitation d'infrastructures, des écrans acoustiques sont régulièrement installés le long des autoroutes, et des réseaux d'éclairage adaptés peuvent être mis en place (faisceaux orientés uniquement vers les zones nécessitant d'être éclairées pour la sécurité des usagers). Afin de réduire les nuisances sonores en phase de chantier, les entités du Groupe s'efforcent de limiter les nuisances sonores de leurs engins en travaillant sur leur capotage ou leur ventilation. Des mesures du bruit, et parfois des vibrations, peuvent être réalisées en fonction du contexte environnant.

Que ce soit en phase de chantier ou d'exploitation, des mesures de surveillance de la qualité de l'air via des systèmes spécifiques peuvent dans certains cas être effectuées. Certains aéroports mesurent ainsi en continu la qualité de l'air aux abords de la plateforme. En outre, sur les chantiers, lors des opérations de traitement des sols, les opérateurs s'assurent au préalable que les conditions météorologiques sont favorables (vent faible).

Des efforts particuliers sont également menés afin de réduire le plus possible, pour l'entretien des infrastructures, le recours aux produits phytosanitaires, qui reste aujourd'hui circonscrit aux zones difficiles d'accès et à la lutte contre certaines espèces végétales invasives. Entre 2018 et 2022, une réduction des consommations en litres de produits phytosanitaires d'un peu plus de 77 % a été observée pour l'ensemble des activités de concessions. Dans son engagement à act4nature international (voir paragraphe 3.4.1 du chapitre Performance environnementale : Prévention des nuisances et incidents, page 246), VINCI s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires à l'horizon 2030 (hors mesures contractuelles ou réglementaires).

**41** aéroports utilisant  
« zéro produit phytosanitaire  
de synthèse » en 2022

Enfin, le groupe VINCI s'appuie sur l'expertise interne et externe en génie écologique afin de compenser les impacts résiduels sur les espèces. Des démarches spécifiques de restauration écologique sont mises en place lorsque tous les moyens de réduction ont été mis en œuvre.

#### b. Les politiques et procédures définies pour prévenir et atténuer les risques chez les fournisseurs

Depuis 2019, un guide pratique des achats responsables est diffusé au niveau du Groupe. Le guide précise que la recherche de solutions innovantes en faveur de l'environnement, du climat et de la transition énergétique constitue un des piliers des achats responsables pour le Groupe. Un e-learning d'initiation aux achats responsables permettant une meilleure appropriation de ce guide est disponible pour tous les collaborateurs depuis fin octobre 2021. Au 31 décembre 2022, 3 500 collaborateurs ont suivi ce module. Une formation « Achats responsables » plus approfondie dédiée à la fonction achats du Groupe a été développée en 2021 et suivie par 200 collaborateurs à fin décembre 2022.

En 2022, le groupe VINCI a entrepris un exercice de cartographie des risques sociaux et environnementaux propres aux portefeuilles d'achats des cinq principales divisions françaises du Groupe (les divisions Route France et Bâtiment France de VINCI Construction, VINCI Energies France, VINCI Autoroutes et VINCI Airports), avec l'aide d'un partenaire externe. Cette analyse vient compléter la cartographie des risques environnementaux liés aux activités du Groupe effectuée en 2019, et qui avait pour but d'établir le degré d'importance de chaque famille au regard de ses incidences sur les thématiques sociales et environnementales. Les familles d'achat ont été regroupées par univers de risque, avant de procéder à la cotation de ces risques en atelier. Avec cette méthodologie, une soixantaine de familles d'achats stratégiques ont pu être cartographiées par niveau de risque et de criticité, et donneront lieu à des ateliers de préparation de plans d'actions correctifs dès le début de l'année 2023. La stratégie adoptée par métier peut alors aller d'une analyse renouvelée des

risques inhérents à cette famille et à sa chaîne d'approvisionnement jusqu'au renforcement des évaluations extra-financières pour mieux mesurer la capacité des fournisseurs à répondre aux risques identifiés, ou encore à l'engagement d'un dialogue structuré et approfondi sur ces enjeux avec les fournisseurs, pour renforcer à la fois la connaissance de la chaîne d'approvisionnement et les mesures de prévention.

Des discussions avec certains fournisseurs stratégiques (famille d'achats carburants, location de matériel, bétons) ont été entamées dans la perspective de répondre aux enjeux de réduction des émissions scope 3.

Des clauses environnementales sont également insérées au niveau local dans les contrats des fournisseurs de certains pôles, divisions et filiales. Ainsi, par exemple, chez VINCI Autoroutes, les équipes développement durable sont associées systématiquement aux consultations. Tous les contrats de prestation de la direction de la Maîtrise d'ouvrage d'ASF intègrent une ou plusieurs clauses environnementales, et tous les contrats importants de travaux (supérieurs à 500 000 euros) ou de prestations intellectuelles incluent une notice environnementale complète. Au sein de VINCI Construction, certains contrats de fournisseurs comportent des exigences et prescriptions environnementales, notamment pour le béton bas carbone.

En 2022, le Groupe a poursuivi sa démarche d'évaluation des fournisseurs de béton selon des critères environnementaux (notamment les seuils d'émissions de GES), afin d'augmenter l'approvisionnement en béton bas carbone. En ce qui concerne l'approvisionnement en bois, les entreprises de VINCI spécialisées dans la construction bois emploient en très grande majorité (plus de 80 % des approvisionnements) du bois issu de forêts gérées durablement et certifiées PEFC ou FSC. En 2022, VINCI a été évalué dans le cadre du CDP Forest pour la troisième année et a obtenu la note C, qui correspond au niveau « Awareness », soulignant ainsi les efforts du Groupe dans ce domaine.

**100 %** des contrats-cadres de la coordination Achats comportent un ou plusieurs critères environnementaux en 2022

#### 4.4.4 Les mécanismes d'alerte et de recueil des signalements du Groupe

##### a. Dispositifs d'alerte

VINCI est doté d'un dispositif d'alerte piloté par la direction Éthique et Vigilance, dont l'objectif est de recueillir les atteintes graves envers l'environnement via une plateforme en ligne dédiée. En parallèle, la direction de l'Environnement suit, dans le cadre du reporting annuel, les incidents environnementaux majeurs, c'est-à-dire nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité.

Au niveau local, les filiales, divisions ou pôles du Groupe disposent de leurs propres procédures pour alerter la direction en cas de survenance d'un incident environnemental, afin de mettre en œuvre les mesures correctives dans les meilleurs délais. Par exemple, des rapports détaillés doivent, en cas d'incidents environnementaux, être établis par les responsables environnement des entreprises de construction et diffusés auprès du management de l'entreprise concernée.

##### b. Incidents environnementaux survenus au cours de l'année 2022 et mesures de remédiation

En 2022, six incidents environnementaux concernant une filiale de VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés. Ces incidents comprennent des cas de pollutions ayant entraîné l'intervention d'un expert externe et qui s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité ou du chantier. Les incidents répertoriés en 2022 concernent dans leur grande majorité des fuites d'huile provenant d'engins (ruptures de flexibles, etc.) ou des rejets accidentels (bentonite, laitance de béton). Les actions adéquates pour éviter la propagation dans les milieux et son éventuel traitement ont été mises en place très rapidement par les équipes (évacuation des sols contaminés, mise en place de barrage de confinement, analyses des sols, etc.). À titre d'exemple, une fuite conséquente de 1 500 litres d'huile hydraulique provenant d'un engin d'ETF s'est produite sur un chantier ferroviaire entre Vierzon et Tours. Les opérateurs ont immédiatement installé des absorbants, puis retiré le ballast souillé afin que celui-ci puisse être traité sur un site spécialisé. Les autorités locales et le client ont été également prévenus. Une analyse des causes a ensuite été réalisée, et des mesures préventives ont été appliquées aux engins similaires présents sur le chantier.

#### 4.4.5 Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Le suivi de ces actions et l'évaluation de leur efficacité sont pilotés par la direction de l'Environnement de VINCI, en lien avec les directions du Contrôle interne, de l'Éthique et de la Vigilance, de la Responsabilité sociétale ainsi que des Achats. Ils sont effectués de manière continue grâce à l'animation de comités internes consacrés aux principaux enjeux environnementaux du Groupe (comité Environnement, coordination Biodiversité, groupe de travail Économie circulaire). Cette activité de suivi et d'évaluation est également effectuée grâce aux travaux du réseau des correspondants environnement du Groupe, qui répondent notamment aux questions du reporting environnemental annuel comprenant une soixantaine d'indicateurs quantitatifs, inspirés des standards de la Global Reporting Initiative (référentiel d'indicateurs qui permet d'évaluer les politiques de développement durable des entreprises), ainsi que des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (voir tableau de correspondance, page 401) et du Sustainability Accounting Standards Board, (voir tableau de correspondance, page 402). Ce reporting est une ressource de qualité pour assurer le pilotage et le suivi des actions de limitation des risques environnementaux liés aux activités de VINCI. Il intègre également quelques données relatives aux sous-traitants des entreprises du Groupe.

Ce travail de suivi et d'évaluation est complémentaire du renouvellement de l'ambition environnementale de VINCI, qui vise à renforcer les engagements pris par les entreprises du Groupe et qui établit des objectifs à atteindre afin de limiter l'empreinte environnementale de leurs activités. Cette ambition fait l'objet de revues régulières au sein du comité Exécutif ainsi que du Conseil d'administration de VINCI.

**99 %** du chiffre d'affaires du Groupe couvert par le reporting environnemental

## 5. Note méthodologique du reporting social, sociétal et environnemental

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R.225-105 du Code de commerce français, ainsi que sur l'ordonnance n° 2017-1180 et le décret n° 2017-1265. Elle s'inspire également du standard de la Global Reporting Initiative (GRI) dans la manière de structurer l'inventaire, l'analyse, la priorisation des risques et l'évaluation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux (voir tableau de correspondance, page 399).

### 5.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

• **pour les indicateurs sociaux :**

- d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;
- d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français, anglais, allemand et espagnol).

• **pour les indicateurs environnementaux :**

- d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI, des annexes spécifiques pour le calcul de la trajectoire carbone et des scopes 1, 2 et 3 ; et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en trois langues (français, anglais et espagnol) ;
- d'une note méthodologique sur la taxonomie européenne ;
- d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais) ;
- d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais) ;
- d'un guide recensant les six méthodes proposées pour estimer les données des derniers mois de l'année 2022, dans le cadre du passage en *fast close*.

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

Depuis 2010 et jusqu'à l'exercice 2020, la période de référence du reporting environnemental pour l'année N était du 1<sup>er</sup> octobre N-1 au 30 septembre N. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, par souci de cohérence avec les périmètres du reporting social et financier, il a été décidé que la période de référence pour le reporting environnemental sera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N. Certaines entités ont estimé une partie des données environnementales, sur un, deux ou trois mois de la fin de l'année 2022.

### 5.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial. Quinze sociétés de moins de 250 collaborateurs, acquises en 2022, ont remonté une liasse incomplète pour les domaines sécurité et formation. Elles représentent 0,5 % des effectifs totaux du Groupe.
- le reporting environnemental, en 2022, couvre 99 % du chiffre d'affaires du Groupe hors Cobra IS. Les activités de Cobra IS seront intégrées au périmètre du reporting environnemental à partir de l'exercice 2023.

Les entités non incluses dans le reporting environnemental 2022 sont celles dont l'impact environnemental est non significatif et pour lesquelles il n'y a pas de correspondant environnemental. Ces exclusions ne doivent pas dépasser 5 % de l'impact environnemental de chaque entité.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets générés est aujourd'hui fiabilisé sur un périmètre couvrant 89 % des activités du Groupe (exclusion de VINCI Construction Europe Afrique). Le reporting des déchets valorisés couvre les activités de concessions, de VINCI Energies, et des divisions Grands projets, Génie civil France et Bâtiment France de VINCI Construction, soit 60 % des activités du Groupe. Le reporting concernant l'eau achetée couvre 99 % des activités du Groupe, en revanche, le reporting concernant la consommation d'eau forcée couvre uniquement les activités de concessions de VINCI, soit 16 % des activités du Groupe. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf exceptions : les données environnementales des sociétés Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) et Freyssinet SA (Espagne) sont consolidées à hauteur de la participation de VINCI.

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N+1.

Nouvelles variations de périmètre (avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros) dans le périmètre du reporting environnemental (acquisitions en année N-1) au titre de l'exercice 2022 :

- VINCI Immobilier : intégration de la Pologne au périmètre du reporting environnemental.

### 5.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les standards de la GRI ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Pour le reporting 2022, certains indicateurs sociaux publiés ne tiennent pas compte des données de Cobra IS (nouvellement consolidées en 2022). Ces indicateurs concernent la sécurité, l'absentéisme, la rémunération et les charges sociales.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte sept familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie et eau ;
- les émissions de gaz à effet de serre exprimées en CO<sub>2</sub>e ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la protection des milieux naturels ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux ;
- les indicateurs taxonomie européenne.

Ces familles d'indicateurs sont issues :

- des indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- des standards de la GRI ;
- du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 et de ses actes délégués.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

## 5.4 Précisions et limites méthodologiques

### 5.4.1 Limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation est mené en permanence ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les données des sous-traitants sont incluses dans le reporting environnemental lorsqu'elles relèvent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI). Dans le cas où les entreprises de VINCI agissent en tant que sous-traitantes, comme cela peut être le cas pour VINCI Energies, les consommations d'eau et d'électricité ne sont pas comptabilisées lorsqu'elles n'ont pas accès aux données ou que celles-ci ne sont pas significatives.

Le guide méthodologique de reporting environnemental laisse la possibilité de calculer les données environnementales sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence en cas d'absence de données sources. Cette démarche a notamment été mise en œuvre concernant les chantiers des divisions Bâtiment France, Génie civil France et Route France, ainsi que de la délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction, et au sein de Soletanche Freyssinet en France. En France, les prix unitaires moyens sont issus des sources suivantes : contrats-cadres nationaux, portail Internet d'Eaufrance – service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques (consommation d'eau). Chez VINCI Immobilier, près de 98 % du volume des déchets est estimé. Dans les bureaux et agences, l'estimation se fait à partir des données réelles existantes et concerne environ 50 % des bâtiments. Dans le cas des résidences gérées, où l'on utilise un ratio de déchets générés par habitant, la part d'estimation est de 100 %.

Le document d'enregistrement universel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée.

### 5.4.2 Émissions de gaz à effet de serre et trajectoire carbone

#### • Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2

Les consommations totales d'énergie sont exprimées en mégawattheures PCS (MWh PCS). Les facteurs de conversion retenus sont 10,66 kWh/litre pour le diesel, 9,82 kWh/litre pour l'essence, 11,15 kWh/litres pour les huiles usagées, 11 833 kWh/tonne pour le fioul lourd et 3 069 kWh/tonne pour le charbon (lignite). Source : Tableur bilan carbone V8.6 Ademe.

Pour les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la Base Carbone® de l'Ademe de 2022 pour le calcul des émissions scope 1 et de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) de 2020 (publiés en 2022) pour le calcul des émissions scope 2. La mise à jour des facteurs d'émission au 31 décembre 2022 se traduit par une réduction des émissions de VINCI de 4 % sur le scope 1 et de 9 % sur le scope 2 exprimé en *market-based*.

En 2022, les méthodes *location-based* et *market-based* ont été utilisées afin de calculer les émissions générées par les consommations d'électricité des entités du Groupe (scope 2). La première méthode appelée *location-based* prend en compte le mix électrique moyen du réseau pour chaque pays où a lieu la consommation d'électricité, en appliquant un facteur d'émission nul aux consommations d'électricité renouvelable issues d'autoconsommation et de contrats directs (*Power Purchase Agreement*). La seconde méthode, appelée *market-based*, s'appuie sur les émissions dites de marché, en prenant en compte les émissions de l'électricité effectivement achetée, appliquant un facteur d'émission nul pour toutes les consommations d'électricité issue de sources renouvelables (y compris les garanties d'origine).

### • Trajectoire carbone

Concernant l'engagement de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre, une « trajectoire initiale » sert de référence pour mesurer la performance du Groupe entre 2018 et 2030. Chaque pôle dispose de sa propre trajectoire initiale de réduction des émissions à horizon 2030, qui dépend de ses engagements et du rythme de décarbonation des actions planifiées. Chaque année, la « trajectoire réalisée » est calculée, ce qui signifie que le pourcentage des émissions actuelles restant à réduire d'ici à 2030 est recalculé sur la base de deux données (obtenues à partir des données de consommations d'énergie du reporting environnemental) : les émissions directes de gaz à effet de serre réelles de l'année écoulée, et les émissions réelles des variations de périmètre (acquisitions et cessions intégrées au périmètre) de l'année écoulée. Cette « trajectoire réalisée » est calculée au niveau de chaque pôle, en appliquant le pourcentage d'émissions restant à réduire du pôle aux émissions cumulées des variations de périmètre de l'année écoulée (somme des émissions des acquisitions, soustraite de la somme des émissions des cessions du pôle). Par exemple, une acquisition de l'année N est intégrée au reporting environnemental lors de l'année N+1. La trajectoire d'émissions de cette acquisition à l'horizon 2030 est calculée en appliquant le pourcentage d'émissions restant à réduire du pôle acquéreur aux émissions de cette acquisition en année N+1. L'acquisition est ainsi embarquée sur la même trajectoire que le pôle acquéreur.

Les trajectoires réelles de chaque pôle sont ensuite consolidées pour définir la trajectoire réalisée par le Groupe. Le niveau d'avancement par rapport à l'objectif du Groupe est établi chaque année par comparaison entre la trajectoire initiale et la trajectoire réalisée.

### • Émissions de gaz à effet de serre scope 3

Pour la quantification des émissions scope 3 de 2022, les recommandations du référentiel *Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions (version 1.0)* du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) ont été suivies. Parmi les 15 catégories d'émissions identifiées par le GHG Protocol, 11 catégories ont été reconnues comme pertinentes à l'échelle du Groupe (exclusion des quatre catégories aval suivantes : *downstream transportation and distribution, processing of sold products, downstream leased assets, franchises*). Selon les activités, d'autres catégories ont pu être exclues, du fait de leur non-pertinence au regard de l'activité évaluée : pour les activités Bâtiment de VINCI Construction en France, les émissions aval des infrastructures construites ne consommant pas directement de l'énergie n'ont pas été prises en compte. Pour les divisions Route France et Réseaux France de VINCI Construction, les émissions aval n'ont pas été comptabilisées. Lorsque cela était pertinent, certains pôles d'activité se sont appuyés sur des standards sectoriels plus précis. C'est notamment le cas de VINCI Airports qui a utilisé les recommandations de l'Airport Carbon Accreditation, de VINCI Autoroutes qui a employé les outils mis à disposition par l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa) et de VINCI Immobilier qui s'est appuyé sur le standard associé à la réglementation française pour les bâtiments neufs RE2020.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'Asfa et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur les réseaux de VINCI Autoroutes durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, et le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km, et le réseau être entièrement interurbain.

Les travaux de quantification menés par le Groupe se sont heurtés à plusieurs limites, liées au manque d'adaptation des référentiels existants aux activités de VINCI, ainsi qu'à la diversité et à l'hétérogénéité de celles-ci. Pour faire face à ces limites, VINCI a produit un document apportant des lignes directrices communes concernant des aspects méthodologiques précis, en complément du référentiel du GHG Protocol. Certaines spécificités ont notamment été retenues pour l'activité travaux, la règle d'amortissement des engins ayant par exemple été adaptée afin de tenir compte de la réalité terrain et des données disponibles. En ce qui concerne les activités de VINCI Highways, le calcul des émissions a été volontairement limité aux entités consolidées et exerçant une activité de concessionnaire. Dès que cela était possible, les entités du Groupe ont utilisé des données réelles pour calculer les émissions associées à leurs activités.

Toutefois, du fait de la complexité et de la diversité des activités, il a été choisi dans certaines entités de recourir à des ratios d'activité ou à l'extrapolation de données à partir de données représentatives, pour obtenir un ordre de grandeur. Par exemple, l'entreprise VINCI Energies a défini des ratios en kgCO<sub>2</sub>e/€ pour l'ensemble de ses familles d'achats, en s'appuyant sur les résultats des 9 157 fiches FDES (fiches de déclaration environnementale et sanitaire) et PEP (profil environnemental produit) disponibles en 2020. Ces ratios ont fait l'objet d'une revue externe par un cabinet spécialisé, et tiennent compte de l'inflation. En 2022, le périmètre couvert par des données réelles ou estimées a augmenté pour permettre une meilleure fiabilité des données. Au global, 50 % des émissions scope 3 sont issues de données réelles. L'incertitude globale des données scope 3 obtenues est estimée entre 20 et 30 %.

Pour le choix des facteurs d'émission (FE), des règles communes ont été établies au niveau du Groupe. Si plusieurs FE sont disponibles pour une même catégorie d'émissions, les entités privilégient le FE le plus précis (déclarations environnementales de type 3, telles que les FDES ou PEP, données du fournisseur, ou délivrées par une association ou un syndicat sectoriel, etc.), le plus fiable (calculé ou audité par un expert et/ou issu d'un référentiel sectoriel ou institutionnel), et le plus récent (les FE étant régulièrement mis à jour). Lorsque ces données spécifiques ne sont pas disponibles, on trouve des FE par défaut dans la base de données construite par VINCI, qui comporte des FE « moyens », issus notamment des principales bases de données reconnues. En dernier lieu, lorsque le FE recherché n'est pas disponible dans cette base VINCI, des FE spécifiques sont recherchés dans la documentation, en priorité dans la Base Carbone® de l'Ademe et dans la base de données d'Ecoinvent.

Le scope 3 des différentes entités du Groupe peut comporter des doubles comptes, liés aux prestations achetées ou sous-traitées entre entités du Groupe. Ces émissions ont été calculées et déduites du total Groupe, au moment de la consolidation, selon la méthodologie suivante : un ratio d'émissions scopes 1, 2 et 3 par million d'euros de chiffre d'affaires a été calculé pour chaque pôle pour l'année en cours, à partir des données du reporting environnemental (scope 1, 2 et 3). Pour chaque pôle, les émissions correspondant aux achats effectués auprès d'entités de VINCI ont été calculées en appliquant le ratio du pôle « vendeur » aux montants achetés à ce pôle.

### 5.4.3 Indicateurs taxonomie européenne

L'évaluation du montant des activités éligibles et alignées à la taxonomie européenne a été menée aux bornes de chaque pôle, sur la base d'une analyse détaillée de leurs activités, à partir des processus, des systèmes d'information existants et d'hypothèses formulées avec le management. Les pourcentages d'éligibilité et d'alignement ont été calculés au 30 septembre 2022 et appliqués au chiffre d'affaires et aux Capex du Groupe au 31 décembre 2022, sauf le pôle VINCI Autoroutes, qui a recalculé les taux d'éligibilité et d'alignement au 31 décembre 2022.

#### • **Chiffre d'affaires**

La clé d'entrée de l'analyse d'éligibilité réalisée sur les activités de VINCI Energies et de VINCI Construction est la nomenclature des procédés et expertises du pôle, couplée à une analyse par pays et par clients lorsque nécessaire. L'alignement a été étudié sur des échantillons de projets de taille significative. La part de chiffre d'affaires éligible et aligné de VINCI Autoroutes repose sur une estimation de la part des recettes de péages issues de véhicules zéro émission. La seule activité de VINCI Concessions ayant été considérée comme alignée est celle de VINCI Railways.

#### • **Capex**

Conformément à la définition de l'annexe à l'article 8 de l'acte délégué, la part des Capex du Groupe éligible au sens de la taxonomie est calculée en réalisant le ratio des agrégats financiers suivants :

- au dénominateur : la somme du flux d'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles au bilan et des augmentations de la valeur brute du droit d'utilisation des actifs en location longue durée comptabilisés sous IFRS 16 (dont les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises ; voir Comptes consolidés, pages 327, 332 et 334) ;
- au numérateur : la somme de l'ensemble des Capex identifiés au dénominateur étant liés à des activités éligibles ou alignées avec la taxonomie. Dans un premier temps, les Capex individuellement éligibles ont été identifiés et leur alignement analysé. Les Capex restants ont été répartis par business units ou divisions, et le taux d'éligibilité ou d'alignement du chiffre d'affaires correspondant leur a été appliqué.

Concernant les Capex IFRS 16, seuls les critères de contribution substantielle ont pu être étudiés individuellement pour chaque actif, afin de déterminer l'alignement, à savoir la motorisation (véhicules électriques et hybrides) pour l'activité 6.5 (transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) et la détention d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) de classe A (en France uniquement) pour l'activité 7.7 (Acquisition et propriété de bâtiments). Les DNSH et garanties minimales ont été revus au niveau VINCI.

#### • **Opex**

La valeur des Opex au dénominateur a été calculée conformément à la définition de l'annexe à l'article 8 de l'acte délégué. Le total des frais de recherche et développement non capitalisés, des frais de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme et des frais de maintenance et de réparation des actifs du Groupe, représentait moins de 5 % du total des Opex du Groupe au 31 décembre 2022, ce qui n'a pas été jugé représentatif de son modèle d'affaires.

#### • **DNSH (Do No Significant Harm)**

Lorsqu'un DSNH fait référence à des réglementations européennes, il a été considéré que l'ensemble des pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni respectent cette réglementation.

Le **DNSH adaptation au changement climatique** a été traité au niveau du groupe VINCI pour l'ensemble de ses activités :

- les activités de concessions exploitent des infrastructures sur un temps long (supérieur à dix ans), il leur appartient donc de mener une évaluation granulaire des risques et de la vulnérabilité liés au climat ;
- les activités de carrières font l'objet d'analyses de risques spécifiques sur le long terme ;
- les activités des métiers de la construction et de l'énergie, dans leur majorité, exécutent un cahier des charges de travaux sans participer à la conception de l'ouvrage. La « durée de vie escomptée » de l'activité éligible est donc inférieure à dix ans. La cartographie des risques environnementaux menée au niveau Groupe (voir paragraphe 4.4.1 : La cartographie des risques environnementaux majeurs du Groupe, page 273), complétée par les analyses de risques effectuées en amont de chaque prise d'affaires et les éventuels plans d'adaptation mis en œuvre, suffit à justifier qu'un examen a été réalisé.

#### • **Garanties minimales**

Le système de gestion des risques sur les thématiques droits humains et sociaux, lutte contre la corruption, fiscalité, concurrence déloyale et défense du consommateur, mis en place à l'échelle du groupe VINCI, a été évalué au regard des exigences en la matière spécifiées dans les quatre textes de référence cités par la taxonomie dans le règlement (UE) 2020/852 :

- les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) ;
- les 11 instruments fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- la *Charte internationale des droits de l'homme*.

L'analyse a été réalisée en se basant principalement sur les documents suivants : document d'enregistrement universel VINCI 2021, *Guide VINCI des droits humains*, Manifeste VINCI, *Charte éthique et comportements*, *Code de conduite anticorruption* et plateforme VINCI Integrity (notamment sa FAQ). Le Groupe s'appuie sur ces procédures ainsi que sur les dispositifs mis en place dans le cadre de la loi relative au devoir de vigilance (voir le Plan de vigilance, paragraphe 4, page 254) et la loi Sapin 2 (voir paragraphe 2.2.2 : Conformité législative et réglementaire de la section D - Facteurs de risques et procédures de gestion, page 176) pour gérer les risques liés à ces cinq thématiques. Le Groupe coopère et répond dans un délai de trois mois en cas de sollicitation par le Business & Human Rights Resource Centre.

Au 31 décembre 2022, le groupe VINCI n'a pas eu à subir de condamnation ayant trait à l'une des cinq thématiques citées ci-dessus.

### 5.4.4 Indicateurs zéro artificialisation nette de VINCI Immobilier

Les objectifs de VINCI Immobilier sur le recyclage urbain et ZAN 2030 n'intègrent pas VINCI Immobilier Pologne et Urvat.

L'artificialisation est définie par la loi climat et résilience comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage (article L. 101-2-1 du Code de l'urbanisme). Il n'existe pas aujourd'hui de métrique officielle correspondant à cette nouvelle définition. Si une définition officielle ou partagée par les pairs de VINCI Immobilier est rendue publique, la définition interne pourrait être mise à jour. Pour VINCI Immobilier, tendre vers le ZAN, c'est atteindre un  $\Delta$ DA et un besoin d'artificialisation qui soient nuls à l'échelle de l'ensemble du périmètre.

#### • Degré d'artificialisation

Le degré d'artificialisation d'une parcelle est établi en la découpant en sous-ensemble de surface homogène dont on estime l'artificialisation par un coefficient. Les coefficients d'artificialisation ont été construits en s'inspirant des travaux menés sur les coefficients de biotope d'une parcelle. Ils prennent en compte l'impact de chaque type de surface : toiture végétalisée, espaces verts sur dalle, revêtements perméables, surface de pleine terre... Toutes ces surfaces sont caractérisées en fonction de leur impact sur la biodiversité, la gestion de l'eau, la régulation du climat, etc. Un coefficient a été défini par type de surface par VINCI Immobilier suite à une analyse technique nourrie par l'expertise environnementale de l'équipe développement durable, la littérature sur le sujet et le retour d'expérience terrain.

Degré d'artificialisation =  $\Sigma$  (coefficients d'artificialisation) x surfaces associées / Surface de la parcelle

#### • Delta degré d'artificialisation ( $\Delta$ DA)

Cet indicateur mesure l'impact de VINCI Immobilier sur l'artificialisation d'un terrain et permet de savoir si l'opération a amélioré ou dégradé les fonctions naturelles du sol de la parcelle en comparant son niveau avant et après l'opération immobilière.

$\Delta$ DA = DA après – DA avant

#### • Besoin d'artificialisation

Cet indicateur complète le degré d'artificialisation en prenant en compte la surface de plancher (SDP) construite lors de l'opération. Il représente l'efficacité des opérations de VINCI Immobilier au regard de l'artificialisation et correspond donc au nombre de m<sup>2</sup> artificialisés par m<sup>2</sup> de surface de plancher construit. Un besoin bas caractérise une opération sobre en consommation de foncier ; un besoin négatif caractérise une opération qui restaure des sols. Cet indicateur sert principalement d'outil de pilotage de l'objectif ZAN.

Besoin d'artificialisation =  $\Delta$ DA x surface de la parcelle / SDP construite

### 5.4.5 Autres indicateurs

#### • Consommations d'eau

Les consommations d'eau reportées couvrent à ce jour l'ensemble des consommations achetées. Le volume d'eau prélevée directement dans les milieux naturels, suivi pour les activités de concession, fait désormais l'objet d'un reporting consolidé. VINCI poursuit ses efforts pour élargir ce reporting à un périmètre plus large et le fiabiliser. L'usage de produits phytosanitaires concerne le périmètre de VINCI Autoroutes et VINCI Concessions.

#### • Projets labellisés

Le nombre de projets labellisés est limité au périmètre de VINCI Construction, VINCI Energies et VINCI Immobilier. Le chiffre d'affaires labellisé correspond au nombre de projets auxquels l'entité a participé pendant la période du reporting, et qui ont reçu ou qui sont en cours d'obtention d'un label (HQE, BREEAM, LEED, E+C-, etc.) ainsi que le chiffre d'affaires de l'année associé (sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours). Un projet ayant plusieurs certifications peut être compté plusieurs fois, mais son chiffre d'affaires est divisé par le nombre de labels obtenus, pour éviter le double comptage.

#### • Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture, etc.) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladie professionnelle prend en compte les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles et reconnues comme telles, lorsqu'une telle réglementation existe. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

## 5.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines (DRH) du Groupe ;
- deuxième phase : la DRH du Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle ou sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau du Groupe par la direction de l'Environnement. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

## 5.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI a demandé entre 2002 et 2013 un avis à ses commissaires aux comptes sur la remontée des informations sociales et environnementales. Depuis l'exercice 2014, un commissaire aux comptes a été nommé organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans la section Informations sociales, sociétales et environnementales, et, depuis l'exercice 2018, de vérifier la déclaration de performance extra-financière (DPEF). En 2022, Cobra IS était exclu de tous travaux de la part de l'organisme tiers indépendant. La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 292-294.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 28 février 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



LE TRI  
+ FACILE

BROCHURE



**Crédits photo :** Niels Quist/Alamy Stock Photo (couverture) ; Gaël Arnaud ; Jean-François Badias ; Jérôme Balleydier ; Paulo Barros\_Metrô-DF ; Luc Benevello ; Aline Boros ; François Bouriaud ; Dorine Bouteiller ; Yann Bouvier ; Jérôme Cabanel ; Solène Canu ; Yves Chanoit ; Antoine Doyen/CAPA Pictures ; Pierre-Loup Ducout/Mithra Vision ; Cyrille Dupont/The Pulses ; Jacques Fernandes ; Sophie Garcia ; Julien Gazeau ; Spencer Griffiths ; Philippe Guignard/Air Images ; Axel Heise ; Charly Hel – Stade de France® – Macary, Zublena et Regembal, Costantini – Architectes, ADAGP – Paris 2023 ; HS2 ; Inside Out Ltd ; Ipopba ; iStock.com-Nikada ; LAGO Artabel ; Cyrille Lallement ; Thierry Lewenberg-Sturm ; LMNB Studio, Art & Build Architects, Pargade Architectes, Artelia Signes Paysage ; Sophie Loubaton/CAPA Pictures ; Éric Mercier ; Olivier Merlot ; Alain Montaufier ; Jean-Philippe Moulet ; Daniel Moulinet ; Roberto Muñoz/Pindaro ; Pierre-Olivier/CAPA Pictures ; OMA ; Olicio Pelosi ; Pexels ; Will Recarey ; Raphaël Soret ; E. Soudan ; TenneT/Siemens Energy ; Alexis Toureau ; Francis Vigouroux ; Jacques Wisdorff ; John Zammit ; Photothèques VINCI et filiales, DR.  
**Conception et réalisation :** **VAT** - agencevat.com – 2210\_03888 – **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.





1973, boulevard de La Défense  
CS 10268  
92757 Nanterre Cedex – France  
Tél. : +33 1 57 98 61 00  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

 VINCI.Group

 VINCI

 @VINCI\_fr